

# Contrat de Rivière Semois-Chiers



Protocole d'accords III - 2017-2019





## SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>p. 5</b>
1.1. Qu'est-ce qu'un Contrat de Rivière ?	p. 5
1.2. Contexte législatif	p. 6
1.3. La gestion des cours d'eau en Wallonie	p. 8
<b>2. LE CONTRAT DE RIVIERE SEMOIS-CHIERS</b>	<b>p. 10</b>
2.1. Historique	p.10
2.2. Echelles de travail	p.19
2.3. Principes de base et méthodes de travail	p.44
<b>3. CARTE D'IDENTITE DU SOUS-BASSIN SEMOIS-CHIERS</b>	<b>p. 48</b>
3.1. Localisation	p.48
3.2. Démographie	p.49
3.3. Occupation du sol	p.54
3.4. Hydrographie	p.55
3.5. Eau et sous-sol	p.62
3.6. Usages locaux des cours d'eau et de leurs abords	p.67
3.7. Eléments de valeur liés au milieu aquatique et à son environnement	p.76
<b>4. INVENTAIRE DE TERRAIN</b>	<b>p. 80</b>
4.1. Méthodologie d'inventaire	p.80
4.2. Linéaire inventorié	p.81
4.3. Résultats de l'inventaire de terrain	p.82
4.4. Information du public sur les résultats de l'inventaire	p.192
<b>5. PROGRAMME D' ACTIONS</b>	<b>p. 193</b>
5.1. Elaboration du programme d'actions 2017-2019	p.193
5.2. Domaine d'activités	p.195
Présentation des thèmes et sous-thèmes DCE	p. 195
Présentation des thèmes et sous-thèmes hors DCE	p. 222



5.3. Programmes d'actions par thématique	p. 231
1. Rejets	p. 232
2. Erosions	p. 242
3. Ouvrages	p. 247
4. Entraves	p. 250
5. Protection de berges	p. 259
6. Captages	p. 261
7. Espèces invasives	p. 262
8. Déchets	p. 272
9. Patrimoine culturel et naturel	p. 278
10. Tourisme	p. 290
11. Communication – sensibilisation	p. 297
12. Autres	p. 318
13. Engagements	p. 319
5.4. Financement du Contrat de Rivière	p.323
5.5. Engagements des partenaires	p.327

## ANNEXES

<b>1. LISTE DES PARTENAIRES</b>	<b>p. 343</b>
1.1. Comité de rivière et Conseil d'Administration	p. 343
1.2. Autres organismes partenaires	p. 348
<b>2. BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>p. 350</b>
<b>3. LISTES DES ABREVIATIONS</b>	<b>p. 355</b>

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. Qu'est-ce qu'un Contrat de Rivière ?

*Un Contrat de Rivière consiste à réunir autour d'une même table tous les acteurs de la vallée en vue de définir de manière consensuelle un programme d'actions visant à gérer au mieux les ressources en eau du bassin.*

Depuis toujours, les cours d'eau des vallées de la Semois et du Ton-Messancy constituent une ressource très importante pour tous les habitants. Ils sont utilisés pour l'agriculture, l'industrie, la production d'eau potable, mais aussi les usages domestiques, le tourisme, les loisirs... De plus, les ruisseaux, rivières, îles, forêts et zones humides constituent des milieux de vie exceptionnels pour beaucoup de plantes et d'animaux !

Il existe donc de nombreux utilisateurs des cours d'eau ... et leurs points de vue sont parfois très différents ! Afin de gérer au mieux ce patrimoine, il convient donc de rassembler tous les partenaires en vue d'établir un dialogue. Pour résoudre les problèmes et trouver des solutions, c'est l'union qui fait la force !

En bref, un Contrat de Rivière, c'est...

- un Protocole d'accords : il n'est en aucun cas imposé et n'entraîne aucune contrainte particulière,
- avant tout, un lieu de rencontres et de discussions, il permet aux divers usagers d'exposer leurs points de vue, leurs problèmes et de négocier ensemble des solutions et objectifs communs,
- un formidable outil de gestion participative pour développer des actions à l'échelle trans-communale, trans-provinciale, voire trans-nationale.



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers



## 1.2. Contexte législatif

L'autorité de tutelle des Contrats de Rivière est le Service Public de Wallonie-DGO3. Les missions des Contrats de Rivière sont définies au travers de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau.

Celles-ci sont fortement liées à un travail de concertation, de sensibilisation et d'information de tous les utilisateurs de la Rivière.

Ainsi, les Contrats de Rivière sont tenus :

- ✓ D'organiser et de mettre à jour un inventaire. Au niveau du Contrat de Rivière Semois-Chiers, c'est principalement la Cellule de coordination qui effectue cette mission.
- ✓ De mettre en place un Protocole d'accords avec l'ensemble des partenaires et d'en assurer le suivi. Le contenu de ce Protocole d'accords est également défini dans l'AGW du 13 novembre 2008. Il est important de souligner que les actions inscrites par les partenaires se font sur base du volontariat.
- ✓ De contribuer à la détermination d'actions par les groupes de travail. Au niveau du Contrat de Rivière, il existe historiquement des groupes de travail géographiques (Semois-Semoy, Ton-Messancy) et thématiques (tourisme, pêche, qualité de l'eau...).
- ✓ De contribuer à la réalisation de tâches techniques spécifiques liées à la gestion intégrée du cycle de l'Eau.
- ✓ De contribuer à la mise en œuvre des plans de gestion par sous-bassin hydrographique, notamment via l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE 2000/60/CE).

Pour rappel, la Directive Cadre Eau a pour objectif principal d'obtenir un bon état écologique de l'ensemble des eaux de surface et souterraines.

Pour ce faire, elle définit des objectifs, des instruments (notamment financiers) et des obligations.

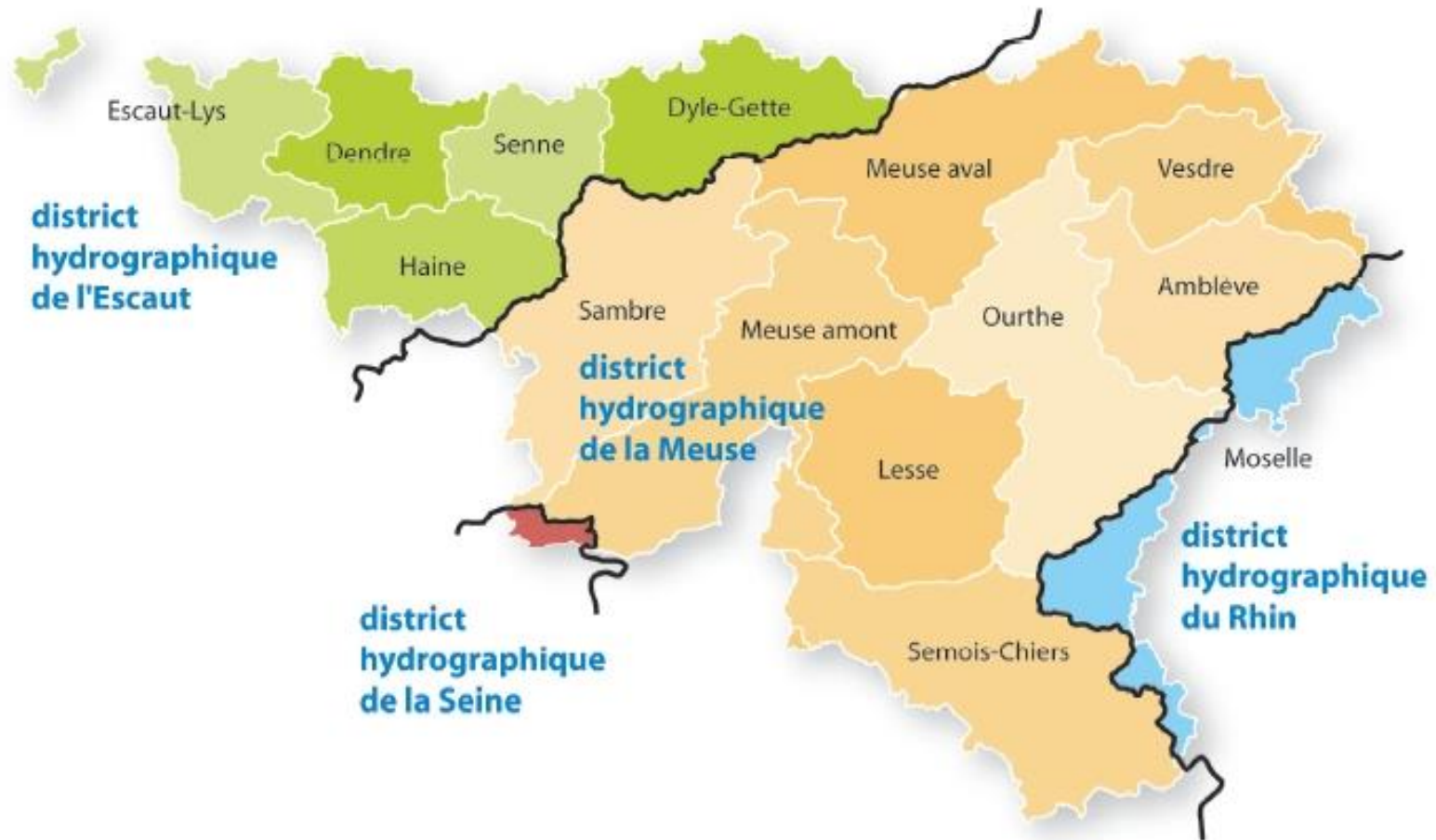
Elle prévoit entre autre que la gestion de l'eau :

- ✓ doit être intégrée, c'est-à-dire tenir compte de toutes les fonctions et usages de l'eau, de tous les acteurs, de toutes les phases du cycle de l'eau et de tous les compartiments de la rivière. Cette gestion intégrée est donc une approche transversale et participative. Les actions des Contrats de Rivière s'inscrivent pleinement dans cette approche.
- ✓ doit être réalisée à l'échelle des bassins hydrographiques. Des districts hydrographiques, nationaux ou internationaux, sont créés, donnant naissance à des plans de gestion. Ces districts englobent les réseaux hydrographiques, ainsi que la superficie du territoire drainé et les estuaires, en ce compris les eaux souterraines, marines et les milieux annexes qui y sont associés.



Les actions du Contrat de Rivière Semois-Chiers se situent au sein du district international de la Meuse (tout comme les Contrats de Rivière Lesse, Ourthe, Amblève, Vesdre, Meuse Amont, Meuse Aval et Sambre). Elles entrent également dans le cadre des plans de gestion des districts de la Meuse, de l'Escaut, du Rhin et de la Seine.

La Wallonie compte maintenant 14 Contrats de Rivière, dont celui de la Moselle, né en 2016.



## 1.3. La gestion des cours d'eau en Wallonie

La gestion des cours d'eau en Wallonie se base principalement sur la loi de 1967 relative aux cours d'eau non navigables.

Celle-ci prévoit que les cours d'eau non navigables soient répartis en quatre catégories, pour lesquelles les gestionnaires sont différents.

- **Cours d'eau non classés** : entre leur source et le point où leur bassin versant du cours d'eau atteint 100 ha.

Gestion : propriétaires riverains en conformité avec le règlement provincial et le code civil.

- **Cours d'eau non navigables de 3<sup>ème</sup> catégorie** : cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de leur point d'origine (point où leur bassin hydrographique atteint au moins 100 ha), tant qu'ils n'ont pas atteint la limite de la section où est située cette origine (il s'agit de la limite communale avant la fusion des Communes).

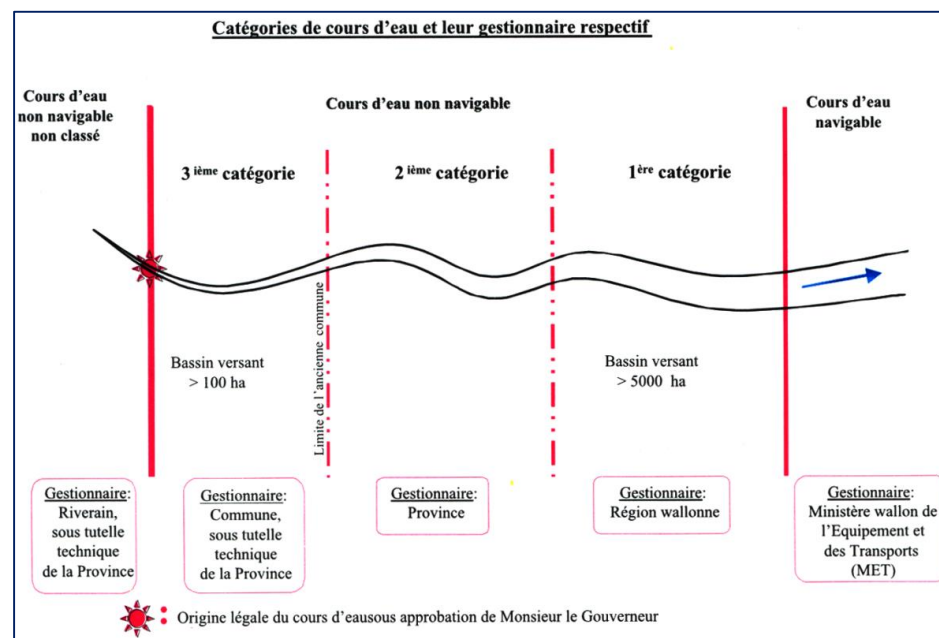
Gestion : Communes sous tutelle provinciale (police, autorisations...).

- **Cours d'eau non navigables de 2<sup>ème</sup> catégorie** : parties de cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de la limite de la section où est située leur origine et en amont du point du point où leur bassin hydrographique atteint 5.000 ha.

Gestion : Provinces.

- **Cours d'eau non navigables de 1<sup>ère</sup> catégorie** : parties de cours d'eau non navigables en aval du point où leur bassin hydrographique atteint 5.000 ha.

Gestion : SPW-Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGO3) – Direction des Cours d'Eau Non Navigables (DCENN).







Notre sous-bassin est également concerné par les cours d'eau navigables.

- **Cours d'eau navigables** : ils sont classés comme tels par le Gouvernement régional et appartiennent au domaine public de la Région wallonne.  
Gestion : SPW-Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies Hydrauliques (DGO2).

En ce qui concerne le sous-bassin Semois-Chiers, la répartition est la suivante :

Classement des cours d'eau	Linéaire	Pourcentage
Cours d'eau navigables	93 km	3,4 %
Cours d'eau non navigable de 1 <sup>ère</sup> catégorie	238 km	8,6 %
Cours d'eau non navigable de 2 <sup>ème</sup> catégorie	608 km	22 %
Cours d'eau non navigable de 3 <sup>ème</sup> catégorie	573 km	20,7 %
Cours d'eau non classés	1 251 km	45,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 763 km</b>	<b>100 %</b>

Spécificité du sous-bassin Semois-Chiers, les cours d'eau non classés représentent 45 % du chevelu dans notre zone d'actions (pour 40 % seulement au niveau de la Wallonie). N'ayant pas de gestionnaire spécifique désigné, il importe donc d'accorder une attention particulière à ces cours d'eau non-classés. A ce titre, certaines actions spécifiques à ceux-ci sont reprises dans ce Programme d'actions.

## 2. LE CONTRAT DE RIVIERE SEMOIS-CHIERS

### 2.1. Historique

Des Contrats de Rivière Semois-Semoy et Ton-Messancy ...

... au Contrat de Rivière Semois-Chiers, ASBL.



Les mutations subies par les logos des Contrats de Rivière Semois-Semoy et Ton-Messancy reflète bien l'évolution du projet initié en 1993, en vallée de Semois et en 1995 en vallée du Ton.

A partir d'une initiative wallonne soutenue par les 12 principales Communes belges du bassin de la Semois, un premier programme d'actions a pu être élaboré et mis en œuvre. Celui-ci concerne la partie belge du bassin.



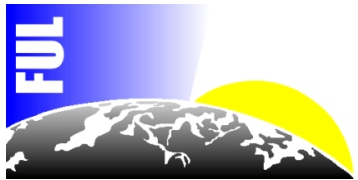
## Rappel historique de cette expérience de gestion participative ...

### LE CONTRAT DE RIVIERE SEMOIS

#### Un premier Contrat de Rivière pour le bassin de la Semois : de 1993 à 2001 ...

En avril 1993, au terme de plusieurs rencontres informelles, les douze principales Communes situées dans le bassin de la Semois marquaient leur accord pour initier un projet de Contrat de Rivière sur le bassin de la Semois belge. Cette phase d'initialisation passe alors par l'élaboration d'un dossier préparatoire.

Dans le cadre de la circulaire ministérielle du 18 mars 1993 relative aux conditions d'acceptabilité et aux modalités d'application des Contrats de Rivière en Région wallonne, une convention d'étude fut signée entre, d'une part, le Ministère de l'Environnement en Région wallonne, d'autre part, les douze Communes initiatrices du projet : Arlon, Etalle, Habay, Tintigny, Chiny, Léglise, Neufchâteau, Florenville, Herbeumont, Bertrix, Bouillon, Vresse-sur-Semois.



La Fondation Universitaire Luxembourgeoise à Arlon fut choisie comme auteur de projet avec comme mission essentielle d'assurer l'animation et le secrétariat de ce projet.

Un Comité de rivière se réunit la première fois le 11 février 1994 à Etalle. Il rassemble près de 80 représentants reflétant la diversité du partenariat et des multiples fonctions et usages de l'eau dans le bassin. Aux côtés des services des administrations, des représentants d'usagers, d'associations et du milieu éducatif entourent les douze Communes. C'est à ce Comité que revient la tâche d'élaborer le Contrat.

#### L'élaboration du projet de Contrat de Rivière : de 1994 à 1996

Trois années ont été nécessaires avant d'aboutir en décembre 1996 à la signature du premier Contrat de Rivière. Ces trois années correspondent aux trois étapes essentielles de préparation d'un Contrat :

1. L'année des constats avec collecte de données, inventaire du bassin, identification des enjeux.
2. La charte du bassin de la Semois, 12 objectifs pour une gestion durable. Il s'agit d'un document d'orientation définissant des principes et lignes directrices auxquels les partenaires feront référence lors de leur engagement dans le Contrat de Rivière. Cette charte a été approuvée par le Comité de rivière réuni à Rossignol (Commune de Tintigny), le 15 décembre 1995.
3. Le Contrat de Rivière, le programme d'actions.

Un programme de près de 300 actions est signé par les représentants des partenaires, le 16 décembre 1996 au château fort de Bouillon en présence de Son Altesse Royale le Prince Laurent.



### La mise en œuvre du premier programme d'actions du Contrat de Rivière Semois : de 1997 à 2001



Prévue au départ pour une période de trois années, la mise en œuvre du Contrat s'est étalée sur cinq années. Entre-temps, la Région wallonne, par une nouvelle circulaire ministérielle, a renforcé ce mode de gestion en allongeant la période de suivi.

Au terme de cette phase d'application, près de 90% des actions inscrites étaient réalisées. Chaque année, les partenaires sont invités à présenter le bilan de leurs actions devant le Comité, les résultats pouvant varier d'un partenaire à l'autre.

L'autre fait marquant de ce premier Contrat de Rivière fut la dimension transfrontalière prise par ce projet dans le cadre du programme Interreg II Wallonie-Champagne-Ardenne. Semois belge et Semoy française étaient unies dans une approche commune. L'apport d'un financement FEDER, en appui à la part Région wallonne et à la part venant des institutions françaises, a permis la réalisation de 52 actions (27 côté belge, 25 côté français), la plupart des actions wallonnes reprises dans le projet transfrontalier étant issues du Contrat signé en 1996. Cette première aventure transfrontalière aura duré trois années, de 1999 à 2001. Elle s'est poursuivie dans le cadre d'Interreg III de 2002 à 2005.

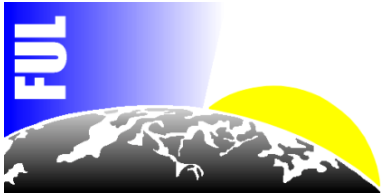
### **Vers un second programme d'actions pour la vallée de la Semois : de 2002 à 2005 ...**

Suite au taux élevé d'actions réalisées en référence au premier Contrat et à l'apport de nouvelles propositions par les partenaires, le Comité de rivière a décidé d'élaborer un second Contrat. Le dynamisme du partenariat, la poursuite de l'engagement des Communes et de la Région wallonne, la poursuite des missions d'encadrement et d'animation par la FUL ont rendu possible cette seconde phase. Ce second programme est le fruit de nombreuses réunions de « groupes de travail » thématiques chargés de réactualiser le programme d'actions et fut mis en œuvre jusqu'en 2006.

L'aventure transfrontalière qui aura duré plus de 6 ans (de 1999 à 2005) aura permis la mise en œuvre de nombreuses actions concrètes de terrain – parfois même considérées comme pilotes, telles que les systèmes d'abreuvoirs ou l'observatoire du paysage, pour ne citer que ces deux exemples – et de répondre aux réalités et problématiques de terrain de part et d'autre de la frontière. Cette aventure transfrontalière s'est hélas arrêtée fin 2005, faute d'opérateur français.

## LE CONTRAT DE RIVIERE TON-MESSANCY

### Un premier Contrat de Rivière pour le bassin du Ton : de 1995 à 2002 ...



En février 1995, les représentants des Communes de Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Virton, Aubange, Meix-devant-Virton se sont réunis.

Comme pour le bassin de la Semois, la Fondation Universitaire Luxembourgeoise a été désignée comme auteur de projet. Celle-ci avait pour responsabilité la constitution du dossier préparatoire et la coordination du projet.



En 1995, la Commune de Virton propose le projet du Contrat de Rivière auprès des autres Communes faisant partie du bassin du Ton et de la Région Wallonne. Quatre Communes marquent leur accord et désignent la FUL pour réaliser le dossier et assurer la coordination du Contrat de Rivière du Ton et affluents.

C'est en janvier 1997 que le projet de Contrat de Rivière du Ton et de l'ensemble de ses affluents a été signé et approuvé par la Région Wallonne et les Communes de Musson, Rouvroy, Saint-Léger et Virton.

En 2005, les Communes d'Arlon, Aubange et Messancy ont souhaité adhérer à la démarche du Contrat de Rivière et en mai 2007 c'est au tour de la Commune de Meix-devant-Virton de rejoindre le Contrat de Rivière Ton-Messancy, qui depuis couvre la totalité du territoire des bassins Ton et Messancy.

### L'élaboration du projet de Contrat de Rivière : de 1995 à 1999

Quatre années ont été nécessaires avant d'aboutir en décembre 1999 à la signature du premier programme d'actions du Contrat de Rivière.

Comme pour l'élaboration du Contrat de Rivière Semois, ces quatre années correspondent aux trois principales étapes par lesquelles il faut passer avant d'aboutir à la signature du programme d'actions.

Ces trois étapes essentielles sont :

1. La réalisation d'un état des lieux des atouts et des problèmes des cours d'eau (inventaire de terrain). Plus de 80 bénévoles enthousiastes ont collaboré avec des agents de plusieurs Administrations pour réaliser cette enquête durant le second trimestre de 1997.



2. En parallèle à l'inventaire, des réunions de concertation se sont succédées et ont abouti à l'élaboration d'une charte d'objectifs. Celle-ci regroupe tout un ensemble d'objectifs à atteindre, de problèmes à traiter et des partenaires qui vont y remédier. Cette charte est un document intermédiaire et provisoire qui a servi de référence à l'élaboration du 1<sup>er</sup> programme d'actions. Elle reprend plus de 50 objectifs et s'articule autour de 9 thèmes. Ce document a été révisé à plusieurs reprises et définitivement approuvé par le Comité de rivière en mars 1999.
3. La dernière étape du Contrat de Rivière est consacrée à la mise au point du programme d'actions. Celui-ci vise à solutionner concrètement les problèmes mentionnés dans la charte d'objectifs.

Un programme de près de 160 actions est signé par les partenaires, le 15 décembre 1999 à l'Hôtel de Ville de Virton en présence de Son Altesse Royale le Prince Laurent.

#### [La mise en œuvre du premier programme d'actions du Contrat de Rivière Ton : de 2000 à 2002](#)

#### **Vers un second programme d'actions pour la vallée du Ton : de 2003 à 2006 ...**

Le 28 mai 2003, le Comité de rivière approuve le second programme d'actions du Contrat de Rivière du Ton et affluents.

En 2005, les Communes d'Arlon, Aubange et Messancy ont souhaité adhérer à la démarche du Contrat de Rivière. Une convention est signée entre ces trois Communes et la Région wallonne. Ainsi naît le Contrat de Rivière Ton-Messancy.

En 2006, l'inventaire de terrain est réactualisé en vue de préparer le 3<sup>ème</sup> programme d'actions. Deux groupes de travail (Aubange le 29/09/06 et Rouvroy le 9/11/06), ont permis de présenter l'inventaire, réalisé de juin à septembre, aux partenaires, riverains, administrations ... et de le compléter à partir de leurs suggestions. La fin d'année 2006 et début 2007 ont été l'occasion de rencontrer les partenaires concernant des projets d'actions.

En mai 2007, c'est au tour de la Commune de Meix-devant-Virton de rejoindre le Contrat de Rivière qui depuis couvre la totalité du territoire des bassins Ton et Messancy.



## De 2007 à 2009 ... Troisième programme d'actions pour la vallée de la Semois et pour les vallées du Ton et de la Messancy

### Et une importante période de changements pour les Contrats de Rivière wallons ...

Nouveau tournant important pour les Contrats de Rivière avec notamment l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 qui « officialise » l'existence des Contrats de Rivière en les rassemblant par sous-bassin hydrographique. Spécificité locale, contrairement à la majorité des autres sous-bassins wallons, le sous-bassin Semois-Chiers n'est pas un sous-bassin hydrographique au sens géographique du terme. En effet, il s'agit en réalité du regroupement administratif (et arbitraire) de deux sous-bassins hydrographiques du District Hydrographique International de la Meuse, le sous-bassin de la Chiers et celui de la Semois qui comptent respectivement 10 et 32 masses d'eau. Cette spécificité a une influence sur la gestion du sous-bassin!



Les Contrats de Rivière se veulent être un des outils dans la mise en œuvre des programmes de gestion et plan de mesures de la Directive Cadre Eau.

C'est en décembre 2007 au camp militaire Bastin à Stockem, que les Contrats de Rivière Semois et Ton-Messancy ont décidé de faire route ensemble et d'organiser conjointement la cérémonie de signatures de leurs programmes d'actions respectifs.

C'est toujours la FUL (ou plutôt ULg, suite à son intégration à l'ULg-Département des Sciences et Gestion de l'Environnement-Campus d'Arlon) qui accueille les deux équipes d'animation respectives. En effet, bien que l'on parle toujours de manière distincte du Contrat de Rivière Semois et affluents et du Contrat de Rivière Ton-Messancy, les projets d'actions et le travail des deux équipes s'effectuent de plus en plus à l'unisson.



Sur base de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008, les deux Contrats de Rivière se marient le 29 juin 2009 pour former l'ASBL « Contrat de Rivière Semois-Chiers ». Cette nouvelle structure indépendante quittera l'ULg en avril 2010 et déplacera son siège social au centre du sous-bassin Semois-Chiers, à Tintigny.



Décision des Comités et équipes respectives, les inventaires de terrain sont effectués annuellement, dès 2009, par les Cellules de coordination des Contrats de Rivière elles-mêmes. Les inventaires de terrain permettent d'étayer le programme d'actions et de répondre donc davantage aux réalités et problématiques de terrain.

La mise en œuvre de ces deux programmes d'actions sera prolongée jusqu'en 2010 et clôturera donc l'existence de deux structures et des deux équipes distinctes.

### **1<sup>er</sup> Protocole d'accords commun à l'ensemble du sous-bassin Semois-Chiers : de 2011 à 2013 ...**



Suite à un inventaire de terrain de plus des 2/3 du sous-bassin, le 1<sup>er</sup> programme d'actions commun à l'ensemble du sous-bassin - rebaptisé « Protocole d'accords » – est né le 18 mars 2011, à l'occasion de la cérémonie de signatures organisée en grandes pompes au lac de Conchibois à Saint-Léger.

21 Communes participent au Contrat de Rivière. Un peu moins de 320 actions sont inscrites dans ce protocole qui se veut répondre au plus près aux objectifs de la Directive Cadre Eau. D'ailleurs ce programme est présenté par masse d'eau. Les actions répondent spécifiquement à des points noirs inventoriés et sont le fruit d'une analyse des masses d'eau dans leur globalité. Plus de 70 partenaires composent le nouveau Comité de rivière commun.

Le 31 décembre 2014, le rapport final faisait état de 273 actions mises en œuvre sur 316, soit 82% d'actions réalisées (69% réalisées et 13% en cours de concrétisation).

Ce Protocole d'accords s'est terminé fin de l'année 2013.





## 2<sup>ème</sup> Protocole d'accords commun à l'ensemble du sous-bassin Semois-Chiers : de 2014 à 2016



Le second Protocole d'actions est entré en action en date du 22 décembre 2013. La cérémonie de signatures s'est déroulée dans les installations du Saupont, à Bertrix.

Vingt Communes participent à ce programme, qui comporte, au départ 527 actions. En date du 30 juin 2016, 557 actions sont référencées et classées en référence à la DCE.

Plus de 70 partenaires composent le nouveau Comité de rivière commun.

Le 30 juin 2016, le rapport intermédiaire fait état de 481 actions mises en œuvre, soit 86% d'actions réalisées ou en cours.

A noter également durant cette période, le déménagement de la Cellule de Coordination vers le site de Rossignol.

Ce Protocole d'accords se termine le 22 décembre 2016 et fera place au nouveau Programme d'actions 2017-2019.

## 3<sup>ème</sup> Protocole d'accords commun à l'ensemble du sous-bassin Semois-Chiers : de 2017 à 2019

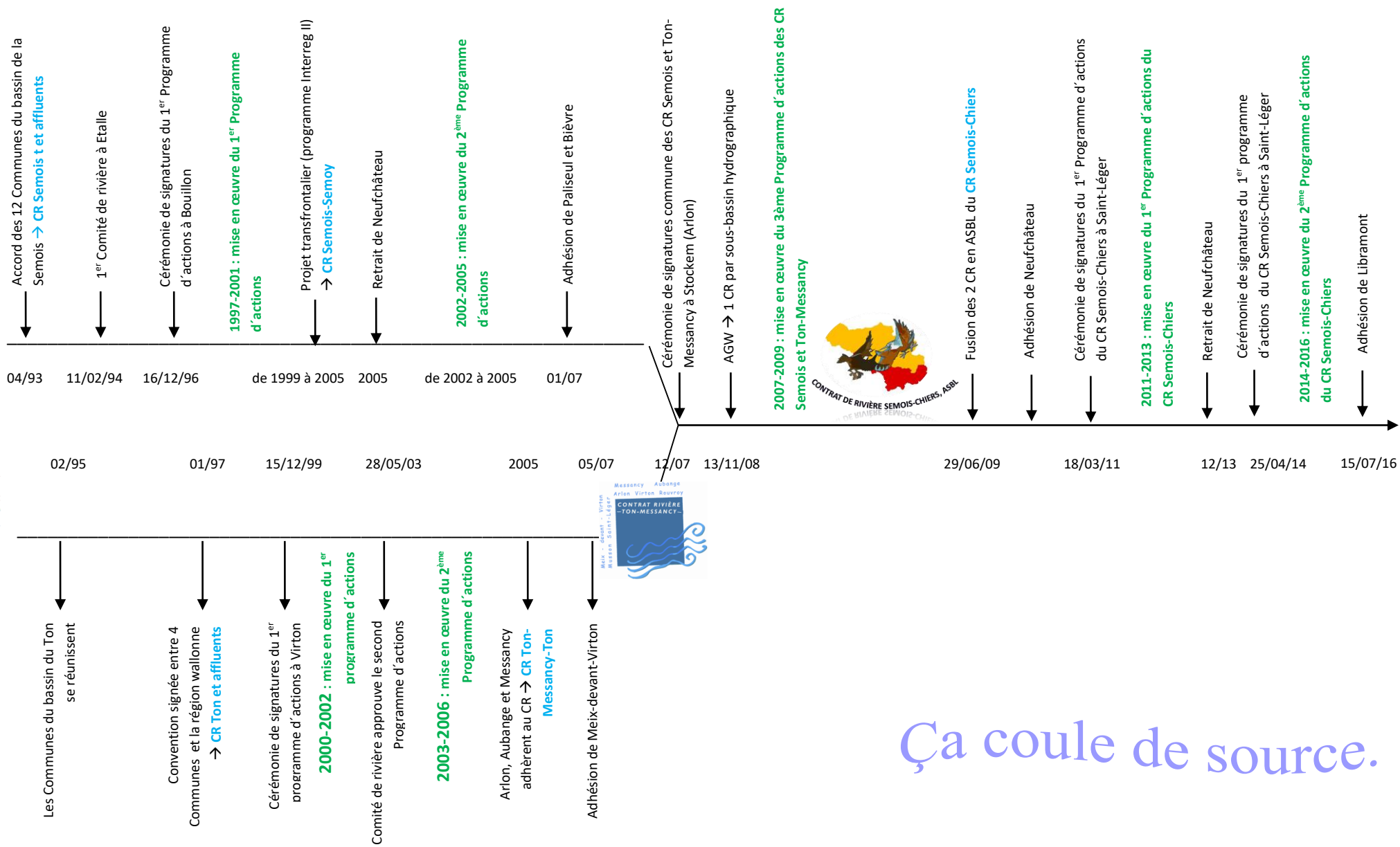


Validé par l'Assemblée générale du 4 octobre 2016, ce troisième Protocole d'actions entrera en action en date du 22 décembre 2016.

La cérémonie de signatures est programmée au 10 février 2017 au château de Rossignol.

Libramont ayant accepté d'intégrer le Contrat de Rivière, celui-ci compte maintenant vingt et une Communes. On note également l'arrivée de nouveaux partenaires transfrontaliers.

Ce programme comporte 539 actions et plus de 85 partenaires.

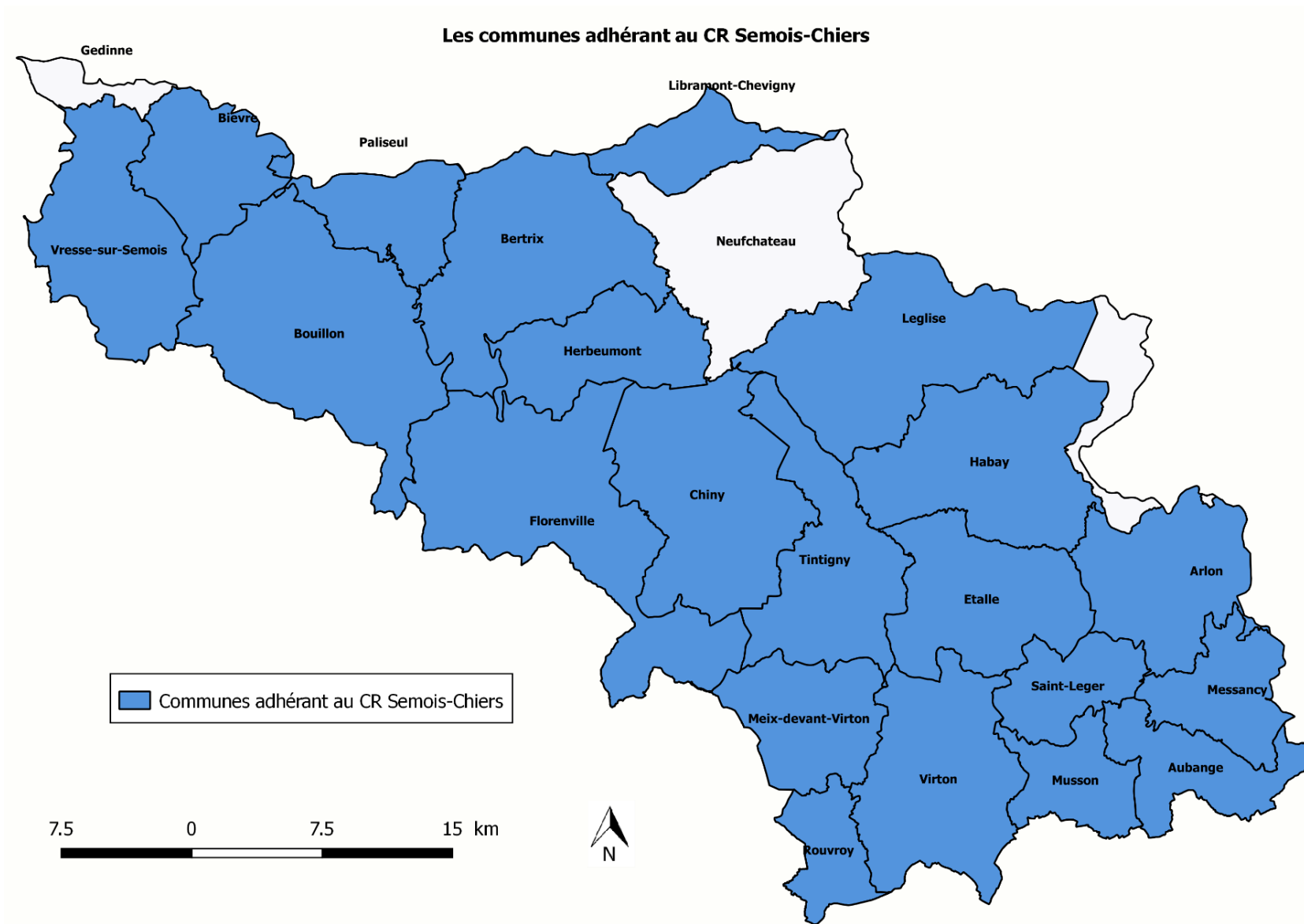


Ça coule de source.



## 2.2. Echelles de travail

### LE SOUS-BASSIN SEMOIS-CHIERS





La Wallonie est découpée en quatre bassins hydrographiques et quinze sous-bassins hydrographiques.

Situé à l'extrême sud de la Wallonie, le sous-bassin Semois-Chiers appartient au bassin hydrographique de la Meuse (qui constitue également un district hydrographique). Transfrontalier, il est partagé entre Belgique et France. Il comprend 42 masses d'eau de surface. A l'exception de deux Communes, Bièvre et Vresse-sur-Semois (5 masses d'eau), il fait partie de la Province de Luxembourg, « Merveilleuse terre de vacances ».

A noter également :

- Les Communes de Bièvre, Paliseul et Bertrix partagent leur territoire avec le sous-bassin de la Lesse.
- Les Communes de Léglise et de Habay ont elles une partie de leur territoire communal sur la Haute-Sûre.
- La Commune de Libramont est répartie sur quatre sous-bassins : la Lesse, la Semois-Chiers, l'Ourthe et la Sûre.
- Deux villages de la Commune de Vresse-sur-Semois se situent sur le sous-bassin Haute-Meuse.

### Définitions (Directive 2000/60/CE)

District hydrographique : zone terrestre et maritime, composée d'un ou plusieurs bassins hydrographiques ainsi que des eaux souterraines et eaux côtières associées, identifiées comme principale unité aux fins de la gestion des bassins hydrographiques.

Bassin hydrographique : toute zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement convergent à travers un réseau de rivières, fleuves et éventuellement de lacs vers la mer, dans laquelle elles se déversent par une seule embouchure, estuaire ou delta.

Sous-bassin hydrographique : toute zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement convergent à travers un réseau de rivières, de fleuves et éventuellement de lacs vers un point particulier d'un cours d'eau (normalement un lac ou un confluent).

Masse d'eau de surface : une partie distincte et significative des eaux de surface telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières.

**BASSIN :**  
ZONE DANS LAQUELLE  
TOUTES LES EAUX DE  
RUISSellement  
CONVERGENT À TRAVERS  
UN RÉSEAU DE RUISSEaux  
ET DE RIVIÈRES VERS  
LA MEUSE  
À MONTHERMÉ.



## Descriptif de notre sous-bassin

Contrairement à la majorité des autres sous-bassins wallons, le sous-bassin Semois-Chiers, transfrontalier, n'est pas un sous-bassin hydrographique au sens géographique du terme. En effet, il s'agit en réalité du regroupement administratif (et arbitraire) de deux sous-bassins hydrographiques du district hydrographique de la Meuse, le sous-bassin de la Chiers et celui de la Semois qui comptent respectivement 10 et 32 masses d'eau.

Cette précision préliminaire a son importance, car il existe de nombreuses différences entre ces deux entités.

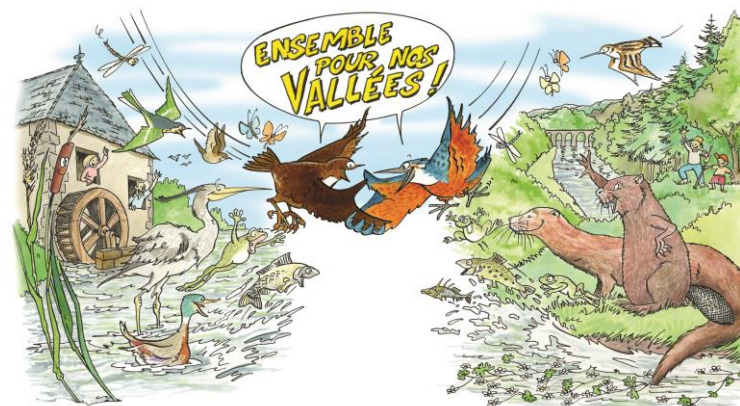


Autrefois agricole et « industriel », [le bassin belge de la Chiers](#) vivait de trois gisements qui, ensemble formaient une richesse inestimable : le minerai, le bois et l'eau. S'il reste des vestiges de cette vie, qui ne s'est arrêtée qu'en 1977 avec la fermeture de l'usine d'Athus, les vocations principales de cette région sont aujourd'hui l'industrie, le commerce et l'habitat. En plus de l'entreprise Burgo Ardennes SA, installée en zone frontalière depuis 1962, de grands zonings industriels ont progressivement vu le jour afin, au début, de pallier la disparition du plus gros employeur de la région. La proximité du Grand-Duché de Luxembourg et de ses nombreux emplois (bien rémunérés) a peu à peu transformé les villages en dortoirs, le nombre d'exploitants agricoles régresse chaque année, les chevaux remplacent progressivement le bétail dans les prairies et les zonings commerciaux ne font que croître et se multiplier.

Si les pressions industrielles y sont aujourd'hui très contrôlées, celle des ménages y est fort importante, et, comme elle est dispersée dans de nombreux villages de taille réduite, l'assainissement des eaux usées n'y est pas considéré comme prioritaire.

Cela explique en grande partie le fait que sur les dix masses d'eau que compte le bassin de la Chiers, six ont été caractérisées en 2013 comme « état écologique médiocre ou moyen » : cinq qui ont les plus fortes densités de population (entre 110 et 392 hab./km<sup>2</sup>) et une, déclassée pour cause de manque d'épuration des eaux domestiques (nitrites, MES...) et à la forte pression agricole, le tout dans un parcours belge très court.

Dans les quatre autres masses d'eau, désignées en 2013 comme « état écologique bon », nous trouvons quatre masses d'eau très semblables, plutôt forestières, avec une faible densité de population (entre 15 et 54 hab. /km<sup>2</sup>).





Avec 51.875 habitants (sur les 132.304 du sous-bassin), **le bassin belge de la Chiers héberge environ 40% de la population du sous-bassin Semois-Chiers, sur seulement 28% de son territoire** (495 km<sup>2</sup>/1750 km<sup>2</sup>).



S'il commence à ressentir lui aussi une pression démographique dans les villages les plus proches de la frontière luxembourgeoise ou de l'autoroute qui y mène, les trois piliers du développement du **bassin de la Semois** restent encore aujourd'hui l'agriculture (principalement l'élevage), la forêt et le tourisme.

Sur les trente-deux masses d'eau que compte ce bassin, une seule a été caractérisée en 2013 comme « état écologique médiocre » : la SC08R (Semois 1) qui englobe le « grand Arlon » (22.831 habitants, soit 155 hab./km<sup>2</sup>). Trois masses d'eau sont considérées en 2013 comme « état écologique moyen » : Les masses d'eau SC19R (Ruisseau de Grandvoir), SC20R (Ruisseau de Neufchâteau) et SC27R (Ruisseau de Muno). L'état écologique de la masse d'eau SCO1L (réservoir de la Vierre) est non déterminé. Les vingt-sept autres masses d'eau présentent un état écologique 2013 considéré comme « bon » voir « très bon ».

D'une manière générale, le bassin de la Semois subit par contre une **pression saisonnière liée au tourisme, surtout très développé en Basse Semois**.

Rien que dans les masses d'eau propres à la Semois (Semois I, II, III et IV) il génère 19.410 EH, pour 23.845 EH dans le bassin et 26.750 EH dans le sous-bassin (par comparaison, 3.265 EH sont générés par le tourisme dans le bassin de la Chiers, dont 1.000 EH par un tourisme orienté vers la Semois).



Avec 80.429 habitants (sur les 132.304 du sous-bassin), le bassin de la Semois héberge 60% de la population du sous-bassin Semois-Chiers, répartis sur 72% du territoire (1260 km<sup>2</sup>/1750 km<sup>2</sup>).

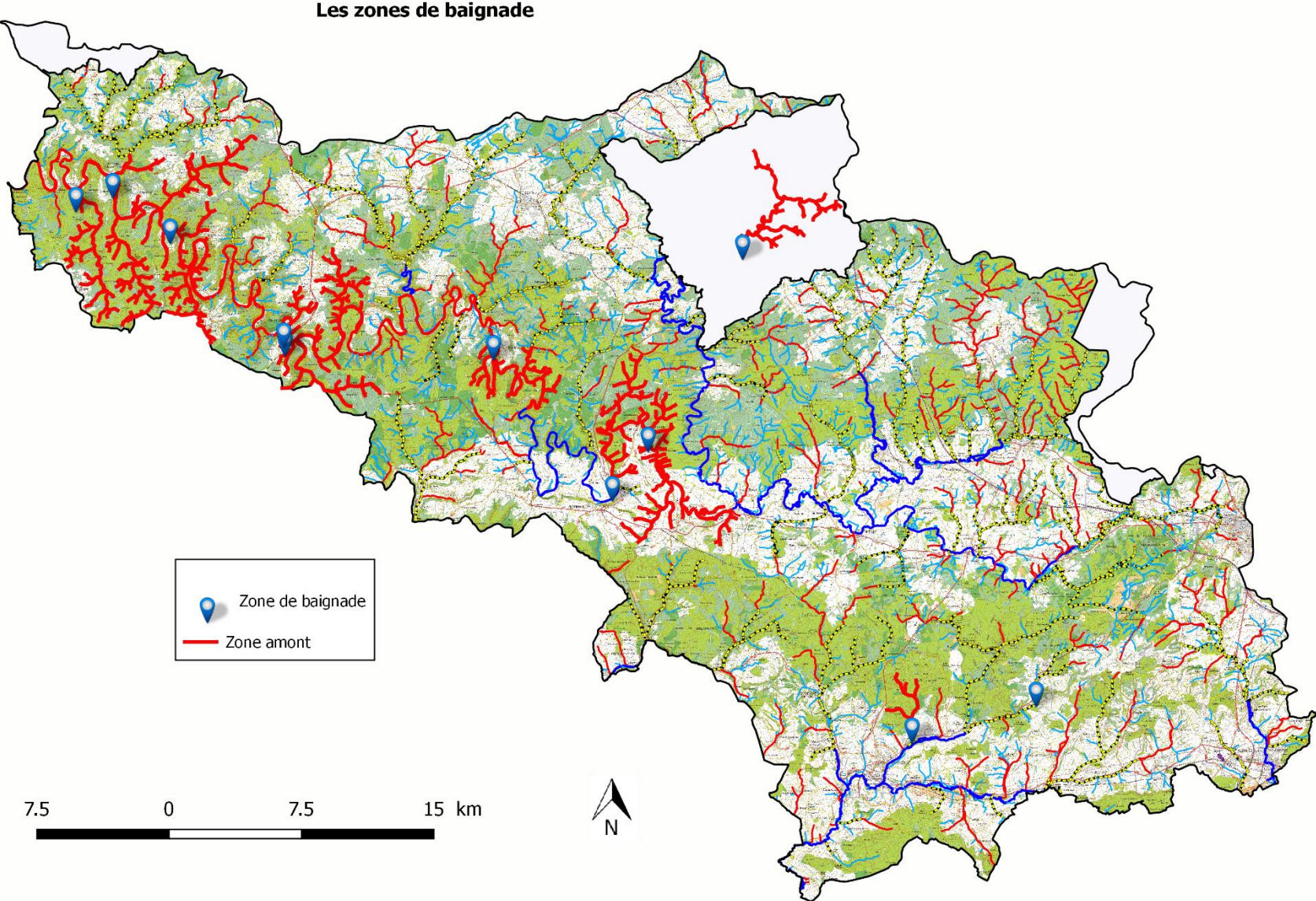
Bel exemple de ce volet touristique, neuf zones de baignade (sur les trente que compte la Wallonie) sont réparties sur la zone d'actions Semois-Chiers.

Dont la zone de baignade du lac de Conchibois de Saint-Léger qui a obtenu pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive (en 2016) le précieux écolabel international « Pavillon Bleu ».

A noter que plusieurs nouvelles zones de baignade sont en cours d'étude, notamment sur les Communes de Bertrix (vallée des Munos), Habay (Habay-la-Neuve) et Herbeumont (Straimont).



Les zones de baignade dans le sous-bassin Semois-Chiers





## Le registre des zones protégées du sous-bassin Semois-Chiers

- Zones de captage destiné à l'alimentation en eau potable
- Réserves naturelles domaniales 280,98 ha
- Réserves naturelles agréées 227,82 ha
- Réserves forestières 52,55 ha
- Zones humide d'intérêt biologique 128,73 ha
- Zones Natura 2000 49.004,53 ha → 28 % du sous-bassin Semois-Chiers
- Zones amont des zones de baignade

## Les réserves naturelles domaniales (RND)

C'est une réserve naturelle maintenue dans son état de conservation. Elle est dite « domaniale », car le terrain appartient au Service Public de Wallonie ou est mis en location/à la disposition de cette dernière par les Communes.

### Mesures de conservation qui lui sont appliquées

PROTECTION : c'est l'un des statuts les plus stricts avec de nombreuses interdictions (art. 11 de la loi du 12/07/1973 et art.5 de l'A.M. du 23/10/1975), mais des possibilités de dérogations sont également prévues. Celles-ci sont accordées lorsqu'une intervention humaine « interdite » paraît indispensable pour la conservation de la réserve (coupe d'arbres envahissant une lande, limitation d'une surpopulation flagrante de gibier...).

GESTION : la gestion est effectuée par le Département de la Nature et des Forêts sur base d'un plan de gestion et avec l'avis d'une commission consultative de gestion des réserves naturelles domaniales (C.C.G.R.N.D.).



N° base	N° ordre	Nom	Date arrêté	Surface (ha)	Communes	Propriétaires	Directions DNF	Cantonnements DNF
6020	Lx08	Louftémont-Vlessart	20/05/86	19,55	Léglise	DGARNE	Arlon	Habay
6163	Lx10	Etangs des Epioux	13/12/91	13,81	Florenville	CPAS Mons	Arlon	Florenville
6164	Lx11	Ardoisières de Bertrix	14/05/92	/	Bertrix	com. Bertrix	Neufchâteau	Neufchâteau
6165	Lx12	Villers-Tortru (ou Marais de Vance)	10/06/92	14,99	Etalle (3,49 ha) Arlon (11,50 ha)	DGARNE	Arlon	Arlon
6166	Lx13	Basses Wanchie	08/12/94	18,48	Herbeumont	Saint-Hubert	Neufchâteau	Neufchâteau
6167	Lx14	Souterrain de Neufmoulin	17/05/95	/	Florenville	Baronne d'Otrepe de Bouvette	Arlon	Florenville
6150	Lx15	Ardoisière de Laviot	26/11/97	/	Bouillon	com. Bouillon	Neufchâteau	Bouillon
6185	Lx16	Ardoisière de Gérardfosse	26/11/97	/	Bouillon	com. Bouillon	Neufchâteau	Bouillon
6149	Lx18	Ardoisière de Sainte-Adèle	26/11/97	/	Paliseul	com. Paliseul	Neufchâteau	Bouillon
6225	Lx20	La Platinerie	22/09/97	5,92	Bouillon	com. Bouillon	Neufchâteau	Bouillon
6284	Lx22	Virée de Grosse	03/06/99	12,32	Paliseul	DGARNE	Neufchâteau	Bouillon
6230	Lx23	La Chautière ou La Choutière	23/06/00	3,37	Meix-devant-Virton	DGARNE	Arlon	Virton
6393	Lx24	Minière de Musson	23/06/00	/	Musson	com. Musson	Arlon	Virton
6389	Lx26	Pré des Aulnes	27/09/00	4,35	Meix-devant-Virton	DGARNE, com. Meix-devant-Virton	Arlon	Virton
6406	Lx27	Crassier de Musson	12/07/01	24,81	Musson	DGARNE	Arlon	Virton
6203	Lx28	Marais de Prouvy et Rawez	17/01/02 16/05/07	70,81	Chiny (45,29 ha) Tintigny (25,52 ha)	DGARNE	Arlon	Virton
6473	Lx30	Minière de Halanzoy	30/08/02	/	Aubange	Com. Aubange	Arlon	Arlon
6429	Lx31	Cron de Montauban	05/09/02	0,70	Etalle	DGARNE	Arlon	Arlon
6204	Lx32	La Praille	01/04/04	30,61	Chiny	DGARNE	Arlon	Virton
6371	Lx33	Pré Fleuri	06/05/04	7,08	Musson	DGARNE, com. Musson	Arlon	Virton
6305	Lx34	Vallée de Laclaireau	03/03/05 24/05/06	6,97	Virton	DGARNE	Arlon	Virton
6548	Lx36	Crons de la Haie de Han de Saint-Léger	26/05/05	1,96	Saint-Léger	com. Saint-Léger	Arlon	Arlon
6467	Lx37	Ile Lipire ou Ile de la Bergerie	13/10/05	2,49	Bouillon	DGARNE	Neufchâteau	Bouillon
6119	Lx38	Les Arrêtements	13/10/05	7,95	Habay	DGARNE	Arlon	Habay



6110	Lx39	Gore Aubrion	24/05/06	6,54	Meix-devant-Virton	DGARNE	Arlon	Virton
6504	Lx41	Devant le Terme	16/05/07	7,24	Paliseul	DGARNE	Neufchâteau	Bouillon
6132	Lx45	Prés de l'Abbaye d'Orval	10/01/13	17	Florenville	asbl "Abbaye Notre-Dame d'Orval"	Arlon	Florenville
6229	Lx46	Pelouse de l'Oratoire	10/01/13	1,85	Florenville	com. Florenville	Arlon	Florenville
6117	Lx47	La Ficherulle	10/01/13	2,18	Florenville	com. Florenville	Arlon	Florenville
				<b>280,98</b>				

### Les réserves naturelles agréées (RNA)

Elle est identique à la RND (Réserve Naturelle Domaniale) par ses objectifs, mais elle est gérée par une personne physique ou morale autre que le pouvoir public. Elle est reconnue comme telle par le Ministre compétent à la demande du propriétaire des terrains et avec l'accord de leur occupant.

### Mesures de conservation qui lui sont appliquées

**PROTECTION** : les mêmes interdictions que pour les RND sont d'application (cf. art.1 de l'A.E.R.W. (Arrêté de l'Exécutif régional wallon) du 30/10/1986) mais les arrêtés d'agrément mentionnent presque systématiquement des dérogations. Comme, par exemple, les possibilités d'enlever, couper, déraciner des arbres et arbustes, de placer des panneaux didactiques, de modifier le relief du sol pour la réinstallation de petites mares, etc.

**GESTION** : pour être agréée, une réserve naturelle doit remplir une série de conditions dont la principale est que sa valeur écologique soit reconnue par le Conseil supérieur wallon de la conservation de la nature. Son propriétaire doit entamer une procédure de demande d'agrément comportant, entre autres, des propositions quant à la gestion et la surveillance du site.

N° BASE	Nom	Surface (ha)	Propriétaires	Occupants	Communes	Cantonnements DNF	Directions DNF	Province
6647	Les Abattis	35,09	RNOB	RNOB	Tintigny, Etalle	Virton, Arlon	Arlon	Luxembourg
6638	Beauregard	4,71	RNOB	RNOB	Rouvroy	Virton	Arlon	Luxembourg
6639	Breuvanne (ou Pré Thibault)	1,45	RNOB	RNOB	Tintigny	Virton	Arlon	Luxembourg
6708	Marais de Chantemelle	7,67	RNOB	RNOB	Etalle	Arlon	Arlon	Luxembourg
6732	Marais de la Cussignière	27,15	RNOB	RNOB	Musson	Virton	Arlon	Luxembourg
6655	Marais de Fouches	1,77	RNOB	RNOB	Arlon	Arlon	Arlon	Luxembourg
6625	Harinsart	0,24	Ardenne et Gaume	Ardenne et Gaume	Habay-la-Neuve	Habay-la-Neuve	Arlon	Luxembourg
6734	Haut des Loges	1,81	Ardenne et Gaume	Ardenne et Gaume	Etalle	Arlon	Arlon	Luxembourg
6626	Marais de Heinsch	10,82	RNOB	RNOB	Arlon	Arlon	Arlon	Luxembourg
6710	Mellier	3,51	RNOB	RNOB	Léglise	Habay-la-Neuve	Arlon	Luxembourg
6652	La Plate Dessous les Monts	27,26	RNOB	RNOB	Tintigny (13,89 ha) Etalle (13,14 ha) Habay-la-Neuve (0,22 ha)	Virton	Arlon	Luxembourg
6600	Raymond Mayné	5,94	Ardenne et Gaume Rouvroy	Ardenne et Gaume	Rouvroy	Virton	Arlon	Luxembourg
6714	Ribausa	1,38	Ardenne et Gaume	Ardenne et Gaume	Chiny	Florenville	Arlon	Luxembourg
6631	Sampont	16,06	RNOB	RNOB	Arlon	Arlon	Arlon	Luxembourg
6738	Vague des Gomhets	29,39	Ardenne et Gaume	Ardenne et Gaume	Tintigny	Florenville	Arlon	Luxembourg
6712	Marais de Vance	11,96	RNOB	RNOB	Etalle	Arlon	Arlon	Luxembourg
6761	Vierre	33,17	RNOB	RNOB	Bertrix, Herbeumont, Chiny	Neufchâteau, Florenville	Neufchâteau, Arlon	Luxembourg
		<b>219,36</b>						
6642	Graide	1,50	RNOB	RNOB	Bièvre	Bièvre	Dinant	Namur
6645	Roda	6,97	RNOB	RNOB	Bièvre	Bièvre	Dinant	Namur
		<b>8,46</b>						



## Les zones humides d'intérêt biologique (ZHIB)

Ce sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières, d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est statique ou courante, et dont la valeur écologique est reconnue par arrêté ministériel. Quel que soit le propriétaire ou l'occupant, une convention est généralement établie entre ce et ces derniers et le Service Public de Wallonie.

### Mesures de conservation qui lui sont appliquées

PROTECTION : diverses interdictions protègent la flore et la faune même si d'une part des possibilités de dérogations existent et si d'autre part, la chasse et la pêche y sont autorisées.

GESTION : l'A.E.R.W. n'évoque ni plan ni comité de gestion. Par contre, les arrêtés individuels de création de ZHIB peuvent mentionner des mesures de gestion et de protection.

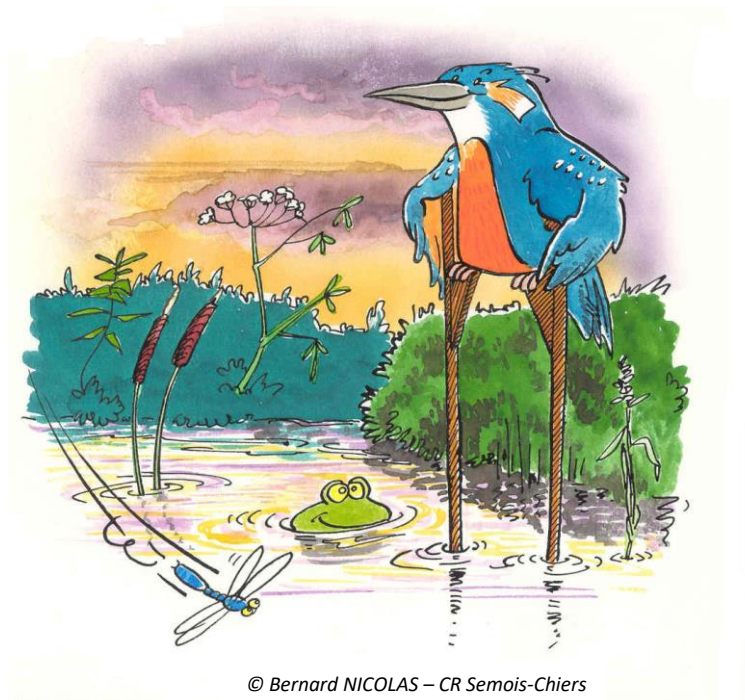
N° base	Code	Nom	Date arrêté	Date Moniteur	Surface (ha)	Propriétaires	Cantonnements DNF	Directions DNF	Communes	Provinces	Natura 2000	Autre statut
6417	LX06	Noue de l'île de Grand Buty	02/03/94	?	1,49	DGVHM	Bouillon	Neufchâteau	Bouillon	Luxembourg	BE34043	
6418	LX43	Vague des Gomhets	02/03/94	?	29,39	Ardenne et Gaume	Florenville	Arlon	Tintigny	Luxembourg	BE34049	RNA
6415	LX81	Marnière d'Ansart	02/03/94	?	1,34	Ardenne et Gaume	Virton	Arlon	Tintigny	Luxembourg	BE34050	
6416	NR32	Ile de Membre	02/03/94	?	1,05	LRBPO, privé	Bièvre	Dinant	Vresse-sur-Semois	Namur	BE35045	
6345	LX55	Les Abattis	31/08/94	?	18,93	Natagora	Virton	Arlon	Etalle	Luxembourg	BE34056 pie	
6188	LX22	Clairière de Rimanvaux	02/03/99	02/04/99	13,90	com. de Légglise	Habay-la-Neuve	Arlon	Légglise	Luxembourg	BE34052	
6411	LX88*	Etangs de Latour	02/06/99	19/11/99	14,60	DGARNE (Département de l'Eau), com de Virton	Virton	Arlon	Virton	Luxembourg	BE34064	
6173	LX97*	Au Pré Jacquet et à la Rouge Fontaine	27/11/02	03/01/03	4,06	com. de Virton	Virton	Arlon	Virton	Luxembourg	BE34064	
6918	NR61	Tourbière de Sofa	26/01/04	25/02/03	6,78	com. de Vresse-sur-Semois	Bièvre	Dinant	Vresse-sur-Semois	Namur	non	
6418mod		Vague des Gomhets	28/01/04	29/03/04	0	Ardenne & Gaume	Florenville	Arlon	Tintigny	Luxembourg	BE34039	

6907	LX99*	Ruisseau du Cron	22/03/04	10/05/03	6,54	privés	Virton	Arlon	Virton	Luxembourg		
6925	LX100*	Marais du Ton	11/03/05	25/05/05	30,28	com. de Virton, D GARNE, Aumoniers du Travail, Pêcheurs d'Ethe-Belmont	Virton	Arlon	Virton	Luxembourg	BE34064	
	<b>11</b>	<b>ZHIB</b>	<b>19/08/13</b>		<b>128,35</b>							

**NATAGORA** : anciennement RNOB (Réserves naturelles et ornithologiques de Belgique) et anciennement AVES.

\* : site non repris dans la liste des zones humides approuvées par le CSWCN en 1991.

\*\* : site situé en petite partie sur 2 Cantonnements DNF.





## Les sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 forment le réseau Natura 2000 qui concrétise la mise en œuvre des Directives européennes " Oiseaux " (79/409/CEE ) et " Habitats " (92/43/CEE). Ces Directives visent à protéger un certain nombre de populations et de biotopes considérés comme importants à l'échelle européenne (et pour lesquels il faut garantir un état de conservation favorable). L'une des approches prévues est la constitution d'un réseau des sites abritant une partie significative de ces espèces et de ces biotopes.

Les périmètres des sites Natura2000 ont fait l'objet de décisions du Gouvernement wallon en 2002, 2004 et 2005. Depuis, chaque site fait l'objet d'inventaires biologiques et d'une cartographie détaillée afin de bien identifier les enjeux biologiques et la manière de les prendre en compte par les propriétaires et les gestionnaires. Chaque site fait ou fera l'objet d'un **arrêté de désignation** définissant les enjeux biologiques et les mesures préventives de base à respecter pour éviter de voir les états de conservation se détériorer à l'échelle du site.

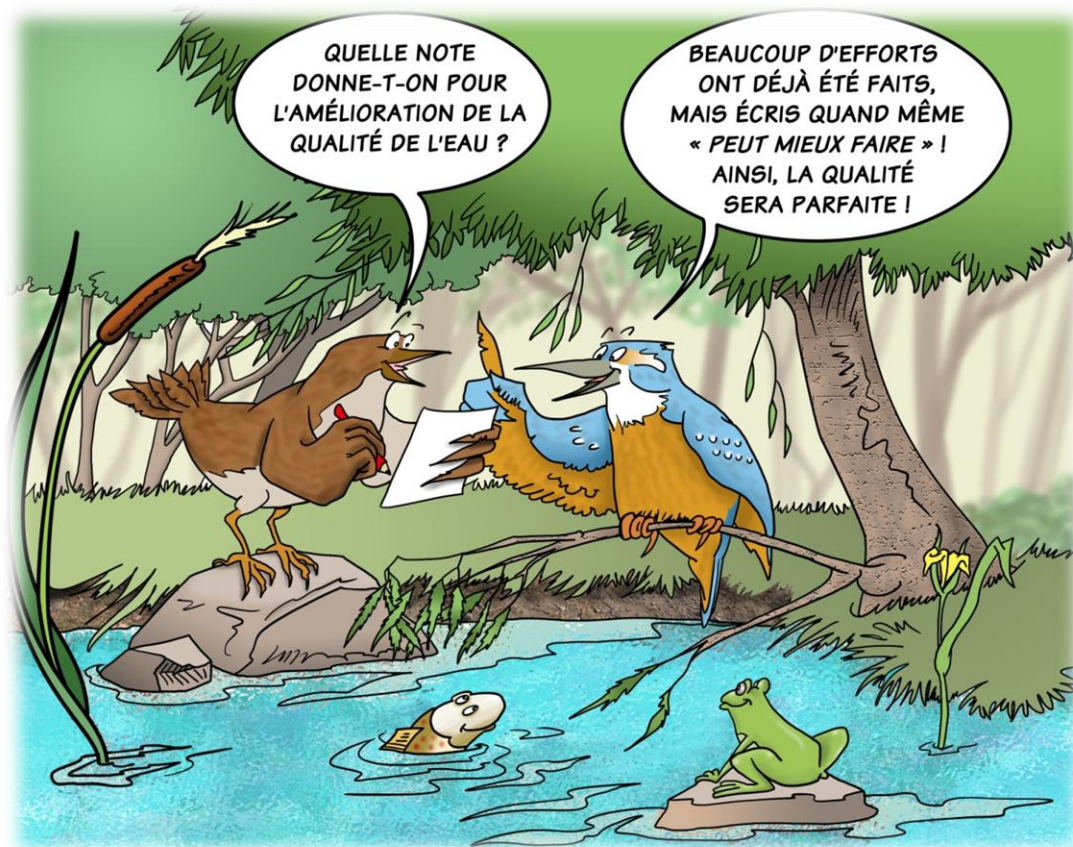
Code	Nom	Surface de la zone (ha)	Pourcentage de la zone située dans le sous-bassin
BE35045	Vallée de la Semois en aval d'Alle	1801,05	100,00%
BE34042	Bassin de la Semois de Bouillon à Alle	1675,01	100,00%
BE34043	Bassin de la Semois du Maka à Bouillon	890,30	100,00%
BE34044	Vallée du Ruisseau des Aleines	751,56	100,00%
BE34045	Forêts de Muno	564,69	100,00%
BE34046	Bassin de la Semois de Florenville à Auby	5339,47	100,00%
BE34047	Haute-Vierre	729,52	100,00%
BE34048	Bassin de la Semois de Jamoigne à Chiny	2246,25	100,00%
BE34049	Basse-Vierre	2910,60	100,00%
BE34050	Bassin de la Semois entre Tintigny et Jamoigne	3029,04	100,00%
BE34051	Vallées du Ruisseau de Mellier et de la Mandebbras	1540,18	100,00%
BE34052	Forêt d'Anlier	7555,37	99,75%

BE34054	Bassin de la Marche	2452,73	100,00%
BE34055	Vallée du Ruisseau de Breuvanne	783,64	100,00%
BE34056	Bassin de la Semois d'Etalle à Tintigny	2159,72	100,00%
BE34057	Marais de la Haute-Semois et Bois de Heinsch	1905,46	89,02%
BE34058	Camp militaire de Lagland	2536,10	100,00%
BE35043	Vallée du Ruisseau de Saint-Jean	451,30	100,00%
BE34060	Bassin supérieur de la Chevratte	1356,12	100,00%
BE34061	Vallées de Laclaireau et du Rabais	2818,37	100,00%
BE34062	Bassin du Ruisseau du Messancy	490,04	100,00%
BE34063	Vallées de la Chevratte	431,21	100,00%
BE34064	Vallées de la Vire et du Ton	288,51	100,00%
BE34065	Bassin supérieur de la Vire et du Ton	2514,14	100,00%
BE34066	Vallée du Ton et Côte bajocienne de Montquintin à Ruelle	3048,86	100,00%
BE34067	Forêts et marais bajociens de Baranzy à Athus	842,34	100,00%
BE35046	Vallée du Ruisseau de Gros Fays	88,33	100,00%
BE35047	Vallée du Ruisseau de Rebais	518,79	100,00%
BE35044	Bassin du Ruisseau du Ru au Moulin	510,75	100,00%
<b>TOTAL</b>		<b>52229,50</b>	

## LES MASSES D'EAU DE SURFACE

L'état d'une eau de surface se définit comme l'expression générale de l'état d'une masse d'eau de surface, déterminée par la plus mauvaise valeur de son état écologique et de son état chimique.

Par exemple, le bon état d'une eau de surface se définit comme l'état atteint par une masse d'eau de surface lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins « bons ».

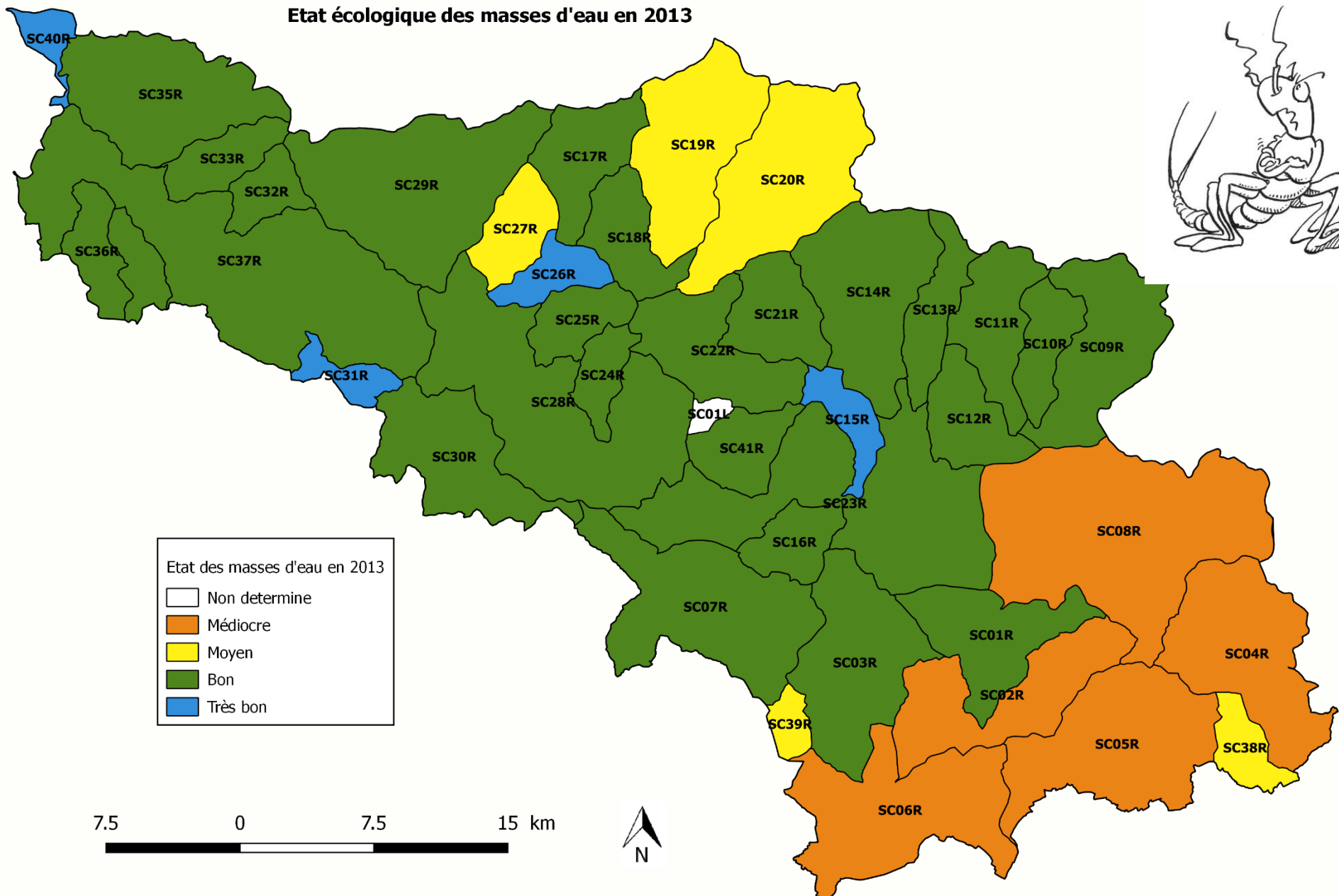


© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers





### Etat écologique des masses d'eau en 2013



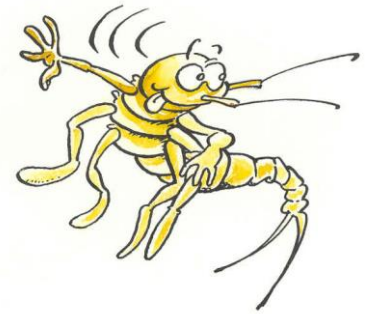
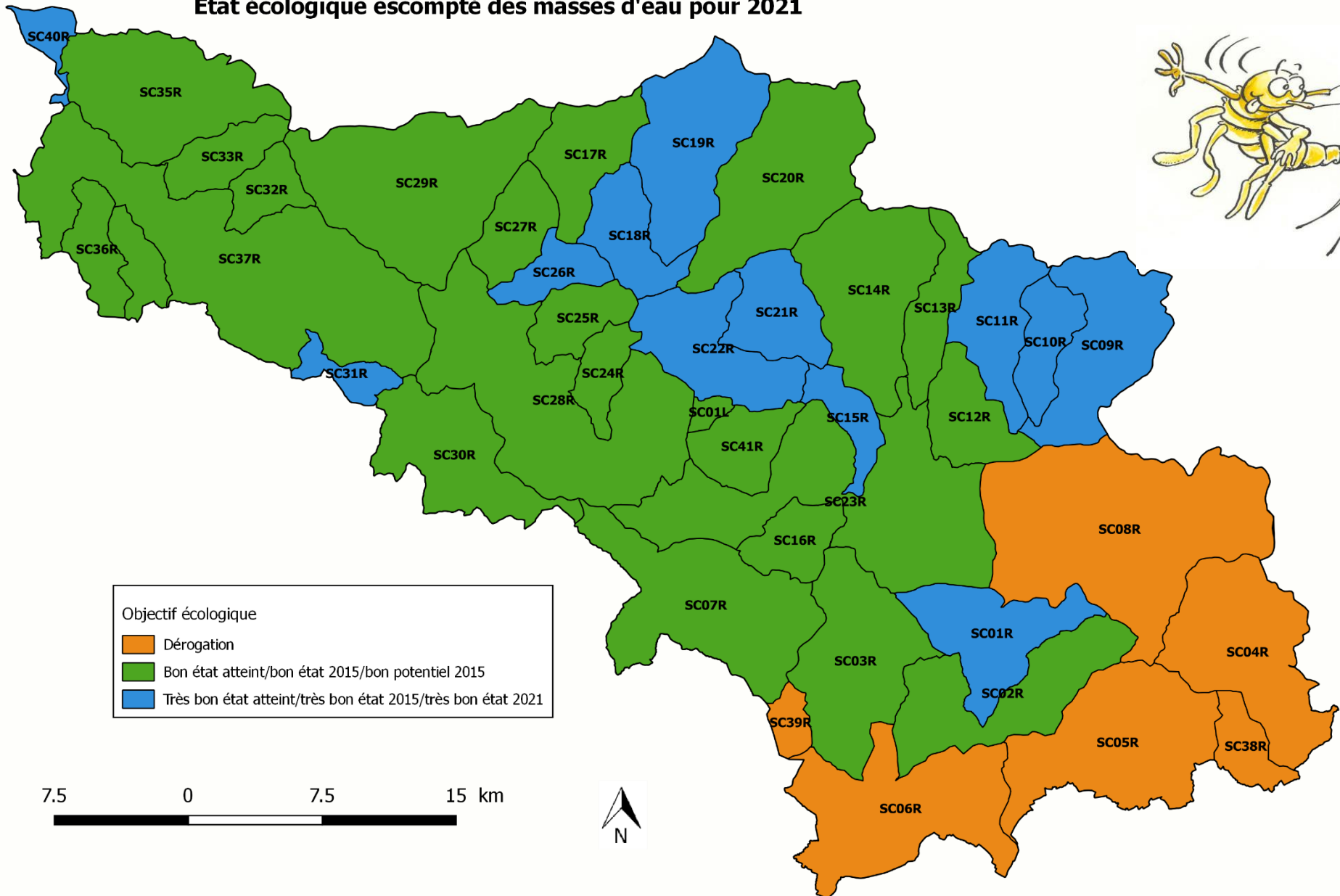
Etat des masses d'eau en 2013	
□	Non determine
■	Médiocre
■	Moyen
■	Bon
■	Très bon

7.5      0      7.5      15 km





## Etat écologique escompté des masses d'eau pour 2021





## Les masses d'eau et le risque

Masses d'eau	Etat 2013	Etat 2021
SC01L - Réservoir de la Vierre		Green
SC01R - Le Ruisseau de Laclaireau	Green	Blue
SC02R - Le Ton I	Orange	Green
SC03R - La Chevratte	Green	Green
SC04R - La Messancy	Orange	Orange
SC05R - La Vire	Orange	Orange
SC06R - Le Ton II	Orange	Orange
SC07R - La Marche	Green	Green
SC08R - La Semois I	Orange	Orange
SC09R - La Rulles I	Green	Blue
SC10R - Le ruisseau d'Arlune	Green	Blue
SC11R - Le Ruisseau d'Anlier	Green	Blue
SC12R - La Rulles II	Green	Green
SC13R - La Mandebras	Green	Green
SC14R - Le Ruisseau de Mellier	Green	Green
SC15R - La Civane	Blue	Blue
SC16R - La Breuvane	Green	Green
SC17R - La Vierre I	Green	Green
SC18R - La Vierre II	Green	Blue
SC19R - Le Ruisseau de Grandvoir	Yellow	Blue
SC20R - Le Ruisseau de Neufchâteau	Yellow	Green
SC21R - Le Ruisseau de Brunwirys	Green	Blue

Il y a de l'eau dans le gaz.



<b>Masses d'eau</b>	<b>Etat 2013</b>	<b>Etat 2021</b>
SC22R - La Vierre III	Green	Blue
SC23R - La Semois II	Green	Green
SC24R - Le Ruisseau de Tamigean	Green	Green
SC25R - L'Antrogne	Green	Green
SC26R - Le Ruisseau d'Aise	Blue	Blue
SC27R - Le Ruisseau des Munos	Yellow	Green
SC28R - La Semois III	Green	Green
SC29R - Le Ruisseau des Aleines	Green	Green
SC30R - Le Ruisseau du Tremble	Green	Green
SC31R - Le Ruisseau des Mambes	Blue	Blue
SC32R - La Liresse	Green	Green
SC33R - Le Ruisseau de Gros Fays	Green	Green
SC34R - Le Ruisseau de Rebais	Green	Green
SC35R - Le Ruisseau du Rux au Moulin	Green	Green
SC36R - Le Ruisseau de Membre	Green	Green
SC37R - La Semois IV	Green	Green
SC38R - La Chiers	Yellow	Orange
SC39R - La Thonne	Yellow	Orange
SC40R - Le Ruisseau de Saint-Jean	Blue	Blue
SC41R - La Vierre IV	Green	Green



## Les masses d'eau et les Communes

Nom de la Commune	Nom de la masse d'eau	Numéro de la masse d'eau
Arlon	Messancy	SC04R
	Semois I	SC08R
Aubange	Messancy	SC04R
	Vire	SC05R
	Chiers	SC38R
Bertrix	Vierre I	SC17R
	Vierre II	SC18R
	Grandvoir	SC19R
	Aise	SC26R
	Munos	SC27R
	Semois III	SC28R
	Aleines	SC29R
	Semois IV	SC37R
Bièvre	Aleines	SC29R
	Liresse	SC32R
	Gros Fays	SC33R
	Rux au Moulin	SC35R
	Semois IV	SC37R
Bouillon	Semois III	SC28R
	Aleines	SC29R
	Tremble	SC30R
	Mambes	SC31R
	Liresse	SC32R
	Gros Fays	SC33R
	Rebais	SC34R
	Semois IV	SC37R



Nom de la Commune	Nom de la masse d'eau	Numéro de la masse d'eau
Chiny	Barrage de la Vierre	SC01L
	Marche	SC07R
	Breuvanne	SC16R
	Brunwyris	SC21R
	Vierre III	SC22R
	Semois II	SC23R
	Tamigean	SC24R
	Semois III	SC28R
	Vierre IV	SC41R
Etalle	Laclaireau	SC01R
	Ton I	SC02R
	Chevratte	SC03R
	Semois I	SC08R
	Semois II	SC23R
Florenville	Marche	SC07R
	Vierre III	SC22R
	Semois II	SC23R
	Tamigean	SC24R
	Antrogne	SC25R
	Semois III	SC28R
	Tremble	SC30R

Nom de la Commune	Nom de la masse d'eau	Numéro de la masse d'eau
Habay	Semois I	SC08R
	Rulles I	SC09R
	Arlune	SC10R
	Anlier	SC11R
	Rulles II	SC12R
	Mandebras	SC13R
	Mellier	SC14R
	Civane	SC15R
	Semois II	SC23R
Herbeumont	Vierre II	SC18R
	Grandvoir	SC19R
	Rau de Neufchâteau	SC20R
	Vierre III	SC22R
	Tamigean	SC24R
	Antrogne	SC25R
	Aise	SC26R
	Semois III	SC28R
Léglise	Rulles I	SC09R
	Arlune	SC10R
	Anlier	SC11R
	Rulles II	SC12R
	Mandebras	SC13R
	Mellier	SC14R
	Civane	SC15R
	Rau de Neufchâteau	SC20R
	Brunwyris	SC21R
	Vierre III	SC22R
	Semois II	SC23R



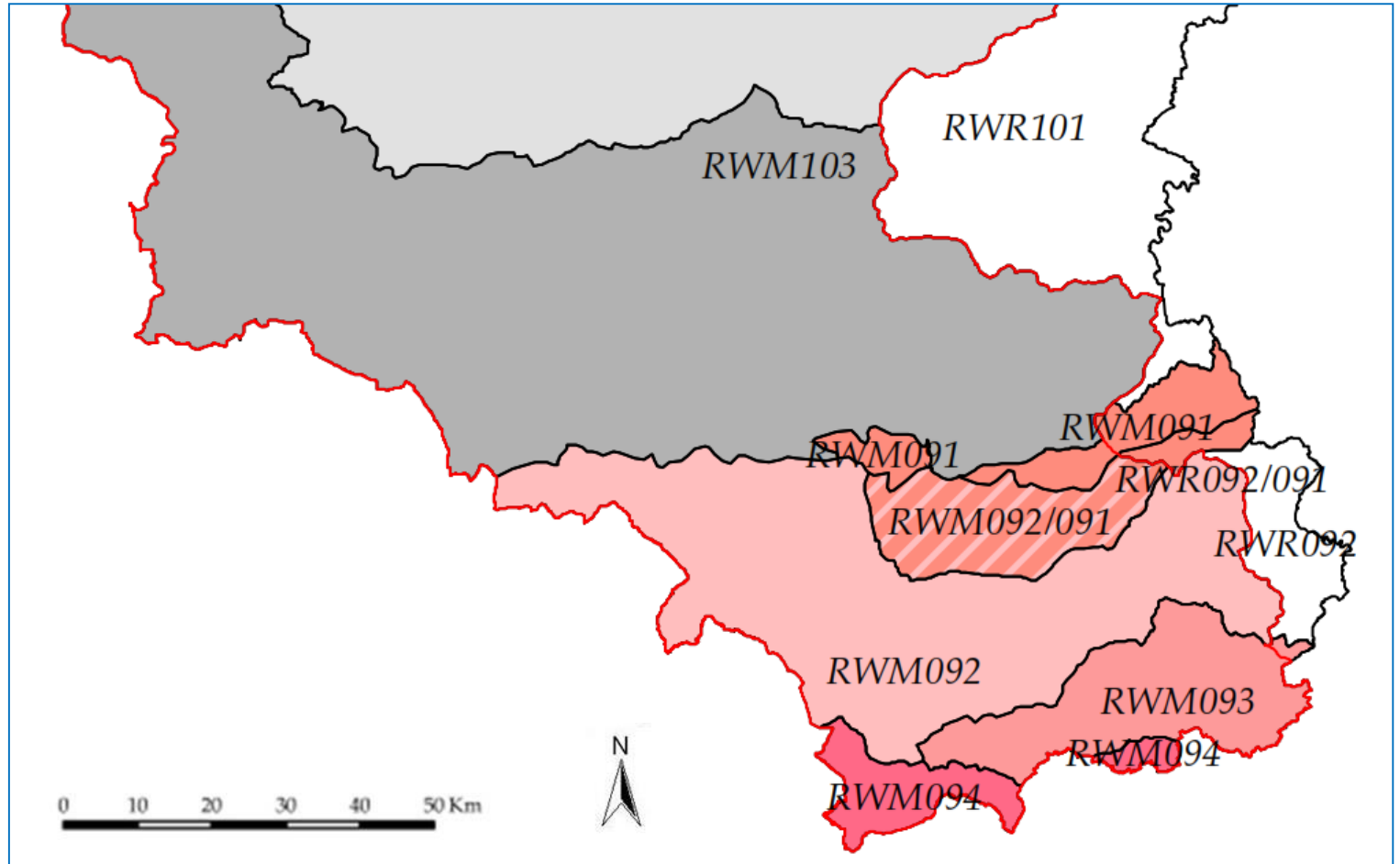
Nom de la Commune	Nom de la masse d'eau	Numéro de la masse d'eau
Libramont	Vierre I	SC17R
	Grandvoir	SC19R
	Rau de Neufchâteau	SC20R
Meix-devant-Virton	Chevratte	SC03R
	Ton II	SC06R
	Marche	SC07R
	Thonne	SC39R
Messancy	Messancy	SC04R
	Vire	SC05R
	Chiers	SC38R
Musson	Ton I	SC02R
	Vire	SC05R
Paliseul	Aleines	SC29R
	Liresse	SC32R
	Gros Fays	SC33R
	Rux au Moulin	SC35R
Rouvroy	Chevratte	SC03R
	Ton II	SC06R
Saint-Léger	Laclaireau	SC01R
	Ton I	SC02R
	Messancy	SC04R
	Vire	SC05R
	Semois I	SC08R





Nom de la Commune	Nom de la masse d'eau	Numéro de la masse d'eau
Tintigny	Laclaireau	SC01R
	Chevratte	SC03R
	Marche	SC07R
	Civane	SC15R
	Breuvanne	SC16R
	Brunwirys	SC21R
	Vierre III	SC22R
	Semois II	SC23R
	Vierre IV	SC41R
Virton	Laclaireau	SC01R
	Ton I	SC02R
	Chevratte	SC03R
	Vire	SC05R
	Ton II	SC06R
Vresse-sur-Semois	Gros Fays	SC33R
	Rebais	SC34R
	Rux au Moulin	SC35R
	Membrette	SC36R
	Semois IV	SC37R
	Saint-Jean	SC40R

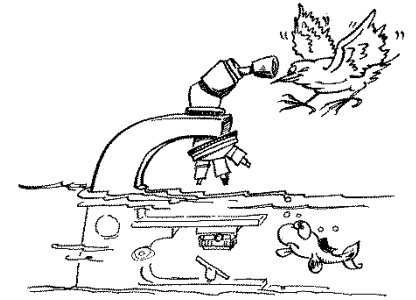
## LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES



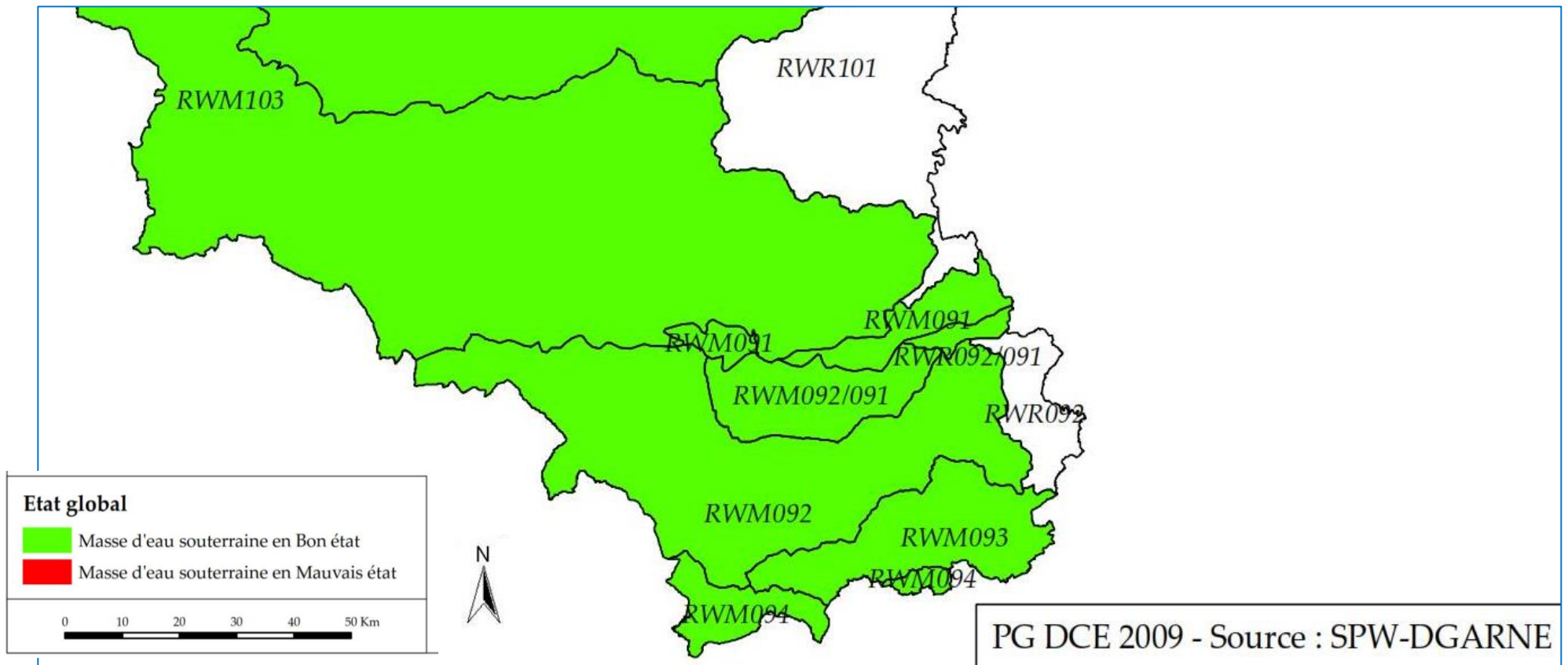


## Etat global des masses d'eau souterraines

Une masse d'eau souterraine se définit comme un volume d'eau distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifère. L'état global des 9 masses d'eau souterraines qui se trouvent sur notre zone d'actions est considéré comme bon.



### Etat global des masses d'eau souterraines





## 2.3. Principes de base et méthodes de travail

Les principes de base sont le consensus et la coordination des différents partenaires en vue de l'élaboration du Programme d'actions. Concrètement, l'ensemble des partenaires ont été sollicités en vue de proposer des actions, en se basant notamment sur les résultats d'inventaires mais aussi sur base de thèmes spécifiques (pêche, obstacles,...).

La structure du Contrat de Rivière, définie au travers de l'AGW du 18 novembre 2008 et des statuts de l'asbl, est basée sur :

- **Un Comité de Rivière** (Assemblée générale du Contrat de Rivière) qui se compose de trois grands groupes : administrations communales, administrations et organes consultatifs concernés et acteurs locaux.
- **Un Conseil d'Administration** qui est constitué de 19 membres : 6 représentants de chaque groupe et le coordinateur (qui n'a pas de droit de vote). Le (la) Président(e), le (la) Vice-Président(e), le (la) Secrétaire, le (la) Trésorier(e), désigné(e)s au sein du Conseil d'Administration, constituent le Bureau. Notons également le renouvellement du Comité et du Conseil d'Administration lors de l'Assemblée générale du 28 février 2013 à Etalle.
- **Une Cellule de Coordination** : celle-ci est chargée d'assurer les missions dédiées au Contrat de Rivière. La Cellule de coordination du Contrat de Rivière est actuellement composée d'un coordinateur, de deux coordinatrices adjointes et d'un technicien de terrain.

La rédaction et le suivi du Programme d'actions. Celui-ci est constitué sur la base suivante :

- L'Inventaire de terrain, réalisé chaque année par la Cellule de coordination elle-même.
- L'encodage des points noirs (PN) et points noirs prioritaires (PNP).
- L'examen et l'analyse des PNP avec les partenaires concernés (réalisation de documents de présentation des PN et PNP aux Communes, proposition d'actions spécifiques afin de solutionner ces PNP, examen en détails des PN avec les partenaires concernés (ex : prioriser les PNP en terme d'obstacles poissons avec le Service de la Pêche, ce qui permet de limiter le nombre d'actions afin d'être plus concrets et ne pas se disperser), réflexion d'actions générales de communication).
- L'approbation de l'inventaire et des PNP par le Comité de Rivière. Dans le cas présent, ceci a été réalisé lors de l'Assemblée Générale du 26 janvier 2016 à Meix-devant-Virton.
- L'approbation du projet de Programme d'actions. Dans le cas présent, ceci a été réalisé lors de l'Assemblée générale du 04 octobre 2016 à Rossignol.

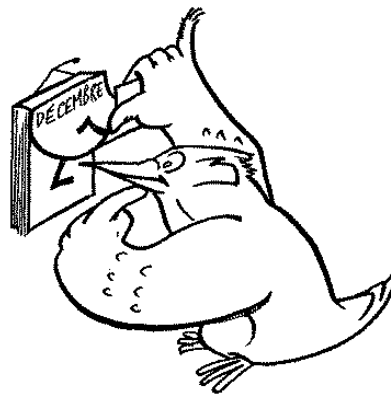
Après approbation du Protocole d'accords par le Ministre, vient ensuite la mise en œuvre des actions et de son suivi par la Cellule de coordination, notamment via des « groupes de travail ».



Exemples :

- Groupe de travail « Travaux et aménagements en cours d'eau » : examen des demandes, points noirs (PN) ou projets de travaux en partenariat avec les gestionnaires concernés.
- Groupe de travail « patrimoine » : réunions en partenariat avec Qualité Village Wallonie asbl, les Maison du Tourisme et certaines Communes telles que par exemples Saint-Léger et Habay.
- Groupe de travail « examen des rejets domestiques inventoriés » en partenariat avec les Intercommunales et les Communes.
- Groupe de travail « roches et rochers de la Semois » en partenariat avec les Provinces, le Service Public de Wallonie, les Maisons du Tourisme, les associations asbl Défense et Promotion de la Semois, la TransSemoisienne et le Cercle des Naturaliste de Belgique.
- Nouveau groupe de travail « pêche » en partenariat avec la nouvelle Fédération de Pêche Semois-Chiers, les gestionnaires des cours d'eau et le Service Public de Wallonie-DNF-Service de la Pêche.

De même, la Cellule de coordination a redéveloppé les contacts et échanges avec les partenaires transfrontaliers (notamment la Communauté de Communes Meuse et Semoy et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers et ses affluents (SIAC).



## Programme d'action 2017-2019

Planning des inventaires 2017								
Mois	Commune	ME	Nom		Mois	Commune	ME	Nom
Avril	Etalle	SC01R	Laclaireau		Juillet	Vresse	SC33R	Gros Fays
		SC02R	Ton I				SC34R	Rebais
		SC03R	Chevratte				SC35R	Rux au Moulin
		SC08R	Semois I				SC36R	Membrette
		SC23R	Semois II				SC37R	Semois IV
	Arlon	SC04R	Messancy				SC40R	Saint-Jean
		SC08R	Semois I					
Mai	Herbeumont	SC18R	Vierre II		Aout	Bertrix	SC17R	Vierre I
		SC19R	Grandvoir				SC18R	Vierre II
		SC20R	Rau de Neufchâteau				SC19R	Grandvoir
		SC22R	Vierre III				SC26R	Aise
		SC24R	Tamigean				SC27R	Muno
		SC25R	Antogne				SC28R	Semois III
		SC26R	Aise				SC29R	Aleines
		SC28R	Semois III	SC37R			Semois IV	
	Messancy	SC04R	Messancy	Meix		SC03R	Chevratte	
		SC05R	Vire			SC06R	Ton II	
		SC38R	Chiers			SC07R	Marche	
Juin	Libramont	SC17R	Vierre I	Septembre	Habay	SC39R	Thonne	
		SC19R	Grandvoir			SC08R	Semois I	
		SC20R	Rau de Neufchâteau			SC09R	Rulles I	
	Rouvroy	SC03R	Chevratte			SC10R	Arlune	
		SC06R	Ton II			SC11R	Anlier	
Juillet	Chiny	SC01L	Barrage de la Vierre			SC12R	Rulles II	
		SC07R	Marche			SC14R	Mandebras	
		SC16R	Breuvanne			SC15R	Mellier	
		SC21R	Brunwyris			SC23R	Civanne	
		SC22R	Vierre III					
		SC23R	Semois II					
		SC24R	Tamigean					
		SC28R	Semois III					
		SC41R	Vierre IV					
				Octobre				

## Programme d'action 2017-2019

### Planning des inventaires 2018

Mois	Commune	ME	Nom						
Avril	Tintigny	SC01R	Laclaireau	Juin	Sainte-Léger	SC01R	Laclaireau		
		SC03R	Chevratte			SC02R	Ton I		
		SC07R	Marche			SC04R	Messancy		
		SC15R	Civane			SC05R	Vire		
		SC16R	Breuvanne			SC08R	Semois I		
		SC21R	Brunwyris		Paliseul	SC29R	Aleines		
		SC22R	Vierre III			SC32R	Liresse		
		SC23R	Semois II			SC33R	Gros Fays		
		SC41R	Vierre IV			SC35R	Rux au Moulin		
		SC09R	Rulles I			Juillet	Florenville	SC07R	Marche
	SC10R	Arlune	SC22R	Vierre III					
	SC11R	Anlier	SC23R	Semois II					
	SC12R	Rulles II	SC24R	Tamigean					
	SC13R	Mandebras	SC25R	Antrogne					
	SC14R	Mellier	Aubange	SC28R	Semois III				
	SC15R	Civane		SC30R	Tremble				
	SC20R	Rau de Neufchâteau		SC04R	Messancy				
	SC21R	Brunwyris		SC05R	Vire				
	SC22R	Vierre III		SC38R	Chiers				
	Mai	Virton	SC23R	Semois II	Aout	Bouillon	SC28R	Semois III	
SC01R			Laclaireau	SC29R			Aleines		
SC02R			Ton I	SC30R			Tremble		
SC03R			Chevratte	SC31R			Mambes		
SC05R			Vire	SC32R			Liresse		
SC06R			Ton II	SC33R			Gros Fays		
Bièvre		SC29R	Aleines	Septembre			Musson	SC34R	Rebais
		SC32R	Liresse					SC37R	Semois IV
		SC33R	Gros Fays					SC02R	Ton I
		SC35R	Rux au Moulin					SC05R	Vire
		SC37R	Semois IV			Octobre			

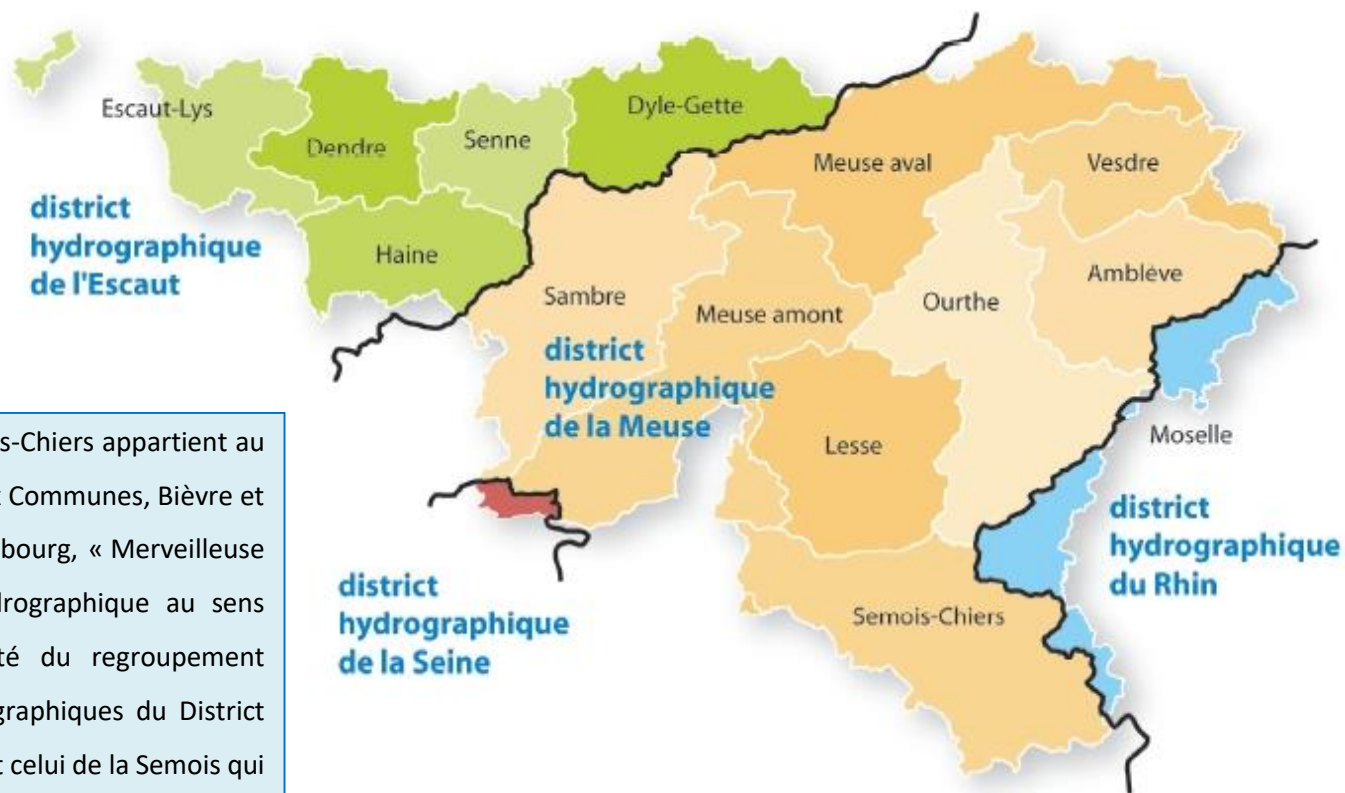
### 3. CARTE D'IDENTITE DU SOUS-BASSIN SEMOIS-CHIERS

#### 3.1. Localisation

Situé à l'extrême sud de la Wallonie, le sous-bassin Semois-Chiers appartient au bassin hydrographique de la Meuse. À l'exception de deux Communes, Bièvre et Vresse-sur-Semois, il fait partie de la Province de Luxembourg, « Merveilleuse terre de vacances ». Ce n'est pas un sous-bassin hydrographique au sens géographique du terme. En effet, il s'agit en réalité du regroupement administratif (et arbitraire) de deux sous-bassins hydrographiques du District Hydrographique de la Meuse, le sous-bassin de la Chiers et celui de la Semois qui comptent respectivement 10 et 32 masses d'eau. Cette précision a son importance, car il existe de nombreuses différences entre ces deux entités.

Affluent de la Meuse à Remilly-Aillicourt, le parcours belge de la Chiers ne fait que 1,7 km et c'est à ses affluents belges que nous nous intéresserons (le Ton, la Messancy, le Brüll, la Thonne, la Marche et le Tremble).

Affluent de la Meuse à Monthermé (France), la Semois a un parcours de 210 km.



Superficie : 1756,47 km<sup>2</sup>  
Population : 132.304 habitants  
Linéaire de cours d'eau : 2.763 km





## 3.2. Démographie

Sur les dix masses d'eau que compte le bassin de la Chiers, six ont été caractérisées en 2013 comme « état écologique médiocre ou moyen » dont cinq qui ont les plus fortes densités de population (entre 110 et 392 hab./km<sup>2</sup>).

Dans les quatre autres masses d'eau, désignées en 2013 comme « état écologique bon », nous trouvons quatre masses d'eau très semblables, plutôt forestières, avec une faible densité de population (entre 15 et 54 hab./km<sup>2</sup>).

Avec 51.875 habitants (sur les 132.304 du sous-bassin), **le bassin belge de la Chiers héberge environ 40% de la population du sous-bassin Semois-Chiers, sur seulement 28% de son territoire** (495 km<sup>2</sup>/1750 km<sup>2</sup>).

S'il commence à ressentir lui aussi une pression démographique dans les villages les plus proches de la frontière luxembourgeoise ou de l'autoroute qui y mène, les trois piliers du développement du **bassin de la Semois** restent encore aujourd'hui l'agriculture (principalement l'élevage), la forêt et le tourisme.

Sur les trente-deux masses d'eau que compte ce bassin, une seule a été caractérisée en 2013 comme « état écologique médiocre » : la SC08R (Semois 1) qui englobe le « grand Arlon » (22.831 habitants, soit 155 hab./km<sup>2</sup>). Trois masses d'eau sont considérées en 2013 comme « état écologique moyen » : Les masses d'eau SC19R (Ruisseau de Grandvoir), SC20R (Ruisseau de Neufchâteau) et SC27R (Ruisseau de Muno). L'état écologique de la masse d'eau SCO1L (réservoir de la Vierre) est non déterminé. Les vingt-sept autres masses d'eau présentent un état écologique 2013 considéré comme « bon » voir « très bon ».

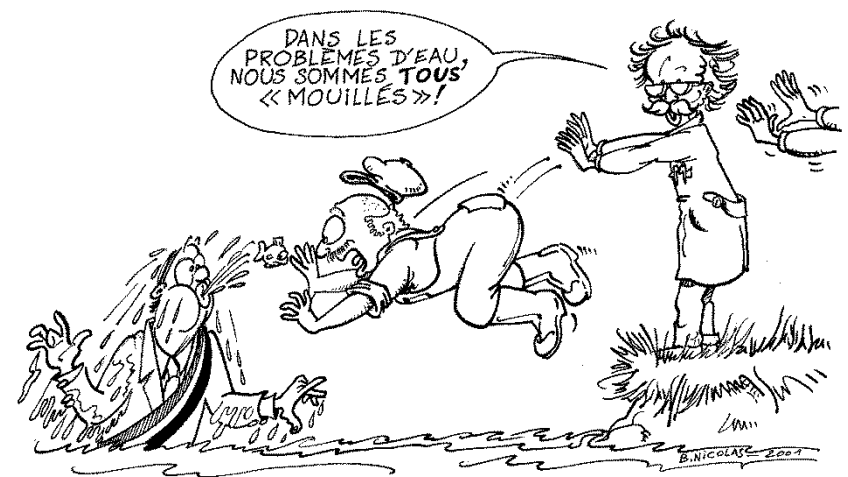
D'une manière générale, le bassin de la Semois subit par contre une **pression saisonnière liée au tourisme, surtout très développé en Basse Semois**.

Rien que dans les masses d'eau propres à la Semois (Semois I, II, III et IV) il génère 19.410 EH, pour 23.845 EH dans le bassin et 26.750 EH dans le sous-bassin (par comparaison, 3.265 EH sont générés par le tourisme dans le bassin de la Chiers, dont 1.000 EH par un tourisme orienté vers la Semois).

Avec 80.429 habitants (sur les 132.304 du sous-bassin), le bassin de la Semois héberge 60% de la population du sous-bassin Semois-Chiers, répartis sur 72% du territoire (1260 km<sup>2</sup>/1750 km<sup>2</sup>). A noter que certaines Communes de la vallée de la Semois subissent une forte pression démographique en période estivale (certaines, comme Vresse-sur-Semois, ou Bouillon, doublent leur population).



Communes	Population (2013)	Superficie (km <sup>2</sup> )
ARLON	19.602	72,988
AUBANGE	16.244	46,162
BERTRIX	7.979	115,016
BIEVRE	993	52,448
BOUILLON	5.394	146,023
CHINY	5.178	114,133
ETALLE	5.713	79,364
FLORENVILLE	5.527	148,289
HABAY	8.269	103,305
HERBEUMONT	1.574	58,442
LEGLISE	3.857	125,643
LIBRAMONT	4.256	33,607
MEIX-DEVANT-VIRTON	2.806	55,126
MESSANCY	7.277	43,437
MUSSON	4.482	35,440
PALISEUL	1.491	43,184
ROUVROY	2.065	28,079
SAINT-LEGER	3.385	36,181
TINTIGNY	4.023	81,704
VIRTON	11.540	95,815
VRESSE-SUR-SEMOIS	2.417	88,757



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

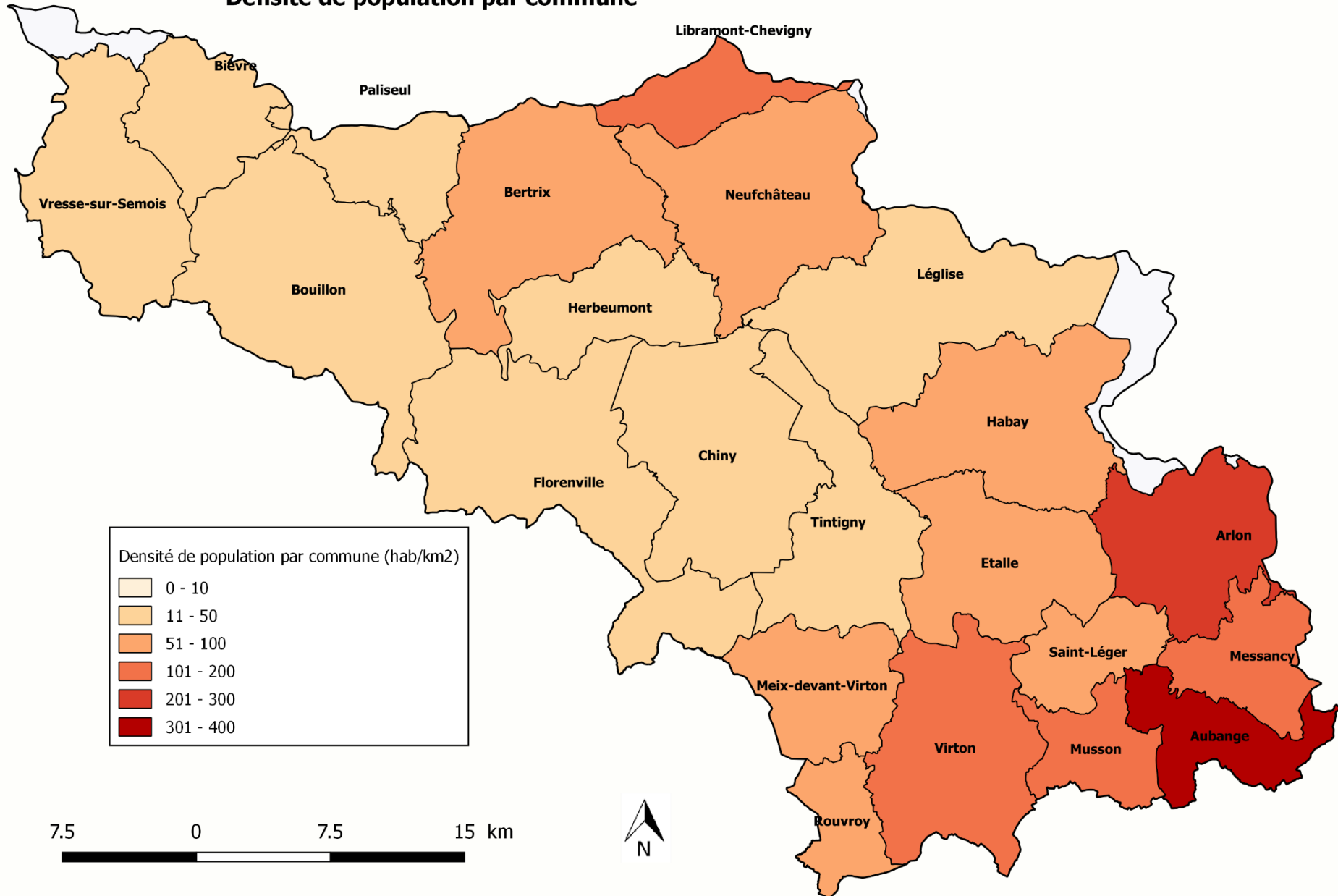


Masse d'eau	Population (2013)	Superficie (km <sup>2</sup> )
SC01L	8	3,275
SC01R	823	39,555
SC02R	7.463	50,047
SC03R	3.100	57,858
SC04R	14.808	63,167
SC05R	9.257	69,748
SC06R	7.755	70,424
SC07R	1.807	73,733
SC08R	22.831	125,730
SC09R	2.800	48,731
SC10R	539	18,964
SC11R	933	30,540
SC12R	2.079	24,327
SC13R	412	20,930
SC14R	2.752	59,375
SC15R	128	13,587
SC16R	860	17,431
SC17R	938	28,741
SC18R	1.483	23,718
SC19R	5115	55,591
SC20R	5580	66,894
SC21R	720	26,557
SC22R	665	39,256
SC23R	10.916	107,486
SC24R	20	13,091
SC25R	107	17,572

Masse d'eau	Population (2013)	Superficie (km <sup>2</sup> )
SC26R	110	14,196
SC27R	4.918	20,065
SC28R	4.940	105,200
SC29R	2.421	86,839
SC30R	720	46,587
SC31R	135	9,961
SC32R	297	13,251
SC33R	229	17,568
SC34R	26	11,932
SC35R	1.301	60,853
SC36R	283	16,681
SC37R	6.285	136,671
SC38R	5.883	14,992
SC39R	259	7,262
SC40R	7	8,006
SC41R	591	20,085

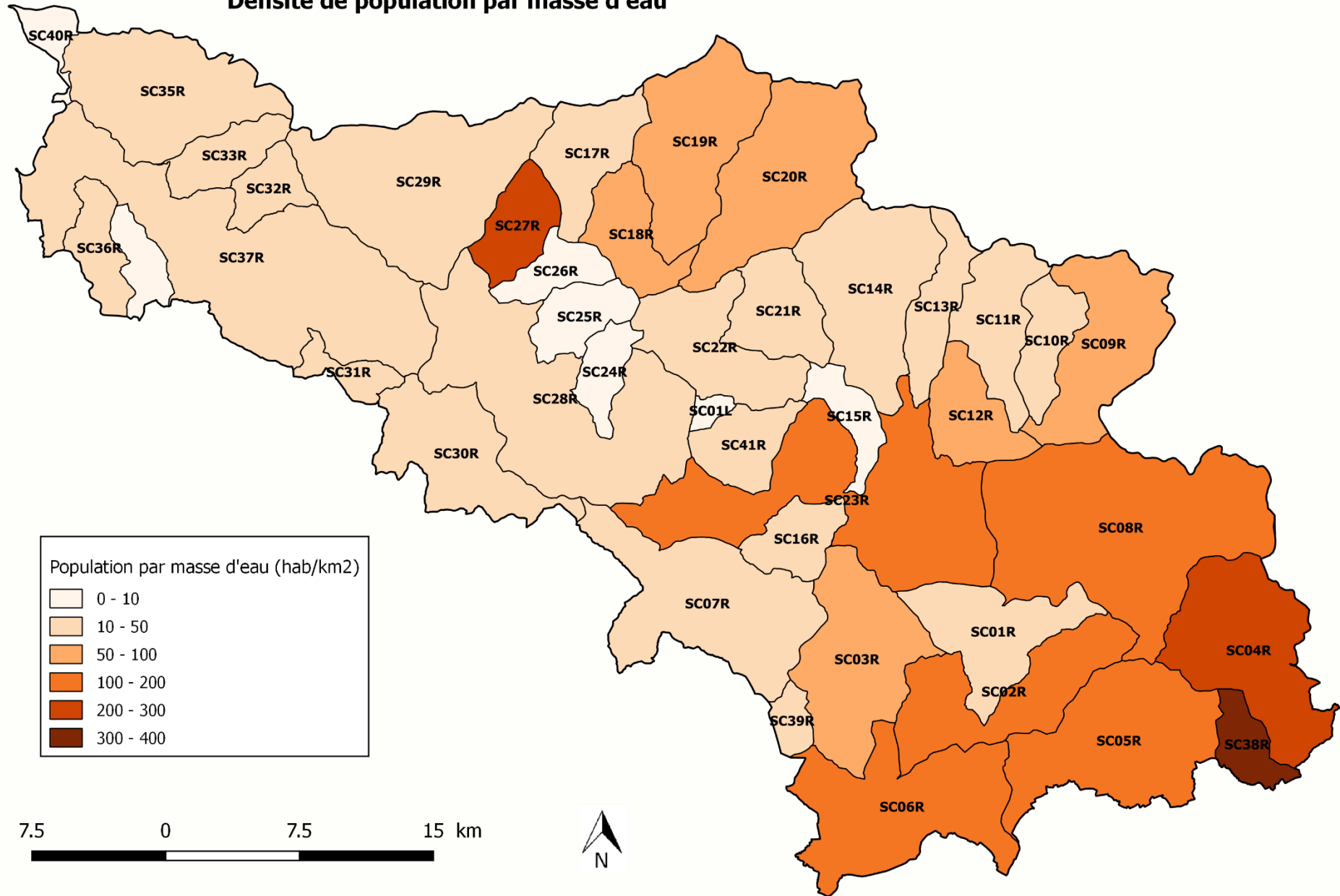


## Densité de population par commune





### Densité de population par masse d'eau



### 3.3. Occupation du sol

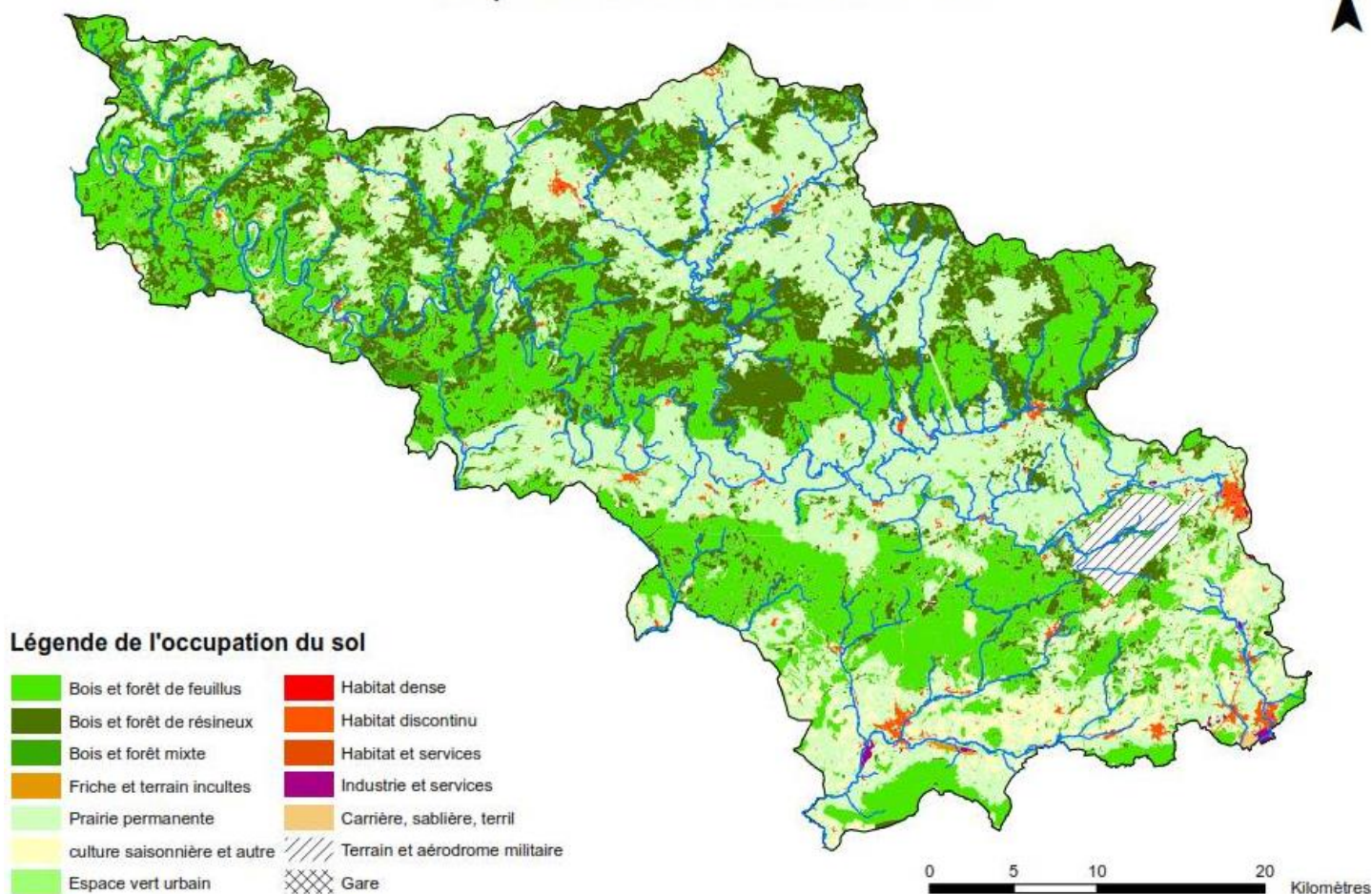
L'occupation du sol est partagée, par bandes plus ou moins horizontales, entre forêts et prairies dans une proportion d'environ 50%.

Elle est fortement influencée par les deux types de régions naturelles du sous-bassin, l'Ardenne et la Lorraine belge. La haute et la moyenne Semois coulent dans les prairies de la dépression de la première cuesta de la Lorraine belge avant de pénétrer dans le massif ardennais en tant que « basse Semois », en développant de nombreux méandres.

A l'inverse, le Ton est d'abord forestier et rejoint les prairies de la dépression de la deuxième cuesta à mi-parcours.

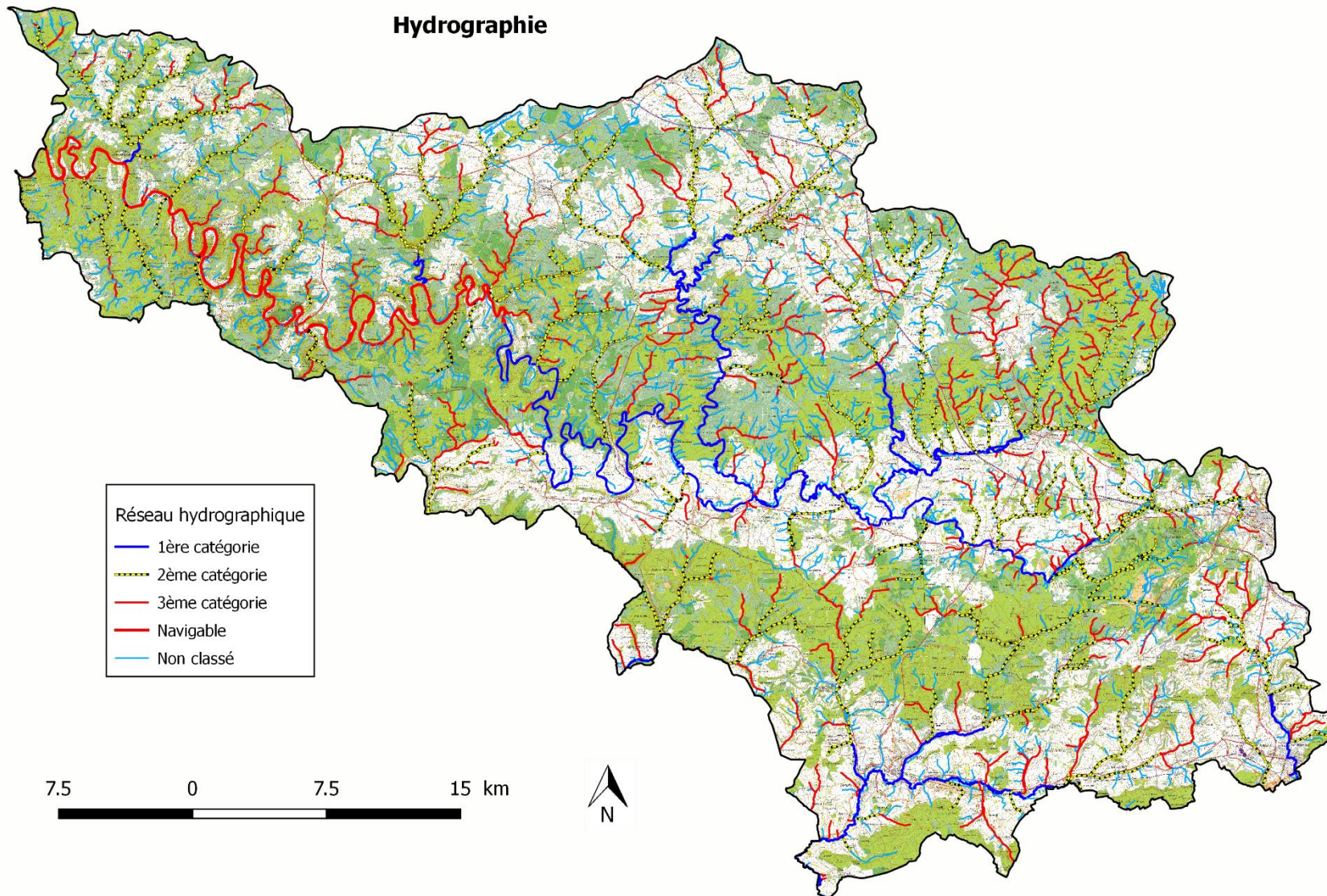
Les forêts du sud sont majoritairement des hêtraies alors que sur le massif ardennais on rencontre de nombreux résineux.

Occupation du sol du sous-bassin Semois-Chiers





### 3.4. Hydrographie





En ce qui concerne le sous-bassin Semois-Chiers, la répartition est la suivante :

Classement des cours d'eau	Linéaire	Pourcentage
Cours d'eau navigables	93 km	3,4 %
Cours d'eau non navigable de 1 <sup>ère</sup> catégorie	238 km	8,6 %
Cours d'eau non navigable de 2 <sup>ème</sup> catégorie	608 km	22 %
Cours d'eau non navigable de 3 <sup>ème</sup> catégorie	573 km	20,7 %
Cours d'eau non classés	1 251 km	45,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 763 km</b>	<b>100 %</b>

Spécificité du sous-bassin Semois-Chiers, les cours d'eau non classés représentent 45 % du chevelu dans notre zone d'actions (pour 40 % seulement au niveau de la Wallonie). N'ayant pas de gestionnaire spécifique désigné, il importe donc d'accorder une attention particulière à ces cours d'eau non-classés

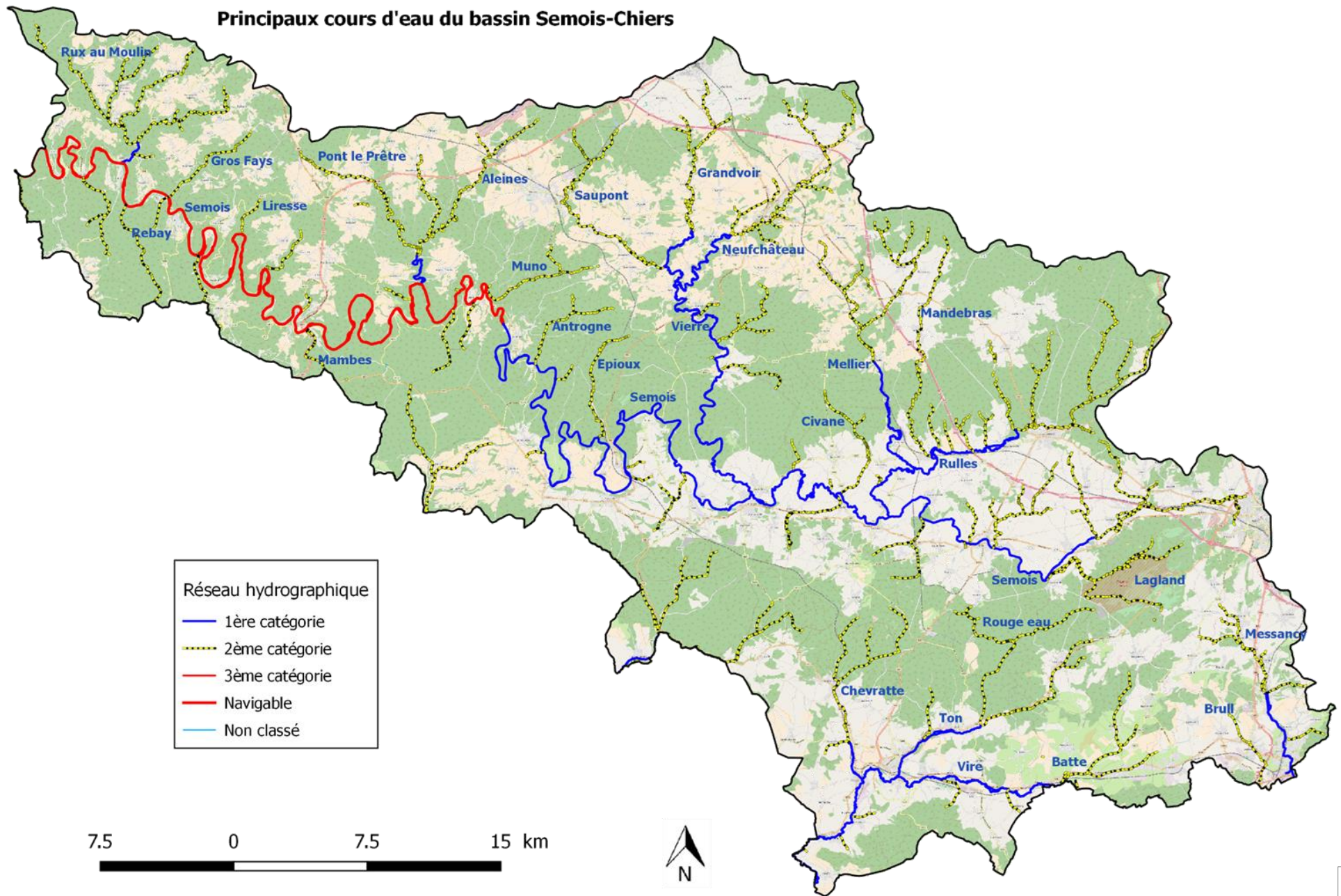


© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers



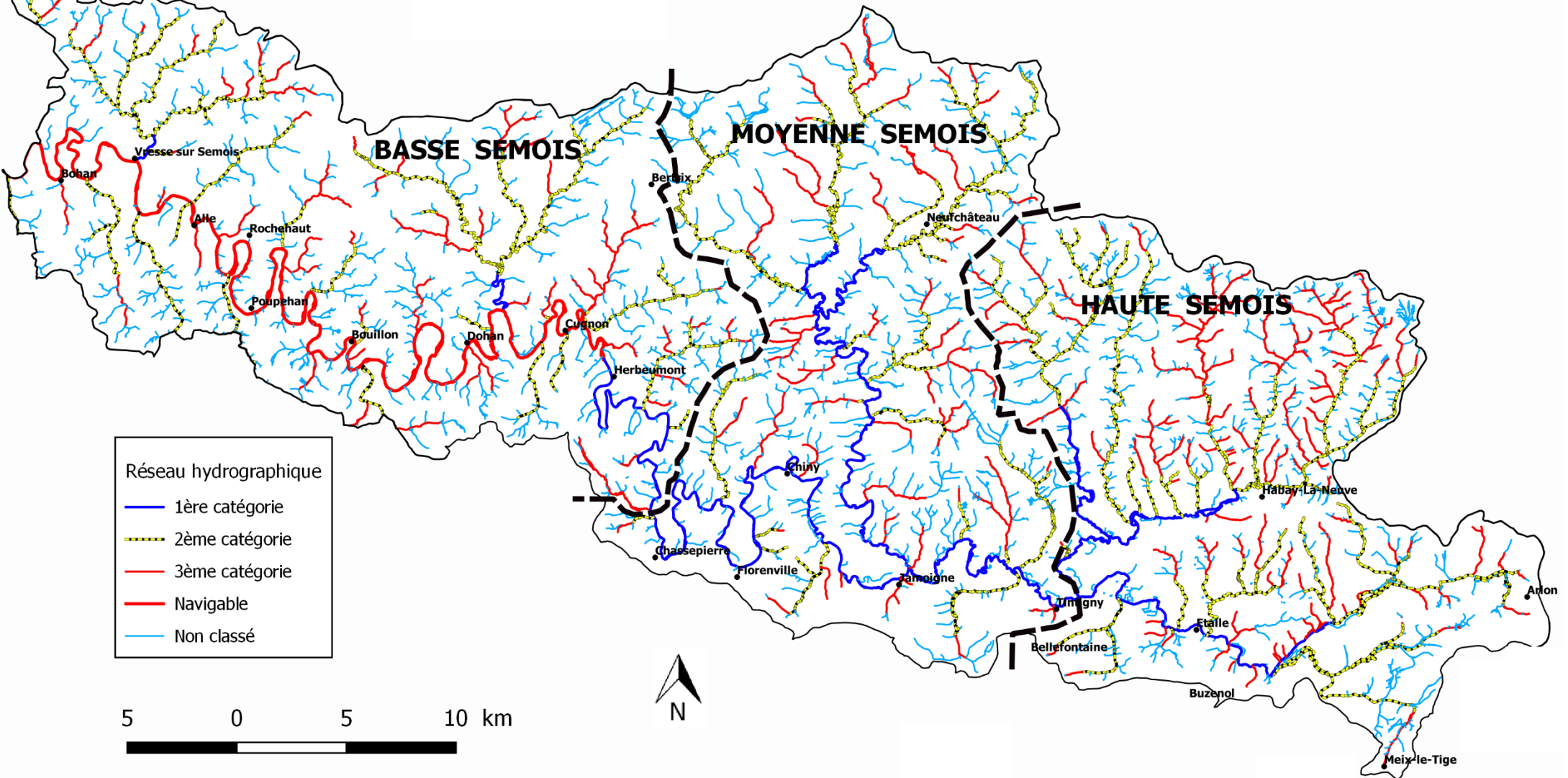


### Principaux cours d'eau du bassin Semois-Chiers



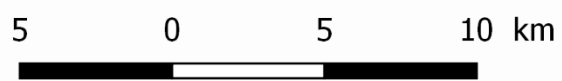


# Bassin de la SEMOIS



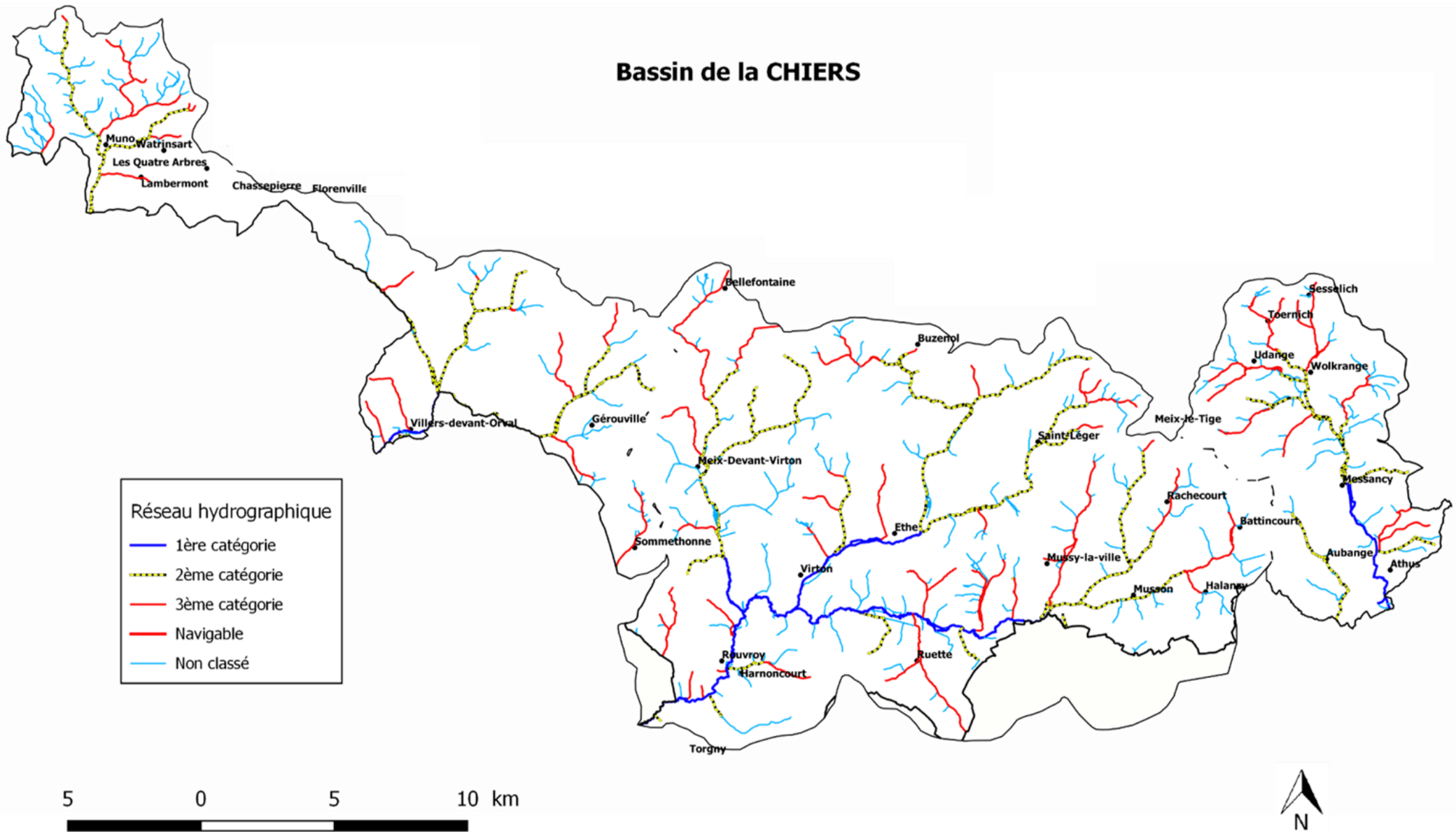
Réseau hydrographique

- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Navigable
- Non classé





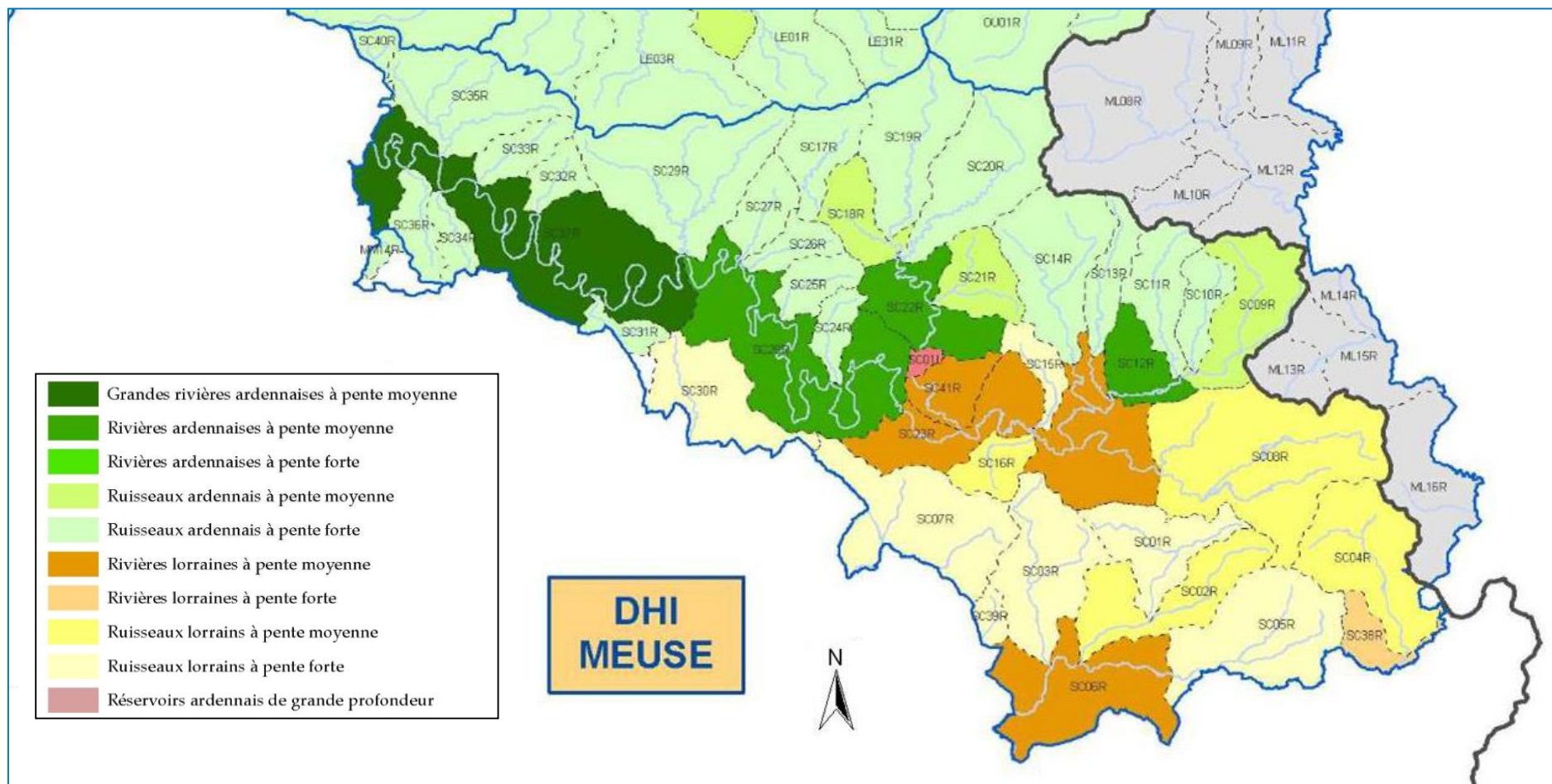
## Bassin de la CHIERS





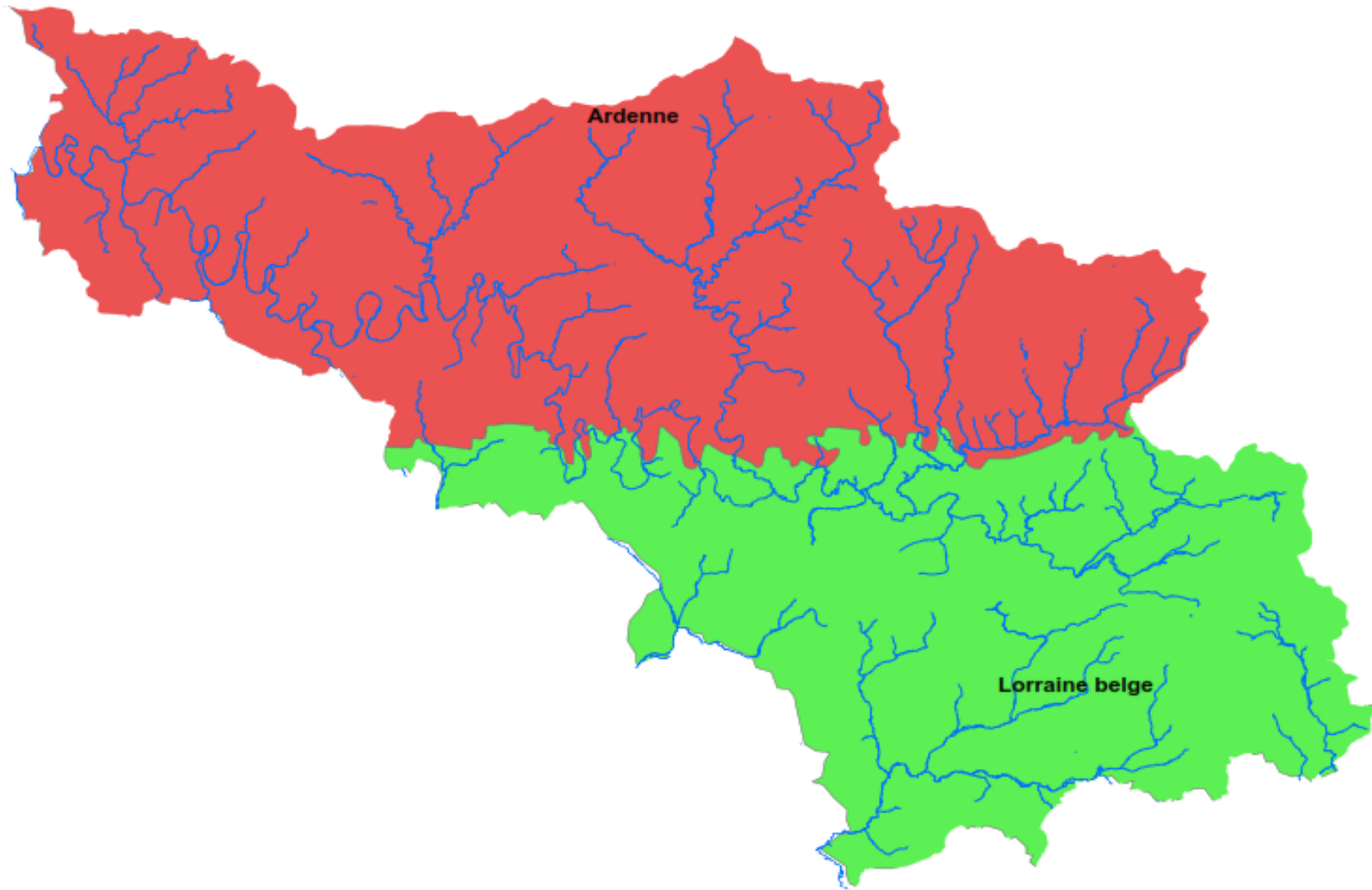
## Typologie des masses d'eau de surface

Les deux régions naturelles se démarquent une fois de plus par leur géologie et leur relief.





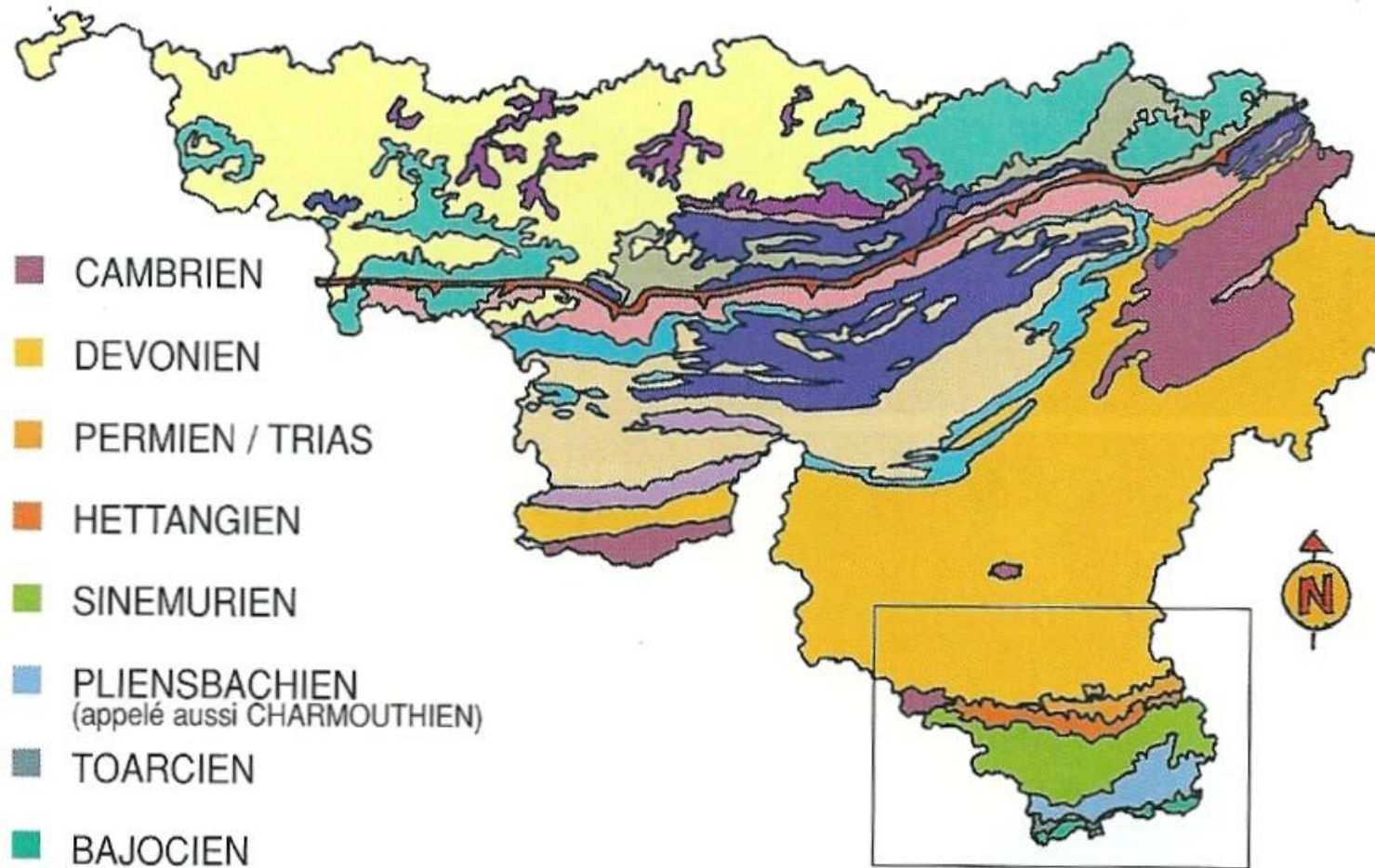
## Régions naturelles du sous-bassin Semois-Chiers



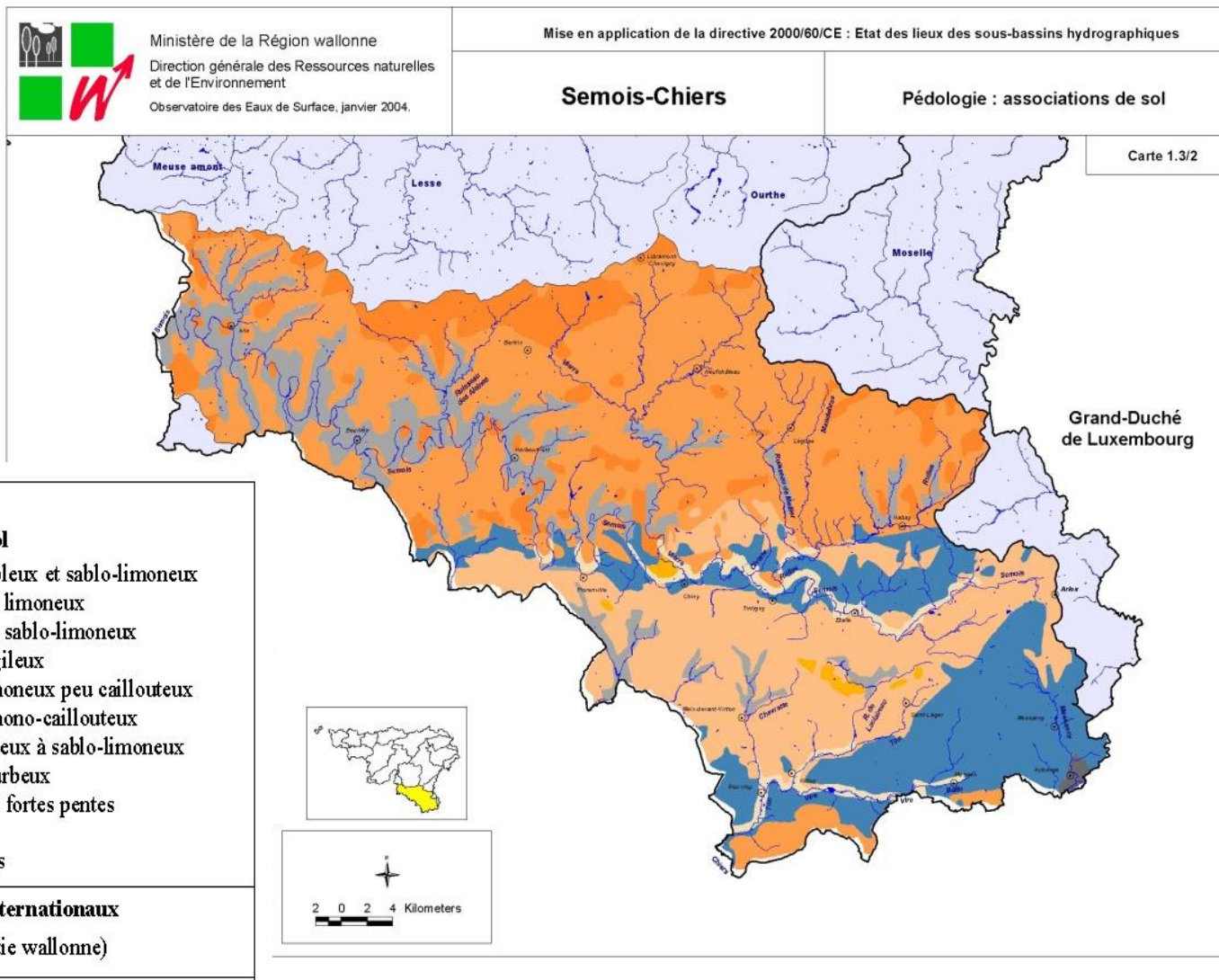


### 3.5. Eau et sous-sol

#### Géologie



# Pédologie



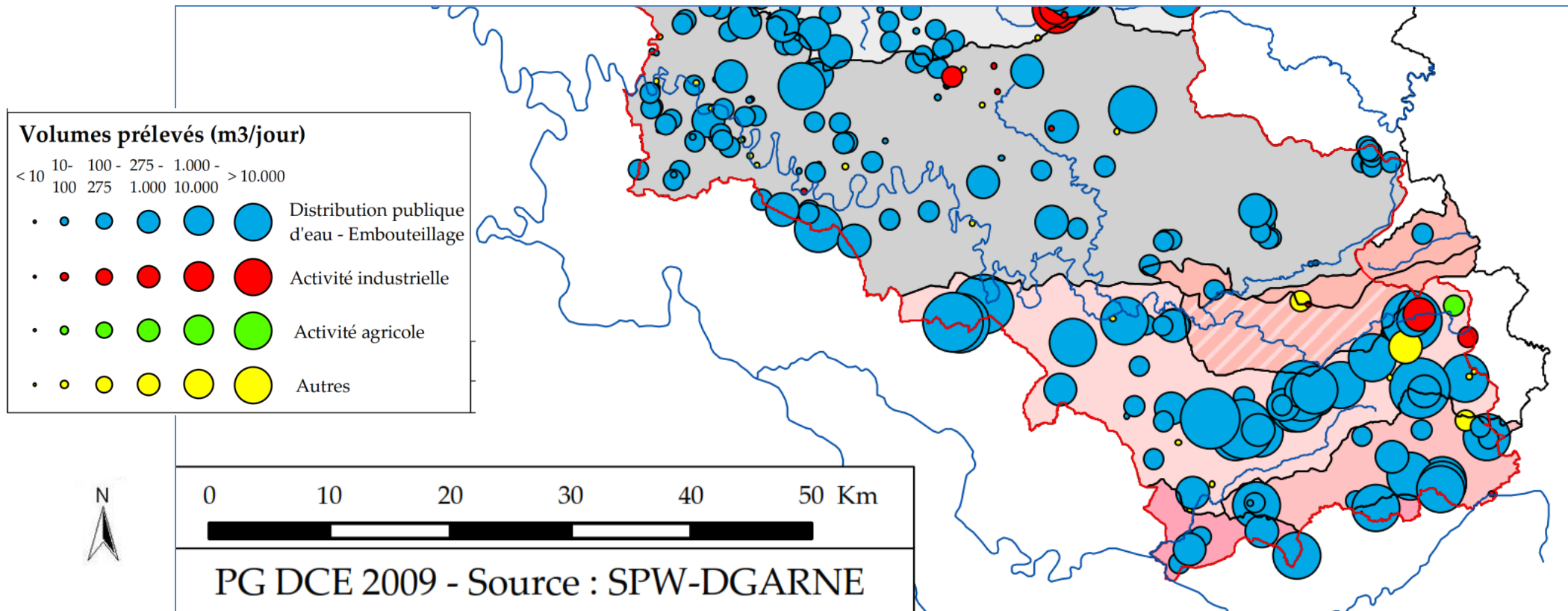


## Nature et importance des prélèvements en eau souterraine

Treize Communes sur vingt et une sont encore autonomes en ce qui concerne l'approvisionnement en eau (Vresse-sur-Semois, Bouillon, Bièvre, Chiny, Léglise, Tintigny, Habay, Etalle, Meix-devant-Virton, Saint-Léger, Rouvroy, Virton et Musson). Les autres ont confié leur approvisionnement à la SWDE. Outre les prélèvements d'eau potable, dont l'usine Valvert (Etalle), on peut visualiser les usines grosses consommatrices. L'activité agricole est peu représentée.

La Commune de Meix-devant-Virton procède notamment à des prélèvements à destination de la France.

En conclusion, les prélèvements se font principalement dans les secteurs de distribution publique d'eau et d'activité industrielle.







Autrefois agricole et « industriel », [le bassin belge de la Chiers](#) vivait de trois gisements qui, ensemble formaient une richesse inestimable : le minerai, le bois et l'eau. S'il reste des vestiges de cette vie, qui ne s'est arrêtée qu'en 1977 avec la fermeture de l'usine d'Athus, les vocations principales de cette région sont aujourd'hui l'industrie, le commerce et l'habitat. En plus de l'entreprise Burgo Ardennes SA, installée en zone frontalière depuis 1962, de grands zonings industriels ont progressivement vu le jour afin, au début, de pallier la disparition du plus gros employeur de la région. La proximité du Grand-Duché de Luxembourg et de ses nombreux emplois (bien rémunérés) a peu à peu transformé les villages en dortoirs, le nombre d'exploitants agricole régresse chaque année, les chevaux remplacent progressivement le bétail dans les prairies et les zonings commerciaux ne font que croître et se multiplier.

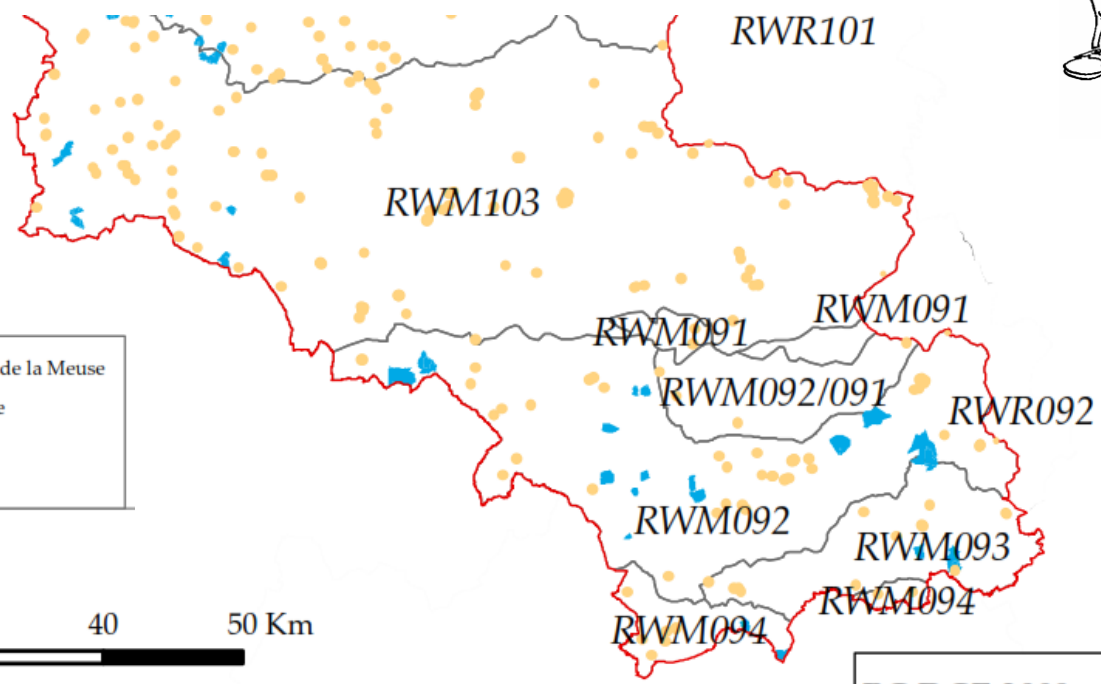
S'il commence à ressentir lui aussi une pression démographique dans les villages les plus proches de la frontière luxembourgeoise ou de l'autoroute qui y mène, les trois piliers du développement du [bassin de la Semois](#) restent encore aujourd'hui l'agriculture (principalement l'élevage), la forêt et le tourisme (aires d'embarquement-débarquement kayak, campings, zones de baignade). Sur les 30 zones de baignade de Wallonie, 10 sont situées sur notre zone d'actions. Il faut relever que le lac de Conchibois (Saint-Léger) est actuellement le seul à bénéficier du label « Pavillon bleu », label obtenu pour la septième année consécutive (2016).

D'une manière générale, la pression agricole (élevage) est plus présente au nord du sous-bassin, le sud subissant plus de pressions industrielles.



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

## Zones de protection de captages actuelles et projetées



	Limite du district de la Meuse
	Zone Programmée
	IIa et IIb
	III

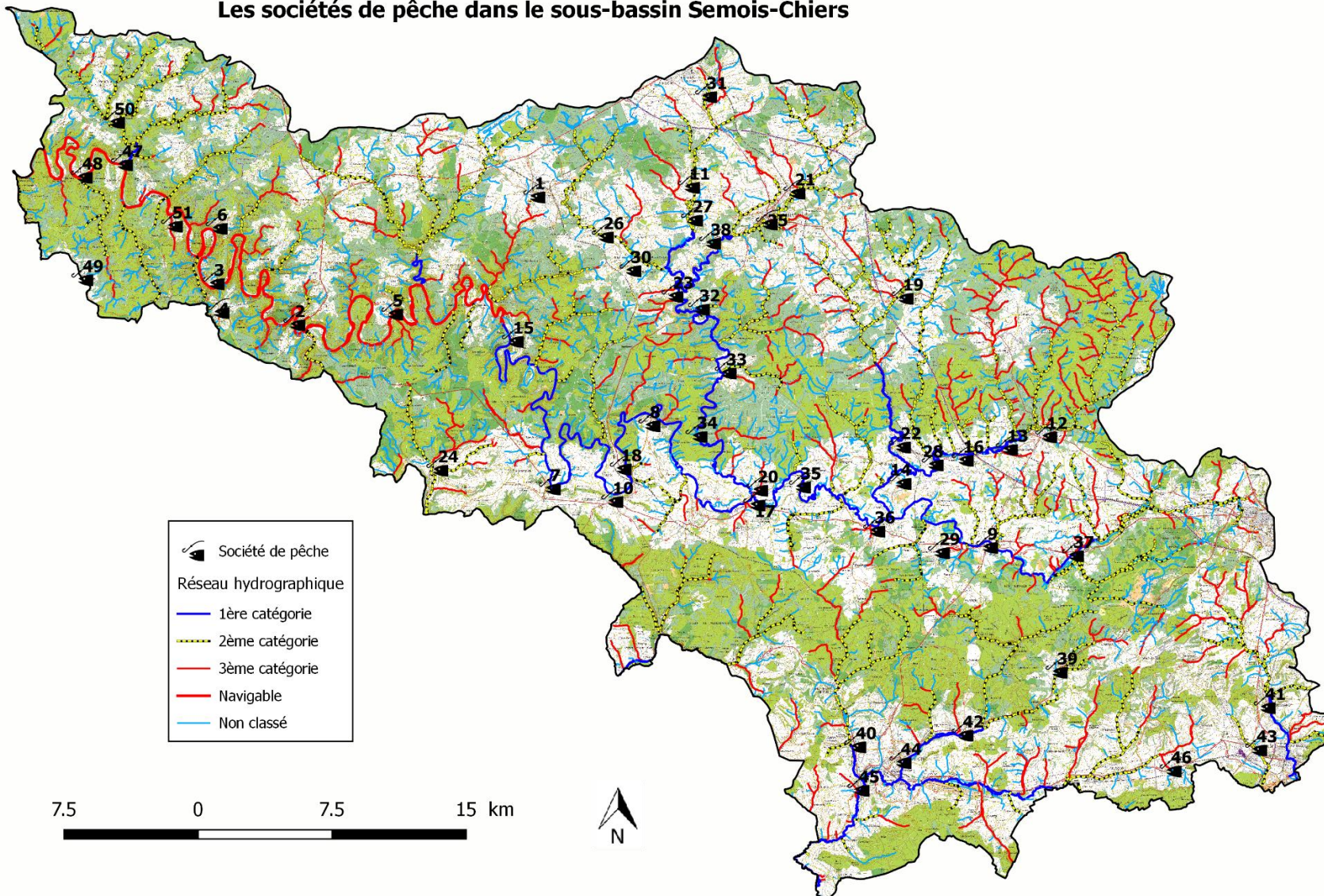


© Bernard NICOLAS - CR Semois-Chiers

PG DCE 2009 - Source : DGARNE - Réalisation : SPGE

### 3.6. Usages locaux des cours d'eau et de leurs abords

Les sociétés de pêche dans le sous-bassin Semois-Chiers





## **N° Nom des sociétés de pêche**

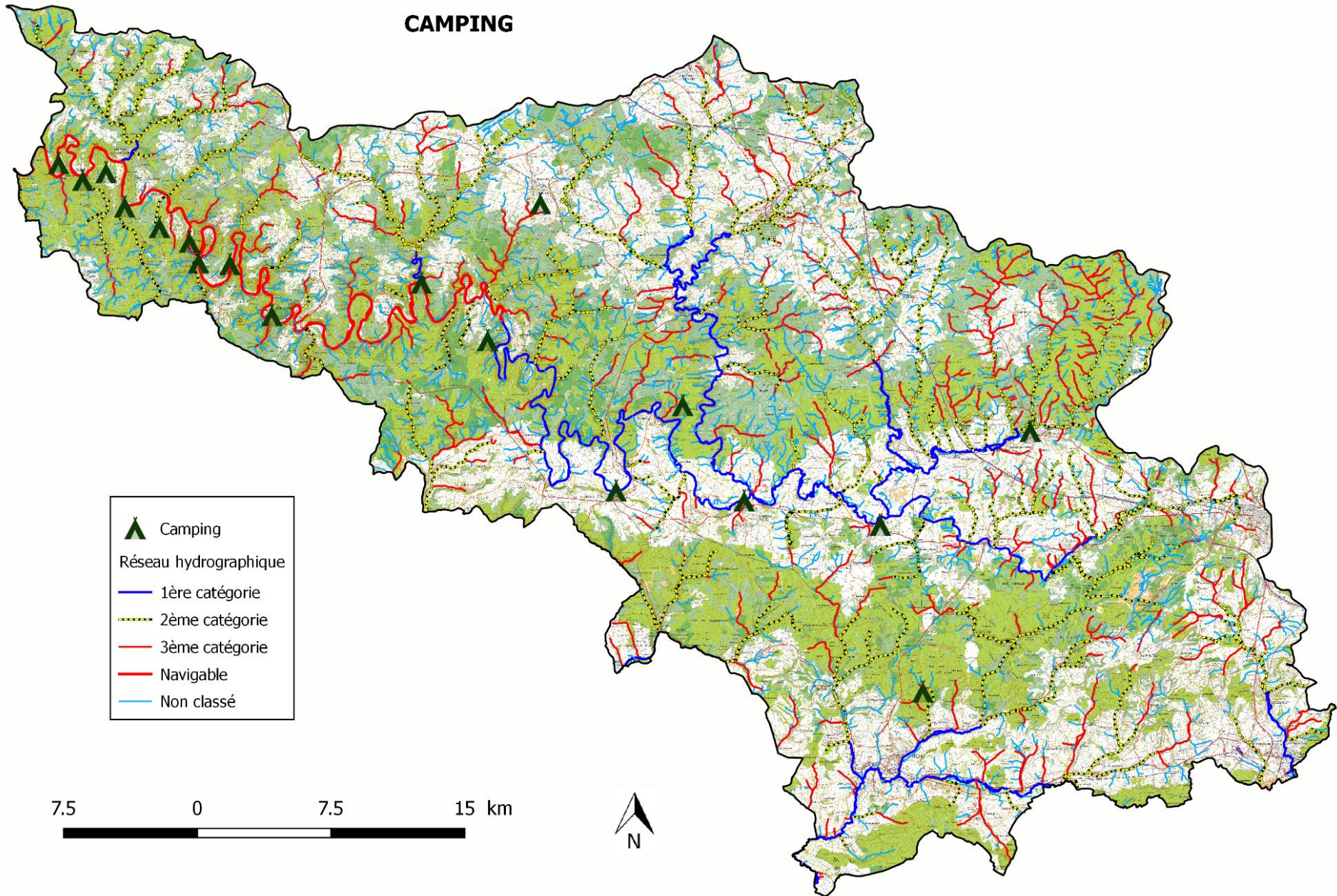
- 1 Société de pêche de Bertix (ASBL)
- 2 Bouillon : Les amis de la Semois
- 3 Corbion : Les pêcheurs du Loquet
- 4 Corbion : Les Fervents de la Gaule
- 5 Dohan : Société de pêche
- 6 Les Prairies du Laviot ASBL
- 7 Chassepierre : Le Brochet
- 8 Chiny : Les Trois Truites
- 9 Etalle : Le Gardon Stabulois
- 10 Florenville : La Chazaie
- 11 Grandvoir : Les Pêcheurs de Grandvoir
- 12 Habay-la-Neuve : La Bourriche
- 13 Habay-la-Vieille : La Rulles
- 14 Harinsart : La Truite
- 15 Herbeumont : Les Défenseurs de la Gaule
- 16 Houdemont : Les Amis de la Rulles
- 17 Jamoigne : Vierre et Semois
- 18 Les Fervents de la Gaule
- 19 Léglise : Les Martins pêcheurs
- 20 Les Bulles : Le Martin pêcheur
- 21 Les Fervents de Longlier
- 22 Marbehan : Société de pêche SPM
- 23 Martilly : Le Vairon
- 24 Muno : La Truitelle
- 25 Neufchâteau : La Chestrolaise 1200m
- 26 Orgéo: Les pêcheurs d'Orgéo

## **N° Nom des sociétés de pêche**

- 27 Petitvoir : Les Fervents de la Vierre
- 28 Rulles : Les Pêcheurs Réunis
- 29 Sainte-Marie-sur-Semois : L'Arête
- 30 Saint-Médard: La Truite
- 31 Saint-Pierre : Les Pêcheurs réunis de Saint-Pierre et Verlainne
- 32 Straimont : La Straimontoise
- 33 Suxy : La Vierre
- 34 Lac de la Vierre : Suxy
- 35 Termes : Vieille Rivière
- 36 Tintigny : Le Brochet
- 37 Vance : La Chavanne
- 38 Warmifontaine : Luvert pêcheu
- 39 Saint-Léger : L'Epinoche ASBL
- 40 Les Fervents de la Chevratte
- 41 Les Fervents de la Gaule de Messancy ASBL
- 42 Les Pêcheurs d'Ethe-Belmont
- 43 La Fario d'Aubange ASBL
- 44 Société Halieutique Virtonnaise ASBL
- 45 Syndicat des Pêcheurs de Gaume ASBL
- 46 Arc-en-Ciel Halanzy ASBL
- 47 Vresse-sur-Semois : La truite vressoise
- 48 Membre-sur-Semois : Le pêcheur membrais
- 49 Sugny : La truite frontalière
- 50 Orchimont : Les deux eaux
- 51 Alle-sur-Semois

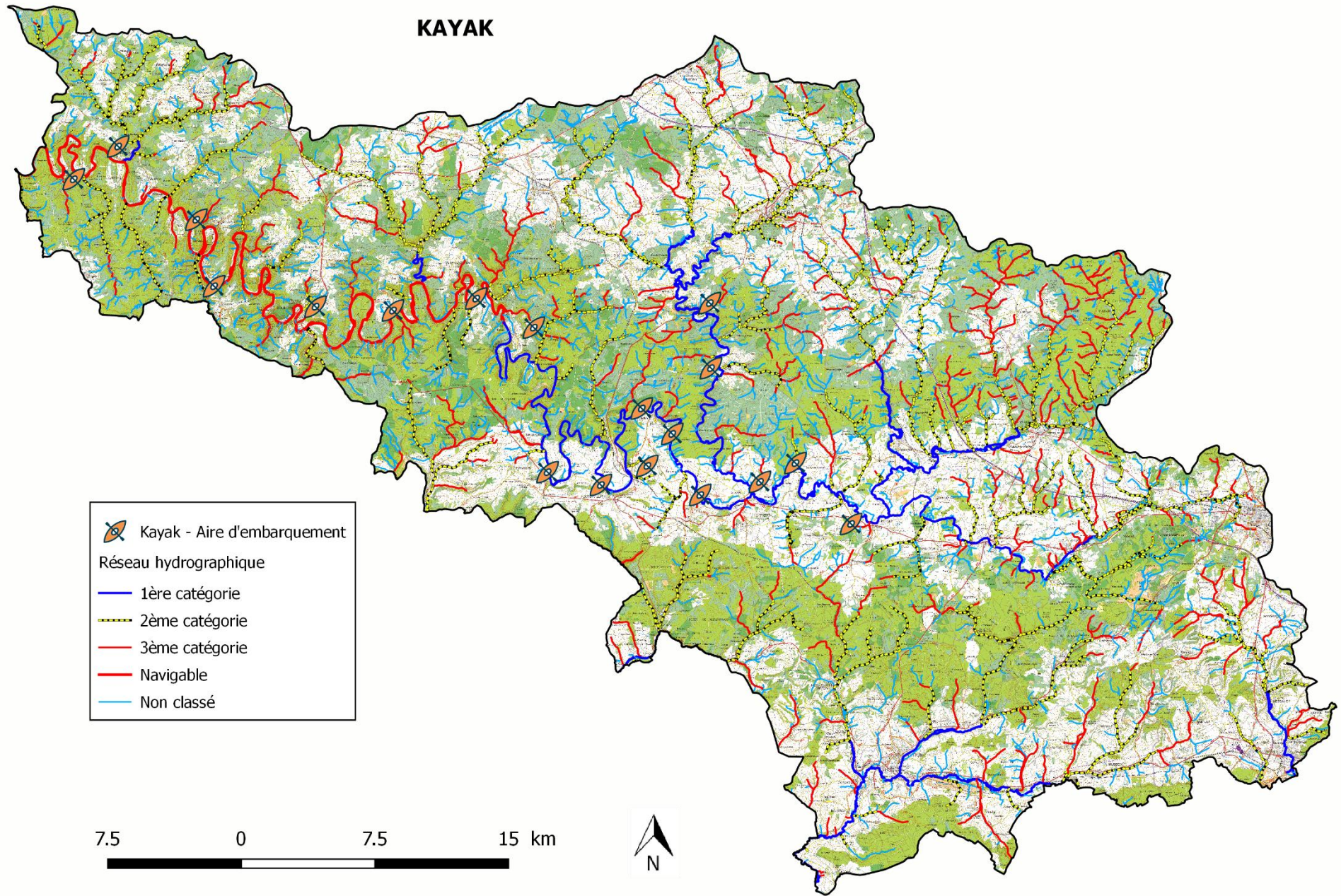


# CAMPING



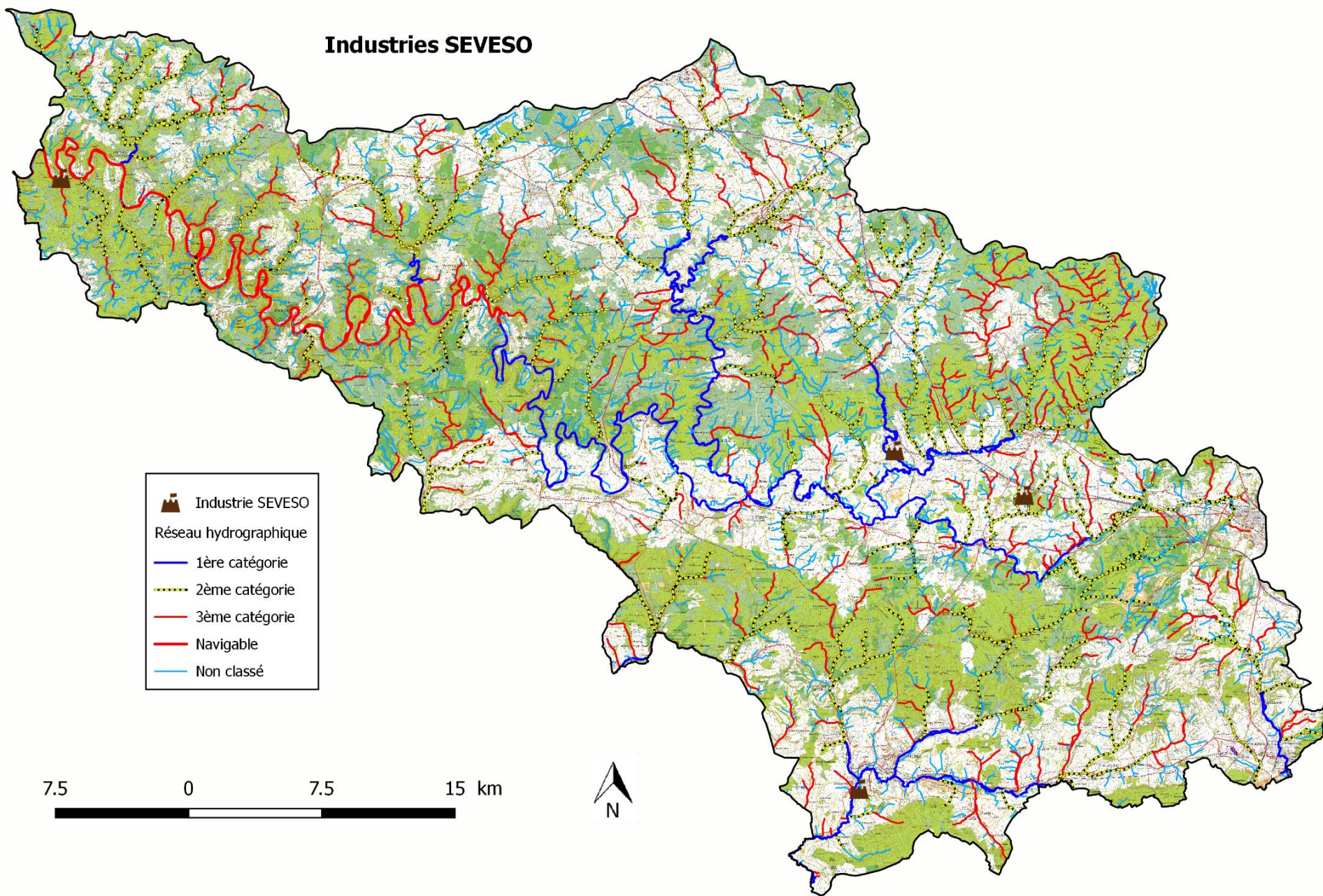


# KAYAK





## Industries SEVESO



## Zones amont des zones de baignade

Dans le sous-bassin Semois-Chiers, 10 zones de baignade ont été désignées par le Gouvernement wallon.

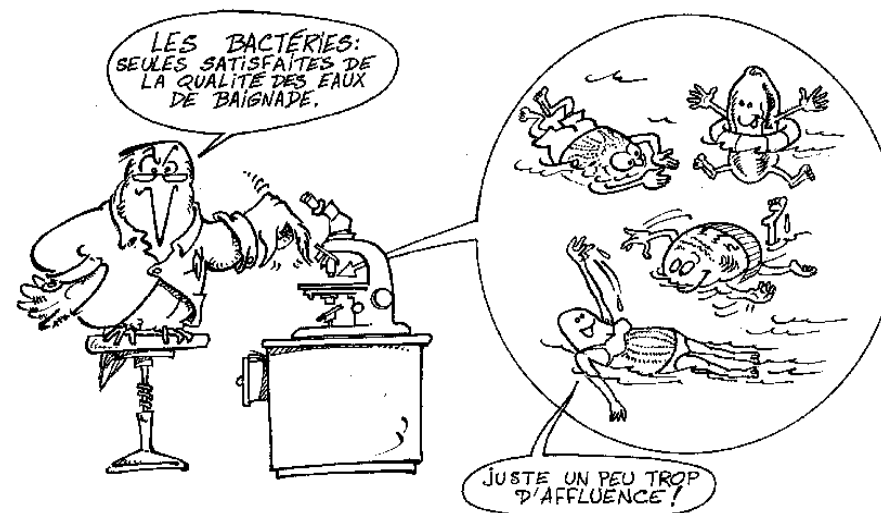
- la vallée du Rabais à Virton (H01) – SC02R
- le Centre Sportif de Saint Léger (H02) – SC02R
- le lac de Neufchâteau (H03) – SC20R
- la plage du pont Saint Nicolas à Chiny (H07) – SC28R
- la plage de Lacuisine (H10) – SC28R
- baignade de la promenade P.Perrin à Herbeumont (H16) – SC28R
- baignade du Pont de France à Bouillon (H34) – SC37R
- baignade du Pont de la Poulie à Bouillon (H19') – SC37R
- la plage de récréalle à Alle-sur-Semois (I11) - SC37R
- baignade de Vresse-sur-Semois à l'amont du Ru au moulin (I12') – SC37R

L'étang du complexe sportif de Libramont (H06) est situé dans le sous-bassin de la Lesse.

Sur le site de Rabais (H01), la baignade est interdite pour des raisons de sécurité.

Pour plus d'information sur la qualité de ces zones de baignade :

<http://aquabact.environnement.wallonie.be>



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers





## Label international « Pavillon Bleu »



Le Pavillon Bleu est un **écolabel international** qui récompense et valorise les gestionnaires des **sites de baignade** et des **ports de plaisance** pour leurs efforts déterminants en matière d'environnement. Il est attribué sur une base volontaire, annuelle, positive et évolutive, en tenant compte de 33 critères d'évaluation liés à quatre grands enjeux : éducation et information à l'environnement, gestion environnementale, gestion de la qualité de l'eau et des milieux, sécurité et services. A travers ces **critères d'excellence**, le programme « Pavillon Bleu » tend à promouvoir le **développement durable des zones côtières et des eaux intérieures**.

Garant d'une bonne qualité environnementale, le Pavillon Bleu hissé sur un site de baignade ou dans un port de plaisance, véhicule une **image positive dynamique** auprès des résidents comme des visiteurs. En ce sens, il favorise aussi une prise de conscience générale envers un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses. De récentes études ont montré qu'une excellente qualité de l'environnement devient une valeur ajoutée dans le choix des destinations de vacances. C'est un critère considéré et de plus en plus apprécié par les touristes européens.

Le Pavillon Bleu est devenu une **référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable**. Son succès est tel qu'il est désormais présent à travers le monde dans **48 pays**, avec le concours du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et de l'Organisation Mondiale du Tourisme. Plus de 4.000 plages et ports de plaisance dans 48 pays à travers le monde (du Canada à l'Afrique du Sud en passant par la France, le Maroc, les Caraïbes ou la Nouvelle Zélande) affichent aujourd'hui un « Pavillon Bleu » attestant de leur haute qualité environnementale.

Quelques grands principes caractérisent la démarche propre à la campagne « Pavillon Bleu » :

- **Volontaire** : ne participent que les gestionnaires qui le désirent et qui en font la demande.
- **Positive** : cette campagne se distingue par son approche positive en devenant un outil de valorisation des efforts locaux.
- **Annuelle** : le Pavillon Bleu n'est pas accordé une fois pour toute, son attribution est remise en cause chaque année.
- **Evolutive** : les critères liés à son obtention sont revalorisés tous les trois ans, soit en rendant impératifs des critères qui auparavant étaient indicatifs, soit par l'apparition de nouveaux critères.

BBL (Bond Beter Leefmilieu), qui assure la gestion et le développement du prestigieux écolabel international Belgique, a révélé les zones de baignade reconnues dignes d'arbore le « Pavillon Bleu » au cours de la saison 2016. Le lac de Bütchenbach, pour la troisième fois, et **le lac de Conchibois (Saint-Léger)**, pour la septième année consécutive, ont mérité cet honneur.

## Assainissement des eaux usées

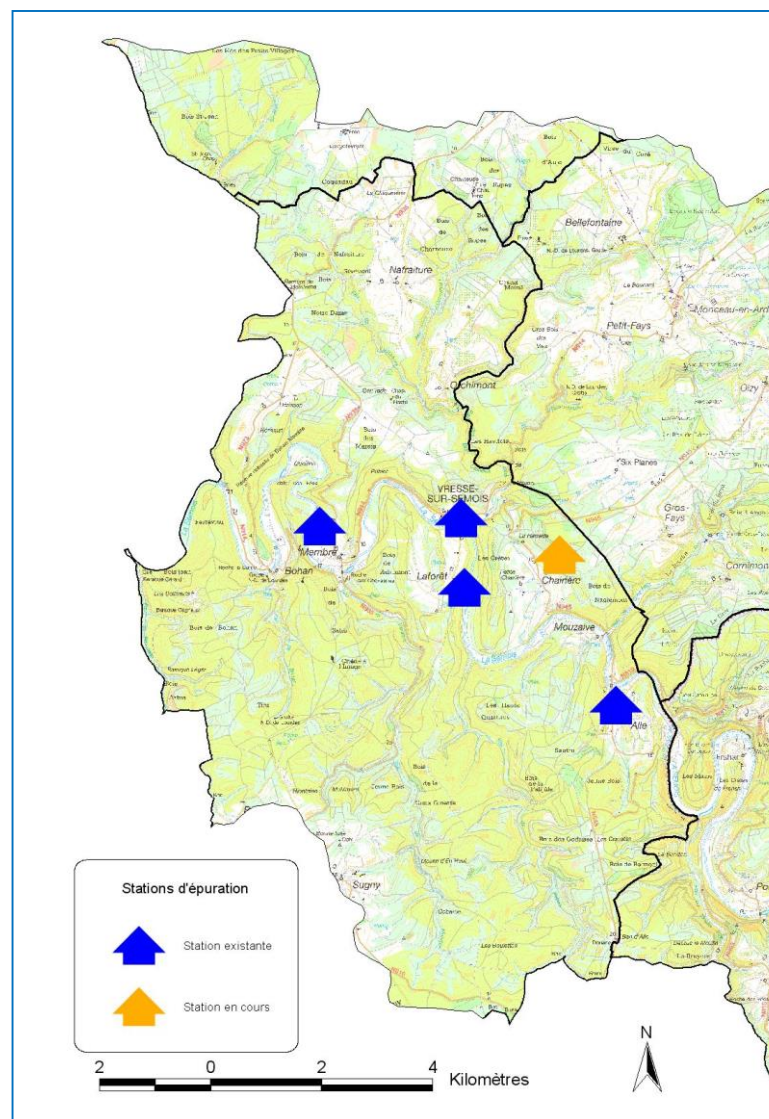
La gestion des eaux usées est confiée aux Intercommunales, l'AIVE pour la Province de Luxembourg (cf. carte à la page suivante) et l'INASEP pour les deux Communes namuroises de la vallée de la Semois (cf. carte ci-contre).

Le programme SPGE suit son cours et la situation s'est nettement améliorée depuis quelques années. Plusieurs projets ont été mis en œuvre ou sont en cours.

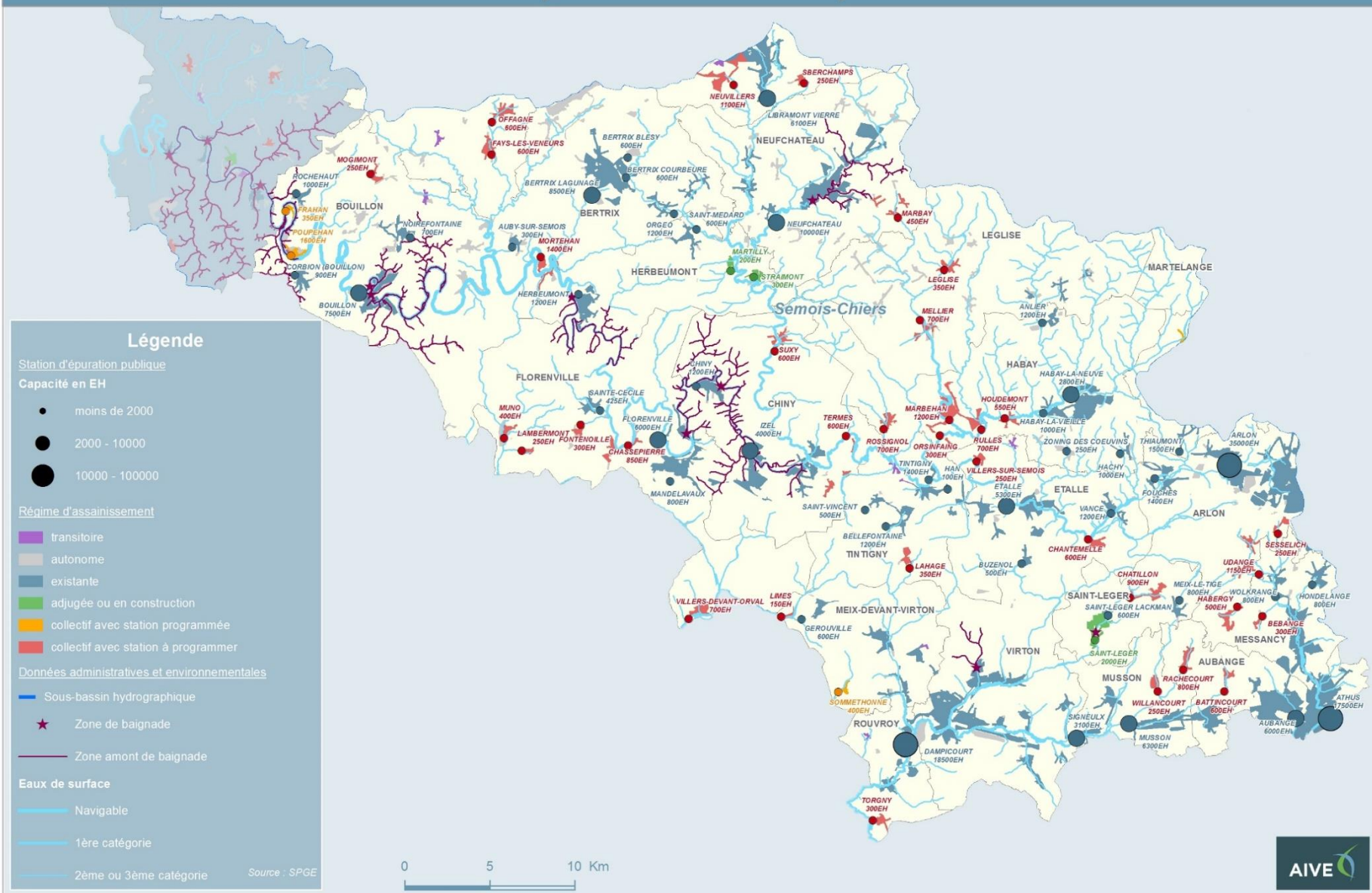
Citons à titre d'exemples :

- La mise en service des stations d'épuration de Dampicourt, Buzenol, Izel, Etalle, Bellefontaine, Ansart, Chiny, Signeux (transfrontalière), la modernisation de celle d'Athus.
- la construction de la station d'épuration de Saint-Léger, actuellement en cours.
- La protection des zones de baignade, également via la création de stations d'épuration (Rochehaut, Corbion, Martué).
- La finalisation des études de zones qui ont permis de définir les modes d'épuration pour l'ensemble du territoire.

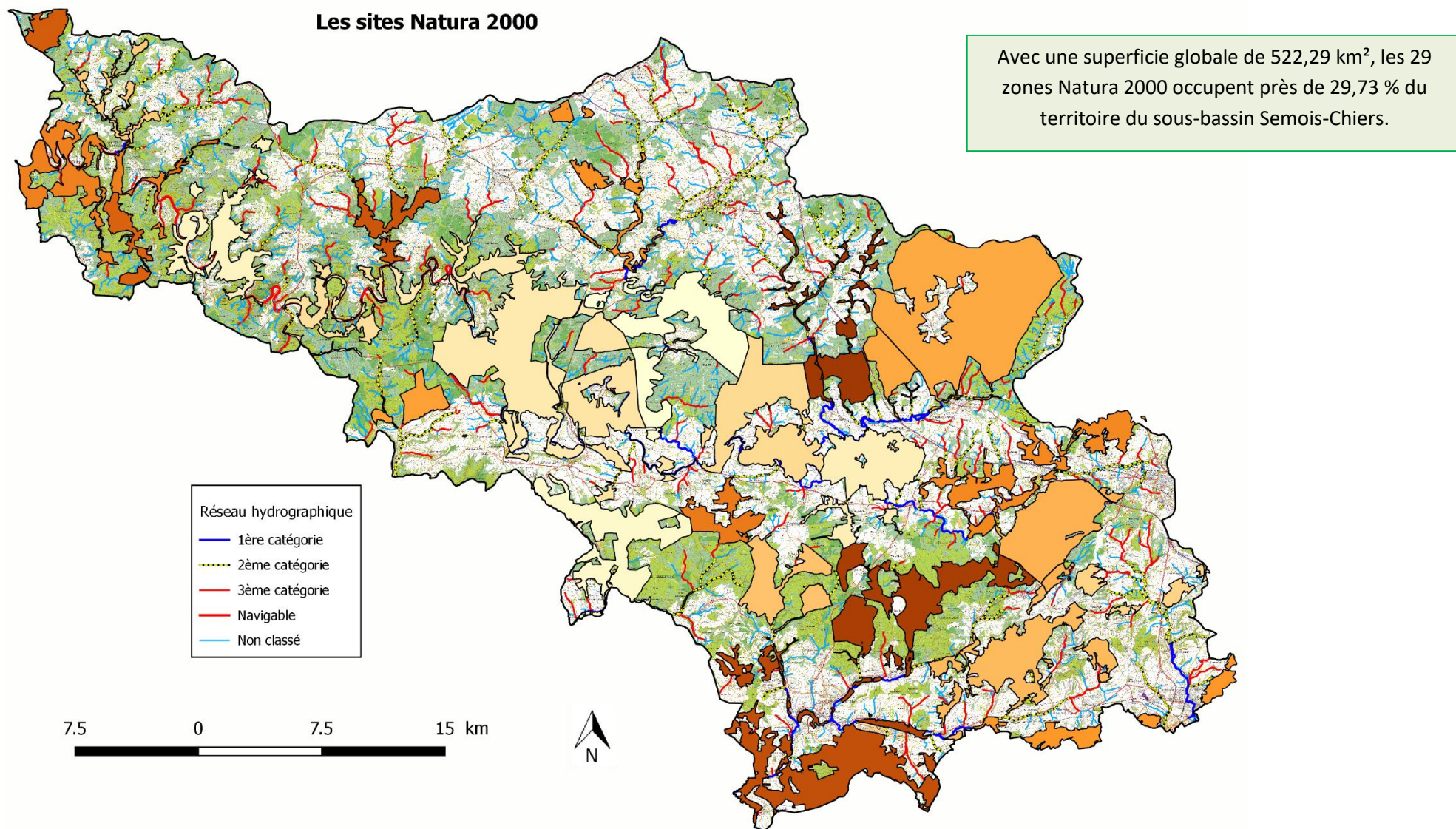
Il importe cependant de rester attentif, notamment au travers des inventaires de terrain, à la réelle connexion des rejets aux systèmes d'épuration. De même, la construction des stations d'épuration de moins de 2000 EH, nombreuses sur notre territoire, reste à programmer.



# ETAT DE L'ASSAINISSEMENT DU SOUS BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA SEMOIS-CHIERS [SITUATION JUILLET 2016]

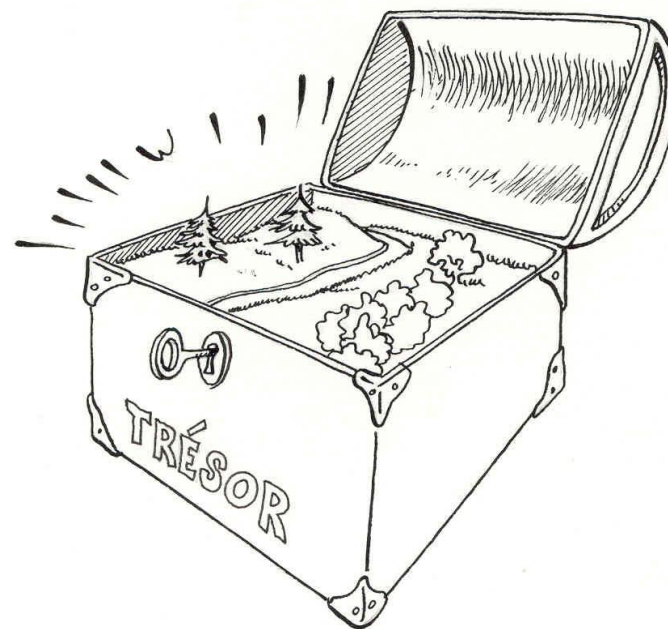


### 3.7. Éléments de valeur liés au milieu aquatique et à son environnement

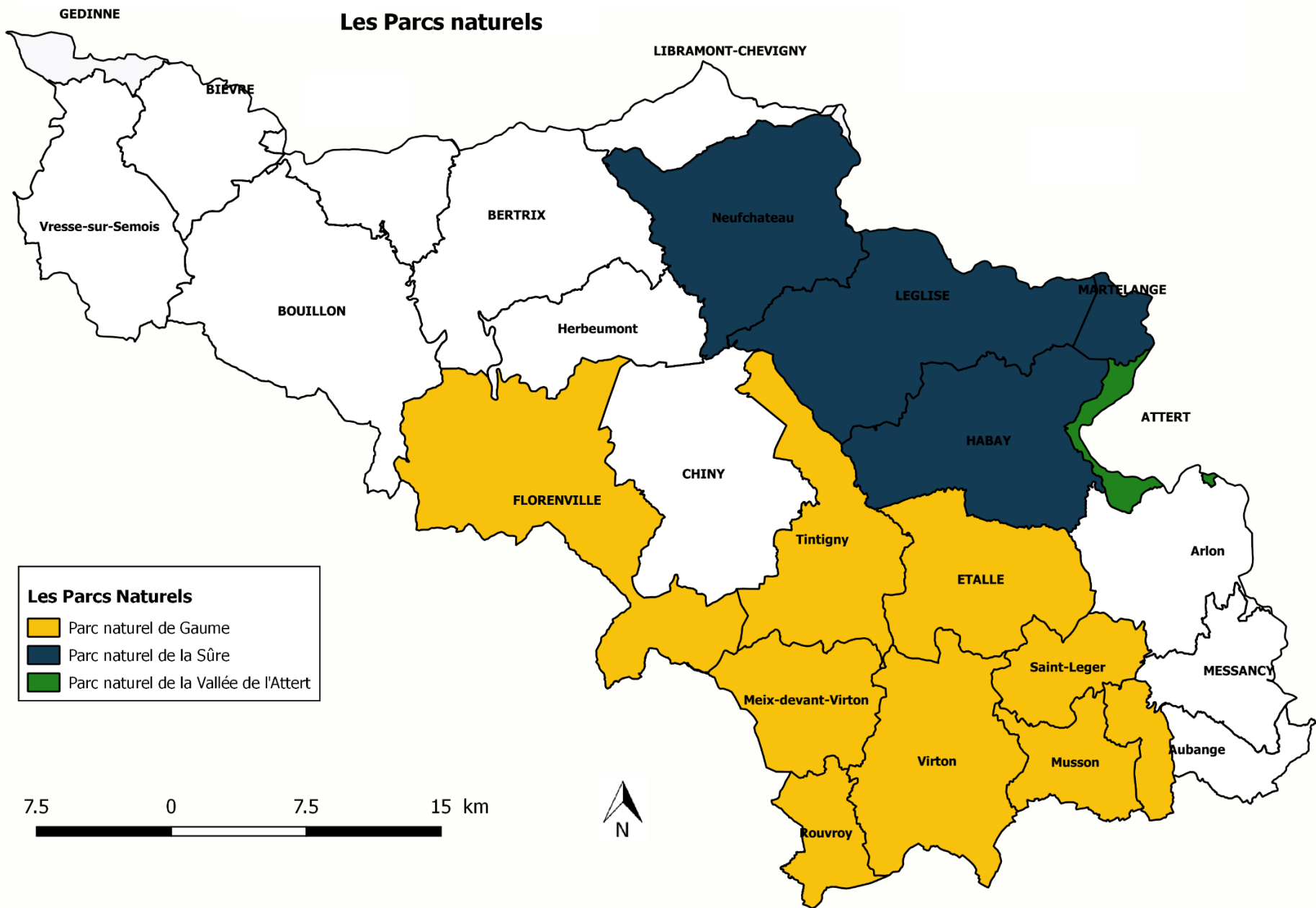


## Natura 2000

- Basse-Vierre
- Bassin de la Marche
- Bassin de la Semois de Bouillon à Alle
- Bassin de la Semois de Etalle à Tintigny
- Bassin de la Semois de Florenville à Auby
- Bassin de la Semois de Jamoigne à Chiny
- Bassin de la Semois du Maka à Bouillon
- Bassin de la Semois entre Tintigny et Jamoigne
- Bassin du Ruisseau du Messancy
- Bassin du Ruisseau du Ru au Moulin
- Bassin supérieur de la Chevratte
- Bassin supérieur de la Vire et du Ton
- Camp militaire de Lagland
- Forêt d'Anlier
- Forêts de Muno
- Forêts et marais bajociens de Baranzy à Athus
- Haute-Vierre
- Marais de la Haute-Semois et Bois de Heinsch
- Vallée de la Semois en aval d'Alle
- Vallée du Ruisseau de Breuvanne
- Vallée du Ruisseau de Gros Fays
- Vallée du Ruisseau de Rebais
- Vallée du Ruisseau de Saint-Jean
- Vallée du Ruisseau des Aleines
- Vallée du Ton et Côte bajocienne de Montquintin à Ruelle
- Vallées de la Chevratte
- Vallées de la Vire et du Ton
- Vallées de Laclaireau et du Rabais
- Vallées du Ruisseau de Mellier et de la Mandebas

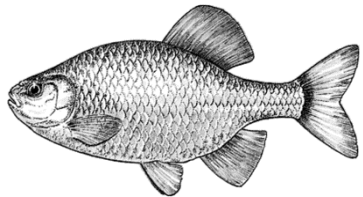
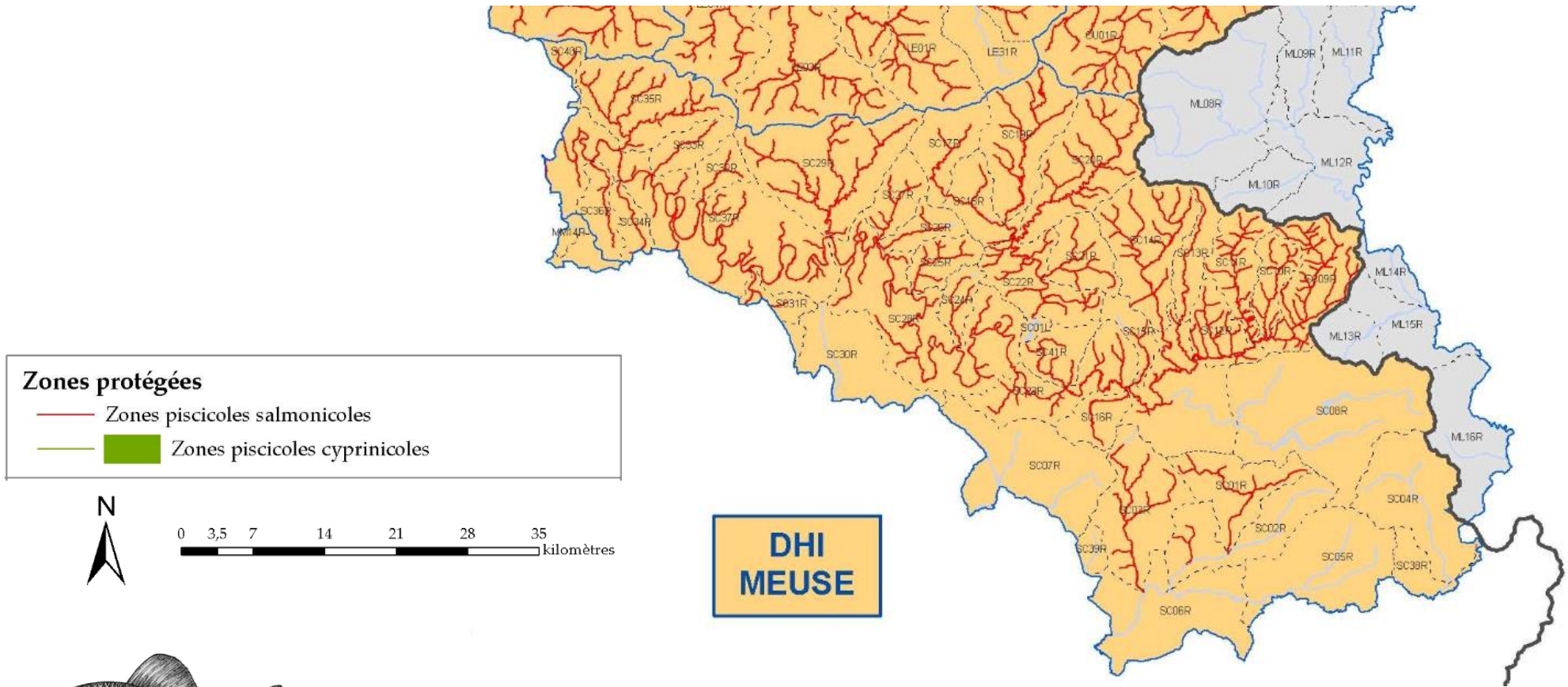


© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers





## Zones d'eaux piscicoles



Soulignons qu'un plan de gestion piscicole a été réalisé pour la vallée de la Semois en 2005 sur base du financement Interreg III.

## 4. INVENTAIRE DE TERRAIN

### 4.1. Méthodologie d'inventaire

Afin de pouvoir influencer sur l'état de notre sous-bassin, il importe avant tout de connaître sa « santé » initiale.

Il est nécessaire donc de réaliser un état des lieux, un constat des dégradations mais aussi des éléments, notamment patrimoniaux, susceptibles d'être mis en valeur.

Cet inventaire de terrain est d'ailleurs prévu dans l'AGW du 13 novembre 2008. Celui-ci prévoit que cet inventaire soit approuvé par le Comité de rivière.

L'inventaire réalisé à l'aide de l'application FULCRUM sert de base à la rédaction du Programme d'actions. FULCRUM est un outil de collecte de données qui permet à l'utilisateur d'inventorier des données de terrain. Les points noirs encodés dans l'application sont présentés sous formes de fiches uniques reprenant les thématiques clés rencontrés et l'ensemble des caractéristiques auquel il convient d'être vigilant.

Les thèmes des fiches d'inventaire sont les suivants :

1. Rejets
2. Captages
3. Erosions
4. Ouvrages
5. Entraves
6. Protection de berges
7. Plantes invasives
8. Déchets
9. Zone humide
10. Patrimoine culturel, naturel et paysager
11. Autres







Concrètement, dans notre zone d'actions, c'est la Cellule de coordination qui réalise les inventaires.

Les points d'inventaire sont encodés dans une banque de données (FULCRUM - QGIS). L'ensemble de l'inventaire est réalisé sur trois ans.

A terme, la Cellule de coordination a pour objectif de mettre ces inventaires à disposition de nos partenaires et du public via notre site Internet.

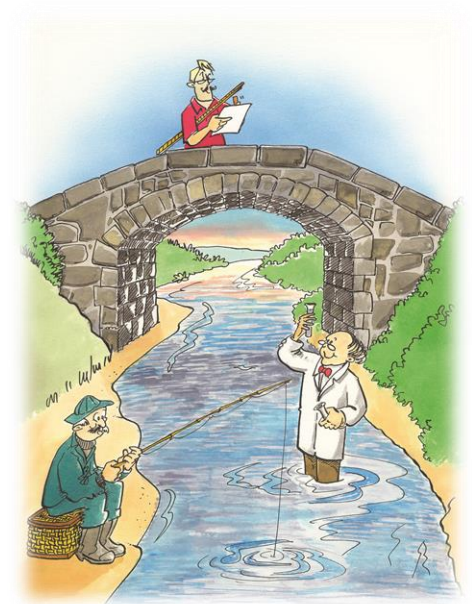
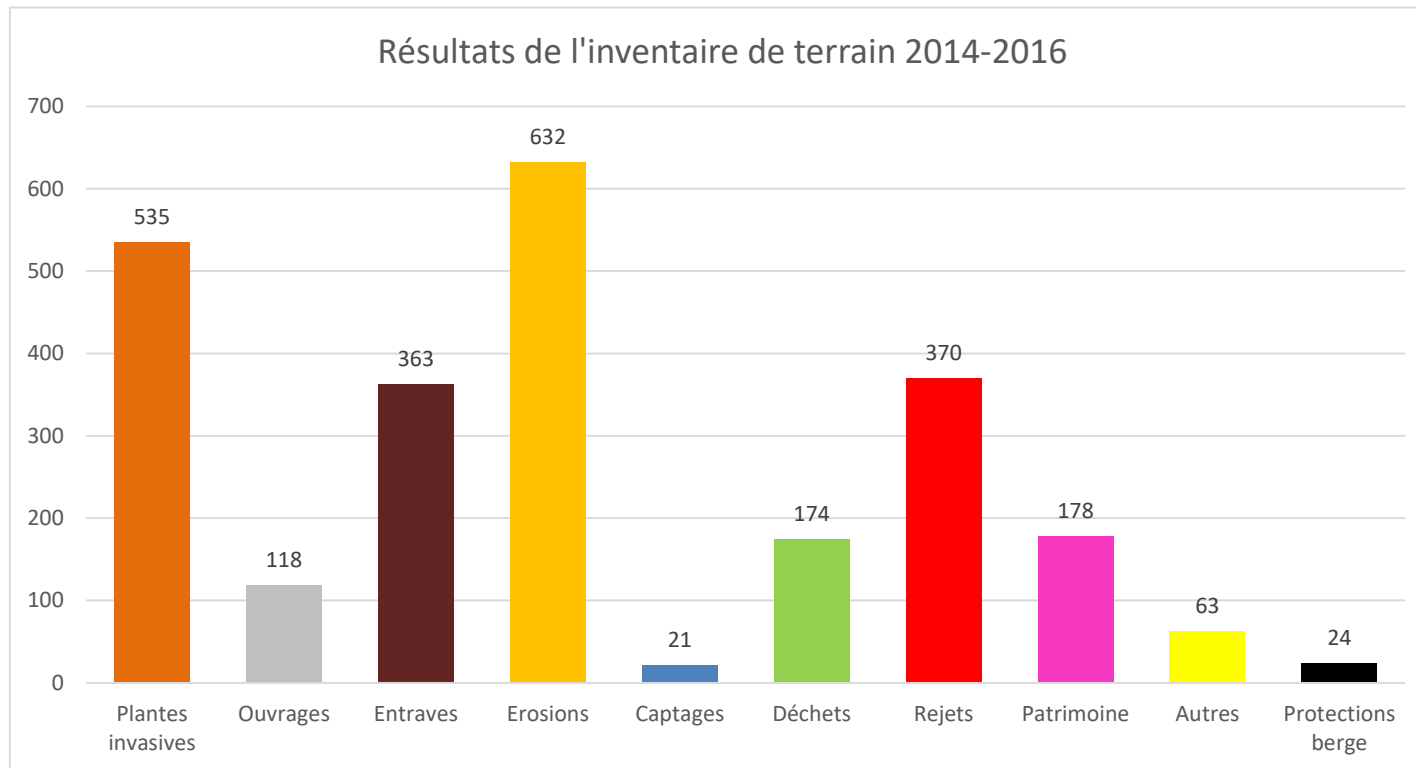
## 4.2. Linéaire inventorié

Classement des cours d'eau	Linéaire total	Linéaire inventorié en 2014	Linéaire inventorié en 2015	Linéaire inventorié en 1 <sup>er</sup> semestre 2016	TOTAL par catégorie de cours d'eau (km)
Cours d'eau navigables	93 km	38	18	35	91
Cours d'eau non navigable de 1 <sup>ère</sup> catégorie	238 km	102	117	7	226
Cours d'eau non navigable de 2 <sup>ème</sup> catégorie	608 km	177	325	24	526
Cours d'eau non navigable de 3 <sup>ème</sup> catégorie	573 km	228	247	19	494
Cours d'eau non classés	1251 km	0	0	12	12
<b>TOTAL</b>	<b>2 763 km</b>	<b>545 km</b>	<b>707 km</b>	<b>97 km</b>	<b>1349 km</b>



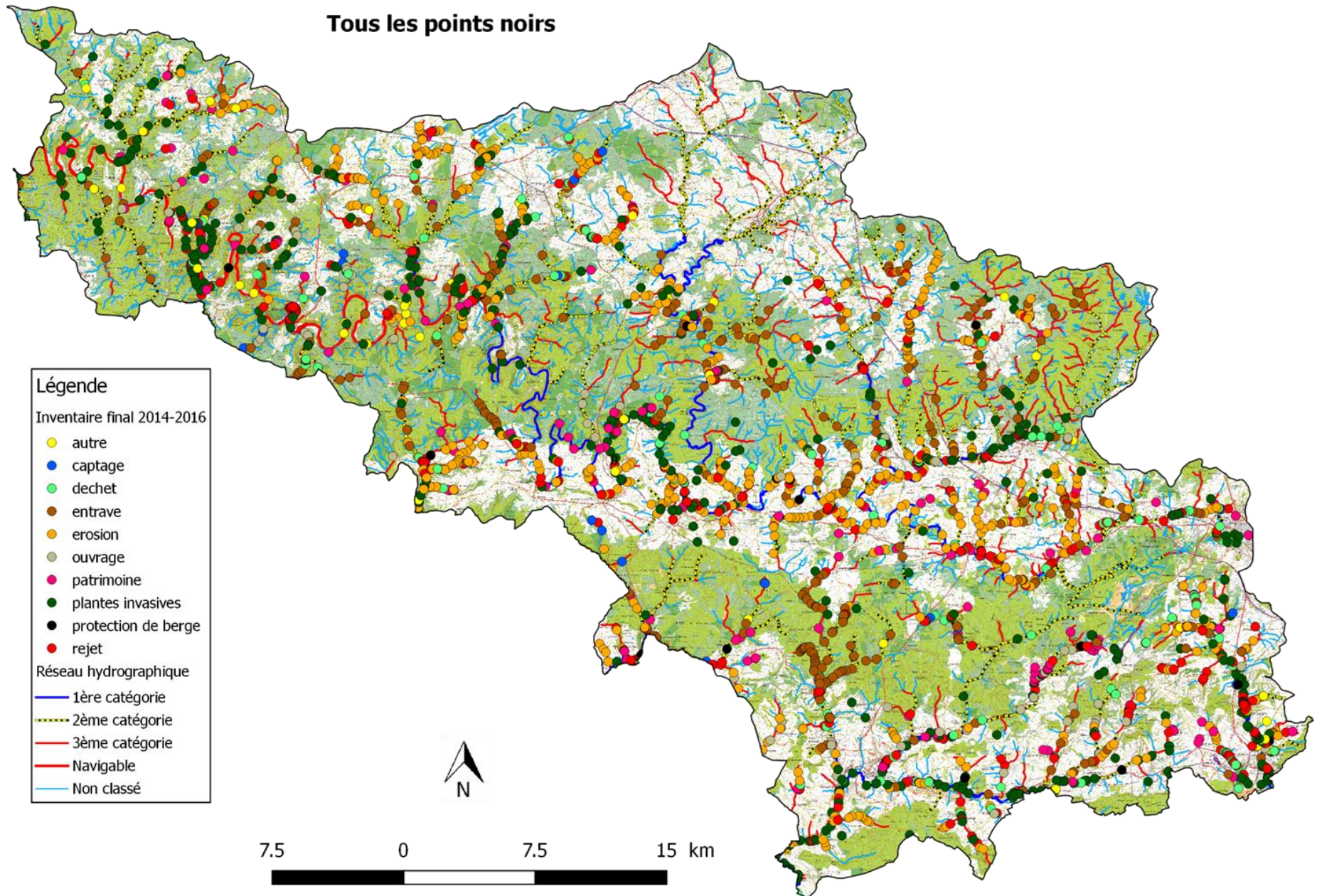
### 4.3. Résultats de l'inventaire de terrain (PN et PNP)

Afin de prioriser les points noirs relevés sur le terrain, la Cellule de coordination se base sur les définitions des points noirs prioritaires établis par le Service Public de Wallonie. Les problèmes observés ne répondant pas à ces définitions sont cependant repris en « points noirs ». Ci-dessous un rappel des définitions et quelques illustrations de points noirs prioritaires (PNP) et points noirs (PN) par thème.



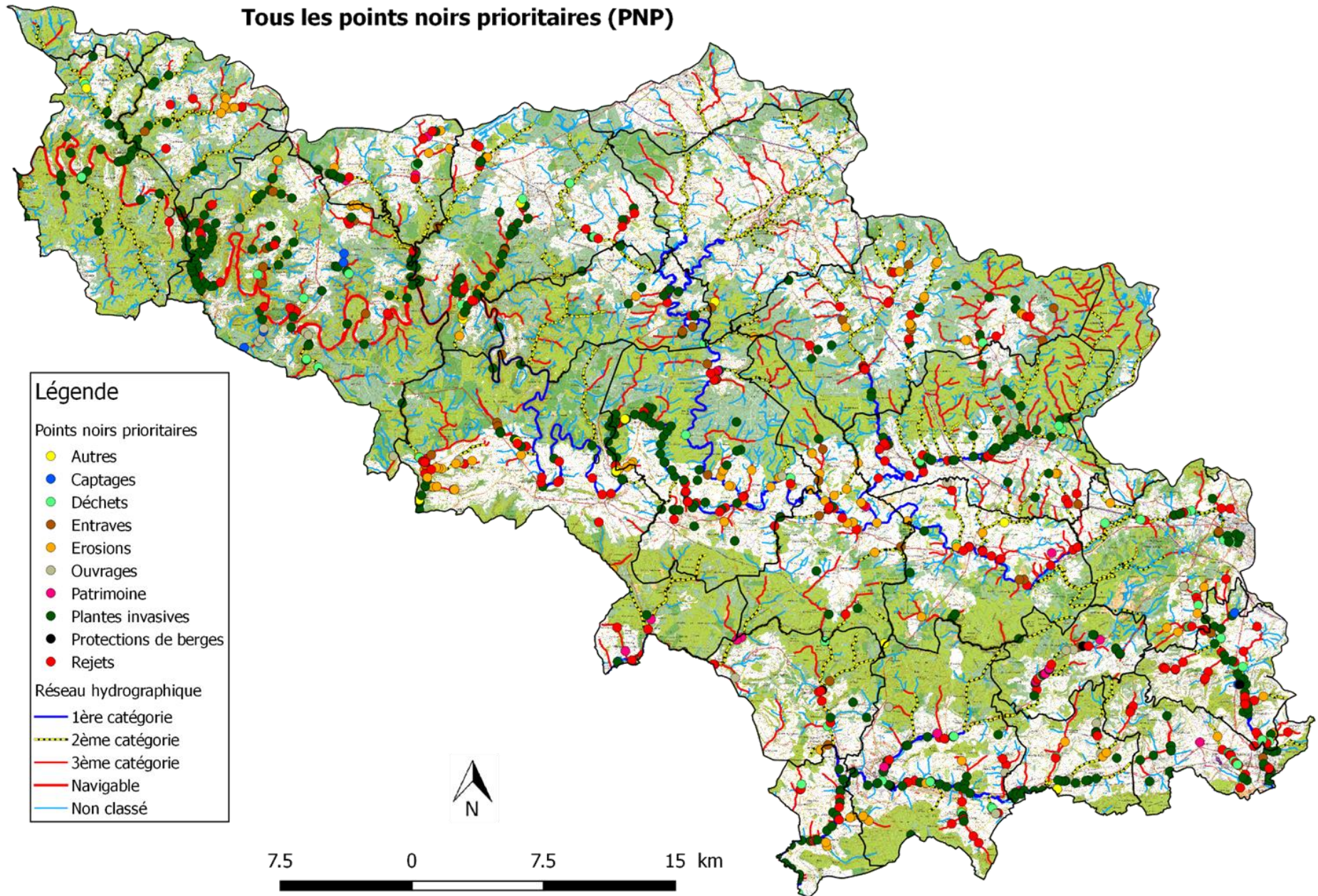


## Tous les points noirs





## Tous les points noirs prioritaires (PNP)



## DECHETS

« Tout type de déchets, quelle que soit la situation, la distance au cours d'eau, l'indice de pollution et l'origine, et étant de nature et de taille à entraîner une pollution grave ou un risque de pollution jugé prioritaire, doit être repris en point noir prioritaire. »

Exemples : tas de fumier important stocké en bord de cours d'eau, cuves ayant contenu des produits toxiques à proximité du cours d'eau, décharge sauvage importante, ...



Accumulation de déchets le long de la Marche à Villers-devant-Orval.



Déchets le long de la Semois à Bouillon.



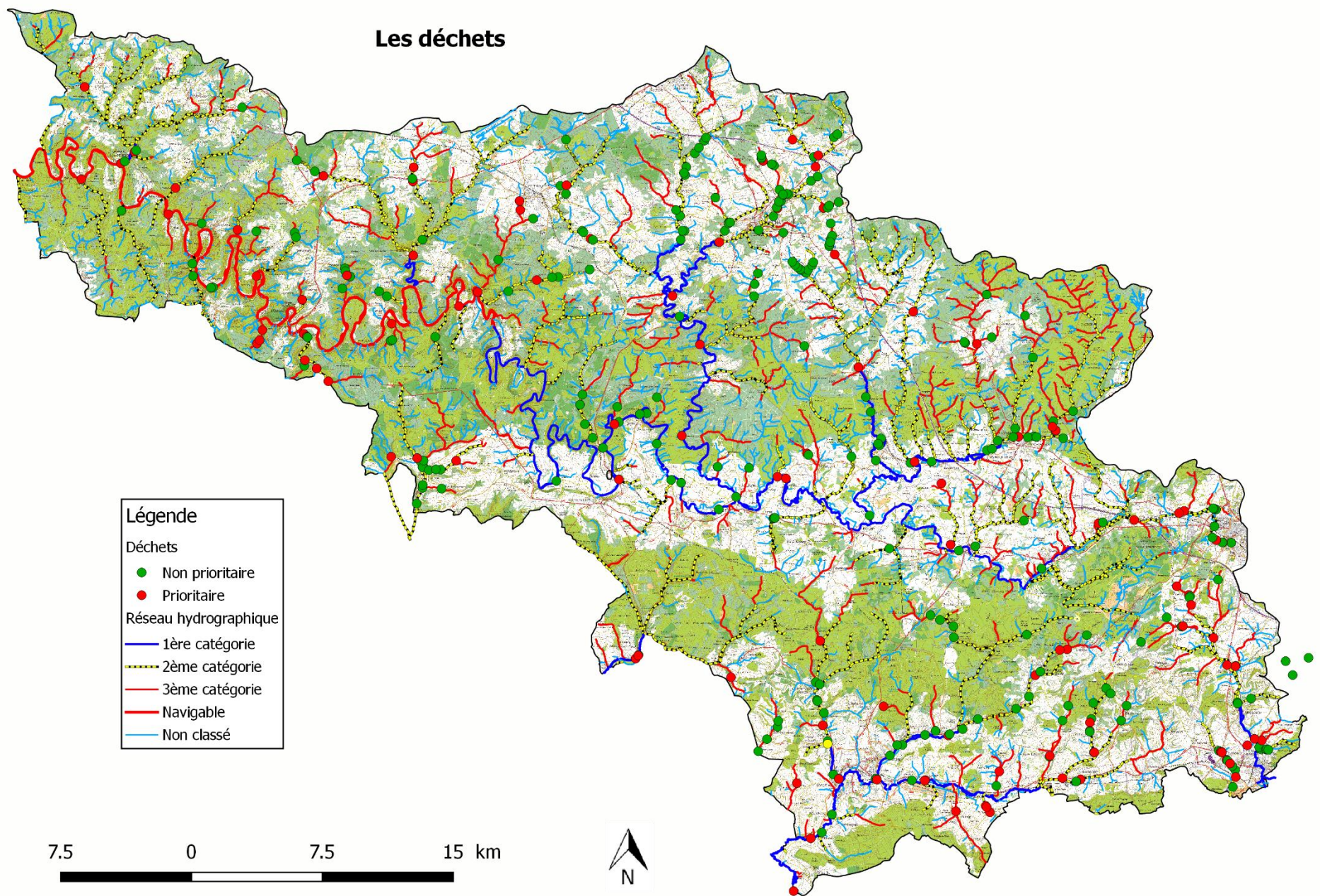
Déchets sur la Marche.



Tas de pneu le long du Rau de Mortinsart (Etalle).



## Les déchets





## ENTRAVES

« *Tout type d'entraves dont l'évaluation des risques est entrave existante ou risque d'entrave, quelle que soit la situation, et étant des entraves entraînant des risques majeurs d'inondations (débris végétaux généralement exclu) doit être repris en point noir prioritaire.* »

*Au sens même de cette définition, il n'y a pas d'entrave prioritaire sur le territoire inventorié. Cependant, nous avons relevé une septantaine d'entraves importantes.*



*Entrave volontaire empêchant la libre circulation du poisson (Léglise).*



*Pas de remise en état du cours d'eau après une mise à blanc (Bouillon).*



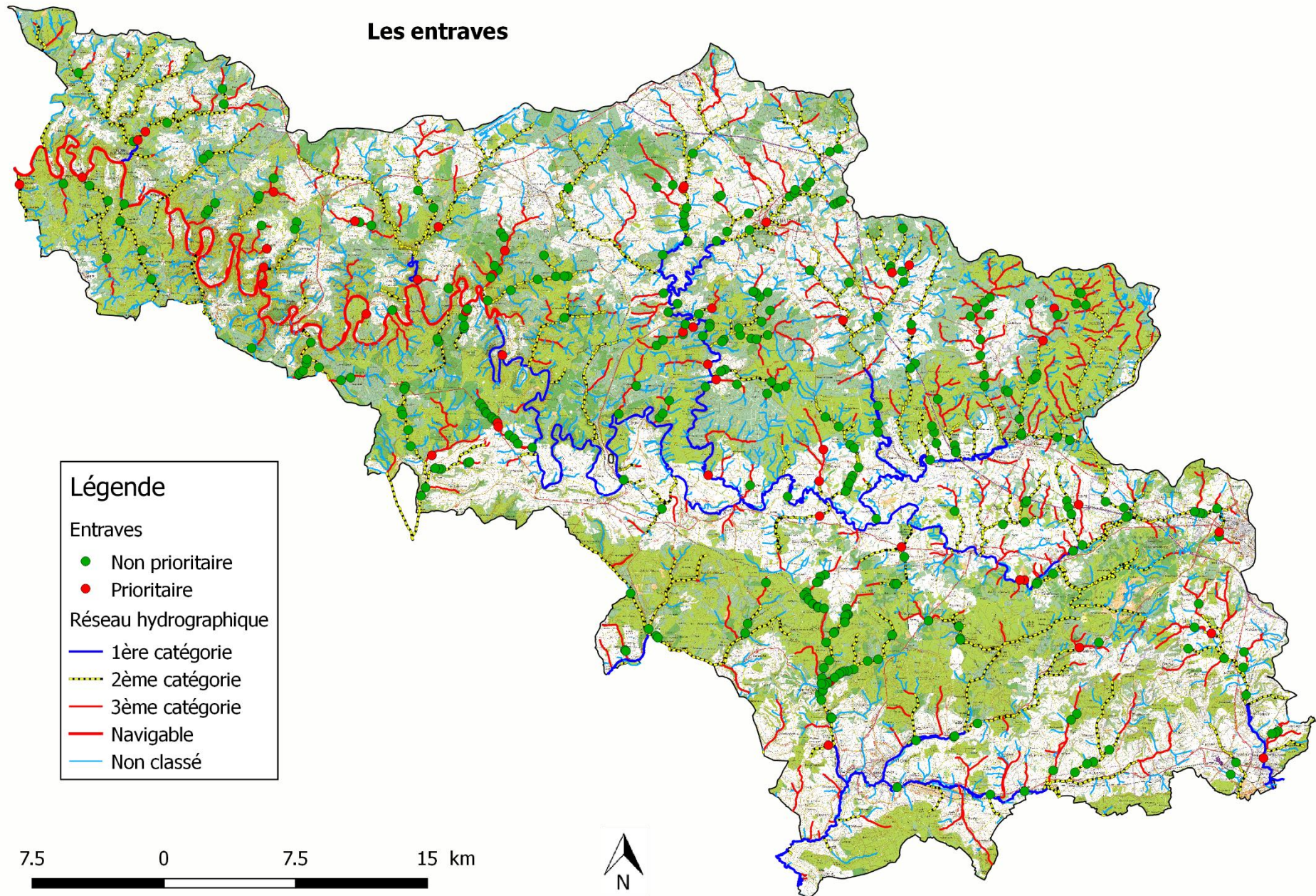
*Barrage castor à Straimont (la Foulouse).*



*Pas de remise en état du cours d'eau après une mise à blanc (Bouillon).*



## Les entraves







## OBSTACLES

Tout obstacle portant un préjudice grave à la libre circulation du poisson.

Les obstacles relevés font partie intégrante de la fiche d'inventaire « entraves ou ouvrages ».



*Obstacle infranchissable sur le Ton à La Barrière à Saint-Léger.*



*Obstacle infranchissable causé par ancien barrage pour les Forges de Mellier sur la Mellier (Léglise).*



*Obstacle infranchissable sur le Ton au moulin de la Paix à Saint-Léger.*



## EROSIONS

« Toute cause d'érosion dont l'intensité de l'érosion est généralisée forte ou localisée forte, quelle que soit la situation, la modification du tracé et l'occupation du sol en crête de berges, et étant une érosion des berges particulièrement importante (lit du cours d'eau colmaté, berges détruites/déstructurées), avec une disparition de la ripisylve (non ligneux et ligneux tel que l'aulne glutineux, les saules, le frêne et autres) essentielle au fonctionnement de l'écosystème, doit être repris en point noir prioritaire.»

Exemple : la pression du bétail (piétinement des berges et du lit par le bétail).

Importante érosion causée par le bétail sur le ruisseau de la Goutelle à Les Bulles (Chiny).



Importante érosion causée par le bétail sur la rau de la Fontaine de Faye à Huombois (Etalle).



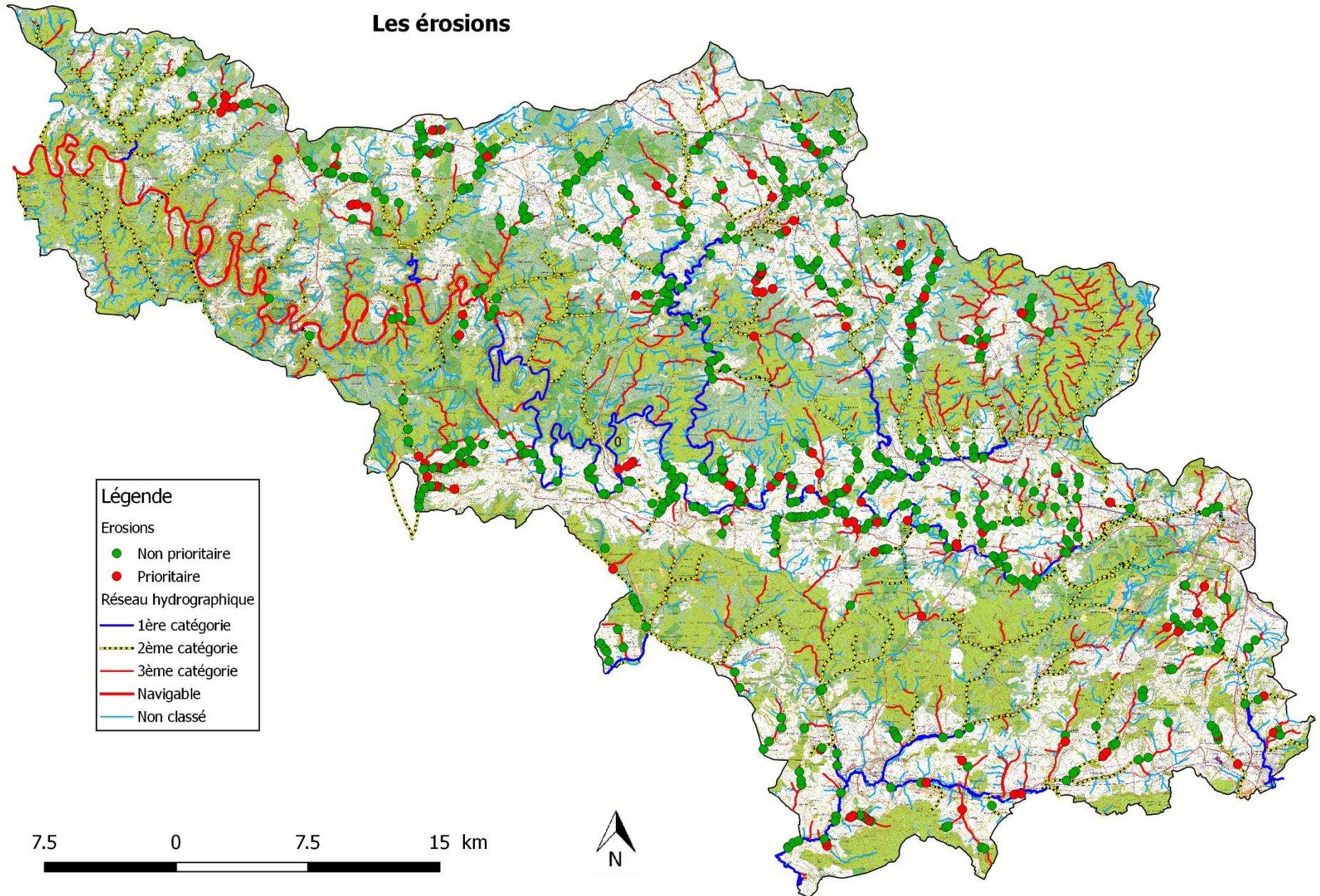
La couleur de Rau de la Goutelle lorsqu'il se jette dans la Vierre.



Importante érosion causée par le bétail sur la Vire (Musson).



## Les érosions



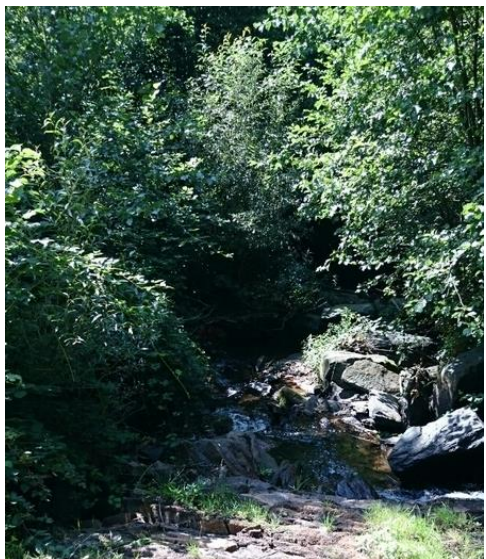


## OUVRAGES

« Tout type d'ouvrage présentant une détérioration forte, quelle que soit le propriétaire ou gestionnaire de l'ouvrage et la situation de l'ouvrage, doit être repris en point noir prioritaire, doit être repris en point noir prioritaire ».



*Pertuis bouché sur le Rau du Fond du Haza au niveau du passage sous la N88 à Musson (problème d'inondation).*



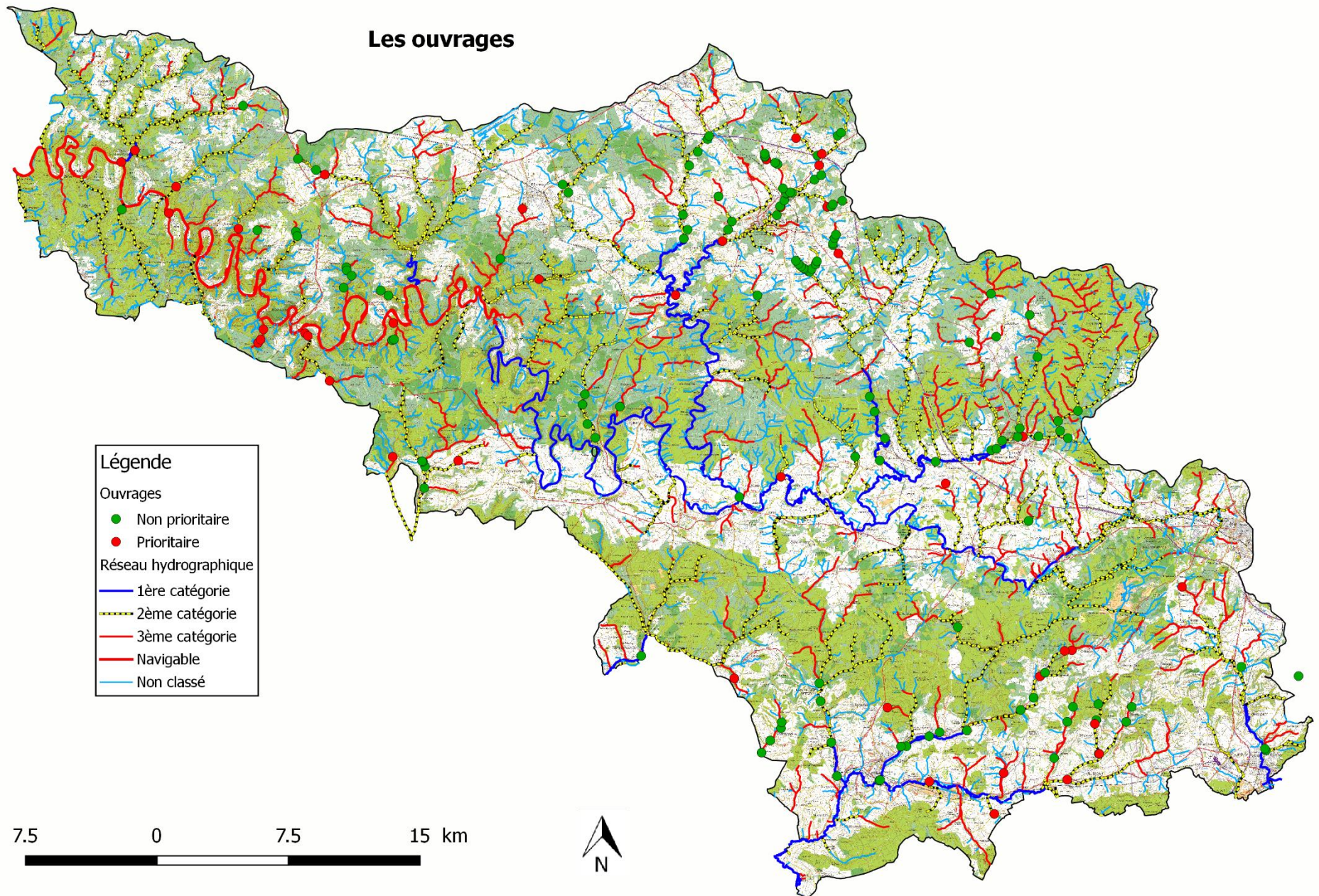
*Passe à poissons sur la Rau de la Platinerie. Au départ, il a été jugé infranchissable mais après une opération de capture-marquage-capture, l'obstacle s'est avéré franchissable (cf. SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche).*



*Rénovation d'un pont en mauvais état à Saint-Léger sur le Ton.*



## Les ouvrages





## PROTECTION DE BERGES

« Tout type de protection présentant une détérioration forte, quelle que soit la propriété et la situation, doit être repris en point noir prioritaire. »



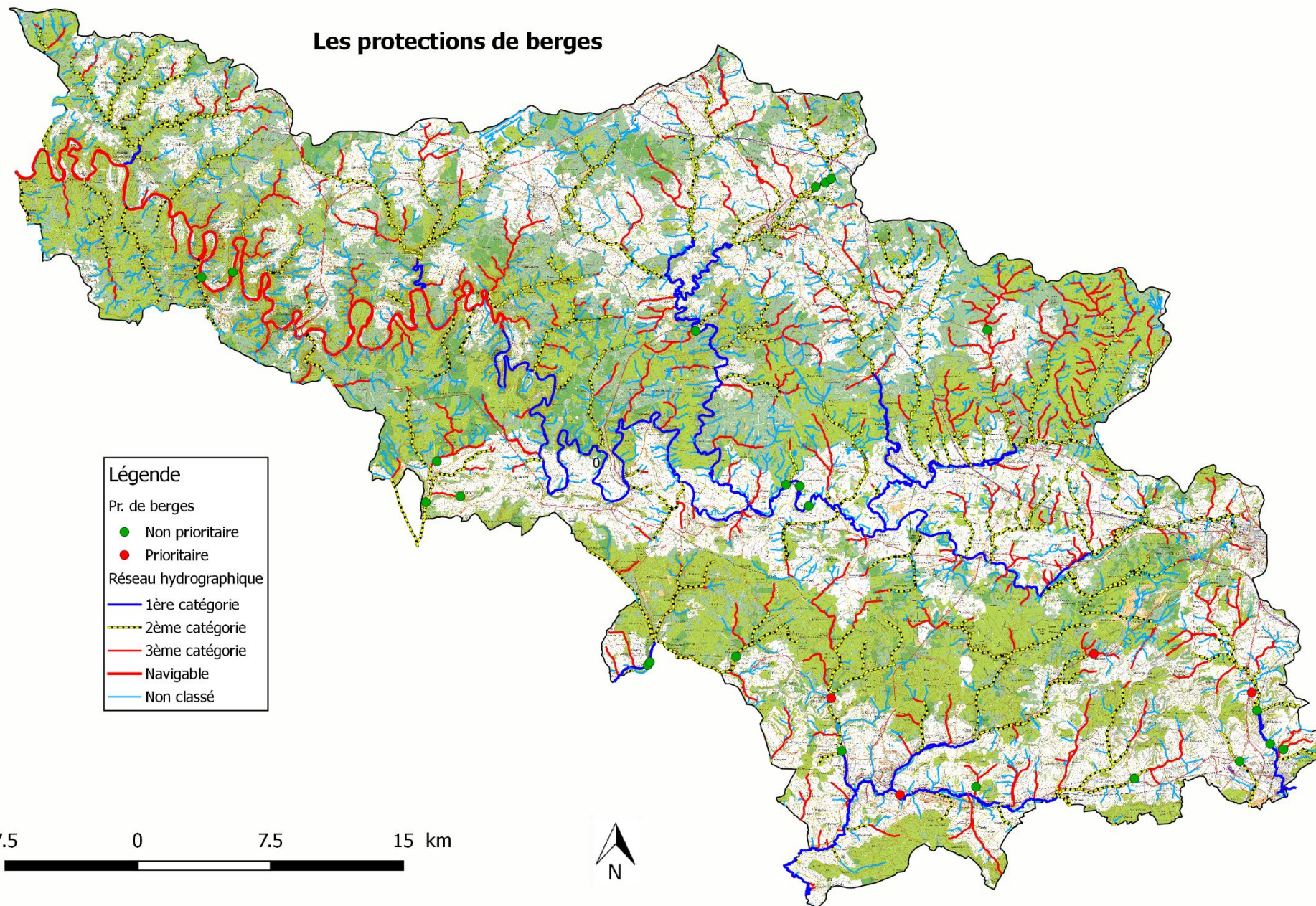
*Protection de berge faite en blocs de béton et par-dessus, des tontes de pelouses sur la Semois à Poupehan.*



*Protection de berge faite de pneus entassés les uns sur les autres sur le Ton à Saint-Léger.*



## Les protections de berges





## REJETS

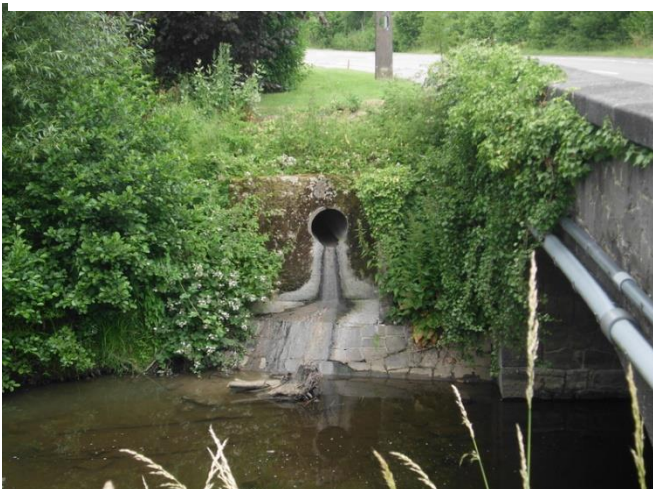
« Tout type de rejet/captage dont la fréquence de rejet/captage est permanente, et portant un préjudice grave au milieu aquatique récepteur, quelle que soit la situation, les indices de pollution, l'origine et la distance au cours d'eau, doit être repris en point noir prioritaire. »



*Rejet dans la Vierre à Bertrix du zoning du Saupont.  
Plusieurs pollutions ont déjà été recensées au départ de ce site.*



*Très gros rejet au niveau d'Arlon sur le Rau de la Fontaine Sainte-Croix.*



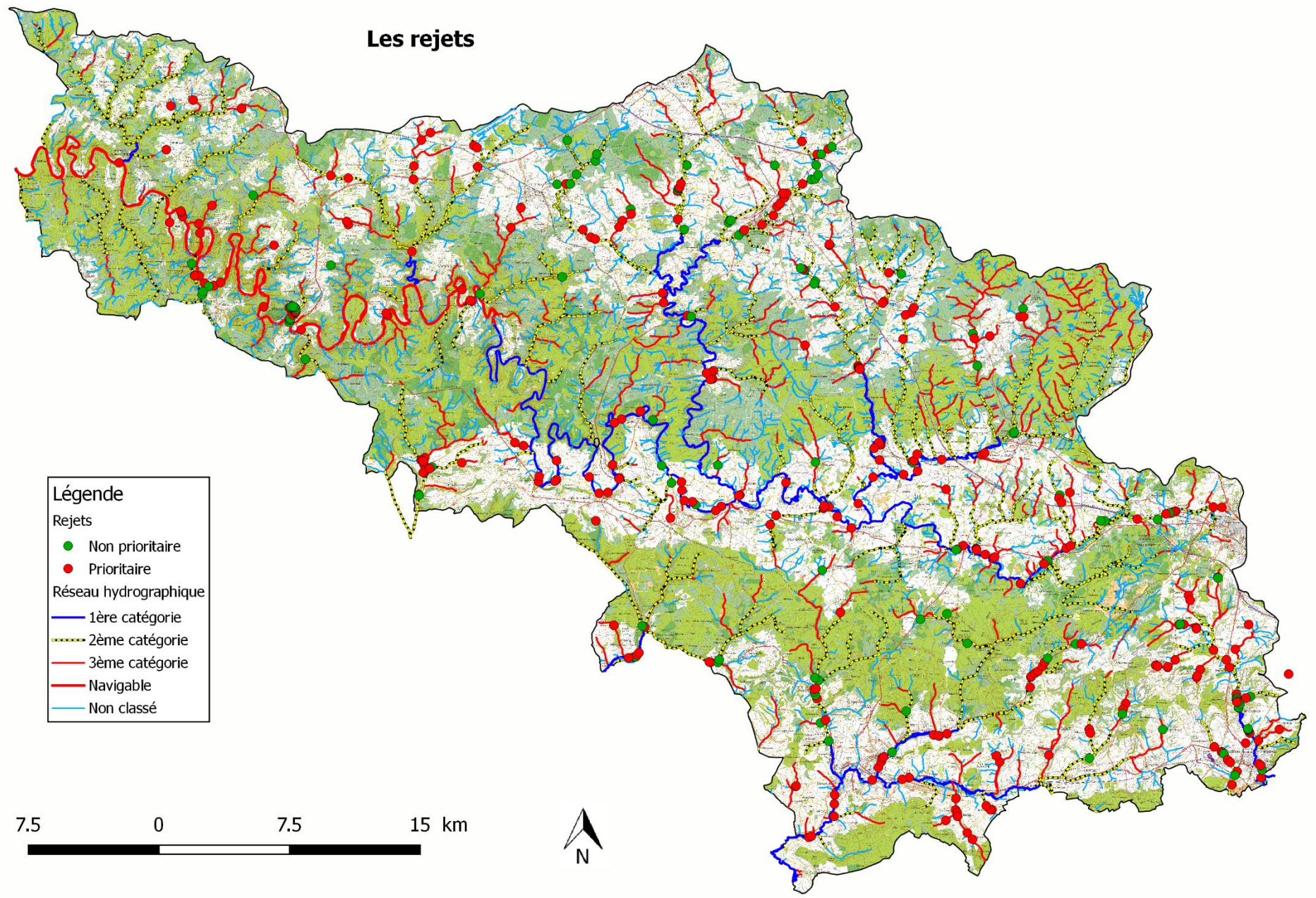
*Gros rejet d'eaux usées sur la Mellier à Marbehan.*







## Les rejets





## CAPTAGES

*« Tout type de rejet/captage dont la fréquence de rejet/captage est permanente, et portant un préjudice grave au milieu aquatique récepteur, quelle que soit la situation, les indices de pollution, l'origine et la distance au cours d'eau, doit être repris en point noir prioritaire. »*



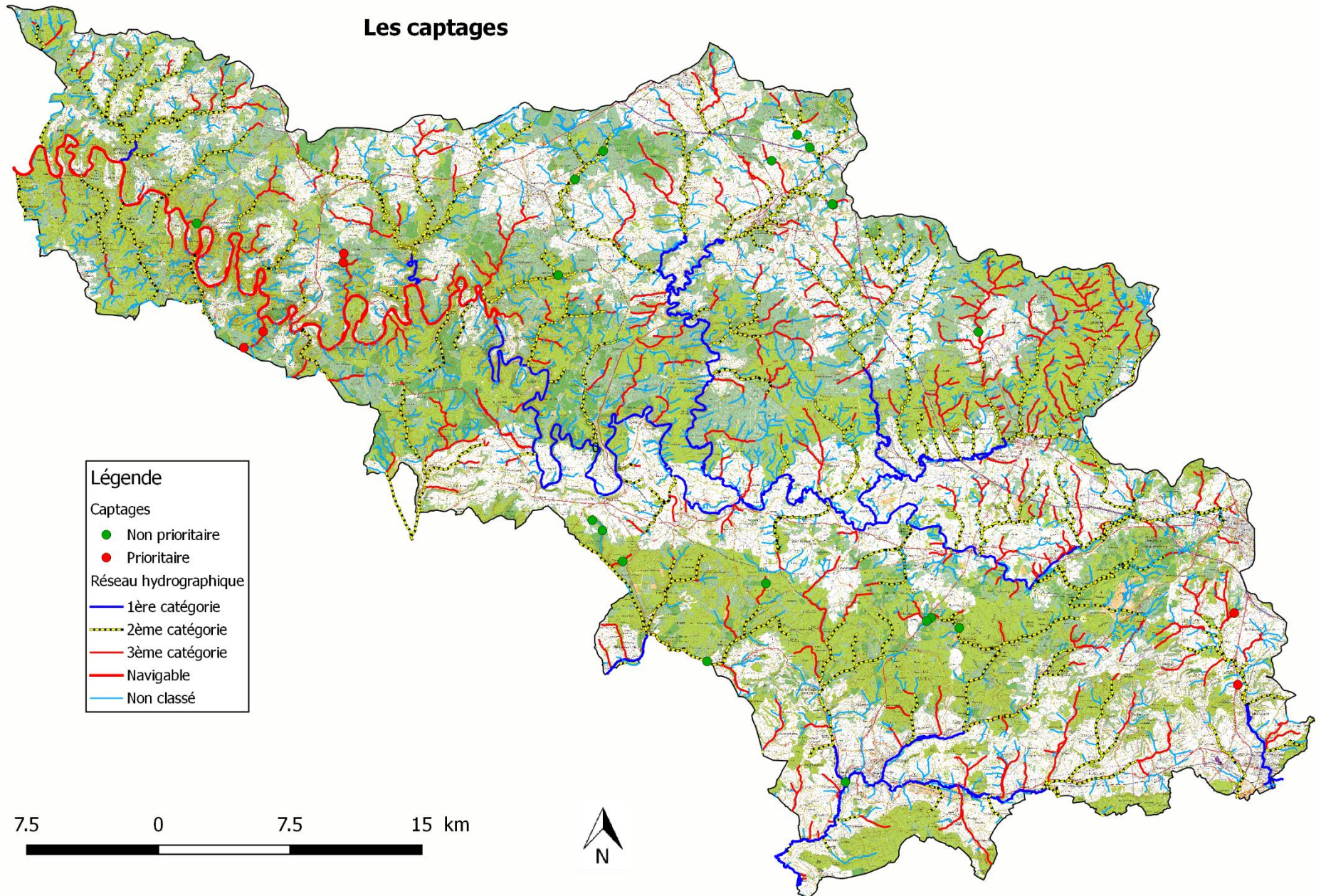
*Gros captage pour des étangs sur le rau de Noirefontaine.*



*Gros captage pour des étangs sur un cours d'eau non classé en amont de Noirefontaine.*



## Les captages



## PLANTES INVASIVES

Nombre de plantes ornementales ont été introduites dans nos parcs et jardins, bien loin de leur aire de distribution naturelle. La plupart sont parfaitement inoffensives. Il arrive toutefois que certaines d'entre elles s'échappent, se multiplient et colonisent les milieux naturels. Elles peuvent y occasionner d'importants dommages écologiques, économiques ou sanitaires (*extrait du dépliant du SPW relatif à la lutte contre les plantes invasives*).

Les trois plantes invasives suivies dans le cadre de nos inventaires sont les suivantes :



*Lutte contre la berce du Caucase à Bouillon, une coopération de la Commune, du cantonnement-DNF, de la Cellule Invasives (CiEi) et du Contrat de Rivière.*



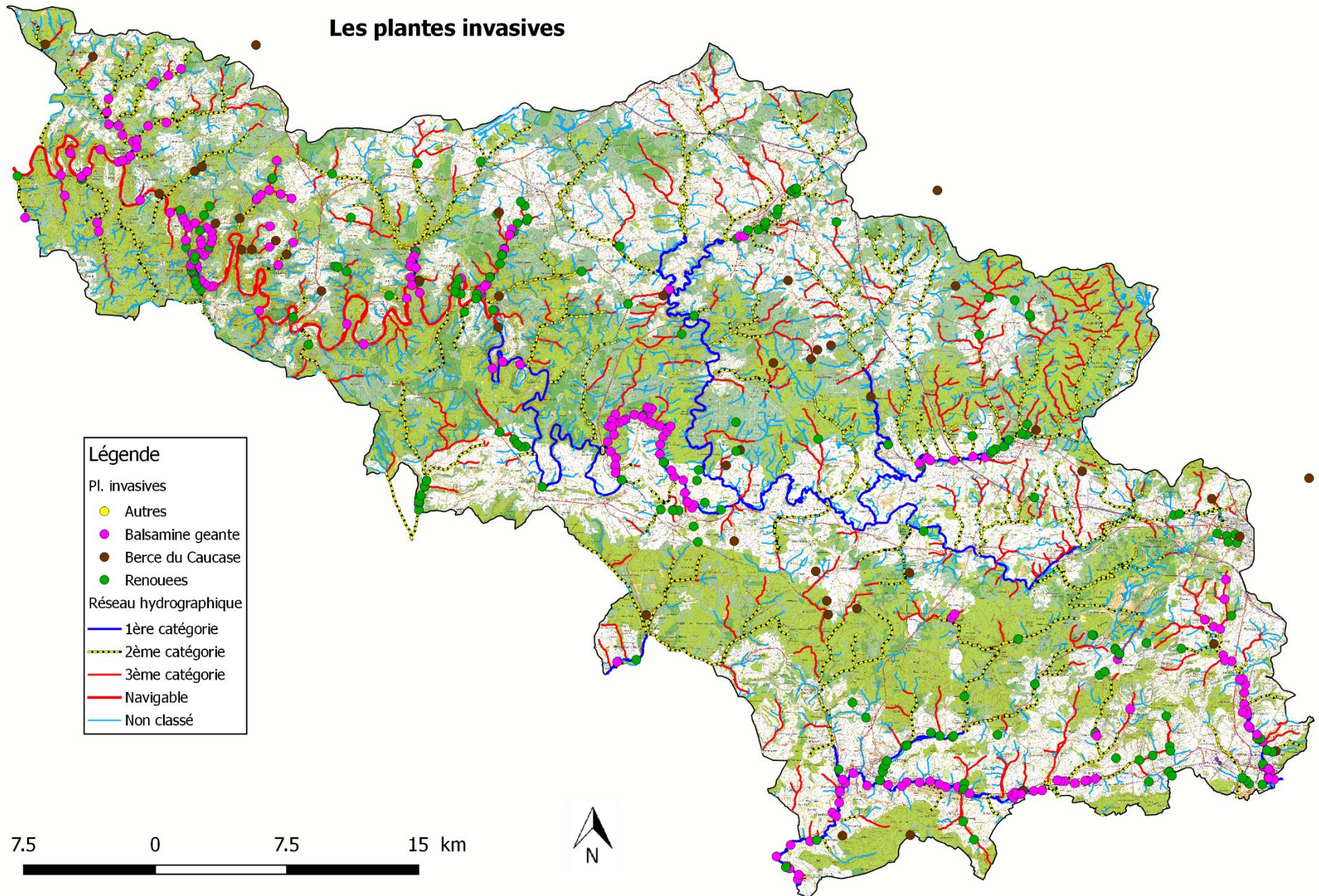
*Lutte contre la renouée du Japon à Châtillon (Saint-Léger) : une coopération de la Commune de Saint-Léger et du Contrat de Rivière.*

*Opération d'arrachage des Balsamines de l'Himalaya dans la vallée des Munos à Bertrix : une coopération du cantonnement-DNF, de la Commune et du Contrat de Rivière.*





## Les plantes invasives





## AUTRES

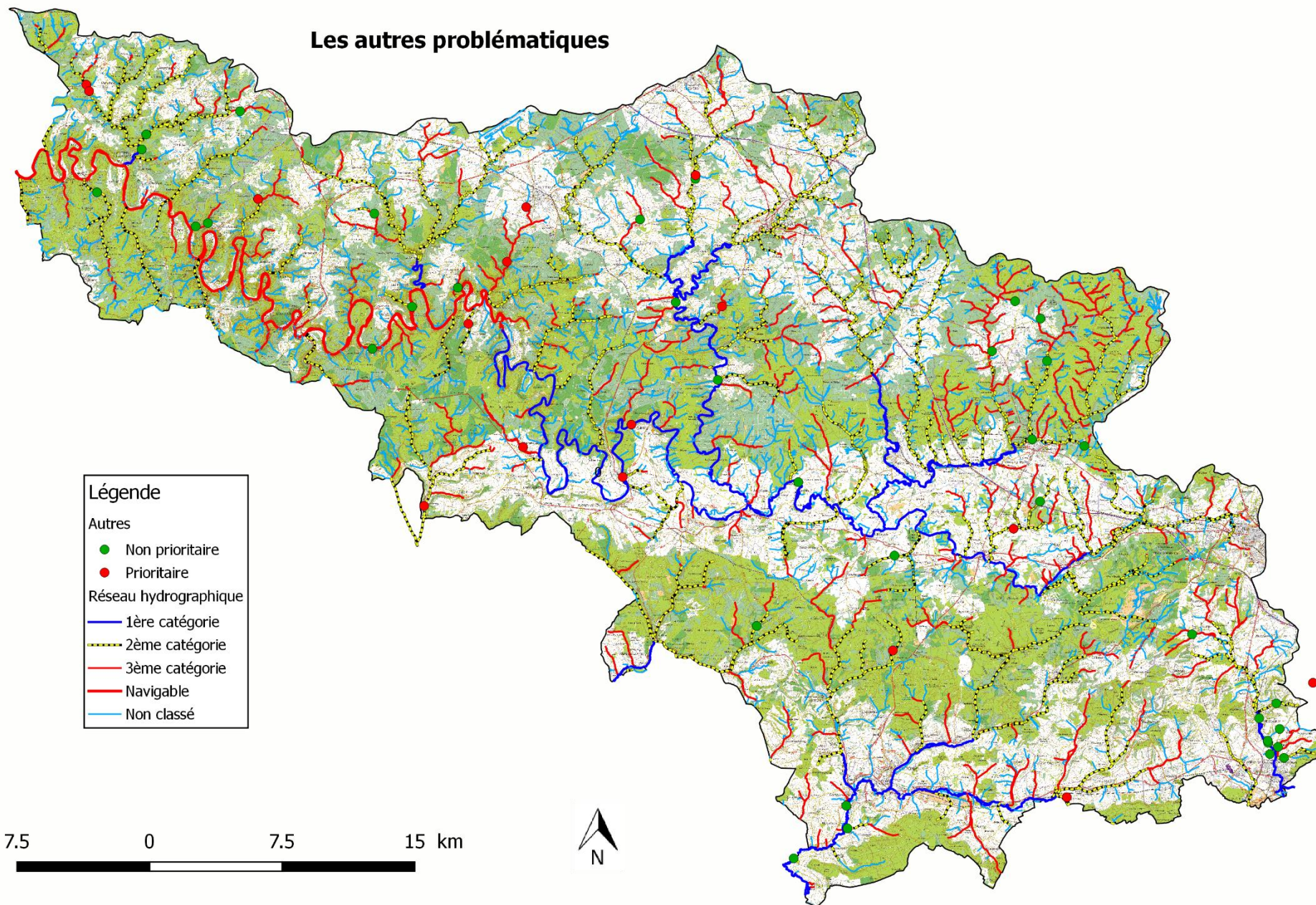
*« Toute dégradation/pollution présentant une détérioration forte, quelle que soit le propriétaire ou gestionnaire de l'ouvrage et la situation, et portant un préjudice grave au milieu aquatique récepteur, doit être repris en point noir prioritaire. »*



*Le rau de la Cussignière a naturellement changé de lit (Musson).*



## Les autres problématiques





## PATRIMOINE

*« Tout type de patrimoine étant classé en fortement dégradé et/ou la vulnérabilité est un obstacle à la mise en valeur du site, quelle que soit la situation, la propriété et la distance au cours d'eau, doit être repris en point noir prioritaire. »*

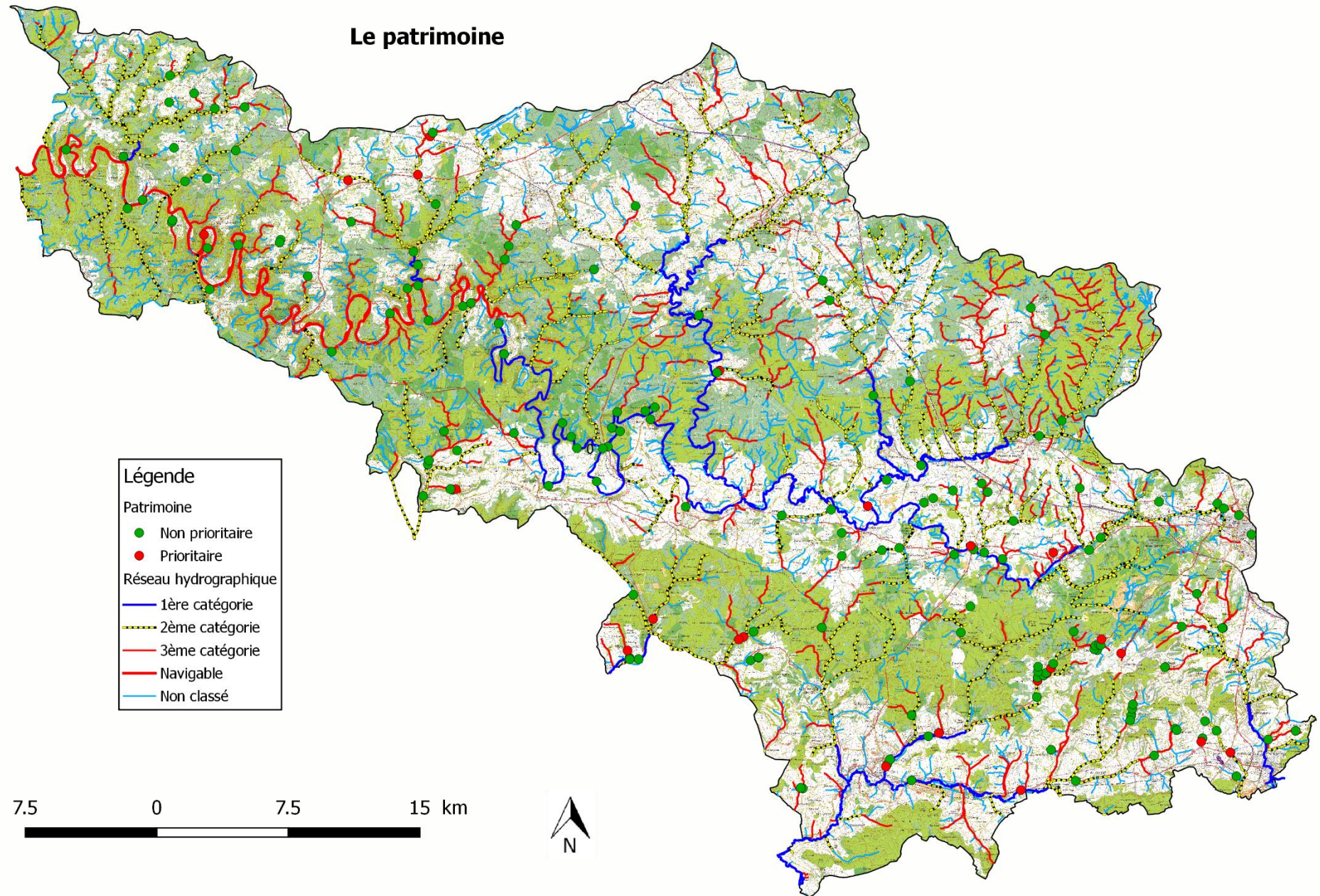


*Lavoir de Heinsch à restaurer et valoriser (Arlon).*





## Le patrimoine



## Inventaire de terrain par masse d'eau

Masses d'eau	Déchets		Rejets		Entraves		Erosions		Protection de berges		Ouvrages		Plantes invasives	Autres		Patrimoine		Captages	
	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP
SC01L *	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SC01R **	4	0	3	0	4	0	1	1	0	0	1	0	4	0	0	0	0	3	0
SC02R	5	1	21	17	6	1	7	0	1	1	13	4	26	0	0	23	6	0	0
SC03R**	6	3	12	6	63	2	8	1	2	1	3	0	4	1	1	2	0	0	0
SC04R	21	10	49	32	12	2	32	7	4	1	4	1	45	9	0	7	0	2	2
SC05R **	8	5	13	10	9	0	19	5	1	0	12	4	32	1	1	8	1	0	0
SC06R	9	6	16	16	2	0	31	10	2	1	2	1	44	3	0	4	0	1	0
SC07R**	2	2	13	9	9	0	11	1	3	0	2	1	3	1	0	11	4	4	0
SC08R*	16	6	32	22	27	4	55	4	0	0	2	0	11	1	0	16	2	0	0
SC09R	4	2	3	0	8	0	0	0	0	0	7	1	9	2	0	2	0	0	0
SC10R	0	0	3	2	10	2	9	2	0	0	3	0	13	2	0	2	0	0	0
SC11R	2	1	4	2	9	0	12	3	1	0	3	0	5	1	0	0	0	1	0
SC12R	1	1	5	5	8	0	10	0	0	0	4	0	16	0	0	0	0	0	0
SC13R***	1	1	4	4	4	1	27	6	0	0	0	0	3	0	0	2	0	0	0
SC14R	1	1	13	10	11	3	17	3	0	0	2	0	2	0	0	3	0	0	0
SC15R	0	0	0	0	11	0	12	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
SC16R*	3	0	5	5	1	1	13	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0
SC17R*	2	1	7	1	0	0	11	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0
SC18R*	4	1	8	7	1	0	21	1	0	0	0	0	7	1	0	1	0	0	0
SC19R	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SC20R	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0
SC21R	1	0	1	1	9	0	3	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0

Masses d'eau	Déchets		Rejets		Entraves		Erosions		Protection de berges		Ouvrages		Plantes invasives	Autres		Patrimoine		Captages	
	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP
SC22R	2	1	9	8	24	5	16	0	1	0	0	0	5	3	1	3	1	0	0
SC23R	13	3	30	24	12	3	100	19	3	0	4	2	18	2	0	12	2	0	0
SC24R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0
SC25R	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SC26R	4	0	2	0	7	0	1	0	0	0	1	1	2	0	0	1	0	1	0
SC27R	2	1	2	2	7	2	9	0	0	0	2	1	19	2	2	3	0	0	0
SC28R	12	4	22	20	30	4	38	8	0	0	1	0	60	5	4	18	0	0	0
SC29R	5	3	4	4	6	3	62	10	0	0	3	1	27	1	0	8	3	0	0
SC30R	9	1	15	10	14	1	46	16	3	0	6	2	10	2	1	9	1	0	0
SC31R	4	2	2	1	9	0	1	0	0	0	2	2	3	0	0	0	0	0	0
SC32R	0	0	1	0	4	1	1	1	0	0	1	1	10	1	1	0	0	0	0
SC33R	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	3	0	0	0
SC34R	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SC35R	3	1	5	5	7	2	12	6	0	0	3	2	19	6	2	6	0	0	0
SC36R	1	1	0	0	4	1	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0
SC37R	8	3	42	21	14	5	4	0	2	0	17	6	71	7	0	18	1	5	4
SC38R	12	6	9	7	2	0	6	2	1	0	0	0	7	0	0	5	2	0	0
SC39R	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0
SC40R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SC41R	2	0	3	2	2	1	25	6	0	0	1	0	6	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>168</b>	<b>68</b>	<b>358</b>	<b>253</b>	<b>354</b>	<b>44</b>	<b>627</b>	<b>116</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>112</b>	<b>31</b>	<b>487</b>	<b>52</b>	<b>13</b>	<b>169</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>6</b>



## Présentation de l'inventaire par masse d'eau

**Masse d'eau SC01L – RESERVOIR DE LA VIERRE – PAS BON ETAT EN 2012 – Etat-Ecologique 2013 non déterminé - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 – objectif écologique 2021 bon potentiel 2015**

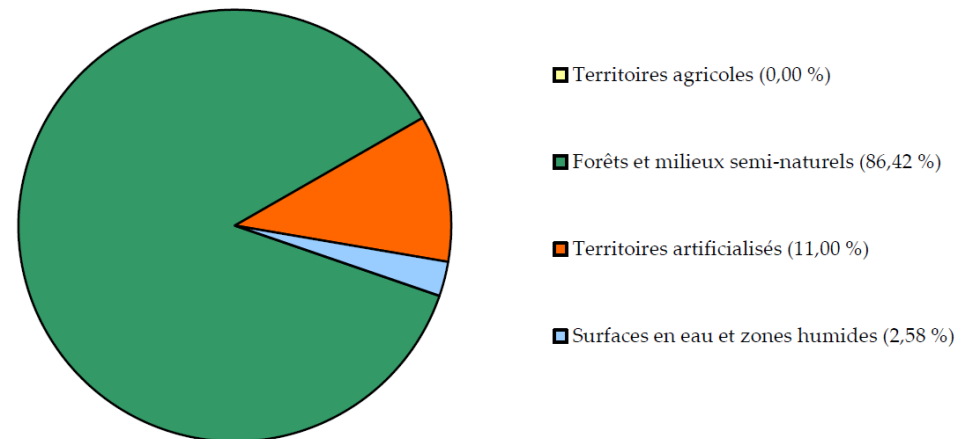
Cette petite masse d'eau (3,27 km<sup>2</sup>), fortement modifiée et essentiellement forestière, comprend le réservoir du barrage de la Vierre.

La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Petits réservoirs ardennais de profondeur moyenne ».

Elle compte 8 habitants.

Il s'agit d'un lac de barrage exploité par Electrabel.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

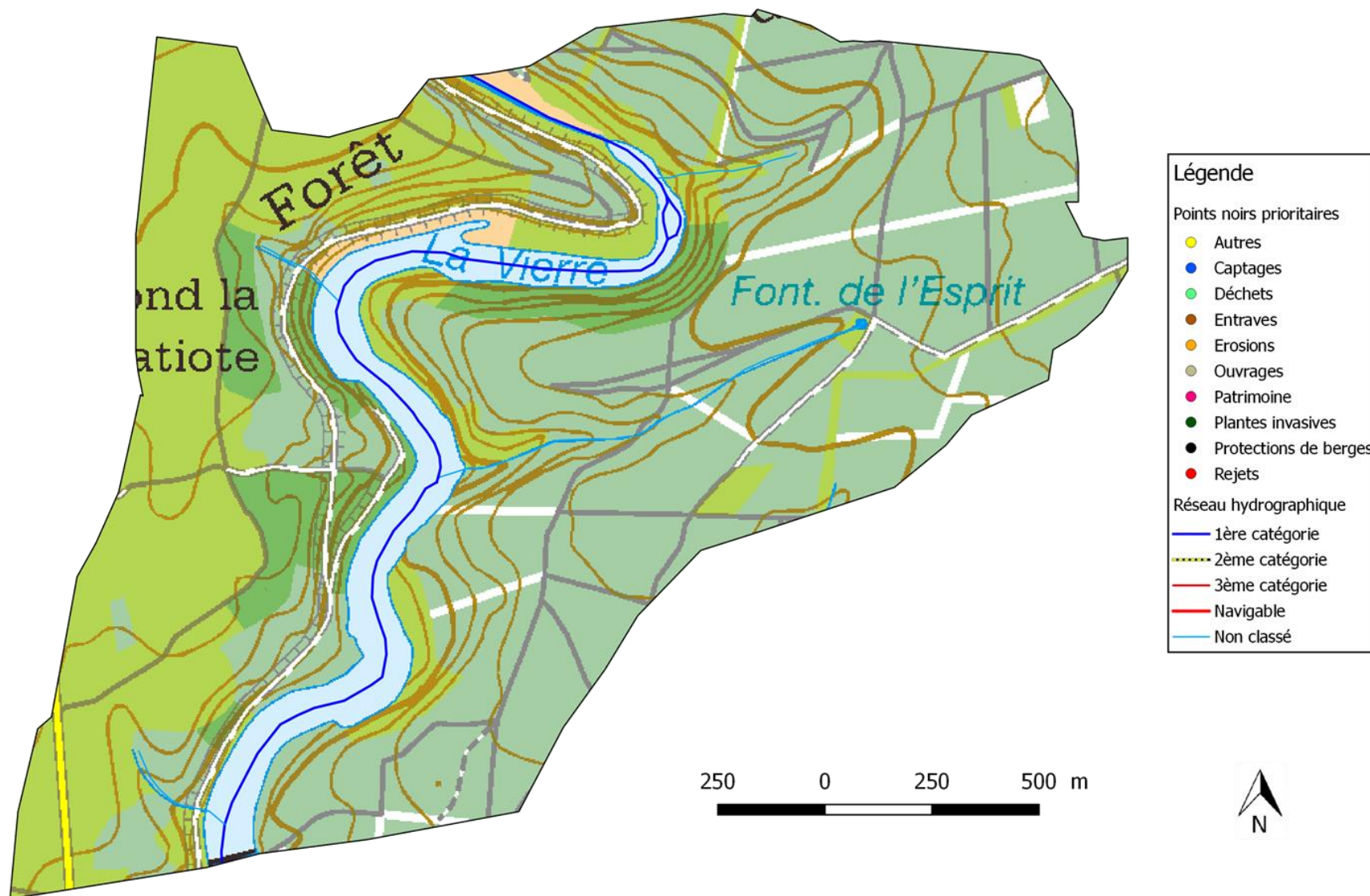


### Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en mai 2016

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0



## Masse d'eau SC01L - Réservoir de la Vierre





**Masse d'eau SC01R – RUISSEAU DE LACLAIREAU – BON ETAT EN 2012 – Bon état écologique 2013 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2015**

Masse d'eau naturelle de tête de bassin située sur le versant sud de la deuxième cuesta, elle est essentiellement forestière (83,27%).

Elle comprend les cours d'eau suivants : La Rouge Eau, Le Gros Ruisseau, le Ruisseau de la Neuve Forge, Le Ruisseau de Laclaireau, Le Ruisseau de l'Eau à My le Bois, le Ruisseau du Moulin de Buzenol. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux lorrains à pente forte ».

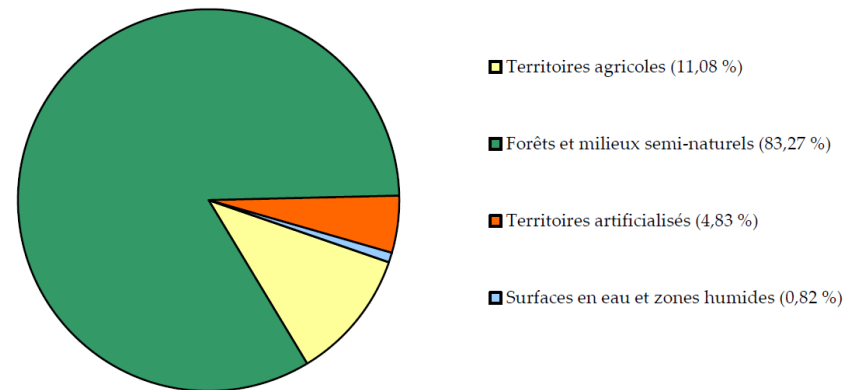
Partagée entre trois Communes : Etalle, Virton et Saint-Léger.

823 habitants pour 39,55 km<sup>2</sup>, soit 21 habitants/km<sup>2</sup>. Elle comprend une station d'épuration, à Buzenol (500 EH).

Beaucoup de richesses patrimoniales, naturelles et historiques : La Neuve Forge (ruines d'anciennes forges), Montauban, crons, ... près de la moitié de sa superficie a été désignée Natura 2000.

Très peu de problèmes relevés le long de ces cours d'eau de (très) bonne qualité.

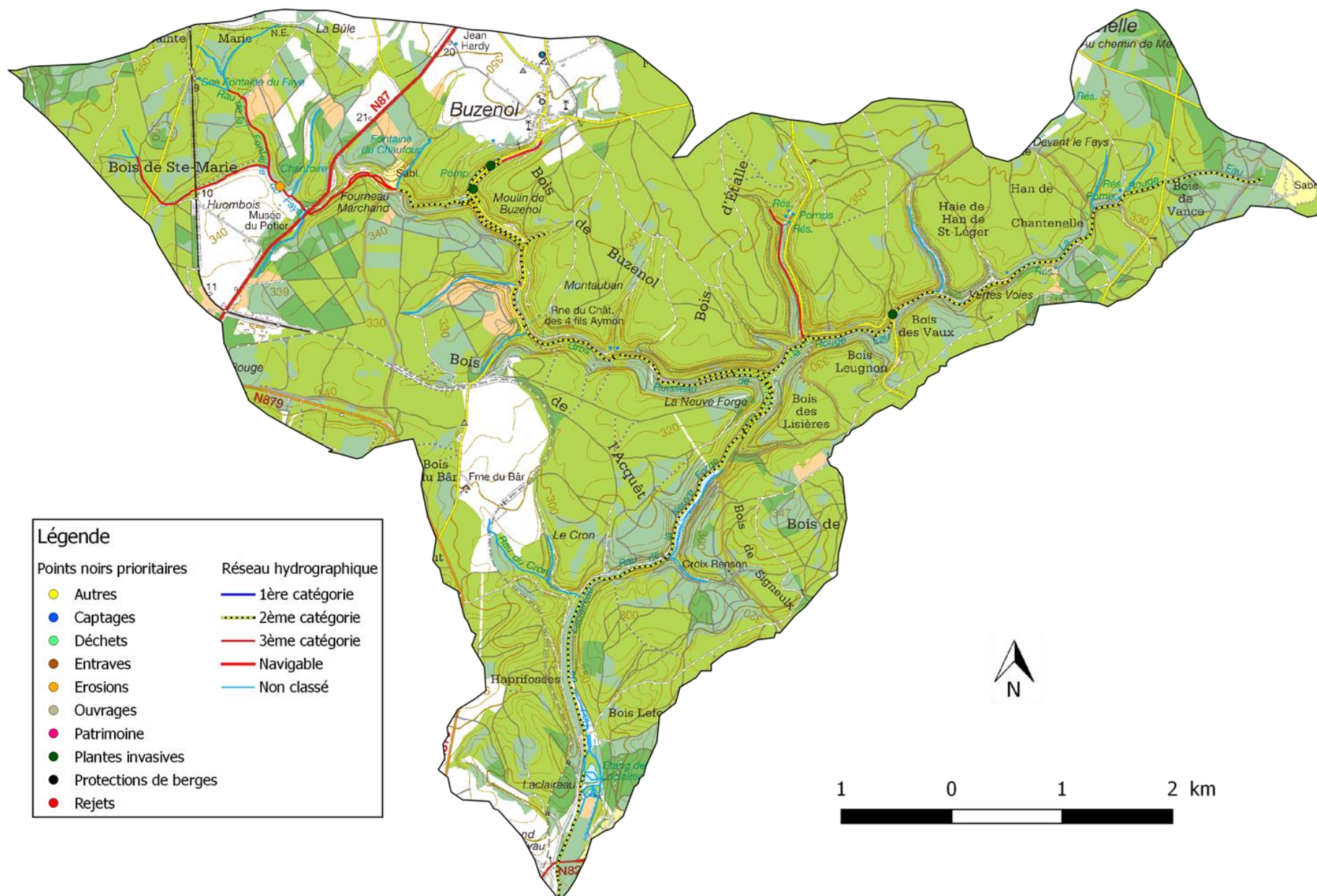
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en août 2014**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
4	1	4	3	3	1	0	2	4	0
0	1	0	0	0	0	0	0	4	0

## Masse d'eau SC01R - Ruisseau de Laclairéau





**Masse d'eau SC02R – TON I – PAS BON ETAT EN 2012 - Etat écologique 2013 médiocre - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 (2010) - Objectif écologique 2021 bon état 2015**

Masse d'eau naturelle de vallée située entre la deuxième et la troisième cuesta, elle comprend le Ton entre sa source et sa confluence avec la Vire. Ses 50 km<sup>2</sup> sont partagés entre les Communes de **Virton** (Virton, Ethe, Belmont), **Saint-Léger** (Saint-Léger, Châtillon) et Musson.

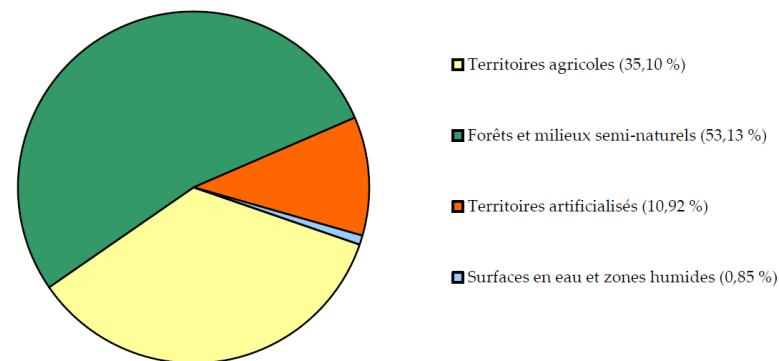
Elle englobe environ la moitié de la ville de Virton et les agglomérations d'Ethe, Saint-Léger et Châtillon. Sa densité de population de 149 hab./km<sup>2</sup> reflète bien la vocation résidentielle du bassin de la Chiers (7463 habitants).

Cependant, grâce à deux zones de baignades officielles, en lacs, alimentées directement par des sources de très bonne qualité (et donc sans zones amont), cette masse d'eau gaumaise a aussi une vocation touristique qui génère en saison quelque 1.710 EH.

La zone de baignade de Saint-Léger (lac de Conchibois) dispose d'ailleurs, pour la septième année consécutive (2016), du label international « Pavillon Bleu ». Il est par contre à déplorer que la zone de baignade de Virton (lac de Rabais) ne soit plus praticable : pour des raisons de sécurité et suite à des noyades, la baignade est interdite.

La problématique principale de cette masse d'eau concerne la gestion des eaux usées domestiques. A ce titre, une station d'épuration est en construction à Saint-Léger (2000 EH) et complètera celle déjà existante (600 EH). Une autre station d'épuration reste à construire à Châtillon (900 EH).

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

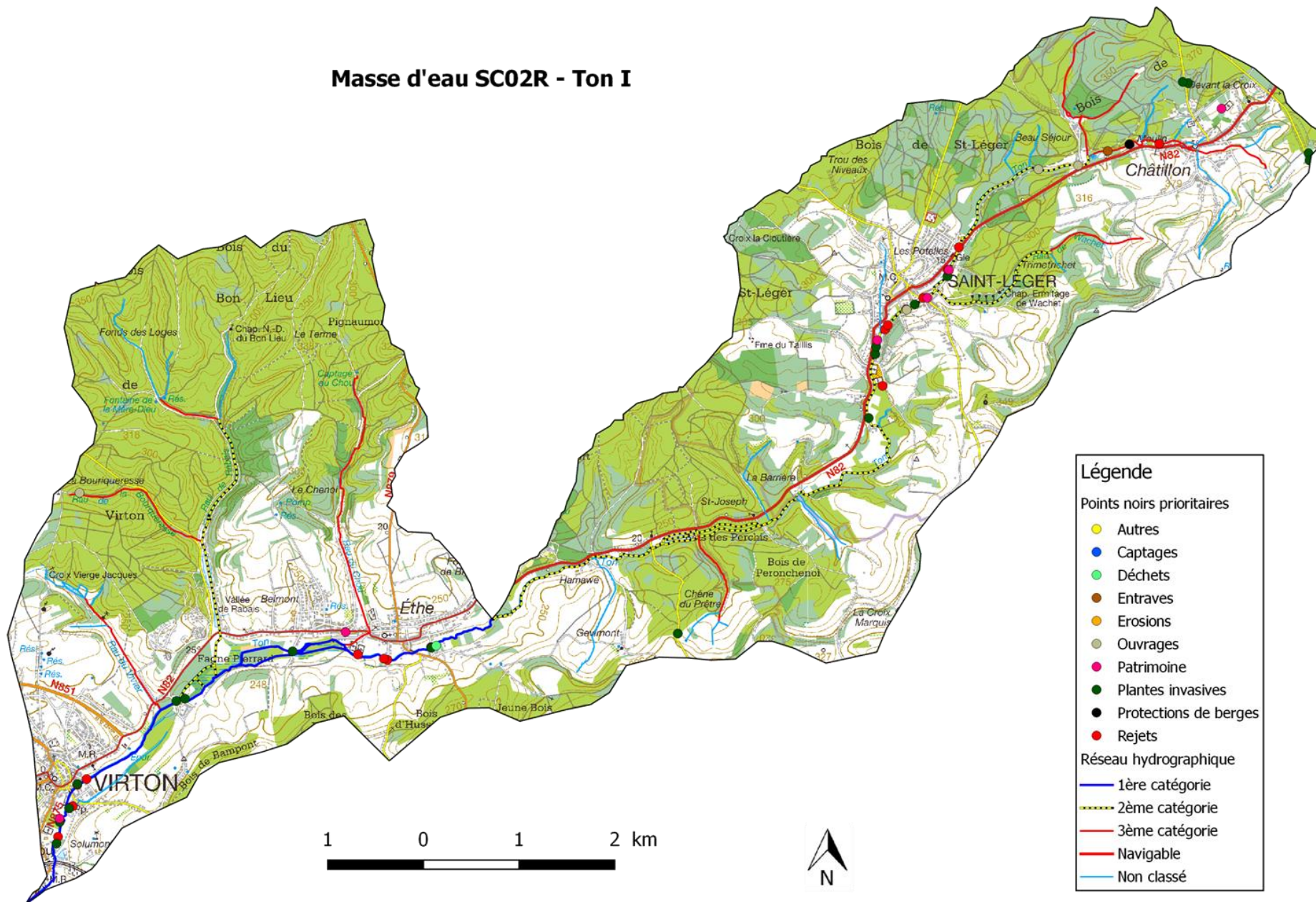


**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire août 2014 et novembre 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
5	7	6	21	0	13	1	23	26	0
1	0	1	17	0	4	1	6	26	0



## Masse d'eau SC02R - Ton I





**Masse d'eau SC03R – CHEVRATTE – PAS BON ETAT 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint**

Orientée nord-sud, cette masse d'eau naturelle descend le versant sud de la deuxième cuesta jusqu'à la vallée, à Dampicourt où la Chevratte rejoint le Ton.

Sa superficie de près de 58 km<sup>2</sup> est répartie sur cinq Communes Etalle, **Meix-devant-Virton** (Meix-devant-Virton, Villers-la-Loue, Robelmont), Rouvroy, **Tintigny** (Lahage, Bellefontaine) et Virton.

Située en tête de bassin, elle comprend les cours d'eau suivants : La Chevratte, le Ruisseau de Hambressart et le Ruisseau de Lanframba. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux lorrains à pente forte ».

Plus de 60% du territoire sont couverts par la forêt, qui sépare deux zones d'habitat, l'une au nord, avec les villages de Lahage et Bellefontaine, l'autre au sud, avec Meix-devant-Virton, Robelmont et Villers-la-Loue. Sa densité de population de 54 hab./km<sup>2</sup> (3100 habitants) peut être considérée comme moyenne par rapport à l'ensemble des masses d'eau du bassin de la Chiers, une des raisons étant la distance et surtout le réseau routier vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Elle dispose, depuis 2016, d'une station d'épuration à Bellefontaine (1200 EH). Une station d'épuration reste à réaliser à Lahage (350 EH).

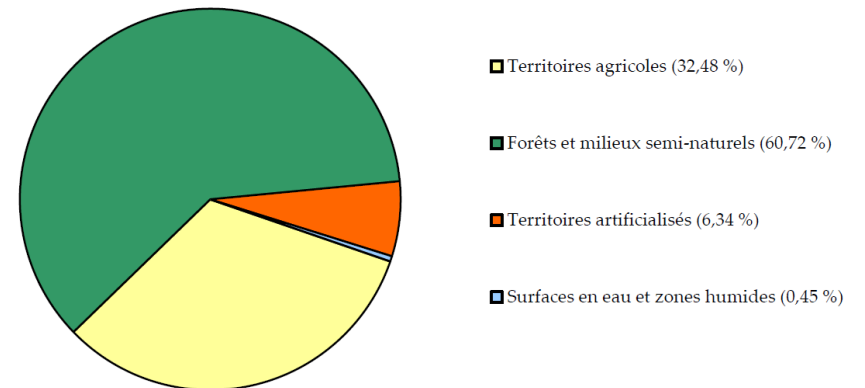
En zone forestière, les cours d'eau sont très préservés, la Commune de Meix-devant-Virton exploite plusieurs captages d'eau potable sur le ruisseau de Lanframba.

Beaucoup d'entraves ont été répertoriées sur la Chevratte mais deux seulement sont considérées comme des points noirs prioritaires. Ces données relatives aux entraves sont liées au projet de « géotypage de la Chevratte » qui pour objectif de départ de rechercher/retrouver des souches de truites sauvages.

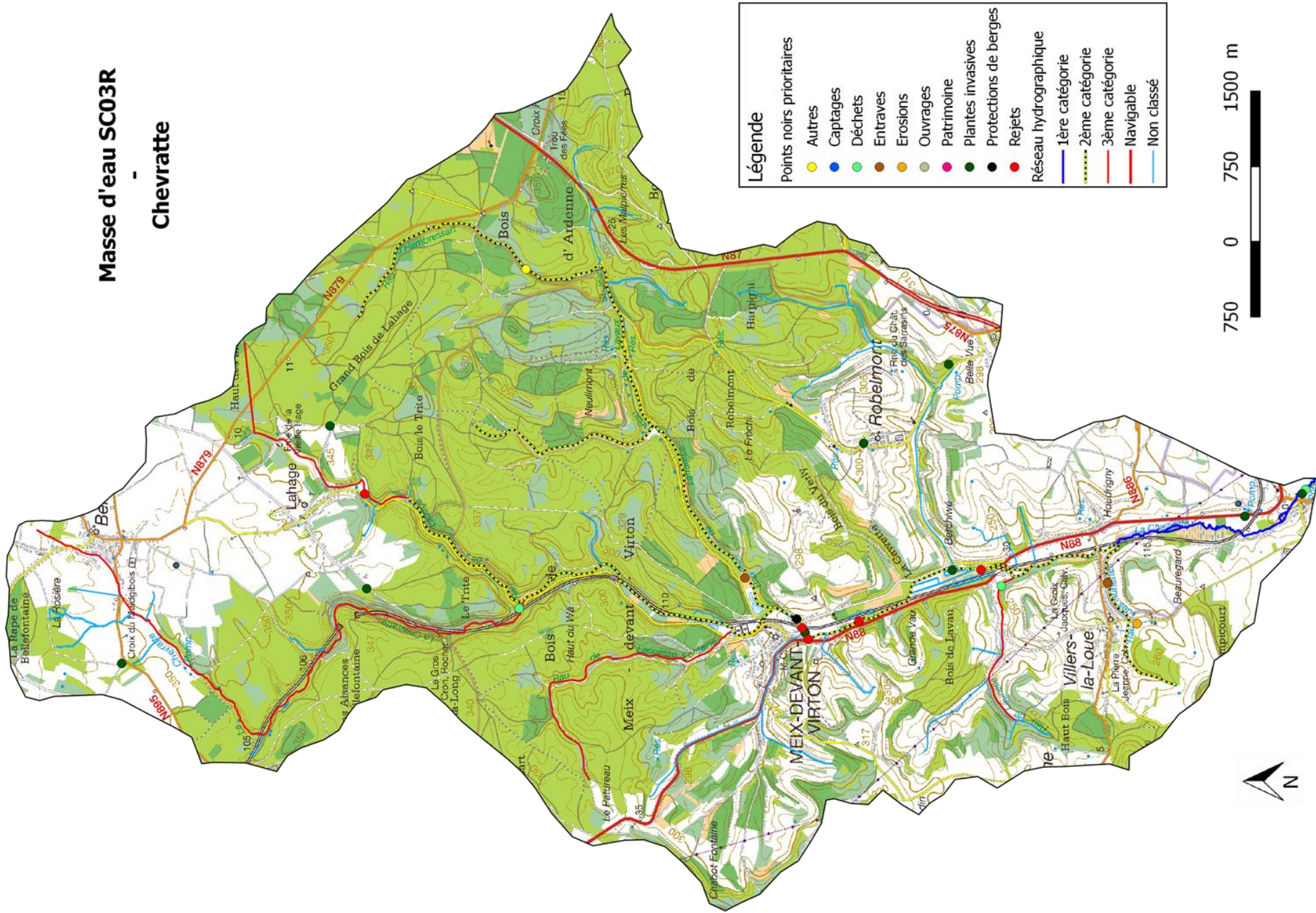
**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en août 2014 et mars 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
6	8	63	12	0	3	2	2	4	0
3	1	2	6	0	0	1	0	4	0

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



# Masse d'eau SC03R - Chevratte



**Légende**

Points noirs prioritaires

- Autres
- Captages
- Déchets
- Entraves
- Erosions
- Ouvrages
- Patrimoine
- Plantes invasives
- Protections de berges
- Rejets

Réseau hydrographique

- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Navigable
- Non classé





**Masse d'eau SC04R – MESSANCY – PAS BON ETAT 2012 – Etat écologique 2013 médiocre - PAS BON ETAT ESCOMPTE 2015 - Objectif écologique 2021 dérogation**

Masse d'eau naturelle de tête de bassin, elle comprend l'ensemble du parcours de la Messancy et de ses ruisseaux « source », le ruisseau de Bourwies et l'Udinger Wasser. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux lorraine à pente moyenne ».

Orientée nord-sud, elle est située à l'extrême est du sous-bassin.

Sa superficie de 63,16 km<sup>2</sup> est partagée entre les Communes **d'Arlon** (Toernich, Udange), **Messancy** (Messancy, Wolkrange, Hondelange, Turpange, Habergy, Bébange) et **Aubange** (Athus, Guerlange).

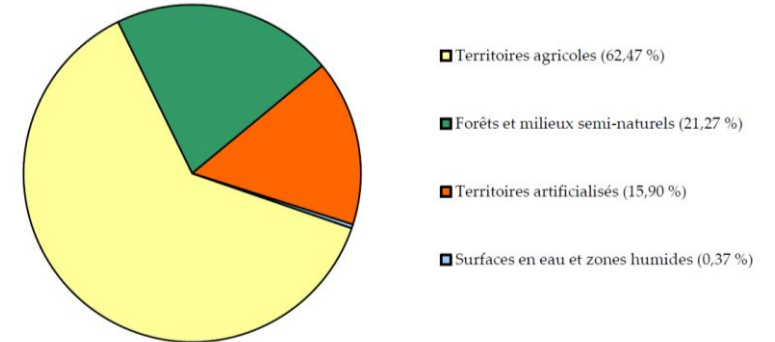
Près de 63% de son territoire sont occupés par des terrains agricoles (avec une majorité de prairies permanentes), 21,27% par des bois et 15,9% sont artificialisés.

Cette proportion importante s'explique par une pression résidentielle constamment croissante. Les surfaces commerciales y occupent également une grande part. On y compte en effet 14.808 habitants (soit **11%** des habitants du sous-bassin), répartis en une densité de 234 hab./km<sup>2</sup>.

On peut considérer que la tête de la masse d'eau est naturelle (sur Arlon et Messancy), mais la partie avale est artificialisée dans la traversée d'Athus jusqu'à sa confluence avec la Chiers.

Malgré un taux d'égouttage et d'épuration important, on relève encore assez bien de rejets d'eaux usées domestiques. Elle dispose de deux stations d'épuration à Hondelange (800 EH) et Wolkrange (800 EH), mais quatre stations sont encore à construire à Udange (1150 EH), Sesselich (250 EH), Habergy (500 EH) et Bébange (300 EH).

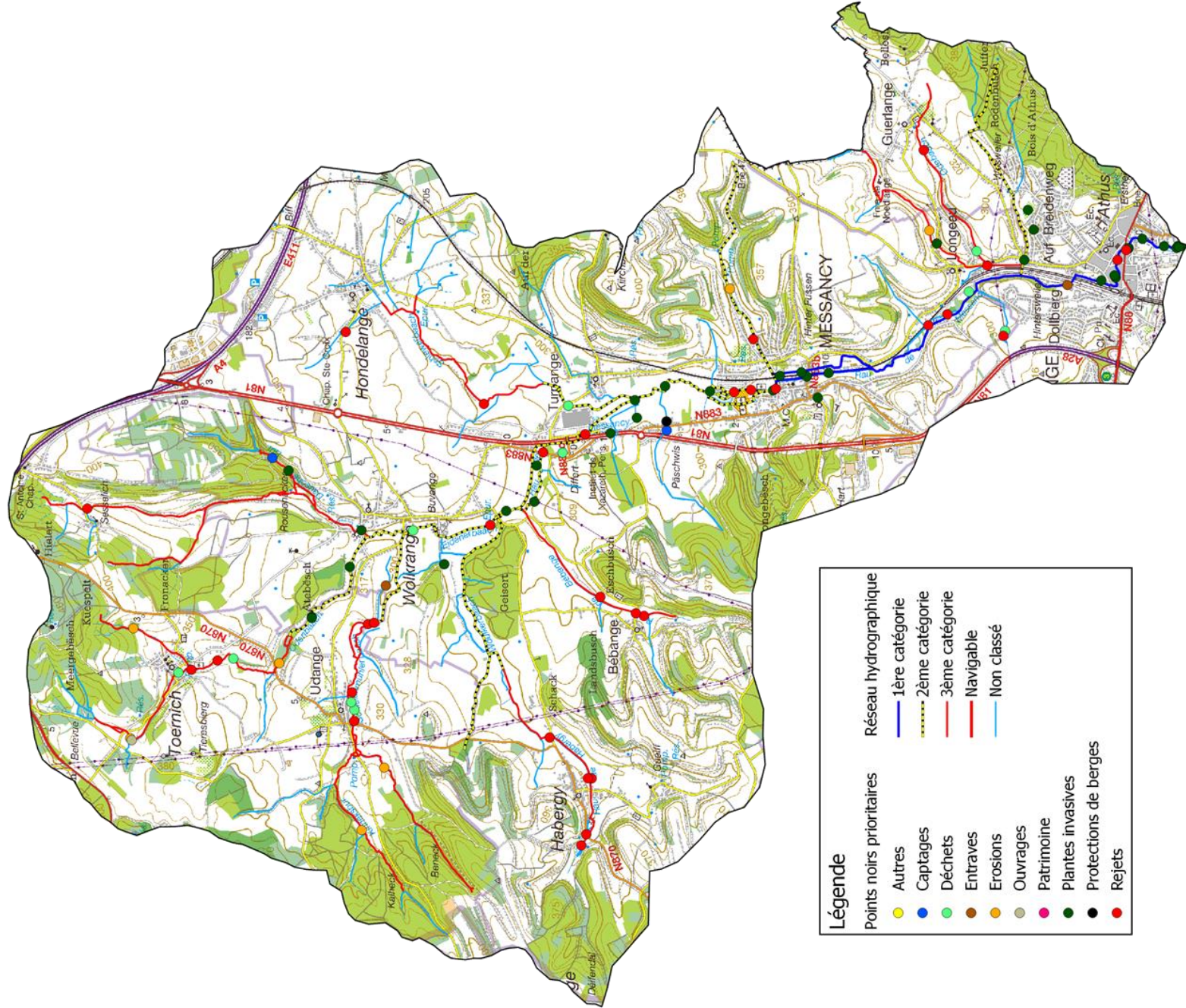
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en août 2014 :**

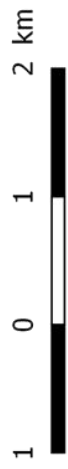
Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
21	32	12	49	2	4	4	7	45	9
10	7	2	32	2	1	1	0	45	0

# Masse d'eau SC04R - Messancy



**Légende**

● Autres	● Réseau hydrographique
● Points noirs prioritaires	● 1ère catégorie
● Captages	● 2ème catégorie
● Déchets	● 3ème catégorie
● Entraves	● Navigable
● Erosions	● Non classé
● Ouvrages	
● Patrimoine	
● Plantes invasives	
● Protections de berges	
● Rejets	





**Masse d'eau SC05R – VIRE – PAS BON ETAT 2012 – Etat écologique 2013 médiocre - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 dérogation**

Frontalière avec la France, la masse d'eau de la Vire se situe entre la deuxième et la troisième cuesta. Elle est partagée entre cinq Communes : **Aubange** (Rachecourt, Battincourt, Halanzy), **Musson** (Musson, Baranzy, Mussy-la-Ville, Signeux, Willancourt), Messancy, Saint-Léger et Virton (Bleid, Saint-Remy). Par leur proximité avec le Grand-Duché de Luxembourg, ces villages ont une vocation principalement résidentielle.

Elle comprend les cours d'eau suivants : La Batte, La Vire, Le Ruisseau de Cussigny et le Ruisseau du Fond de Haza.

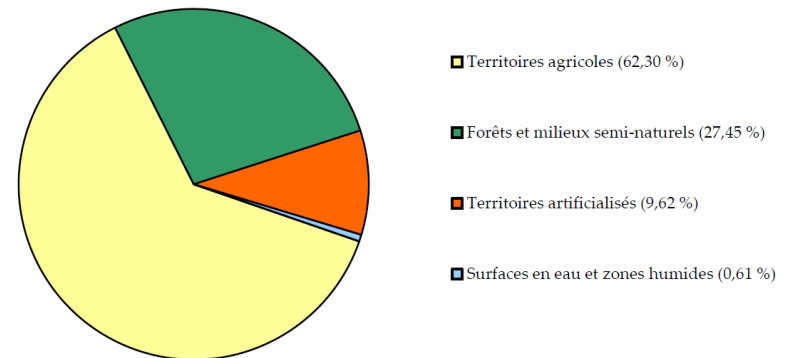
Les bois et les milieux naturels n'y représentent que 27,45%, mais on y trouve des zones humides d'une grande richesse classées Natura 2000 (Marais de la Cussignière).

Sur une population de 9257 habitants (133 hab./km<sup>2</sup>), 85% voient actuellement leurs eaux usées épurées. Deux stations d'épuration fonctionnent à Musson (6300 EH) et, depuis 2015, à Signeux (3100 EH). Trois stations restent à réaliser à Battincourt (600 EH), Rachecourt (800 EH) et Willancourt (250 EH).

Etant donné l'importance de la partie agricole de cette masse d'eau, 19 érosions provoquées par le piétinement du bétail ont été répertoriées, dont 5 points sont considérés comme prioritaires

On trouve le long de la Batte à Musson et de la Vire les premiers massifs de Balsamines de l'Himalaya de cette vallée.

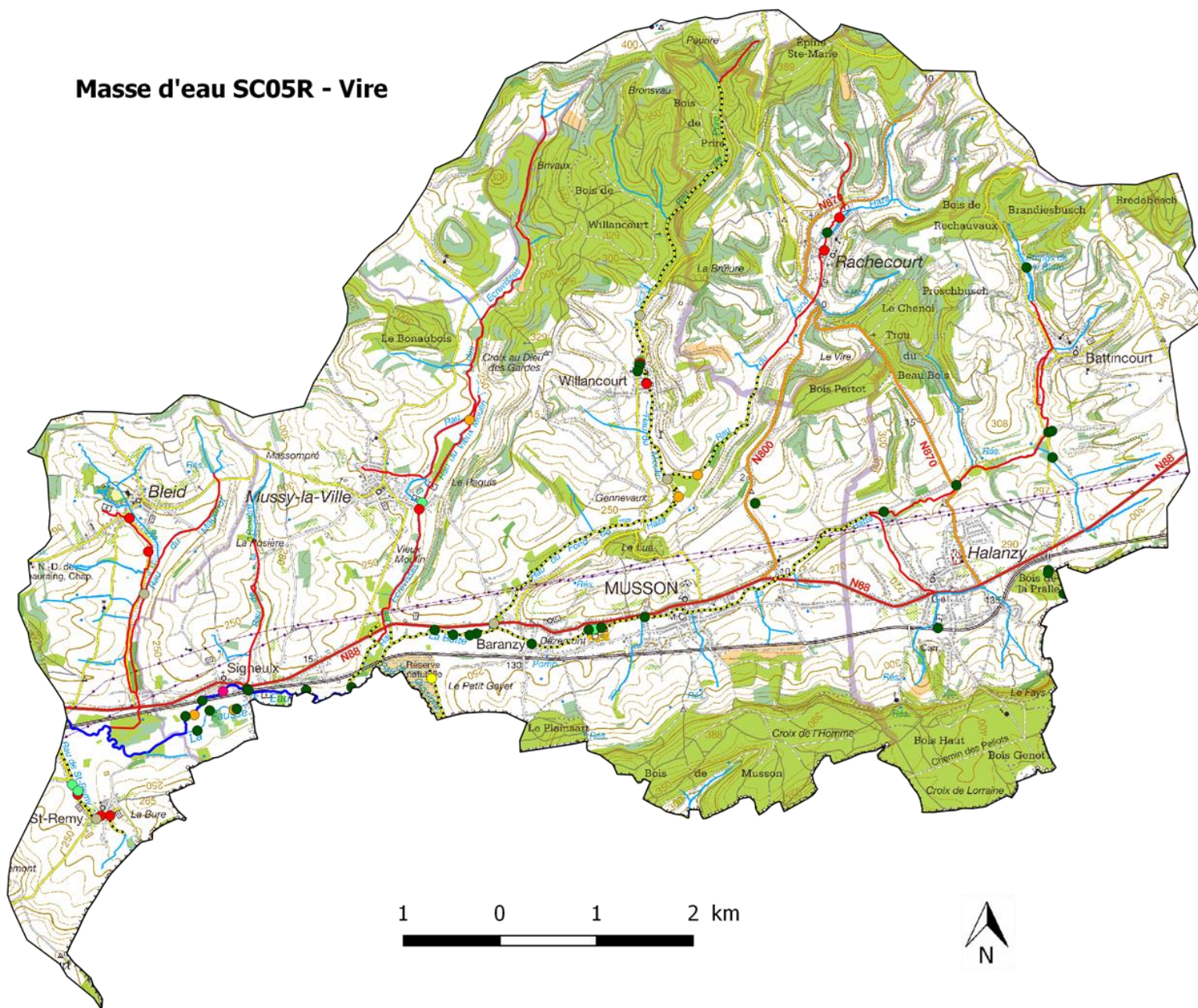
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) - inventaire en juillet 2016 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres	Z. humide
8	19	9	13	0	12	1	8	32	1	2
5	5	0	10	0	4	0	1	32	1	2

## Masse d'eau SC05R - Vire



**Légende**

Points noirs prioritaires

- Autres
- Captages
- Déchets
- Entraves
- Erosions
- Ouvrages
- Patrimoine
- Plantes invasives
- Protections de berges
- Rejets

Réseau hydrographique

- 1ère catégorie
- - - 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Navigable
- Non classé

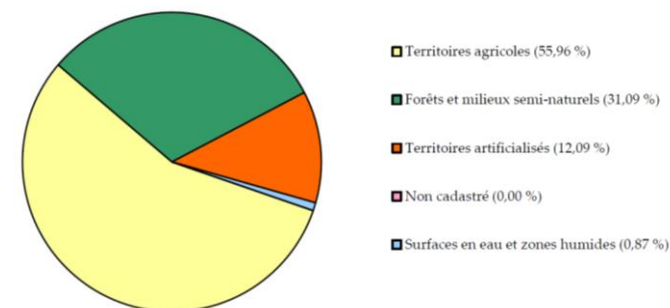


**Masse d'eau SC06R – TON II – PAS BON ETAT EN 2012 – Etat écologique 2013 médiocre - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021**  
**Dérogation**

Dernière masse d'eau (70,43 km<sup>2</sup>) des vallées réunies de la Vire et du Ton, avec la confluence avec la Chiers frontalière. Elle comprend les cours d'eau suivants : La Chiers, la Vire (depuis la confluence avec le Ruisseau de Saint-Remy jusqu'à la confluence avec le Ton), le Ton (depuis la confluence avec la Vire jusqu'à la confluence avec la Chiers). La typologie de cette masse d'eau correspond aux « rivières lorraines à pente moyenne ».

Cette masse d'eau naturelle et frontalière est partagée entre **Rouvroy** (Dampicourt, Lamorteau, Harnoncourt, Torgny), **Virton** (Virton, Saint-Mard, Chenois, Latour, Gomery, Ruelle) et **Meix-devant-Virton**. Avec une densité de population de 110 hab./km<sup>2</sup>, elle fait partie des masses d'eau à vocation résidentielle du bassin (les axes routiers et ferrés Virton-Aubange permettent d'accéder rapidement au Grand-Duché de Luxembourg).

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



Près de 50% de sa superficie (dont une bonne partie des cuestas) sont cependant repris comme sites Natura 2000, signe que malgré cela, le potentiel de son territoire est bien réel. Précédé par une zone humide, un bel étang accueille les oiseaux migrateurs à Latour et, même si elles sont situées en hauteur, citons aussi les prairies calcaires de Torgny parmi les atouts de cette masse d'eau, d'où l'on a une vue magnifique sur la vallée.

La présence de la Balsamine de l'Himalaya s'intensifie le long des cours d'eau principaux (Vire et Ton) jusqu'à former par endroits un cordon continu.

La nouvelle station d'épuration (18.500 EH) de Dampicourt permet de résoudre bon nombre de problèmes de rejets. Une autre station d'épuration est à réaliser à Torgny (300 EH). L'important zoning industriel de Latour et l'usine Burgo Ardennes SA (pâte à papier et papeterie) sont eux en assainissement autonome.

Plus de 55% est en zone agricole et cela se répercute sur les érosions provoquées par le bétail. 31 érosions ont été inventoriées dont 10 sont des points noirs prioritaires.

**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en août 2014 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
9	31	2	16	1	2	2	4	44	3
6	10	0	16	0	1	1	0	44	0







**Masse d'eau SC07R – MARCHE – BON ETAT EN 2012 - BON état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint**

Très belle masse d'eau (73,74 km<sup>2</sup>) de tête de bassin, naturelle, essentiellement forestière (75,94%), s'étendant sur les Communes de **Florenville** (Villers-devant-Orval), **Meix-devant-Virton** (Gérouville, Limes), Tintigny et Chiny. La densité de population est de 25 hab./km<sup>2</sup>.

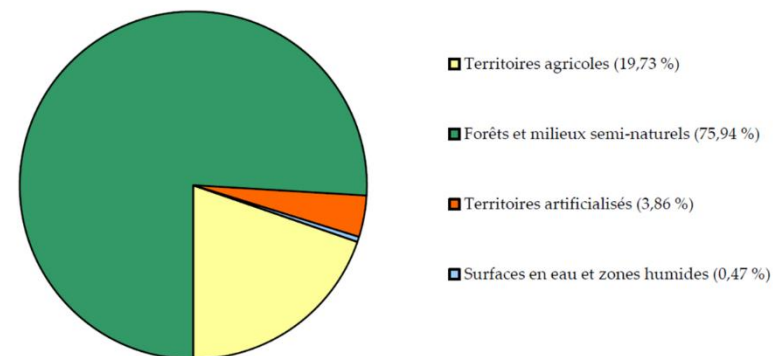
Elle comprend les cours d'eau suivants : la Marche (ou la Marge), la Soye, le Ruisseau de Courwez, le Ruisseau de la Fontaine au Bouillon, le Ruisseau de Lamouline et le Ruisseau de Williers. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux lorrains à pente forte ».

La Marge ou Marche est un affluent direct de la Chiers qu'elle rejoint en France, après un parcours belge et frontalier de 4,5 km et français de 14 km. Il s'agit donc de la tête d'une masse d'eau transfrontalière.

A part les rejets des eaux usées des villages de Villers-devant-Orval et Limes (où deux stations d'épuration sont à construire, de plus 8% de la population sont situés en zone d'épuration autonome), peu de problèmes rencontrés, mais beaucoup d'atouts (étangs et forges de la Soye, Abbaye d'Orval, riche patrimoine naturel bien préservé).

A noter également la présence, de plus en plus importante, de Balsamine de l'Himalaya en aval de Villers-devant-Orval.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

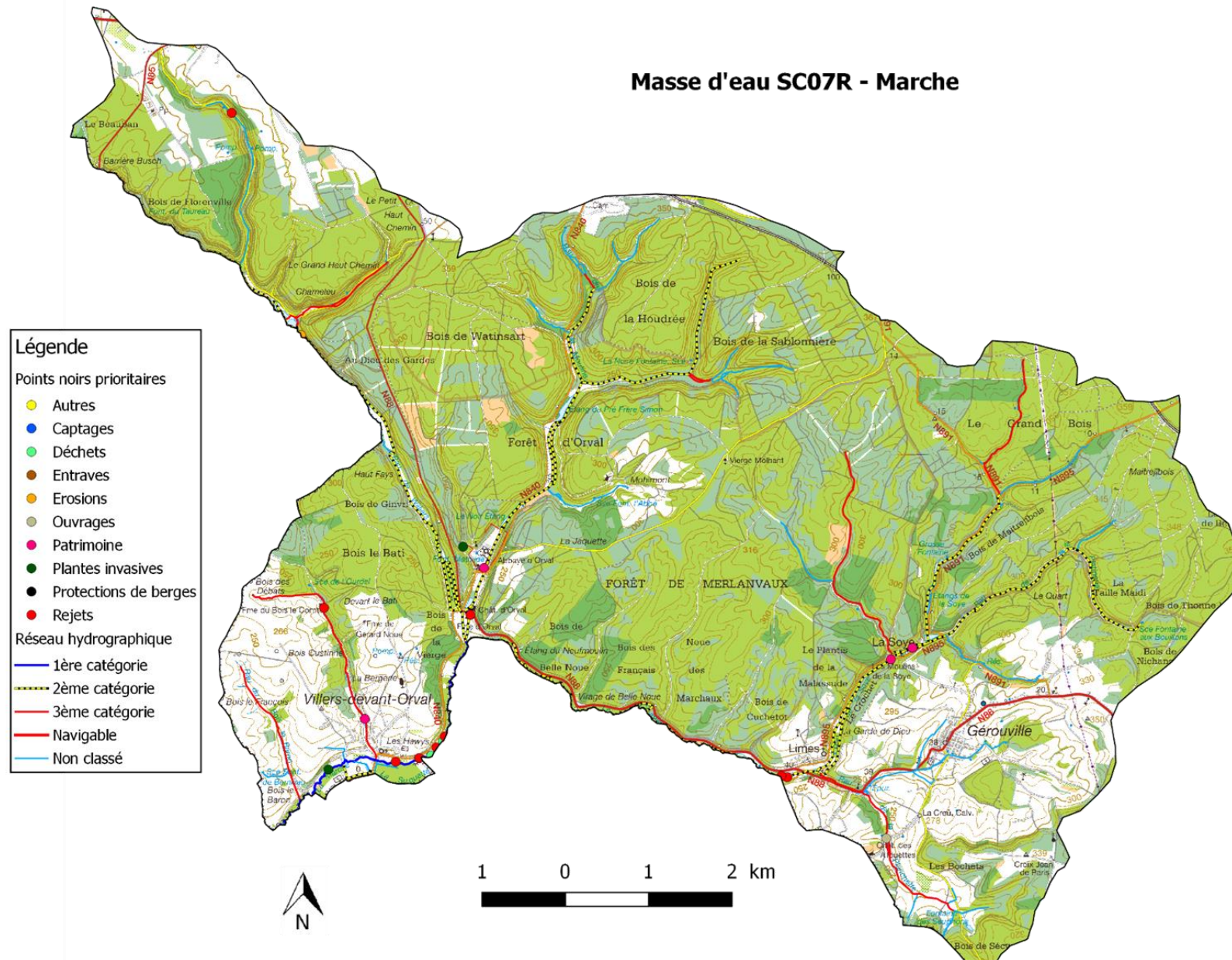


**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en février 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	11	9	13	4	2	3	11	3	1
2	1	0	9	0	1	0	4	3	0



## Masse d'eau SC07R - Marche





**Masse d'eau SC08R – SEMOIS I – PAS BON ETAT EN 2012 - Etat écologique 2013 médiocre - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 dérogation**

Masse d'eau naturelle de tête de bassin (sources de la Semois) de 126 km<sup>2</sup>, partagée sur les territoires des Communes d'**Arlon** (Arlon, Viville, Freylange, Stockem, Heinsch, Fouches, Sampont), **Etalle** (Etalle, Sivry, Chantemelle, Vance), **Habay** (Habay, Hachy, Nantimont), Saint-Léger (Meix-le-Tige). On y trouve également les villages de Lotttert et Tatttert, dépendant de la Commune d'Attert.

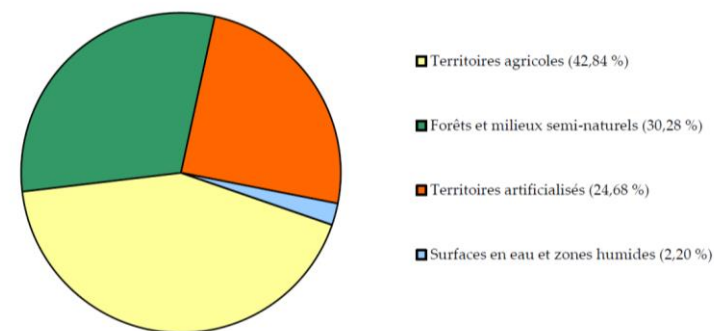
Elle comprend les cours d'eau suivants : la Semois, la Vieille Rivière, le Ruisseau de la Tortrue, le Ruisseau des Fanges, le Ruisseau de Lagland, le Ruisseau du Trou de Longwy. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux lorrains à pente moyenne ». Ici aussi, la population totale de la masse d'eau (22.831 habitants) est due à sa proximité avec le Luxembourg. Cependant, sa taille est telle que la densité de population n'est que de 182 hab./km<sup>2</sup>.

Le patrimoine naturel y est largement présent, avec le Camp militaire de Lagland (Natura 2000 : 25 km<sup>2</sup>) et les marais de la Haute Semois (Natura 2000 : 17 km<sup>2</sup>).

C'est aussi dans cette masse d'eau que se situe le Centre de Tri et de Traitement des déchets de l'AIVE.

Cette population étant dispersée dans les villages, malgré la station d'épuration d'Arlon (35.000 EH), celle de Fouches (1.400 EH), celle de Meix-le-Tige (800 EH), celle de Hachy (1000 EH), celle d'Etalle (5300 EH) celle de Vance (1200 EH), celle de Thiaumont (1500 EH), il reste encore la station de Chantemelle (600 EH) à construire. Certains rejets inventoriés sont situés dans des quartiers où l'égouttage est maintenant terminé et sont désormais dirigés vers l'une des stations d'épuration existantes.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

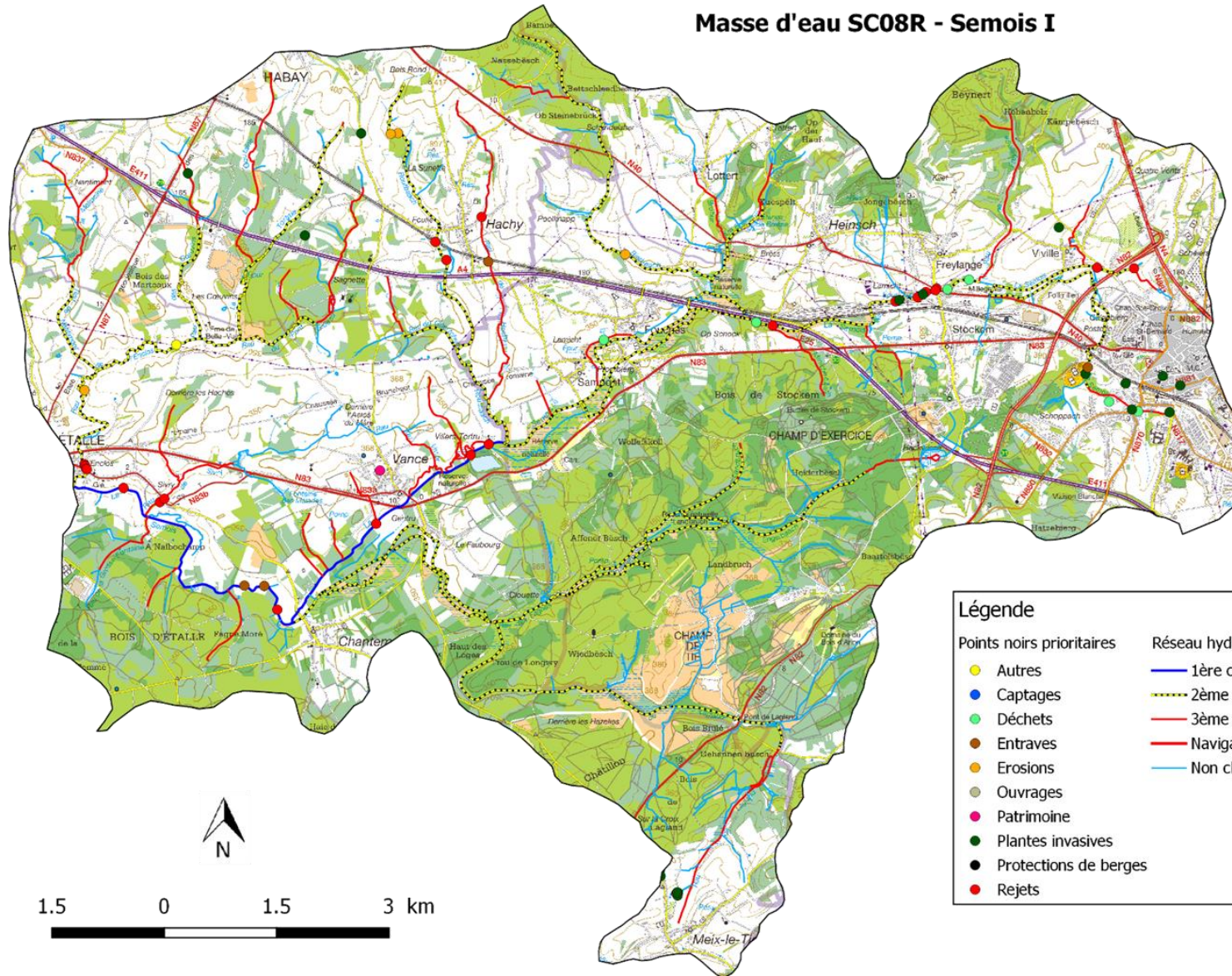


**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en octobre 2014 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
16	55	27	32	0	2	0	16	11	3
6	4	4	22	0	0	0	2	11	1



## Masse d'eau SC08R - Semois I





**Masse d'eau SC09R – RULLES I – TRES BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état**

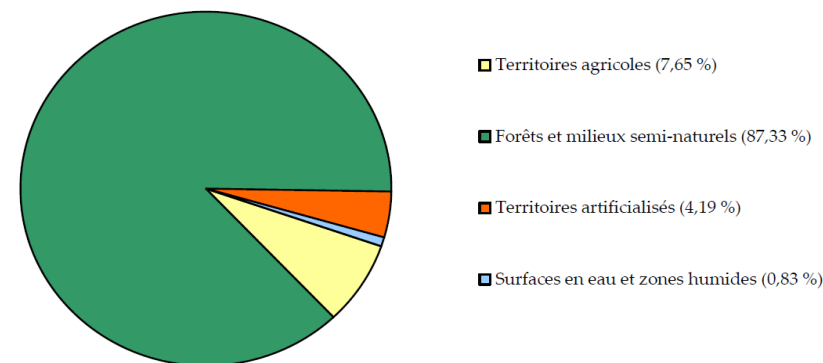
Masse d'eau naturelle de 49 km<sup>2</sup>, elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels à 90%.

Elle comprend deux cours d'eau : La Rulles et le Ruisseau de Heinstert. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux ardennais à pente moyenne ».

Trois Communes sont concernées : Habay, Léglise et Attert.

Une seule agglomération, Habay-la-Neuve, avec 2.469 habitants ce qui donne par calcul 51 hab./km<sup>2</sup>, mais ceux-ci sont concentrés sur 4.19% de la superficie de la masse d'eau. Celle-ci dispose d'une station d'épuration (2520 EH), 3,44% de la population se situe en assainissement autonome.

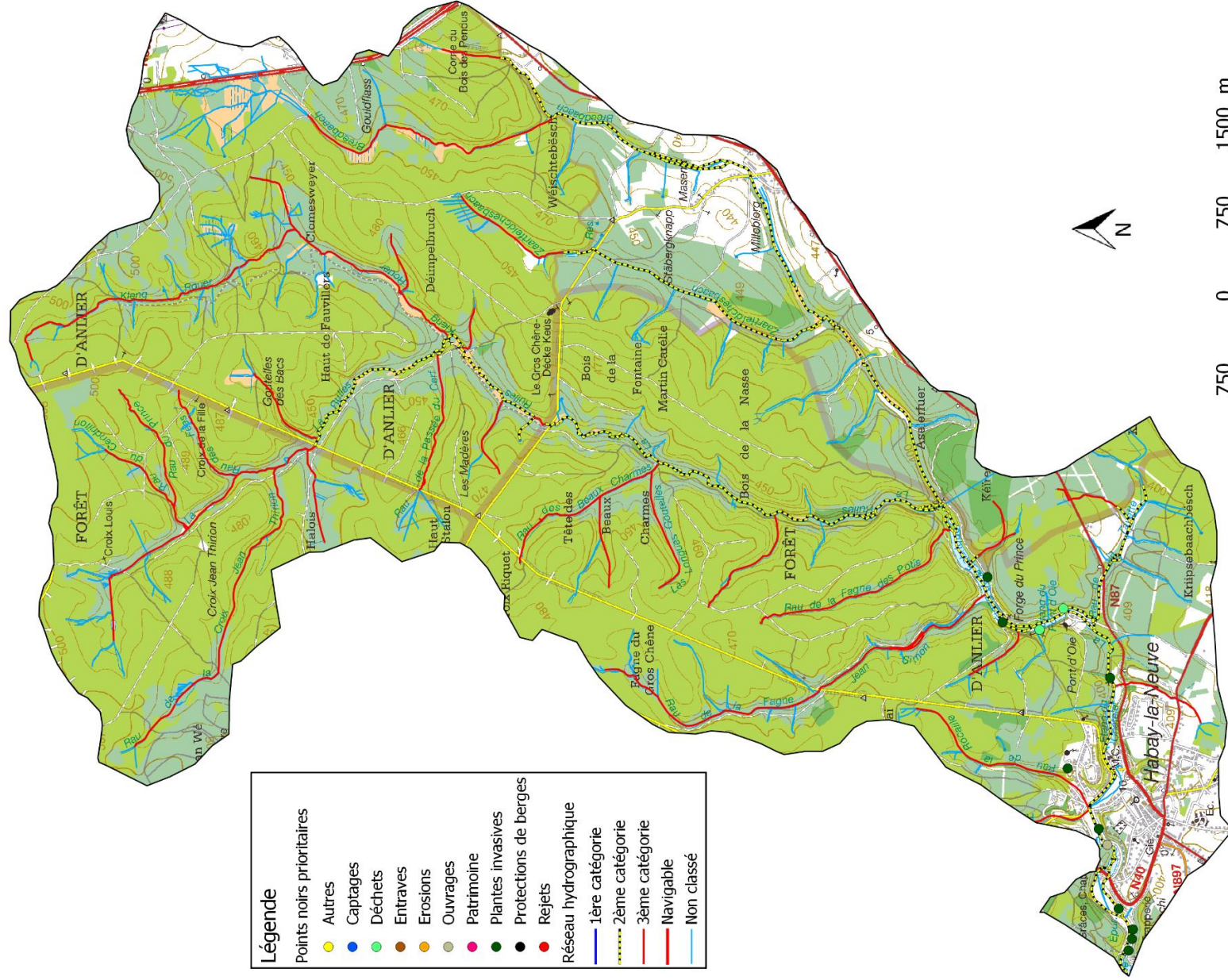
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en octobre 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
4	0	8	3	0	7	0	2	9	2
2	0	0	0	0	1	0	0	9	0

## Masse d'eau SC09R - Rulles I



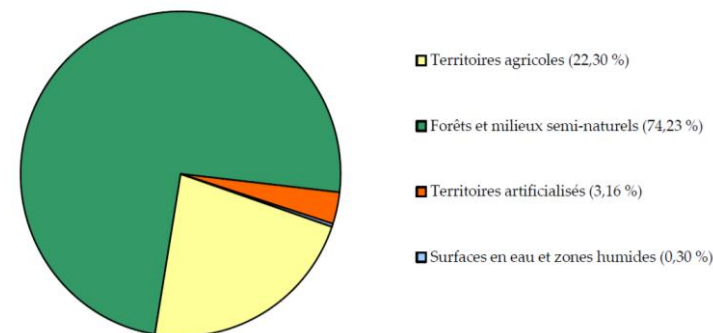


**Masse d'eau SC10R – RUISSEAU D'ARLUNE – BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2015**

Masse d'eau naturelle de tête de bassin. Elle ne comprend qu'un seul cours d'eau, Le Ruisseau d'Arlune. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux ardennais à pente forte ».

Deux Communes concernées : Léglise et Habay. Un seul village, Vlessart situé en tête de la masse d'eau.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



74% de forêts et territoires semi-naturels, 22% d'agriculture, 539 habitants (28 hab./km<sup>2</sup>). Il n'y a pas de station d'épuration sur le sous-bassin. Mais le village de Vlessart est raccordé à la station d'épuration d'Anlier. 8% de la population se situe en zone d'assainissement autonome.

Très verte, 16 km<sup>2</sup> sur les 19 km<sup>2</sup> de la masse d'eau sont en zone Natura 2000.

Souvent forestiers, les cours d'eau y sont souvent entravés par des chablis ou investis par les castors, ce qui explique sa problématique principale : les entraves. La Rau d'Arlune alimente également l'étang Remy avant sa confluence avec la Rulles. Cet étang servait historiquement de piscine. Un projet communal de réhabilitation de cet espace de baignade est en cours.

**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en aout 2014 :**

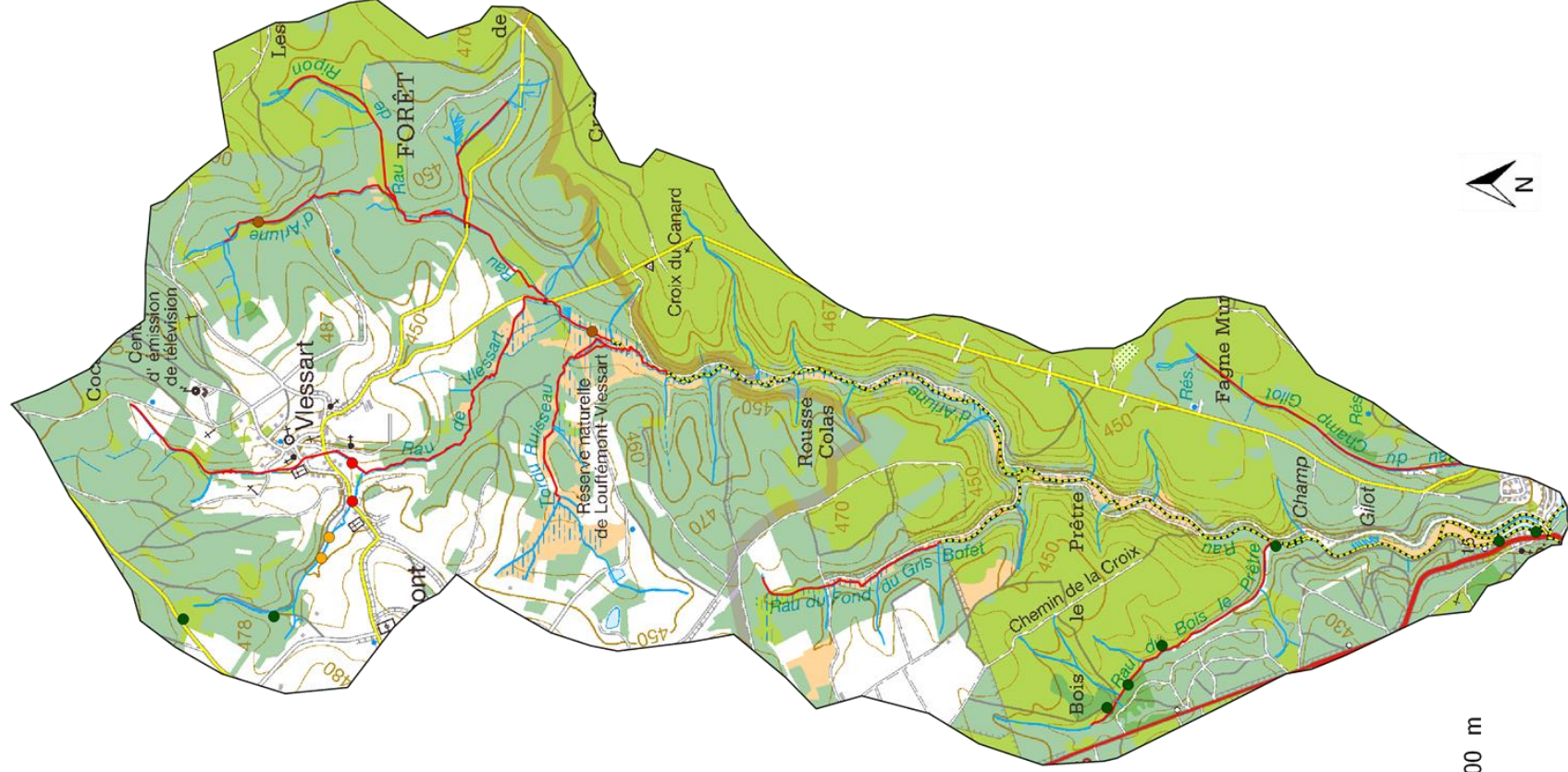
Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	9	10	3	0	3	0	2	13	2
0	2	2	2	0	0	0	0	13	0





## Masse d'eau SC10R

### Ruisseau de l'Arlune



Légende	
<b>Points noirs prioritaires</b>	
●	Autres
●	Captages
●	Déchets
●	Entraves
●	Erosions
●	Ouvrages
●	Patrimoine
●	Plantes invasives
●	Protections de berges
●	Rejets
<b>Réseau hydrographique</b>	
—	1ère catégorie
—	2ème catégorie
—	3ème catégorie
—	Navigable
—	Non classé

500 0 500 1000 m





**Masse d'eau SC11R - RUISSEAU D'ANLIER – PAS BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2015**

Masse d'eau naturelle de tête de bassin de 30 km<sup>2</sup>.

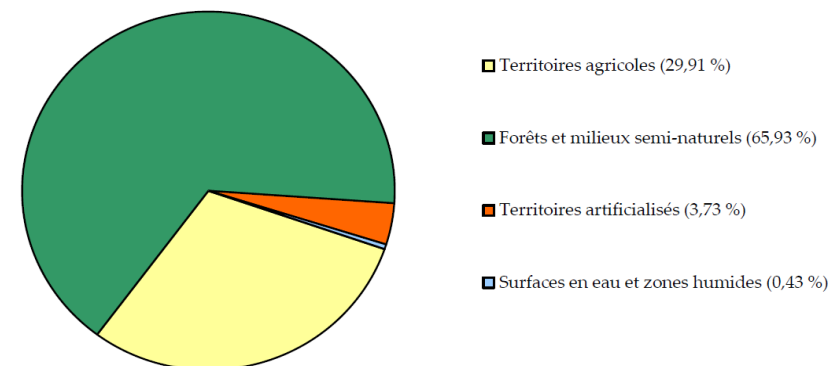
Deux Communes concernées : Léglise et Habay. Trois villages : Anlier, Louftémont, Behême situés dans la partie centrale de la masse d'eau, les extrémités sud et nord étant forestières. Son cours d'eau principal est le Ruisseau d'Anlier. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux ardennais à pente forte ».

65,93% de forêts et territoires semi-naturels, 30% d'agriculture, 933 habitants (31 hab./km<sup>2</sup>).

Elle dispose d'une station d'épuration à Anlier (1080 EH) sur lesquels sont ou seront raccordés les villages de Behême, Louftémont et Vlessart. Près de 21 % de la population se situe en zone d'assainissement autonome.

Grande superficie protégée, 25 km<sup>2</sup> sur les 30 km<sup>2</sup> de la masse d'eau sont en zone Natura 2000.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



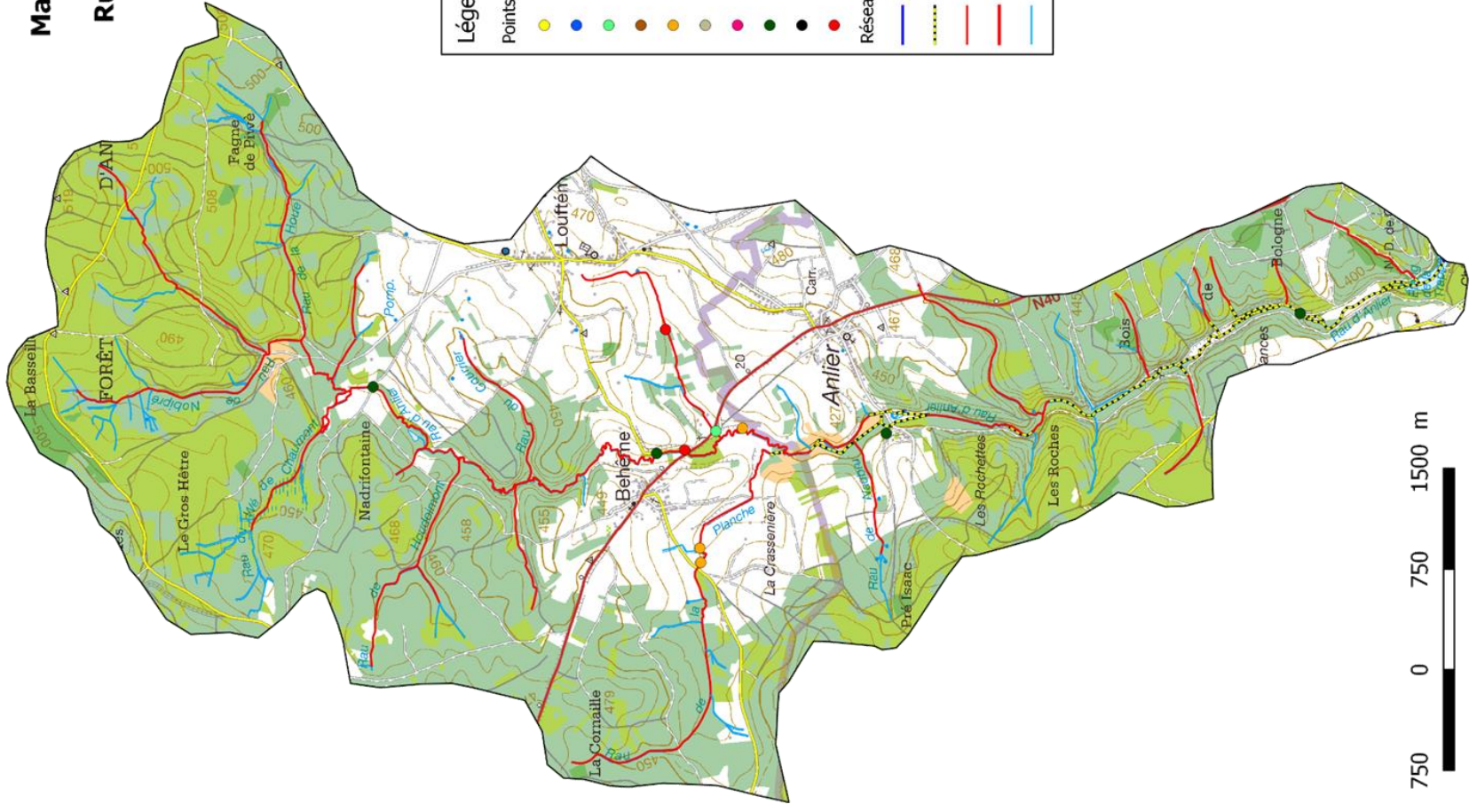
**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en aout 2014 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	12	9	4	1	3	1	0	5	1
1	3	0	2	0	0	0	a	5	0



# Masse d'eau SC11R

## Ruisseau d'Anlier



**Légende**

- Points noirs prioritaires
- Autres
- Captages
- Déchets
- Entraves
- Erosions
- Ouvrages
- Patrimoine
- Plantes invasives
- Protections de berges
- Rejets
- Réseau hydrographique
- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Navigable
- Non classé



**Masse d'eau SC12R - RULLES II - BON ETAT 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 Bon état atteint**

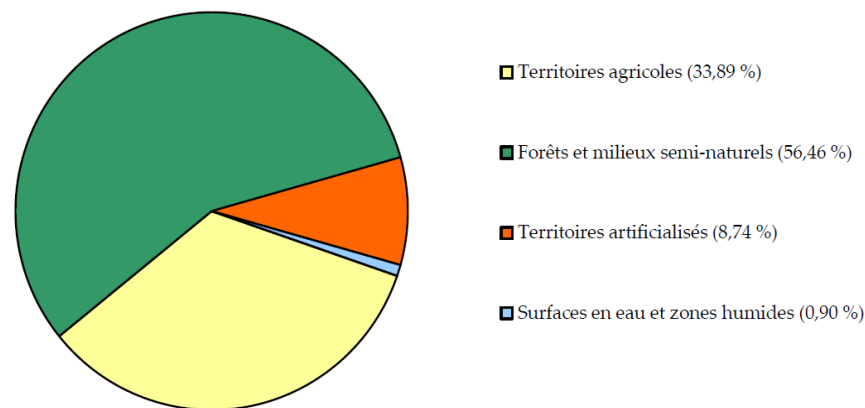
La Rulles coule d'est en ouest dans le sud de cette masse d'eau de 24 km<sup>2</sup> dont toute la moitié nord est occupée par de la forêt, elle-même en Natura 2000.

Entièrement situé e sur la Commune de Habay (Habay-la-Vieille et Houdemont), elle compte 2079 habitants installés dans la vallée (85 hab./km<sup>2</sup>).

Elle dispose d'une station d'épuration à Habay-la-Vieille (900 EH). Une station d'épuration reste à construire à Houdemont (550 EH). Près de 9% de la population se situe en zone d'épuration autonome.

Les principales problématiques sont les rejets (5 points noirs prioritaires) et les plantes invasives. Trois rejets se trouvent dans des villages qui ne sont pas équipés, par contre 2 rejets, situés à Habay-la-Vieille, nécessitent une attention particulière car ils se trouvent en zone collective équipée d'une STEP.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

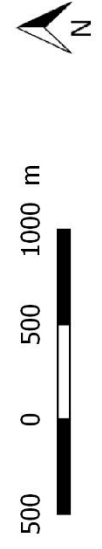
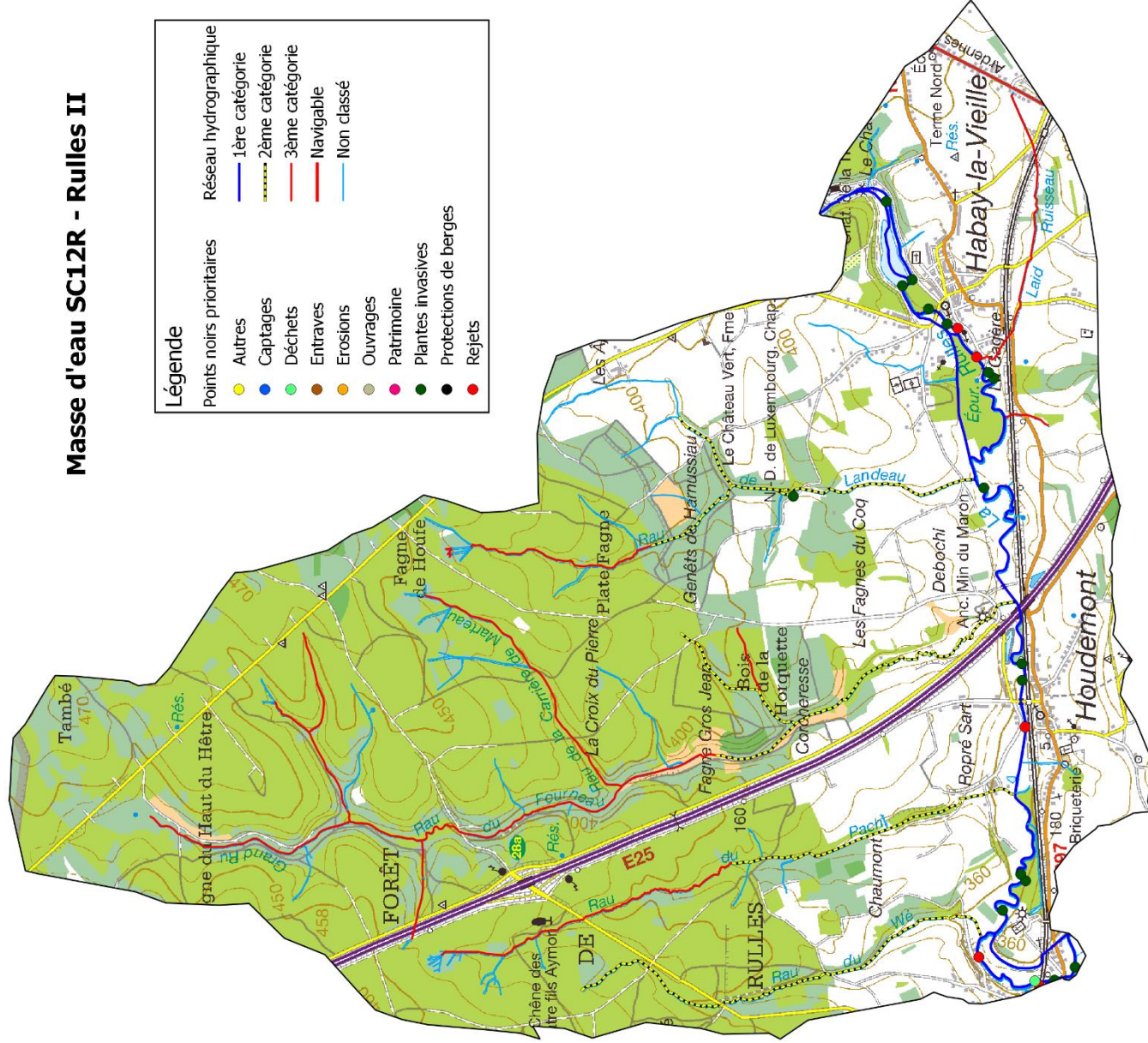


**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en octobre 2014 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
1	10	8	5	0	4	0	0	16	0
1	0	0	5	0	0	0	0	16	0



## Masse d'eau SC12R - Rulles II





**Masse d'eau SC13R – MANDEBRAS – PAS BON ETAT 2012 - Bon état écologique 2013 - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint**

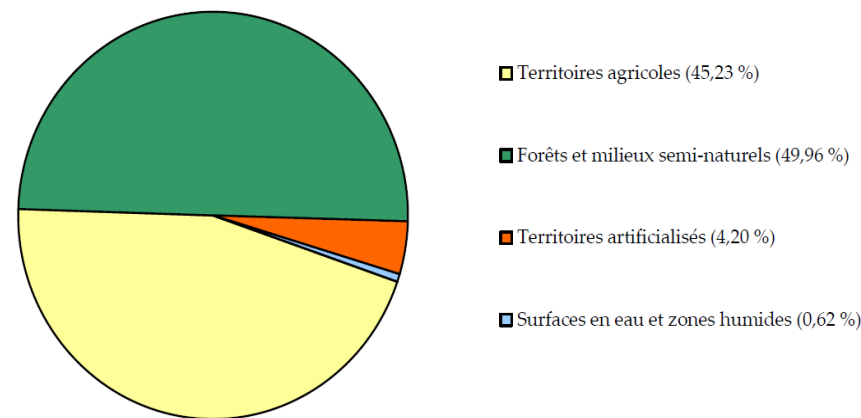
Masse d'eau naturelle de tête de bassin de 21 km<sup>2</sup>, s'étendant sur les territoires des Communes de **Léglise** (Thibessart, Rancimont) et Habay. Elle ne comprend qu'un cours d'eau, La Mandebbras.

Sa superficie est partagée entre forêts et agriculture à parts presque égales, cette masse d'eau occupe surtout le fond de vallée qui est aussi une zone Natura 2000.

Les 412 habitants de la masse d'eau (20 hab./km<sup>2</sup>) sont tous situés en zone d'épuration autonome, des rejets d'eaux usées ont été relevés à hauteur des deux villages.

Cette masse d'eau subit une grosse pression due au libre accès du bétail au cours d'eau, mais également à la présence de nombreux rejets.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

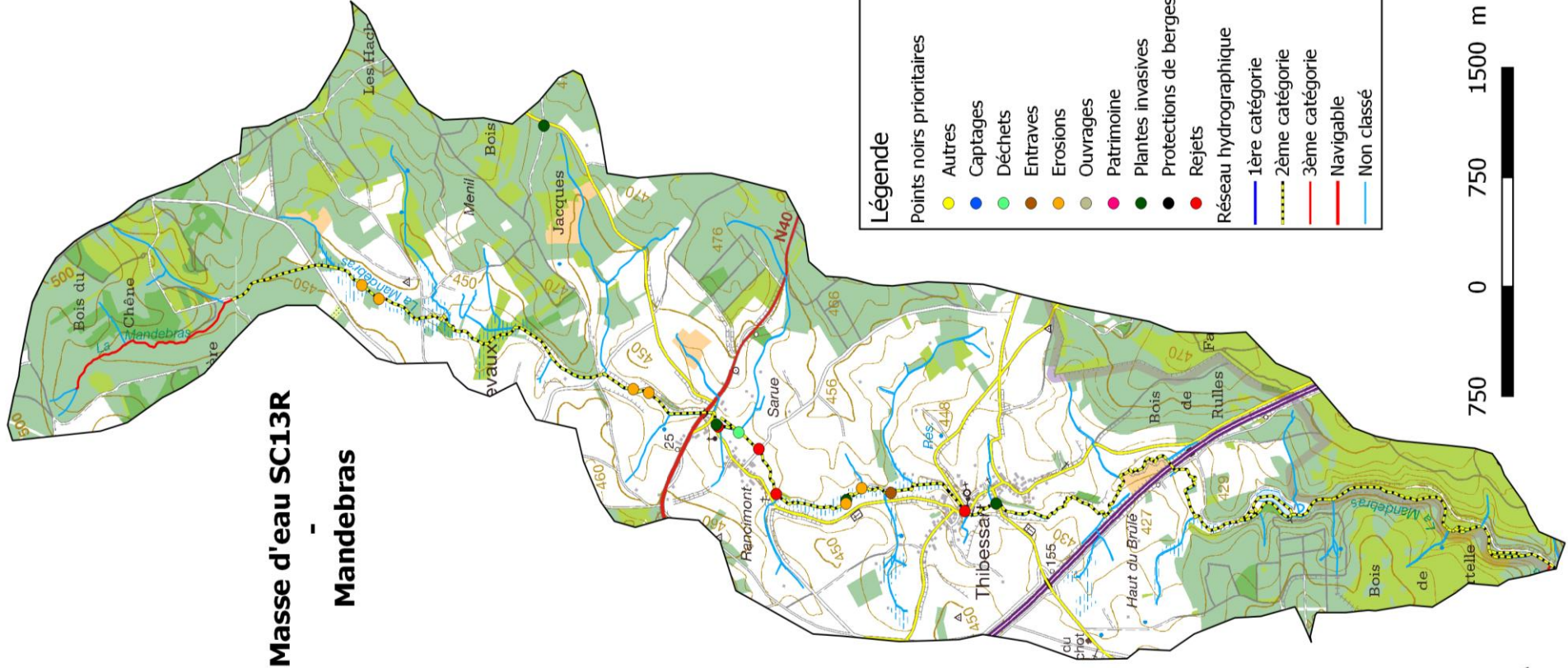


**Points noirs – inventaire en septembre 2014 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
1	27	4	4	0	0	0	2	3	0
1	6	1	4	0	0	0	0	3	0



# Masse d'eau SC13R - Mandebras



**Légende**

Points noirs prioritaires

- Autres (Yellow dot)
- Captages (Blue dot)
- Déchets (Green dot)
- Entraves (Brown dot)
- Erosions (Orange dot)
- Ouvrages (Grey dot)
- Patrimoine (Pink dot)
- Plantes invasives (Dark Green dot)
- Protections de berges (Black dot)
- Rejets (Red dot)

Réseau hydrographique

- 1ère catégorie (Blue line)
- 2ème catégorie (Dotted yellow line)
- 3ème catégorie (Red line)
- Navigable (Red line with blue dashes)
- Non classé (Blue line)





**Masse d'eau SC14R – RUISSEAU DE MELLIER – PAS BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 Bon état atteint**

2093 habitants occupent cette masse d'eau naturelle de 59 km<sup>2</sup>(35hab./km<sup>2</sup>), dont environ la moitié en prairies (permanentes et temporaires).

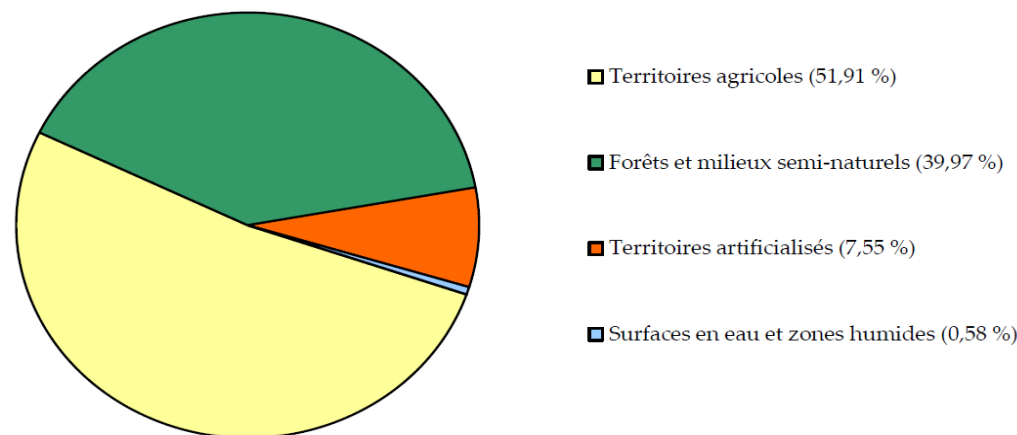
Située en tête de bassin, elle comprend les cours d'eau suivants : le Ruisseau de Lavaux, le Ruisseau de Légglise, le Ruisseau de Lundifontaine, le Ruisseau de Mellier. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux ardennais à pente forte ».

Répartie sur trois Communes, **Légglise** (Légglise, Mellier, Wittimont), Neufchâteau (Marbay, Namoussart), Habay.

Près de 40 % de la population se situe en zone d'assainissement autonome. Elle ne dispose pas de stations d'épuration mais trois sont à réaliser : Mellier (700 EH), Légglise (350 EH) et Marbay (450 EH).

La principale problématique rencontrée sur cette masse d'eau est la problématique des rejets. En effet, sans station d'épuration, toutes les eaux sales des zones collectives sont rejetées aux cours d'eau.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

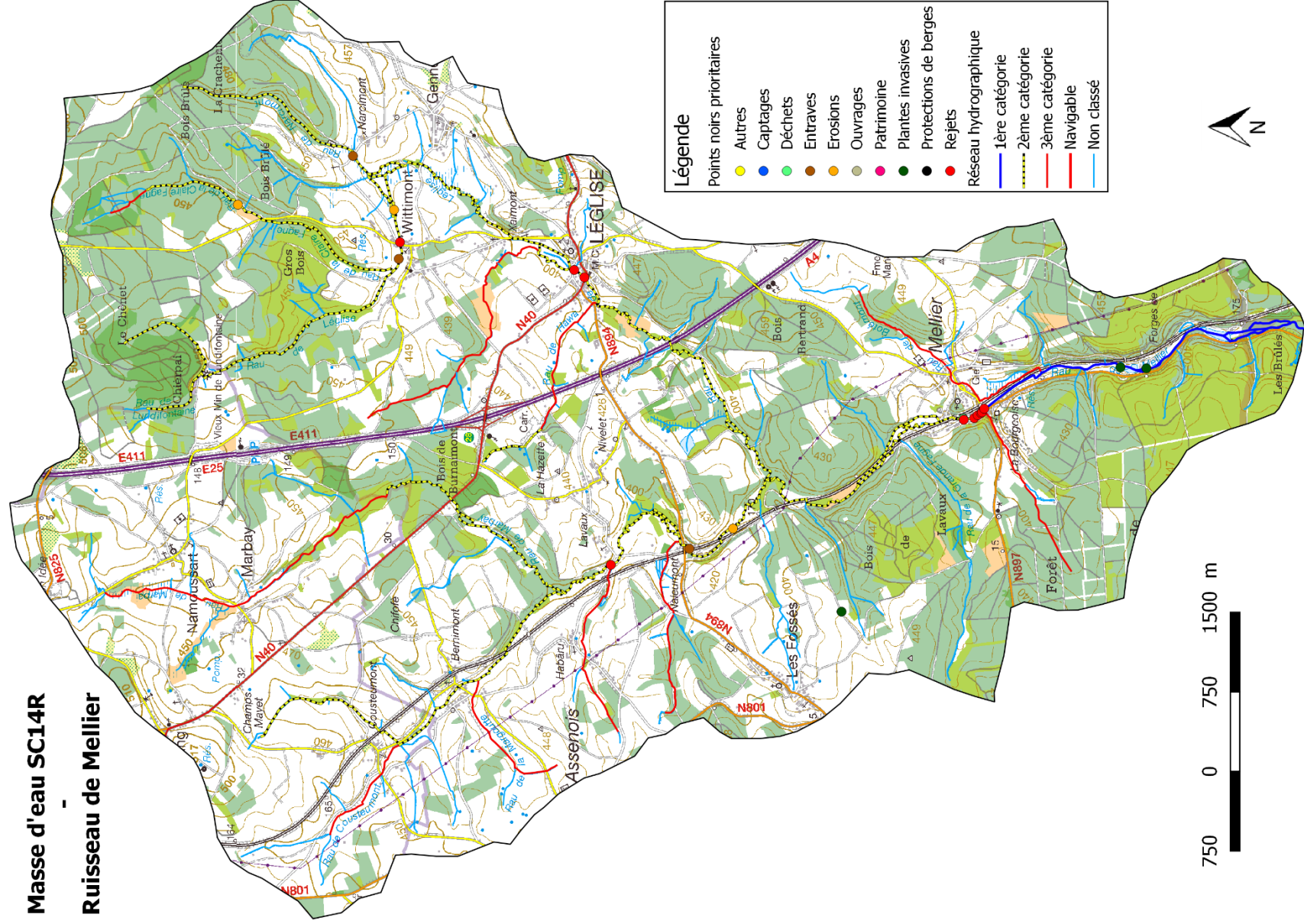


**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en novembre 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
1	17	11	8	0	2	0	3	2	0
1	3	3	10	0	0	0	0	2	0

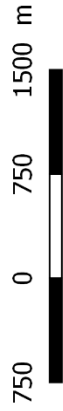


# Masse d'eau SC14R Ruisseau de Mellier



**Légende**

- Points noirs prioritaires
  - Autres
  - Captages
  - Déchets
  - Entraves
  - Erosions
  - Ouvrages
  - Patrimoine
  - Plantes invasives
  - Protections de berges
  - Rejets
- Réseau hydrographique
  - 1ère catégorie
  - 2ème catégorie
  - 3ème catégorie
  - Navigable
  - Non classé



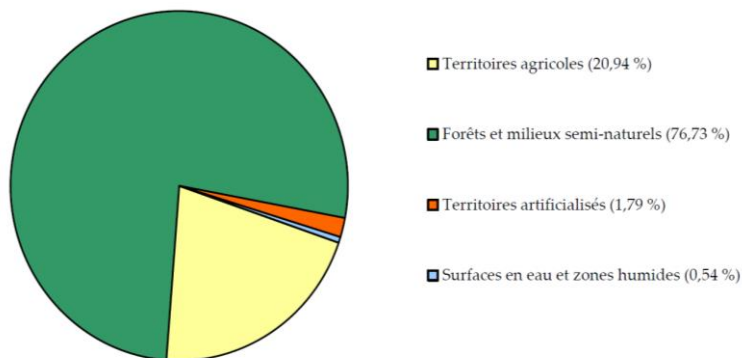


**Masse d'eau SC15R – CIVANE – BON ETAT EN 2012 – Très bon état écologique 2013-TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 –Objectif écologique 2021-Très bon état atteint**

Petite masse d'eau naturelle de 13,58 km<sup>2</sup> pour 127 habitants (9 hab./km<sup>2</sup>), répartie sur trois Communes, Tintigny, Habay et Léglise. Située en tête de bassin, elle comprend la Civane, affluent direct de la Semois. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux lorrains à pente forte ».

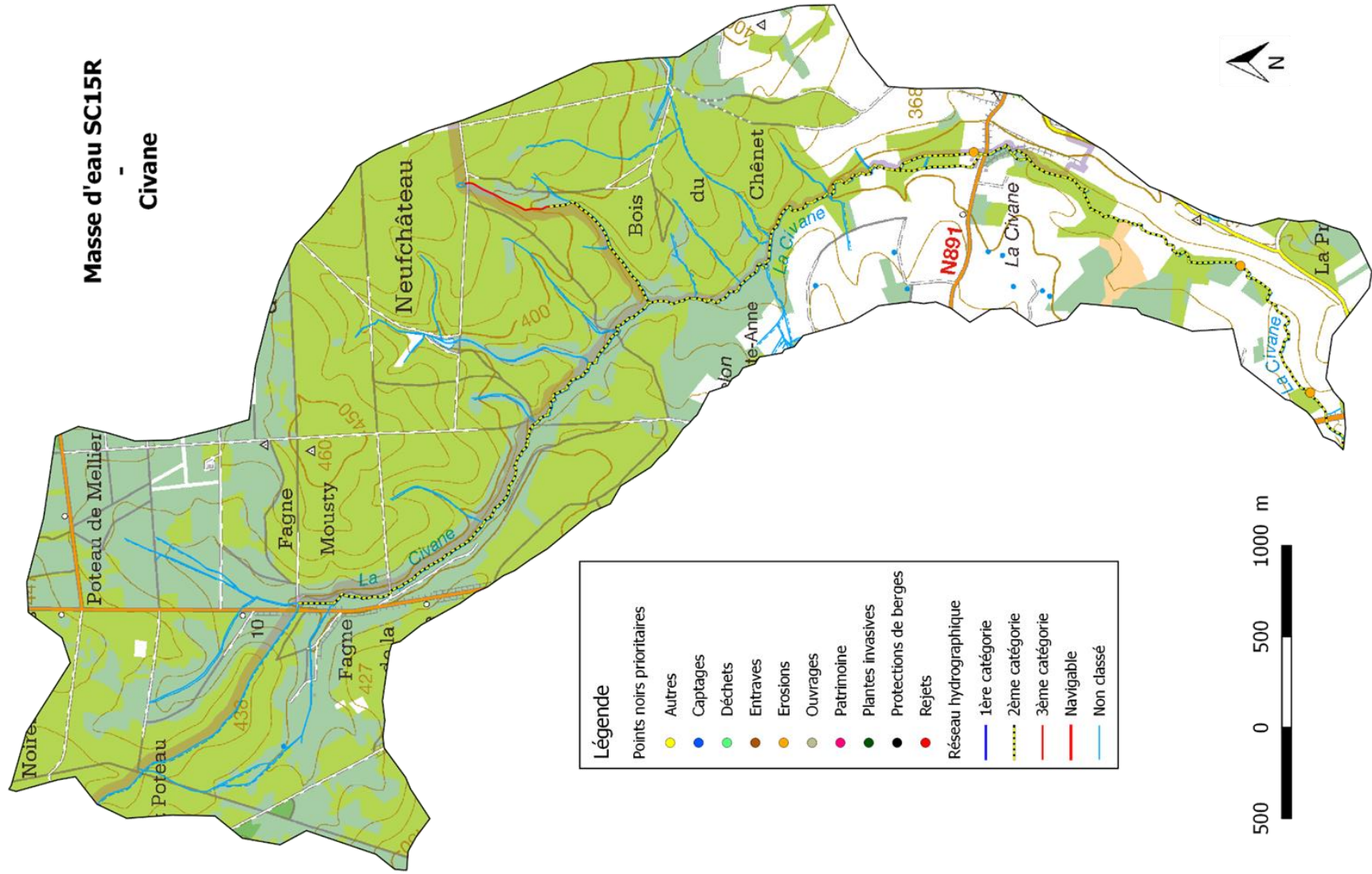
Elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (77 %) ainsi que par des prairies (21 %).

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en avril 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	12	11	0	0	1	0	0	0	0
0	3	0	0	0	0	0	0	0	0





**Masse d'eau SC16R – BREUVANE – PAS BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint.**

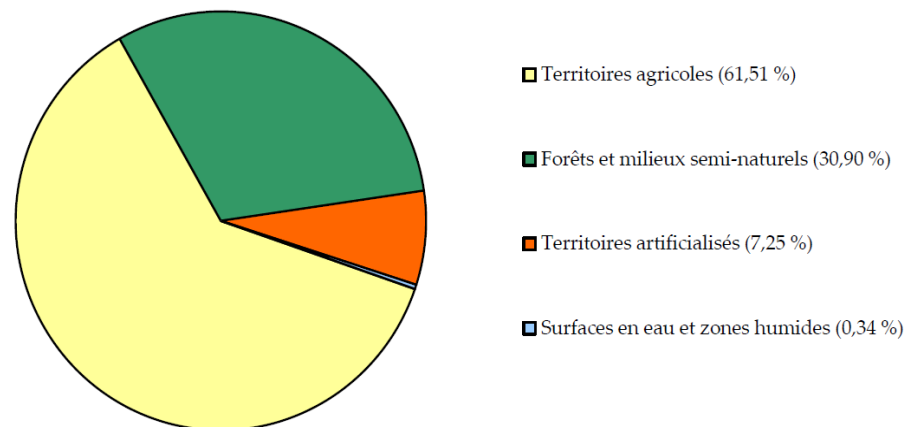
Petite masse d'eau (17 km<sup>2</sup> pour 860 habitants : 49 hab./km<sup>2</sup>) naturelle de tête de bassin où l'agriculture est prédominante (62%) et 31% de forêts.

Elle comprend un seul cours d'eau, la Breuvane. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux lorrains à pente moyenne ».

Partagée entre les Communes de **Tintigny** (Saint-Vincent, une partie de Breuvanne) et Chiny (Prouvy, Frenois). Elle comprend une station d'épuration à Saint-Vincent (450 EH), 13% de la population se situe en zone d'épuration autonome.

La partie amont de la Breuvane est en zone Natura 2000, mais c'est dans la partie aval (point de contrôle) que les perturbations sont les plus fortes.

. OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

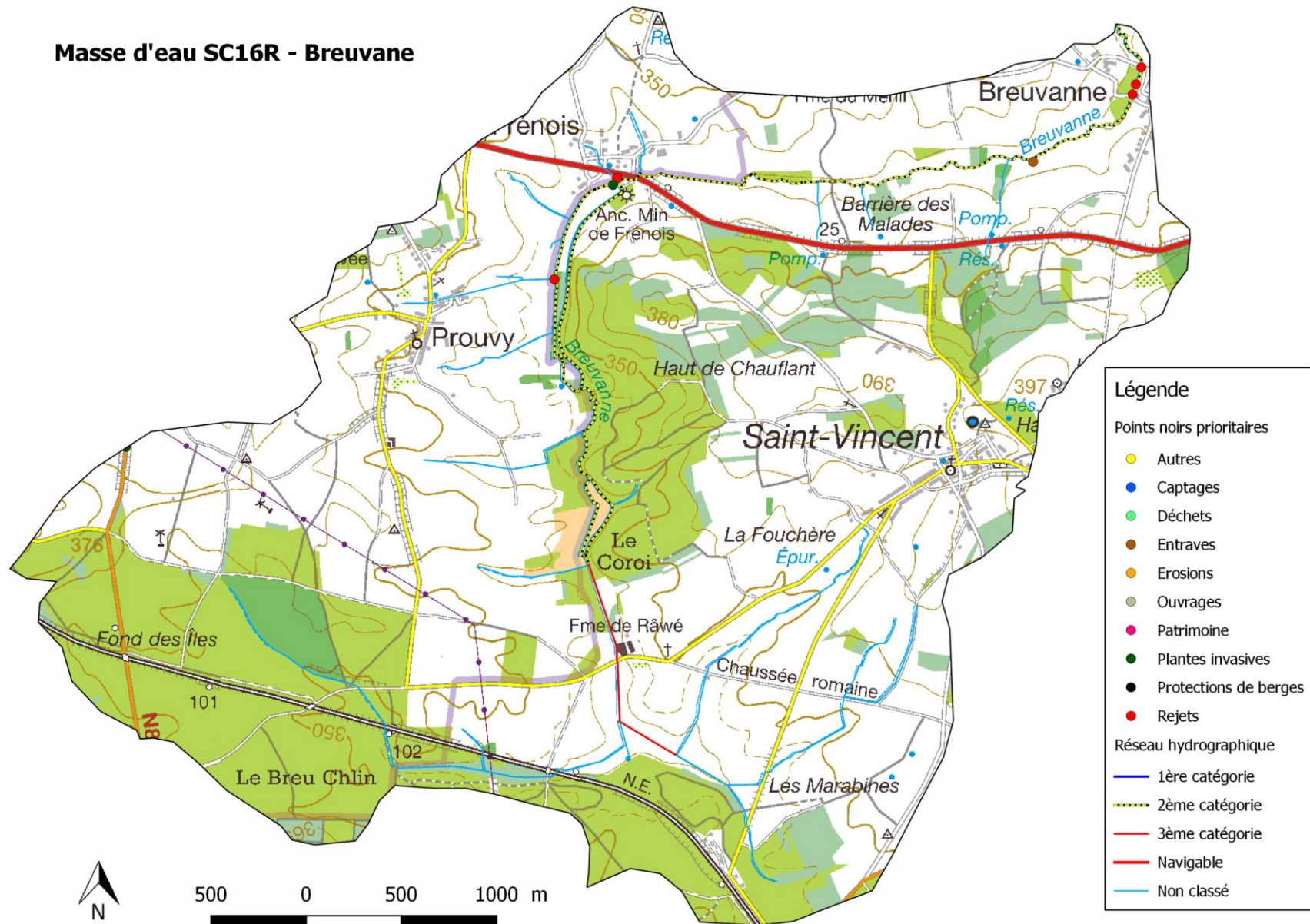


**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en septembre 2014 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
3	13	1	5	0	0	0	2	1	0
0	0	1	5	0	0	0	0	1	0



## Masse d'eau SC16R - Breuvane





**Masse d'eau SC17R – VIERRE I – BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint**

938 habitants résident sur cette masse d'eau naturelle de 28,74 km<sup>2</sup> (33 hab./km<sup>2</sup>), répartie sur trois Communes, Bertrix (à 75%), Libramont et Neufchâteau.

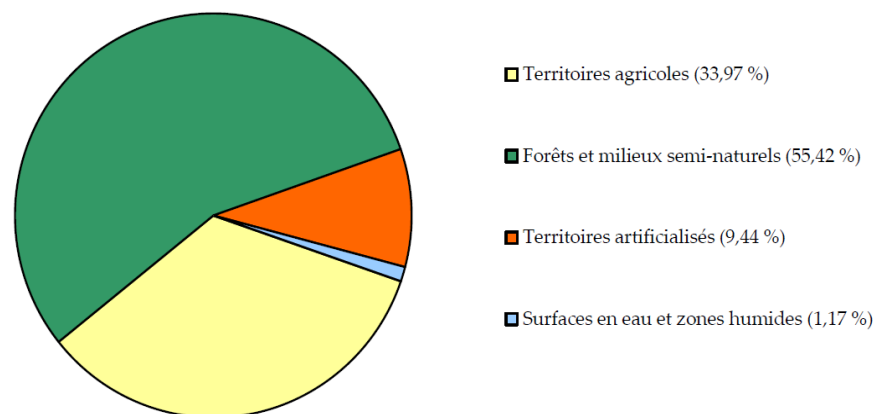
Située en tête de bassin, de la source du ruisseau du Saupont qui deviendra la Vierre jusqu'à la confluence de cette dernière avec le Ruisseau Ori.

Elle dispose de deux stations d'épuration : Bertrix Blezy (540 EH) et Bertrix Courbeure (540 EH). 5% de la population se situe en zone d'épuration autonome.

Elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (55 %) ainsi que par des prairies (34 %).

On n'y retrouve que peu de point noirs prioritaire, un pour le rejet du zoning industriel du Saupont et un point pour un dépôt de déchets à l'arrière de ce dernier.

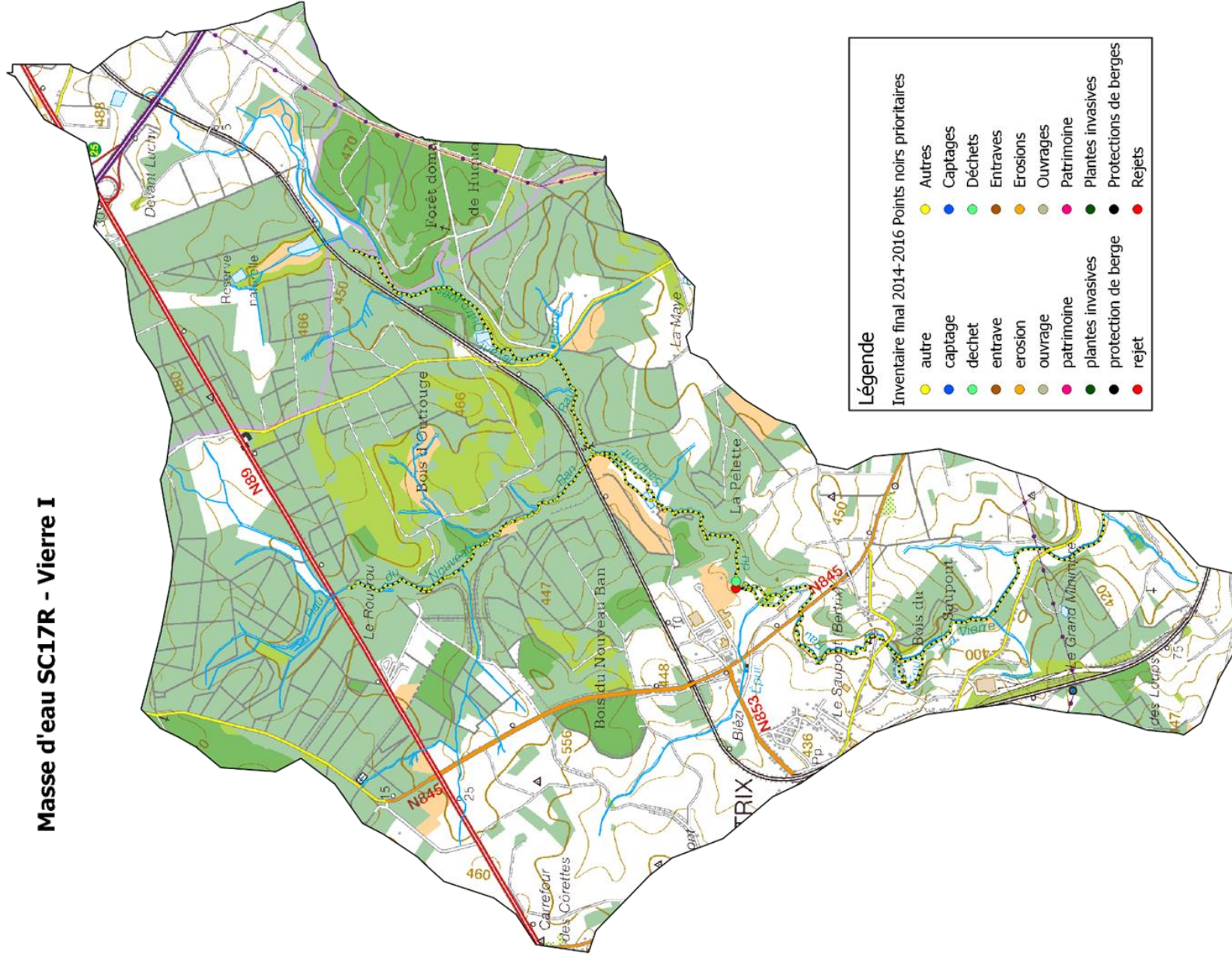
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en avril 2014 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	11	0	7	2	2	0	0	0	0
1	0	0	1	0	0	0	0	0	0

# Masse d'eau SC17R - Vierre I





**Masse d'eau SC18R – VIERRE II – BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2015**

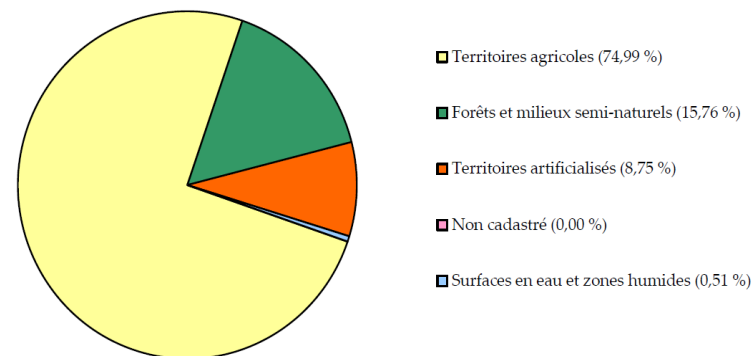
Masse d'eau naturelle de 24 km<sup>2</sup>, essentiellement agricole, se partageant entre **Bertrix** (Orgeo, Neвраumont, Rossart, Biourge), **Herbeumont** (Saint-Médard, Gribaumont) et une pointe sur Neufchâteau. Elle comprend principalement un cours d'eau, la Vierre. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux ardennais à pente moyenne ».

Elle dispose de deux stations d'épuration : Saint-Médard (540 EH) et, depuis 2016, Orgéo (1200 EH) qui collecte également les rejets de Biourge et Rossart. 14% de la population se situe en zone d'épuration autonome.

Elle compte 1.483 habitants, soit 63 hab./km<sup>2</sup>.

La problématique principale de cette masse d'eau est le rejet d'eaux usées, cependant, avec la récente construction de la station d'épuration d'Orgéo, cette problématique va régresser.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en juin 2014 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
4	21	1	8	0	0	0	1	7	1
1	1	0	7	0	0	0	0	7	0







**Masse d'eau SC19R – RUISSEAU DE GRANDVOIR – BON ETAT EN 2012 - Etat écologique 2013 moyen - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2021**

Masse d'eau naturelle (56 km<sup>2</sup>) située presque exclusivement sur les Communes de Libramont et Neufchâteau.

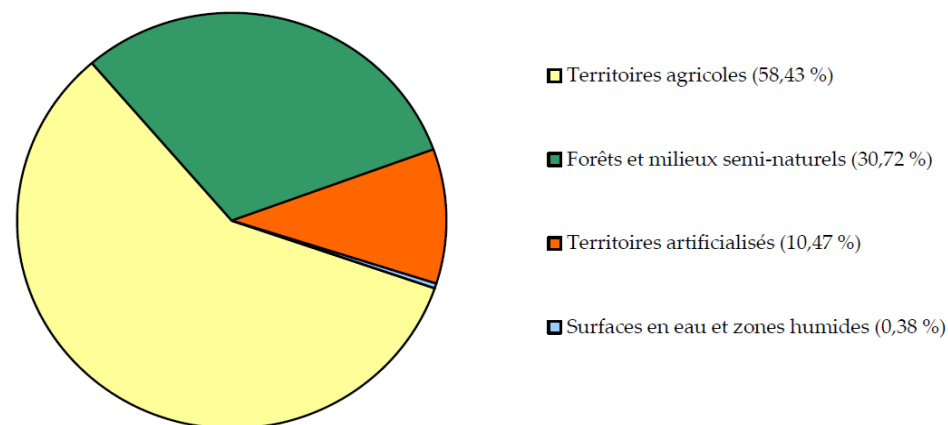
Elle comprend deux cours d'eau : le Ruisseau de Grandvoir et le Ruisseau de Lamouline.

Elle compte 5115 habitants répartis sur 10,5% du territoire. 58% du territoire est constitué de territoires agricoles, 31% de forêts et milieux semi-naturels.

Une station d'épuration est présente à Libramont (5490 EH), deux restent à construire à Neuvillers (1100 EH) et Sberchamps (250 EH). Près de 10% de la population se situe en zone d'épuration autonome.

La Communes de Neufchâteau n'est pas partenaire du Contrat de Rivière Semois-Chiers. La commune de Libramont a rejoint le Contrat de Rivière pour le programme d'actions 2017-2019.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

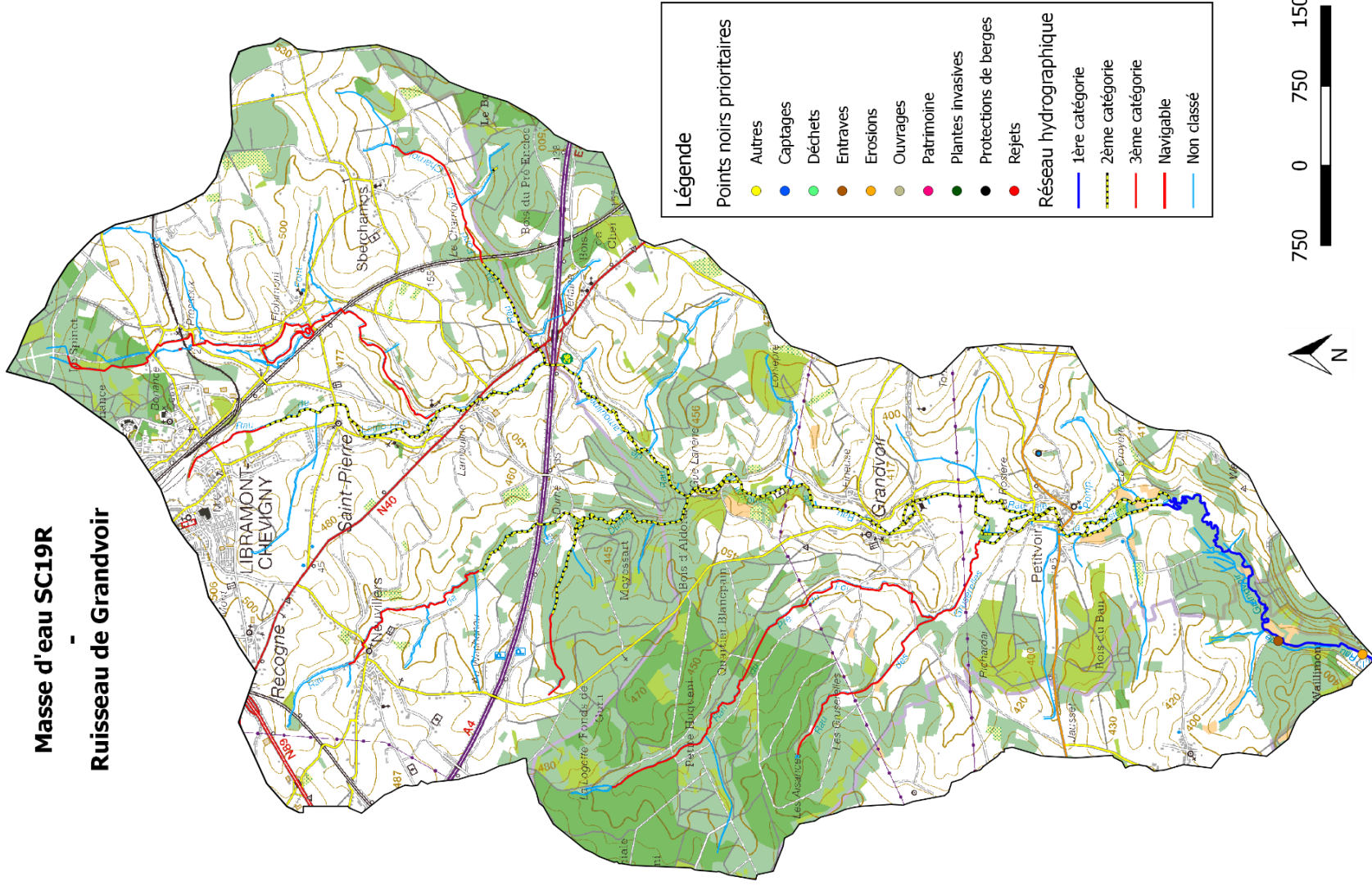


**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en octobre 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
0	4	2	0	0	0	0	0	0	0

# Masse d'eau SC19R

## Ruisseau de Grandvoir





**Masse d'eau SC20R – RUISSEAU DE NEUFCHATEAU – PAS BON ETAT EN 2012 - Etat écologique 2013 moyen - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2015**

**MASSES D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.**

Masse d'eau de la Commune de Neufchâteau comprenant une zone de baignade - à problèmes récurrents - et sa zone amont.

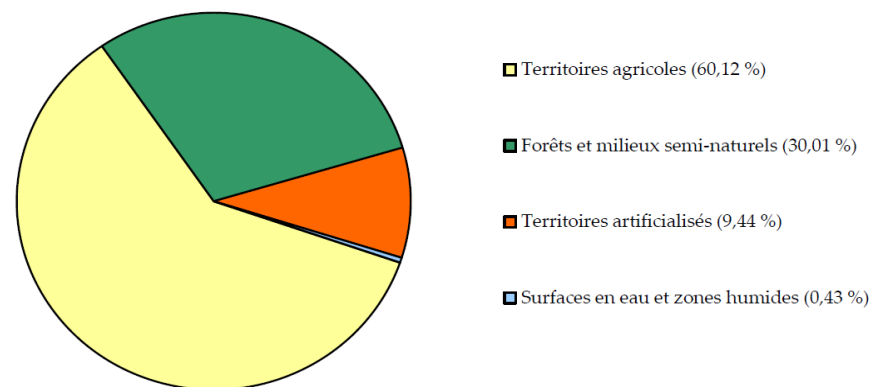
Située en tête de bassin, elle comprend 3 cours d'eau : Le Ruisseau de Banibois, le Ruisseau de Longlier, le Ruisseau de Neufchâteau. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux ardennais à pente forte ».

Elle compte 5580 habitants pour une superficie de 55,59 km<sup>2</sup>.

Elle dispose d'une station d'épuration à Neufchâteau (9000 EH). 20% de la population se situe en zone d'épuration autonome.

La Commune de Neufchâteau n'est pas partenaire du Contrat de Rivière.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

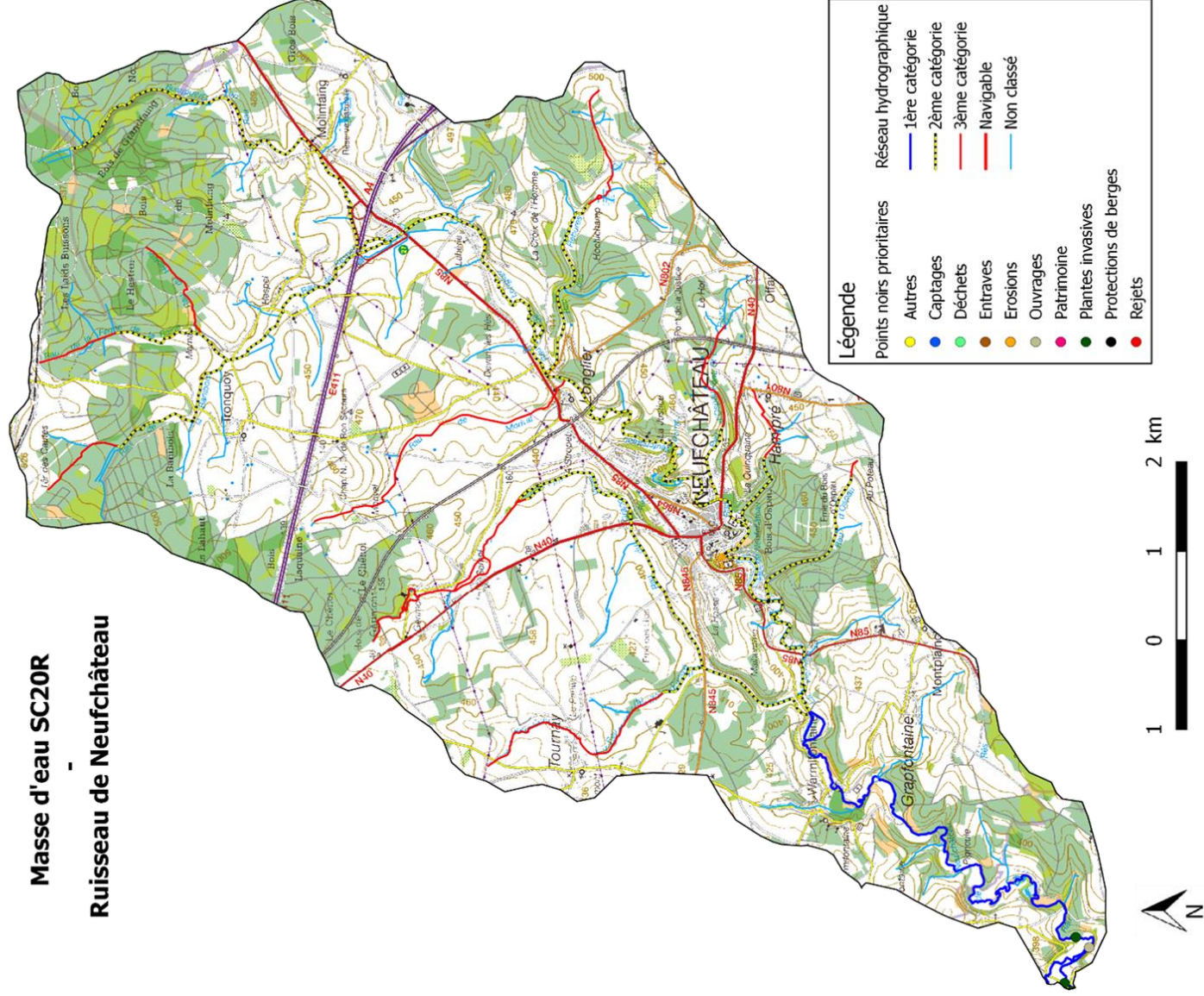


**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en aout 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	2	0	0	0	1	0	0	2	0
0	0	0	0	0	1	0	0	2	0



## Masse d'eau SC20R Ruisseau de Neufchâteau





**Masse d'eau SC21R – RUISSEAU DE BRUNWIRYS – BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2015**

Masse d'eau naturelle de 26,55 km<sup>2</sup>, répartie sur quatre Communes, **Léglise**, Tintigny, Chiny et **Neufchâteau**.

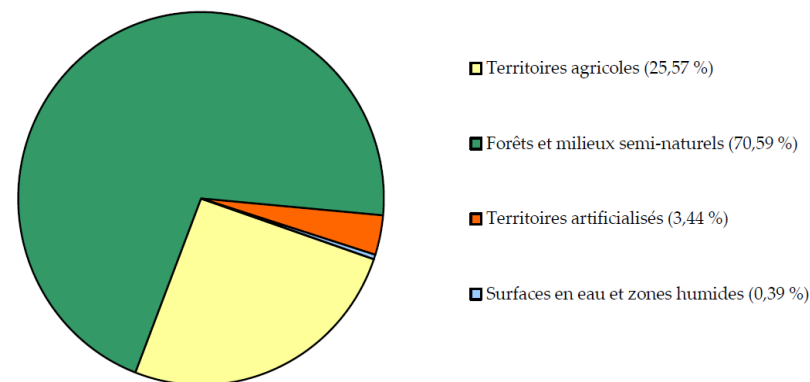
Elle compte 720 habitants, soit 27 hab./km<sup>2</sup>.

Située en tête de bassin, elle comprend quatre Ruisseaux (Bereaupré, Brunwirys, des Vieilles Roches et Ruisseau du Bochet Dumont). La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux ardennais à pente moyenne ».

Elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (71 %) ainsi que par des prairies (26 %). Près de 35 % de son territoire se situe en zone Natura 2000.

La Commune de Neufchâteau n'est pas partenaire du Contrat de Rivière.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

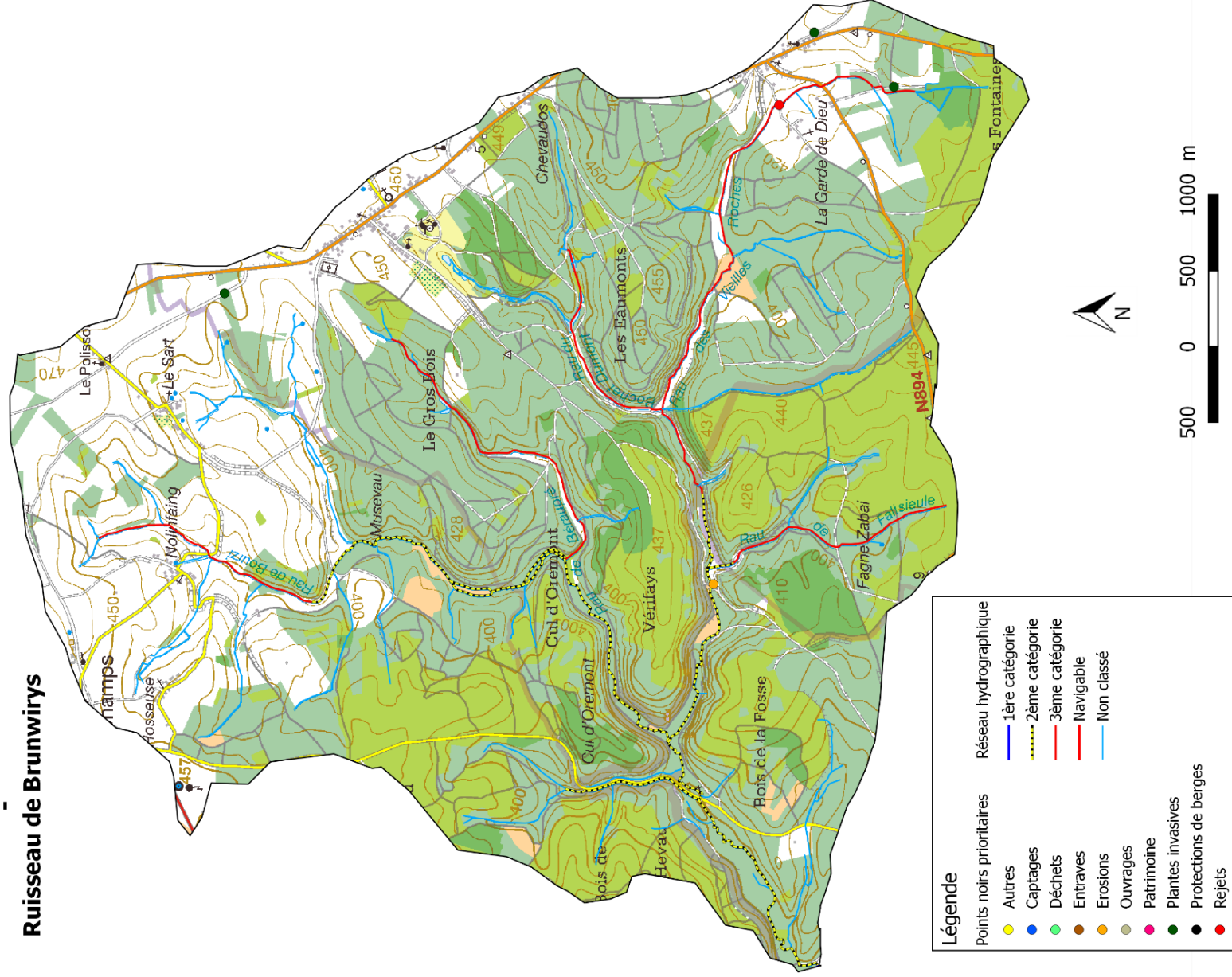


**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en mars 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
1	3	9	1	0	0	0	0	1	0
0	1	0	1	0	0	0	0	1	0

# Masse d'eau SC21R

## Ruisseau de Brunwirys





**Masse d'eau SC22R – VIERRE III – BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013-BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2021**

Masse d'eau naturelle de 39,25 km<sup>2</sup>, répartie sur quatre Communes, **Herbeumont** (Straimont), Tintigny, **Chiny** (Suxy) et Neufchâteau.

Elle compte 665 habitants, soit 17 hab./km<sup>2</sup>.

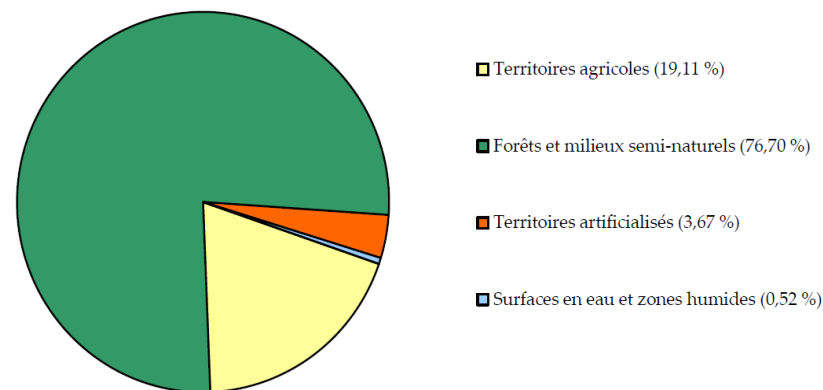
Elle comprend la Vierre depuis sa confluence avec le Ruisseau de Neufchâteau jusqu'à l'entrée du réservoir du Barrage de la Vierre. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Rivières ardennaises à pente moyenne ».

Elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (77 %) ainsi que par des prairies (19 %). Près de 39 % de son territoire se situe en zone Natura 2000. La longueur de cours d'eau en amont de la zone de baignade de Lacuisine est de 1,12 km.

Deux stations sont en construction à Straimont (270 EH) et Martilly (180 EH). Une station d'épuration est également à réaliser à Suxy (600 EH). 13% de la population se trouve en zone d'épuration autonome.

Les principales problématiques sont les rejets aux abords des villages et les entraves.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



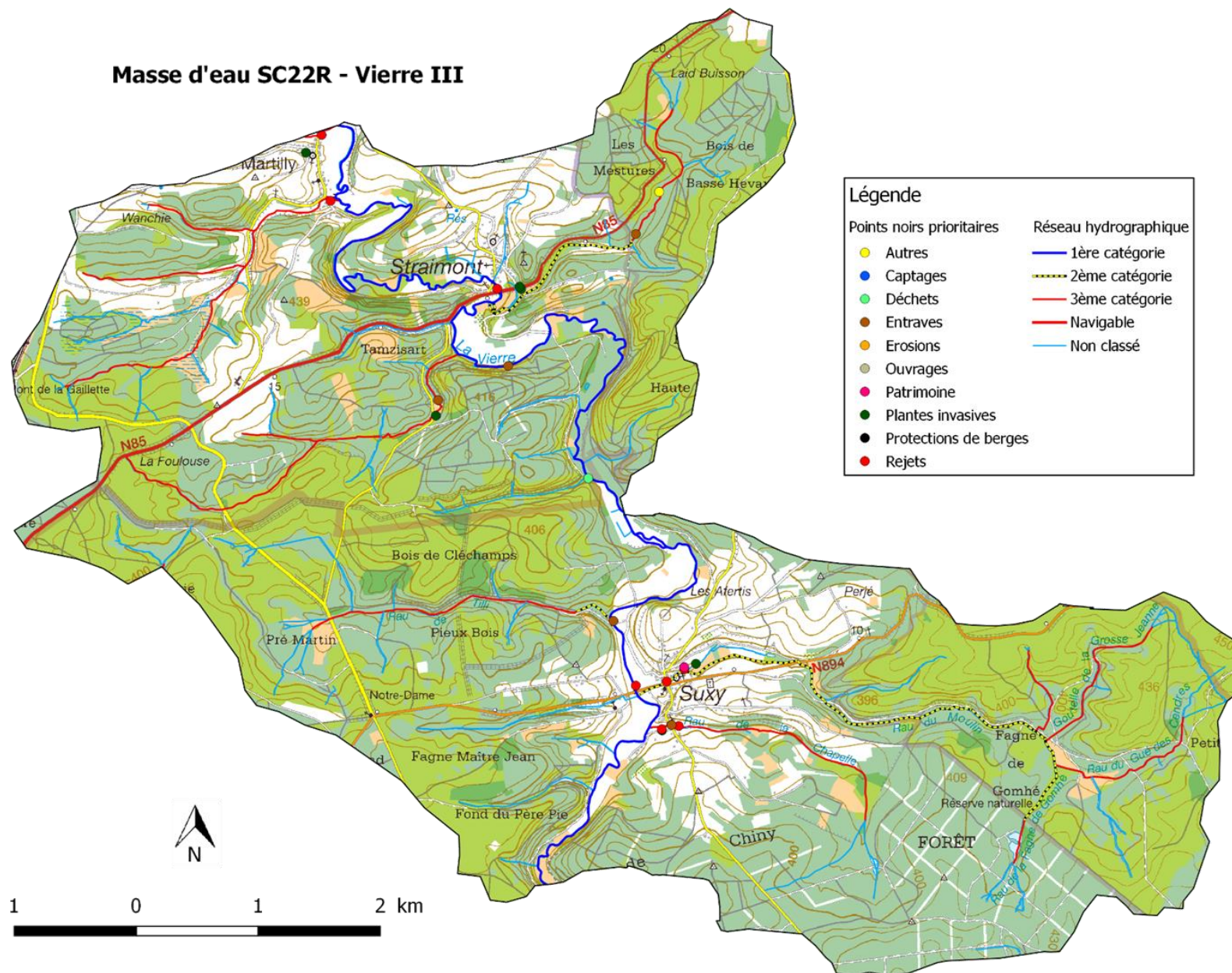
**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en juin 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	16	24	9	0	0	1	3	5	3
1	0	5	8	0	0	0	1	5	1





## Masse d'eau SC22R - Vierre III





**Masse d'eau SC23R – SEMOIS II - PAS BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint**

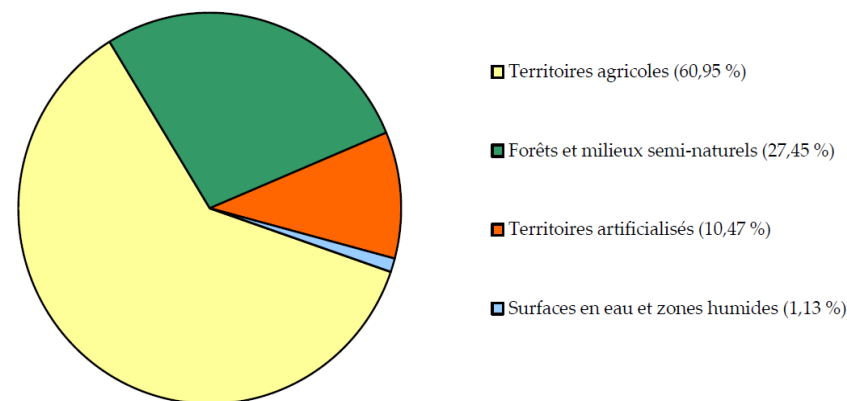
Cette grande masse d'eau (107,48 km<sup>2</sup>) naturelle s'étend sur les Communes de **Chiny** (Pin, Izel, Moyen, Jamoigne, Valansart, Termes), **Tintigny** (Tintigny, Rossignol, ½ Bellefontaine, Poncelle), **Etalle** (Sainte-Marie-sur-Semois, ¾ Etalle, Fratin, Villers-sur-Semois), Florenville, Habay. L'ensemble de ces villages abritent quelques 10.916 habitants (102 hab./km<sup>2</sup>), auxquels il faut ajouter la charge des 1.530 EH générés par le tourisme (6 campings).

Elle comprend les cours d'eau suivants : la Mandebras, la Rulles, La Semois et le Ruisseau de Mellier. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Rivières lorraines à pente moyenne ».

Le taux de traitement des eaux s'est nettement améliorée ces dernières années : outre les stations d'épuration d'Izel (3600 EH) et Han (100 EH), celles de Vance (1200 EH) et Etalle (5300EH) et Ansart (1400 EH) ont été mise en fonctionnement en 2015 et 2016. Deux stations doivent encore être réalisées à Termes (600 EH) et Villers-sur-Semois (250 EH).

Les terres agricoles occupent 61 % de la superficie de la masse d'eau (essentiellement élevage), pour 27 % de zones boisées.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

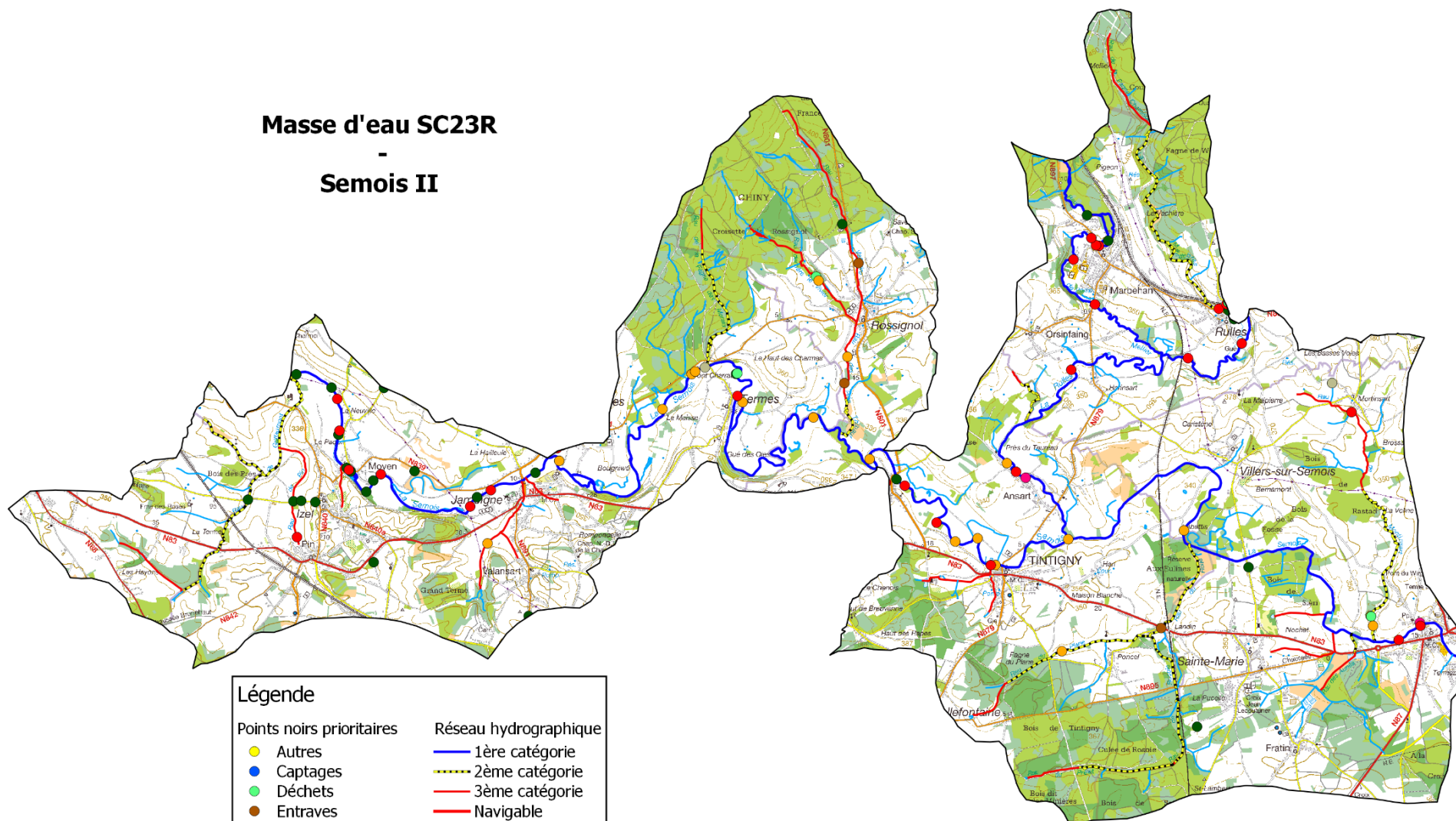


**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en juillet 2014 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
13	100	12	30	0	4	3	12	18	2
3	19	3	24	0	2	0	2	18	0

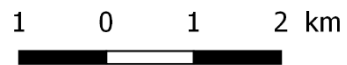


# Masse d'eau SC23R - Semois II



**Légende**

● Points noirs prioritaires	● Réseau hydrographique
● Autres	— 1ère catégorie
● Captages	— 2ème catégorie
● Déchets	— 3ème catégorie
● Entraves	— Navigable
● Erosions	— Non classé
● Ouvrages	
● Patrimoine	
● Plantes invasives	
● Protections de berges	
● Rejets	





**Masse d'eau SC24R – RUISSEAU DE TAMIGEAN – BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021**  
**Bon état atteint**

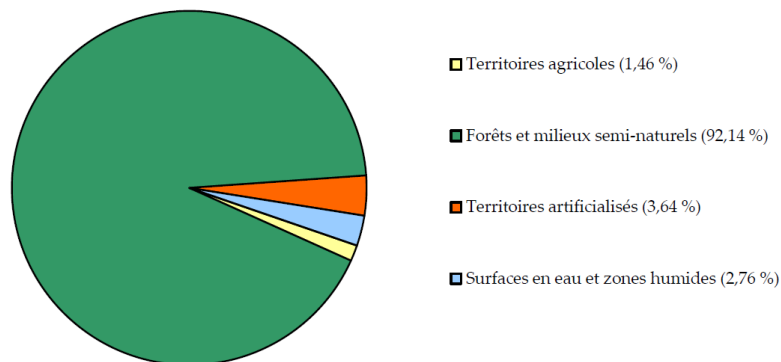
Masse d'eau naturelle de 13,09 km<sup>2</sup>, répartie sur deux Communes : **Florenville** (4/5) et Herbeumont.

Elle compte 20 habitants, soit 2 hab./km<sup>2</sup>.

Située en tête de bassin, elle comprend les ruisseaux des Epioux et de Tamigean. La typologie de ce cours d'eau correspond aux « Ruisseaux ardennais à pente forte ».

Elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (92,14 %) ainsi que par des zones d'eau et humides. Près de 45 % de son territoire se situe en zone Natura 2000.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en novembre 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	0	0	0	0	4	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0





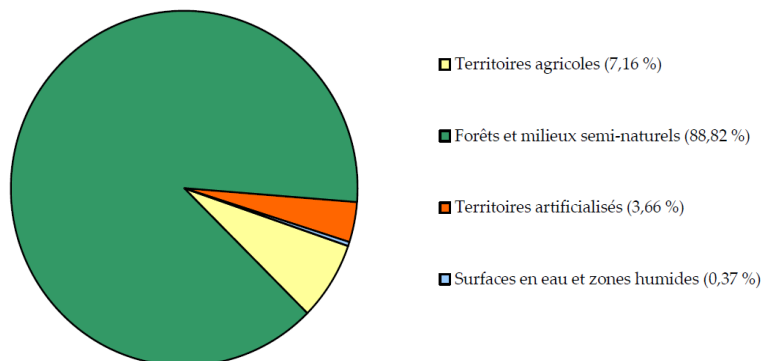
**Masse d'eau SC25R – ANTROGNE – BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint**

Petite masse d'eau naturelle (17,57 km<sup>2</sup>), située en tête de bassin et à 89% forestière, toute entière sur la Commune d'Herbeumont. Seule une frange de l'agglomération est présente sur la masse d'eau (107 personnes), représentant une densité de population de 6 hab. /km<sup>2</sup>.

11,66 km<sup>2</sup> sont repris en Natura 2000.

Les 3,75 derniers km de l'Antrogne sont en zone amont de zone de baignade (en zone forestière).

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

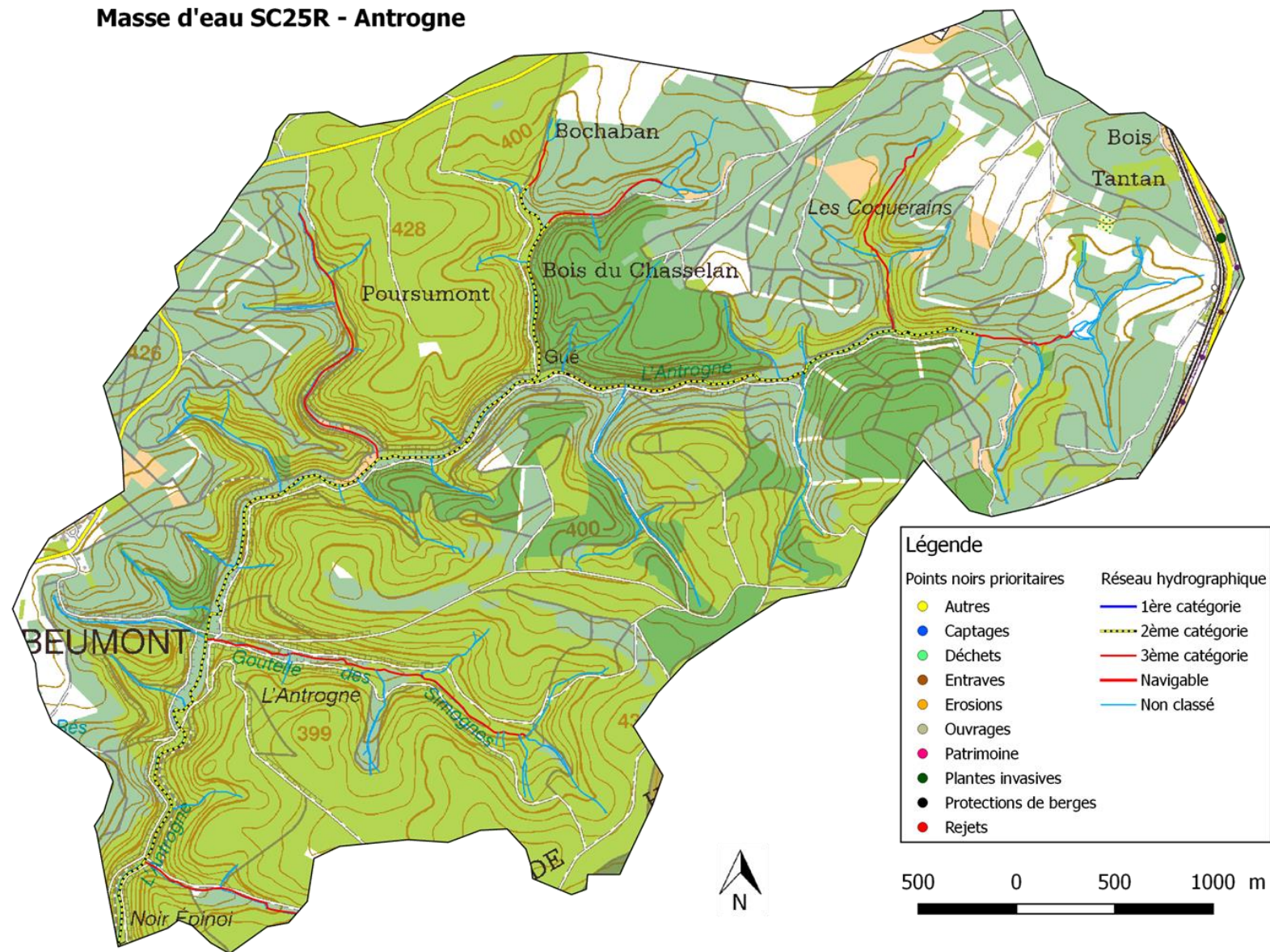


**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en novembre 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



## Masse d'eau SC25R - Antrogne





**Masse d'eau SC26R – RUISSEAU D'AISE - TRES BON ETAT EN 2012 - Très bon état écologique 2013 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état atteint**

Petite masse d'eau naturelle de 14,19 km<sup>2</sup> située en tête de bassin, répartie sur deux Communes, Herbeumont et Bertrix.

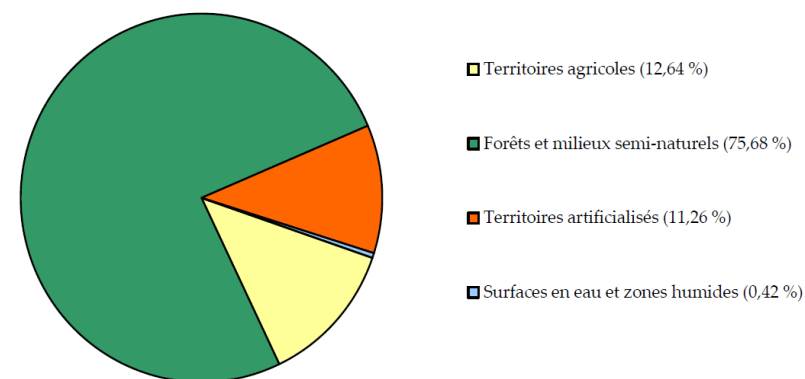
Elle compte 110 habitants, soit 8 hab./km<sup>2</sup>.

Elle comprend les ruisseaux d'Aise, de l'Ardoisière et de la Morépire. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux ardennais à pente forte ».

Essentiellement forestière, près de 39 % de son territoire se situe en zone Natura 2000.

25 % de la population se situe en zone d'épuration autonome.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en mars 2015 :**

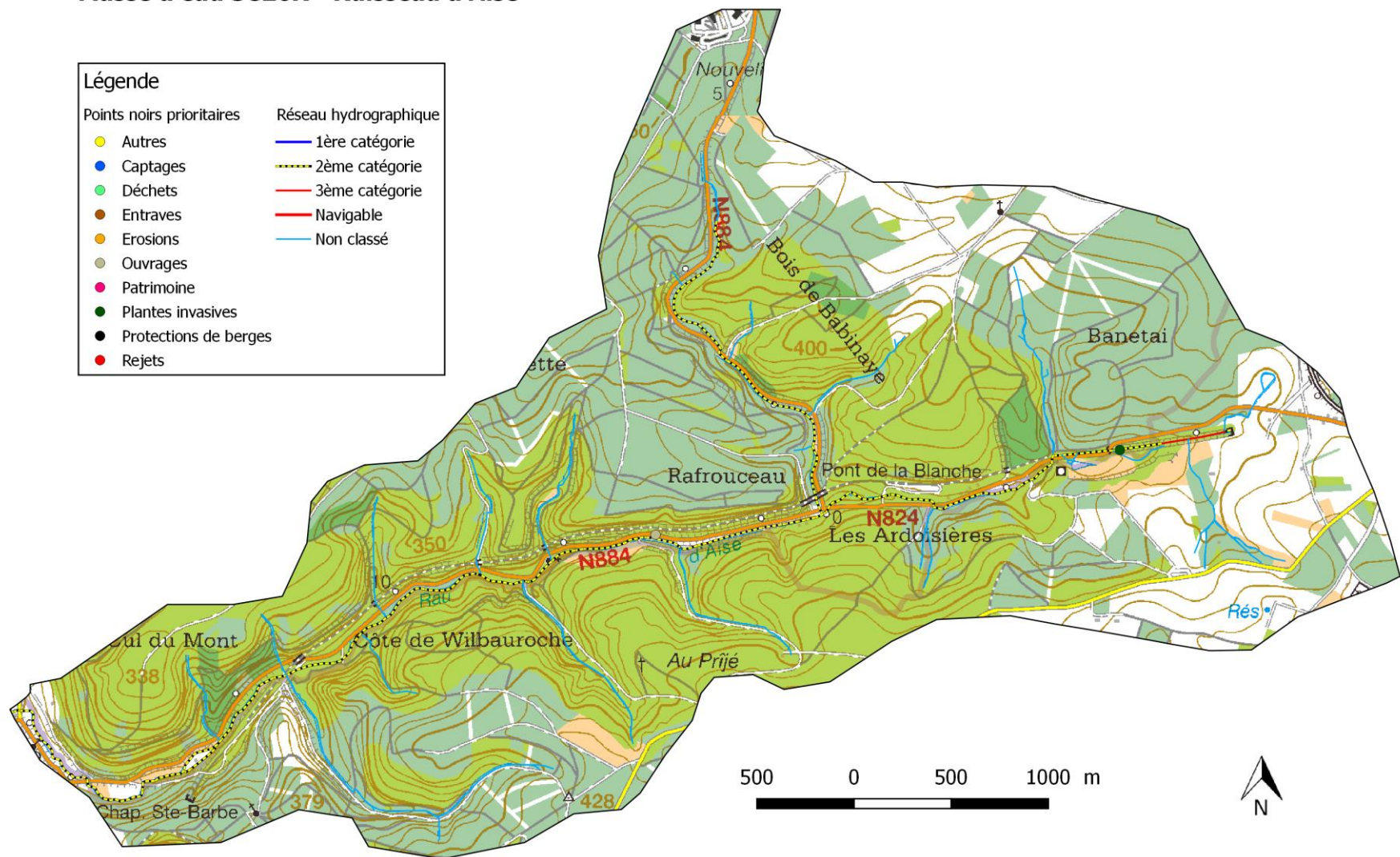
Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
4	1	7	2	1	1	0	1	2	0
0	0	0	0	0	1	0	0	2	0





## Masse d'eau SC26R - Ruisseau d'Aise

Légende	
Points noirs prioritaires	Réseau hydrographique
● Autres	— 1ère catégorie
● Captages	— 2ème catégorie
● Déchets	— 3ème catégorie
● Entraves	— Navigable
● Erosions	— Non classé
● Ouvrages	
● Patrimoine	
● Plantes invasives	
● Protections de berges	
● Rejets	





**Masse d'eau SC27R – RUISSEAU DES MUNOS – PAS BON ETAT EN 2012 - Etat écologique 2013 moyen - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état 2015**

Entièrement située sur le territoire de la Commune de **Bertrix**, la masse d'eau du ruisseau des Muno comprend à l'amont de sa source une grande partie de son agglomération. Cela représente une population de 4.918 habitants, soit 245 hab./km<sup>2</sup>. Comparativement aux 41 autres masses d'eau du sous-bassin Semois-Chiers, c'est le deuxième taux parmi les plus élevés.

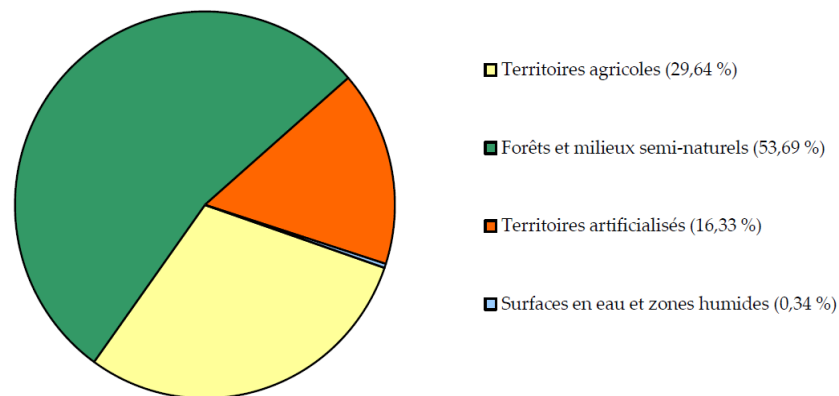
La typologie de cette masse d'eau située en tête de bassin correspond aux « Ruisseaux ardennais à pente forte ».

Les eaux usées de cette importante population sont traitées notamment par la station d'épuration par lagunage de Bertrix (7650 EH) située le long du cours d'eau, à hauteur de son premier quart amont.

Dès l'aval de la station d'épuration, la vallée est classée Natura 2000 jusqu'à l'exutoire de la masse d'eau.

Malheureusement cette masse d'eau est fortement touchée par la problématique des plantes invasives. On y rencontre la renouée du Japon, la berce du Caucase et la Balsamine de l'Himalaya. Cette dernière fait d'ailleurs l'objet d'une campagne d'arrachage menée conjointement par le cantonnement-DNF de Neufchâteau, la commune de Bertrix et le Contrat de Rivière.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en juin 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	9	7	2	0	2	0	3	19	2
1	0	2	2	0	1	0	0	19	0





**Masse d'eau SC28R – SEMOIS III – BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint**

**MASSES D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.**

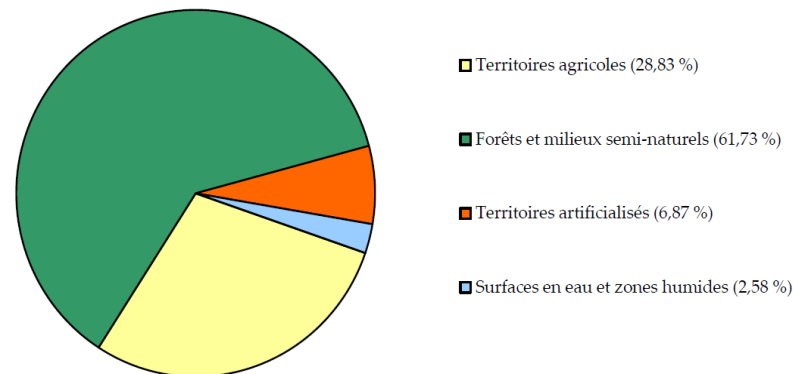
Masse d'eau de 105,19 km<sup>2</sup> partagés entre les Communes de **Florenville** (Florenville, Sainte-Cécile, Fontenoille, Chassepierre, Laiche, Martué, Lacuisine), **Chiny** (Chiny), **Herbeumont** (Herbeumont), Bertrix (Cugnon, Mortehan), Bouillon. La pression du tourisme est ici bien réelle. A une population résidente pas très dense de 4941 habitants (soit 47 hab./km<sup>2</sup>) vient en effet s'ajouter l'été une charge de quelque 5424 EH.

En matière d'épuration, quatre stations d'épuration sont actuellement fonctionnelles, à Herbeumont (1080 EH), Sainte-Cécile (383 EH), Florenville (5400) et, depuis 2016, à Chiny (1200 EH). Les villages de Mortehan (1400 EH), Chassepierre (850 EH) et Fontenoille (300 EH) doivent encore être équipés.

Trois zones de baignade en Semois sont présentes dans cette masse d'eau, à Chiny, Lacuisine et Herbeumont. Leurs zones amont dans la masse d'eau sont respectivement de 20, 29 et 25 km.

La problématique des rejets y est bien réelle, devancée en nombre par les points noirs plantes invasives avec la présence de nombreuses balsamine de l'Himalaya notamment.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

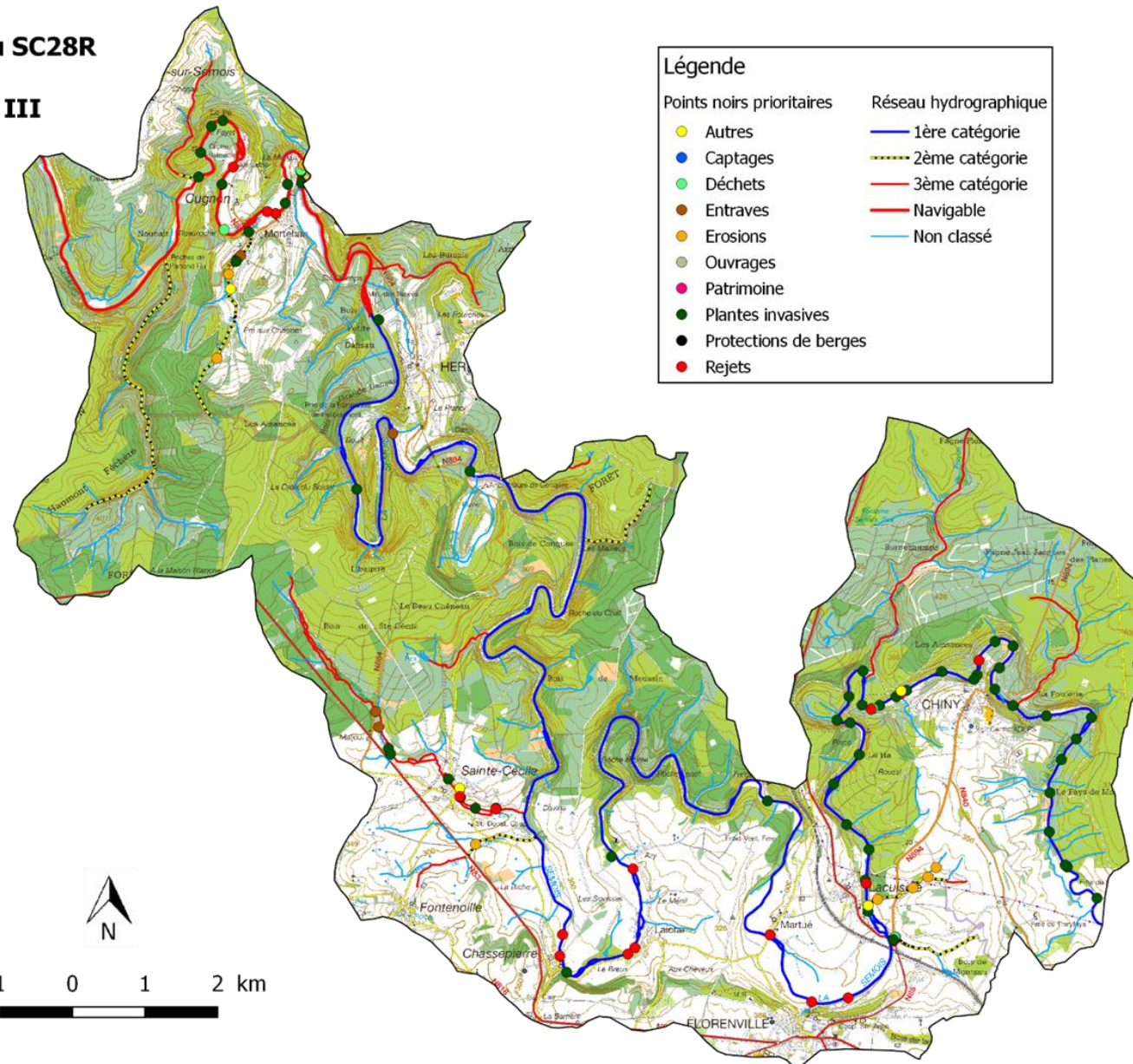


**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en mai et juin 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
12	38	30	22	0	1	0	18	60	5
4	8	4	20	0	0	0	0	60	4



## Masse d'eau SC28R - Semois III





**Masse d'eau SC29R – RUISSEAU DES ALEINES - BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint**

Masse d'eau naturelle de 86,83 km<sup>2</sup>, dont environ la moitié en prairies (permanentes et temporaires), l'autre partie étant occupée par de la forêt. Elle comprend les cours d'eau suivants : le Ruisseau de Fays-les-Veneurs, le Ruisseau de Plainevaux, le Ruisseau de Waillimont, le Ruisseau des Alleines et le Ruisseau d'Offagne. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux ardennais à pente forte ».

Répartie sur trois Communes, **Paliseul** (Fays-les-Veneurs, Offagne, Nollevaux), Bouillon (Bellevaux) et Bertrix (Auby).

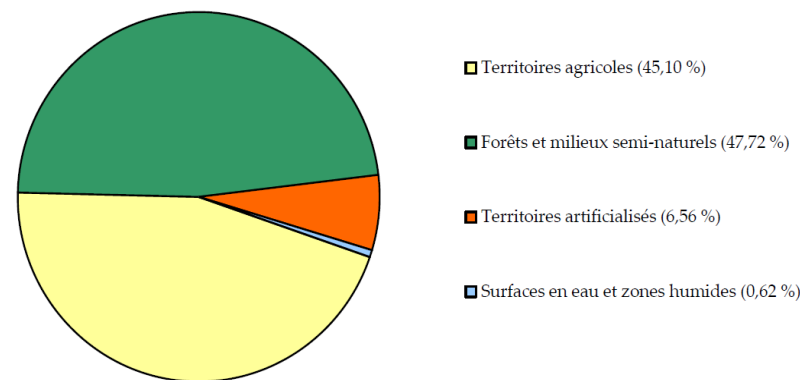
Elle est assez peu peuplée (2.421 hab., 28 hab./km<sup>2</sup>), mais le tourisme y génère presque autant d'équivalent-habitants en saison (1817 EH).

Elle dispose d'une station d'épuration à Auby-sur-Semois (270EH). Deux stations d'épuration sont à réaliser à Fays-les-Veneurs et Offagne.

Près de 50% des habitants sont sous le régime d'assainissement autonome.

Les problèmes principaux sont liés aux érosions (la surface est pour près de 50% en zone agricole) et aux plantes invasives.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

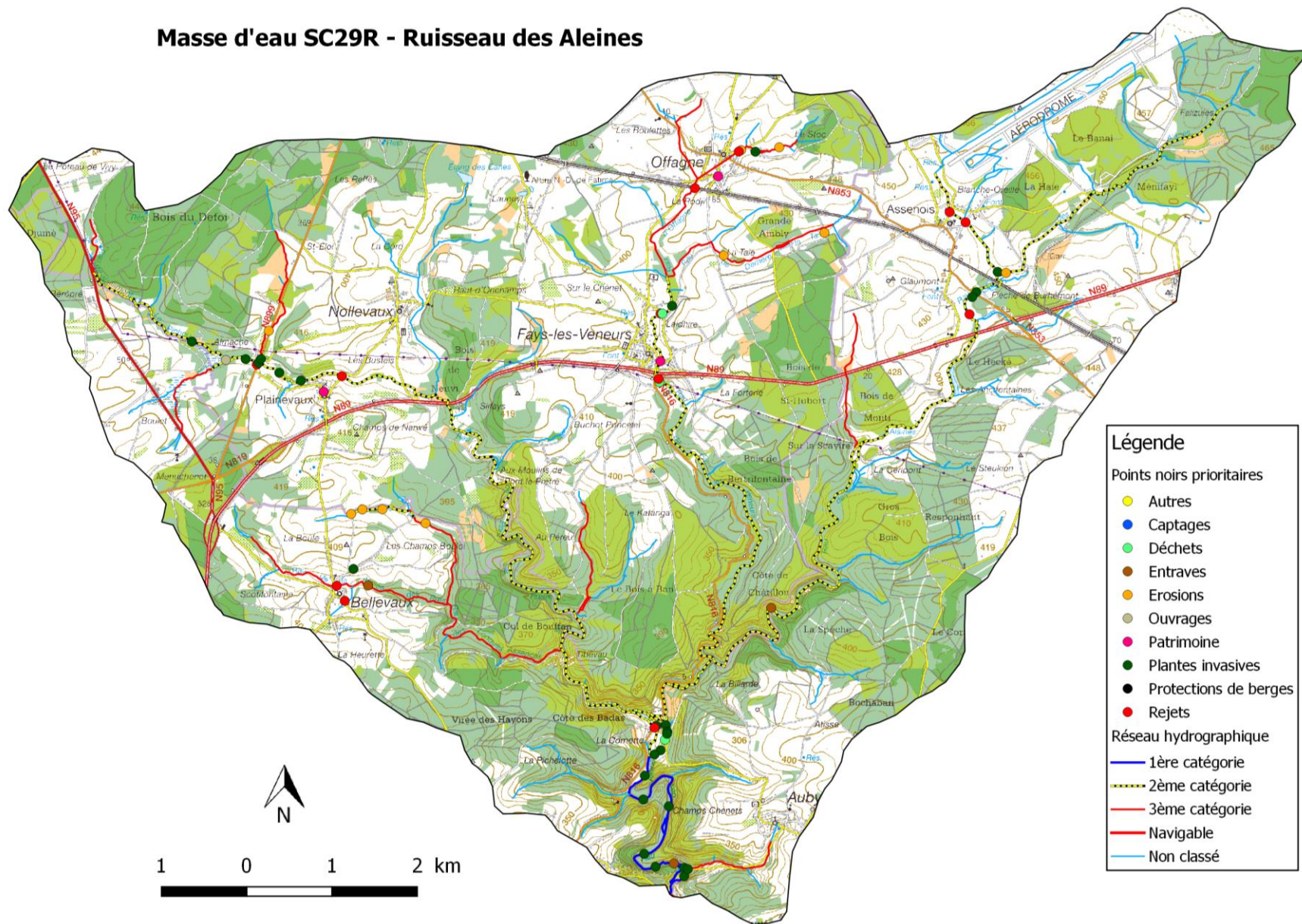


**Points noirs non prioritaires (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en juillet 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
5	62	6	4	0	3	0	8	27	1
3	10	3	4	0	1	0	3	27	0



## Masse d'eau SC29R - Ruisseau des Aleines





**Masse d'eau SC30R – RUISSEAU DU TREMBLE – BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint**

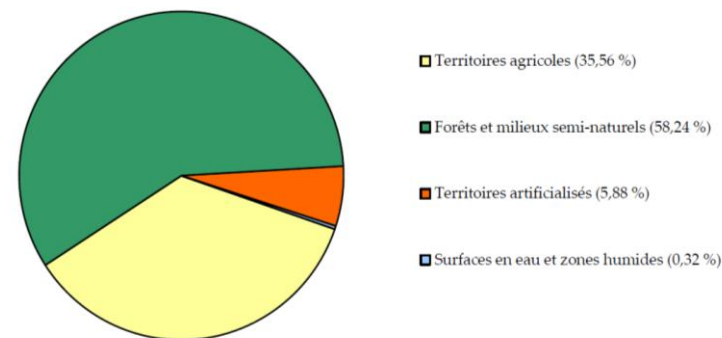
Masse d'eau de tête de bassin d'un bassin transfrontalier, elle compte trois villages de la Commune de **Florenville** (Muno, Lambermont, Watrinsart) et un hameau de la Commune de Bouillon (Grand Hé).

Elle comprend les cours d'eau suivants : le Ruisseau des Cailloux, le Ruisseau du Haut Pont et le Ruisseau du Tremble. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux lorrains à pente forte ».

Elle est couverte par des forêts pour 58 % de son territoire, sa population s'élève à 720 personnes (15 hab./km<sup>2</sup>), aucune station d'épuration n'épure actuellement leurs eaux usées. Deux stations sont prévues à Muno (400 EH) et Lambermont (250 EH), vu leurs faibles capacités, elles ne sont pas prioritaires. Remarquons que près de 54% des habitants sont en zone d'épuration autonome.

Peu de points noirs rencontrés, à l'exception de la pression exercée sur le cours d'eau due au bétail. Sites à valoriser dans la partie forestière.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



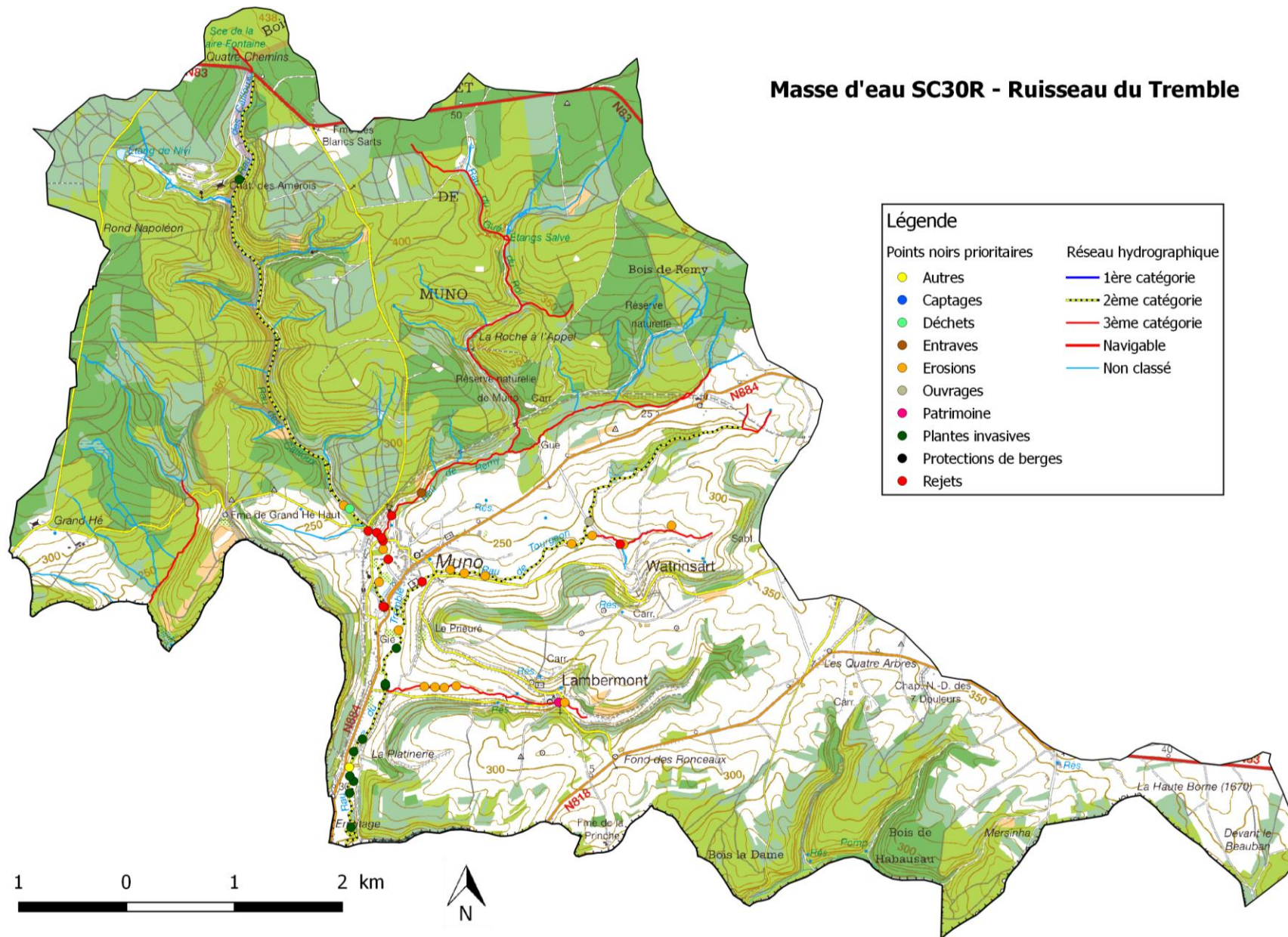
**Points noirs non prioritaires (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en juin 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
9	46	14	15	0	6	3	9	10	2
1	16	1	10	0	2	0	1	10	1





## Masse d'eau SC30R - Ruisseau du Tremble





**Masse d'eau SC31R – RUISSEAU DES MAMBES – BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2021**

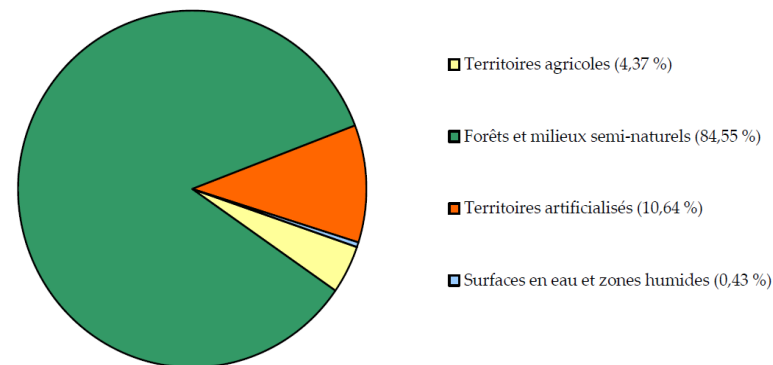
**MASSES D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.**

Petite masse d'eau (9,96 km<sup>2</sup>), essentiellement forestière (85%), pratiquement sans habitat (135 habitants), soit une densité de population de 14 hab./km<sup>2</sup>.

La typologie de cette masse d'eau frontalière correspond aux « Ruisseaux ardennais à pente forte ».

Elle comprend 15 km de zones amont pour les deux zones de baignade en Semois à Bouillon.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

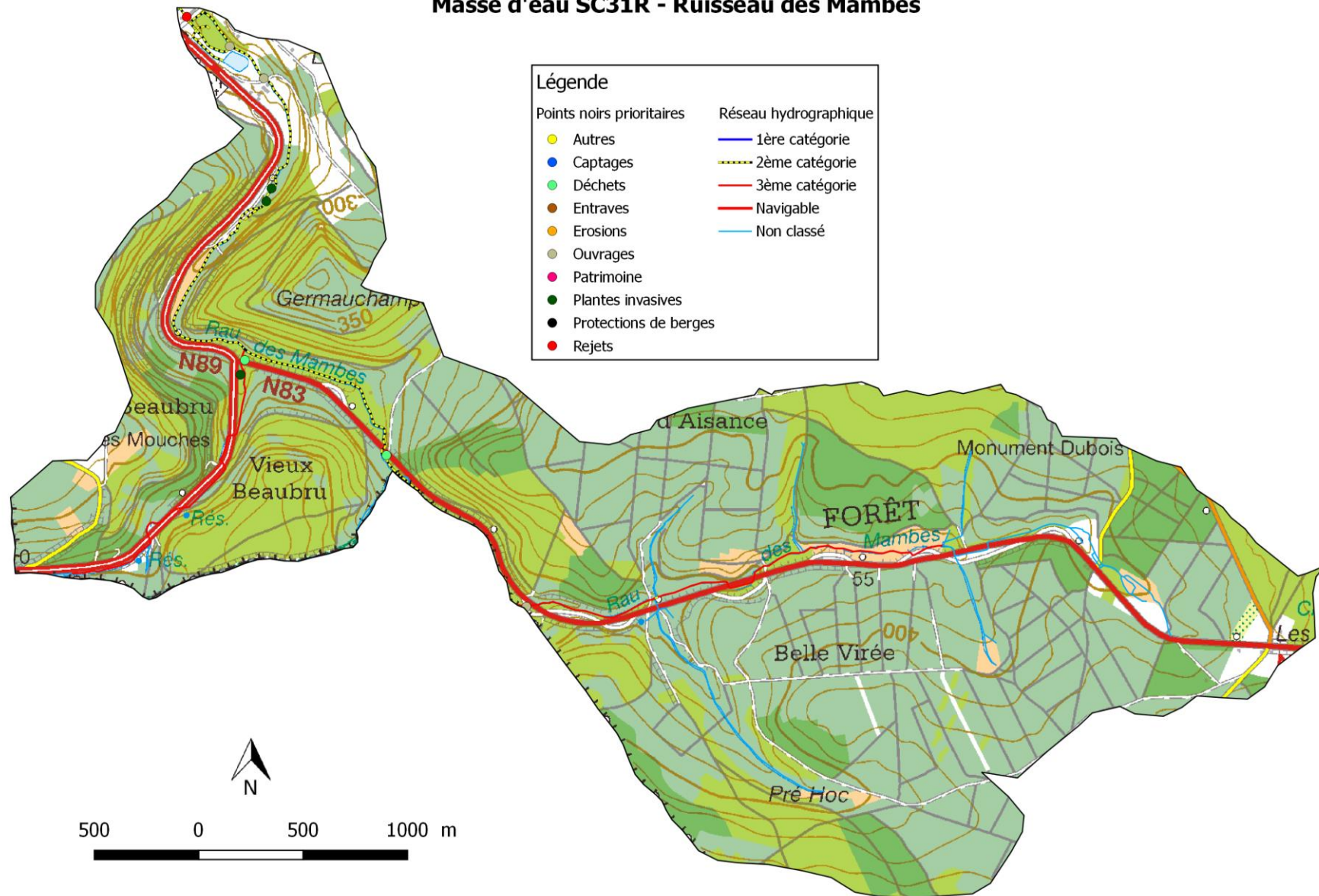


**Points noirs non prioritaires (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en aout 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
4	1	9	2	0	2	0	0	3	0
2	0	0	1	0	2	0	0	3	0



## Masse d'eau SC31R - Ruisseau des Mambes



Légende	
Points noirs prioritaires	Réseau hydrographique
● Autres	— 1ère catégorie
● Captages	— 2ème catégorie
● Déchets	— 3ème catégorie
● Entraves	— Navigable
● Erosions	— Non classé
● Ouvrages	
● Patrimoine	
● Plantes invasives	
● Protections de berges	
● Rejets	



**Masse d'eau SC32R – LIRESSE – BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint**

Masse d'eau naturelle de 13,25 km<sup>2</sup>, située en majorité sur la Commune de Bouillon. Elle comprend la Liresse (depuis son point d'origine jusqu'à sa confluence avec la Semois) et compte 297 habitants répartis sur trois villages (Mogimont, Vivy et une partie de Rochehaut) soit une densité de population de 22 hab./km<sup>2</sup>.

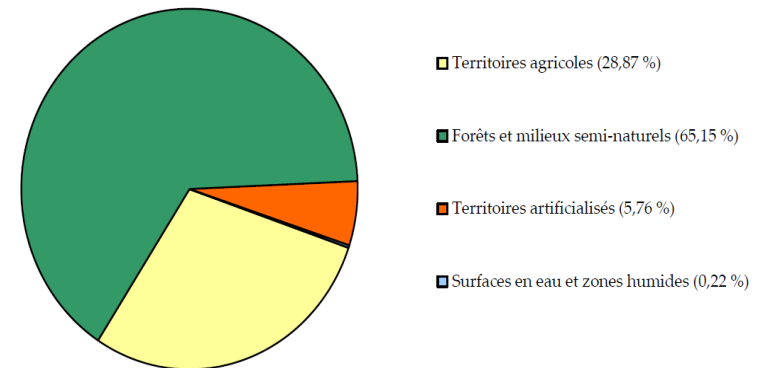
La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à forte pente ».

La réalisation d'une station d'épuration est prévue, à Mogimont (250 EH). 38 % de la population se situe en zone d'épuration autonome.

Située en tête de bassin, elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (65 %) ainsi que par des prairies et cultures (29 %).

La vallée de la Liresse est peuplée par les plantes invasives, notamment la Balsamine de l'Himalaya, qui fait l'objet d'une campagne d'arrachage menée par le PCDN de Bouillon de concert avec le cantonnement-DNF de Bouillon et le Contrat de Rivière.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

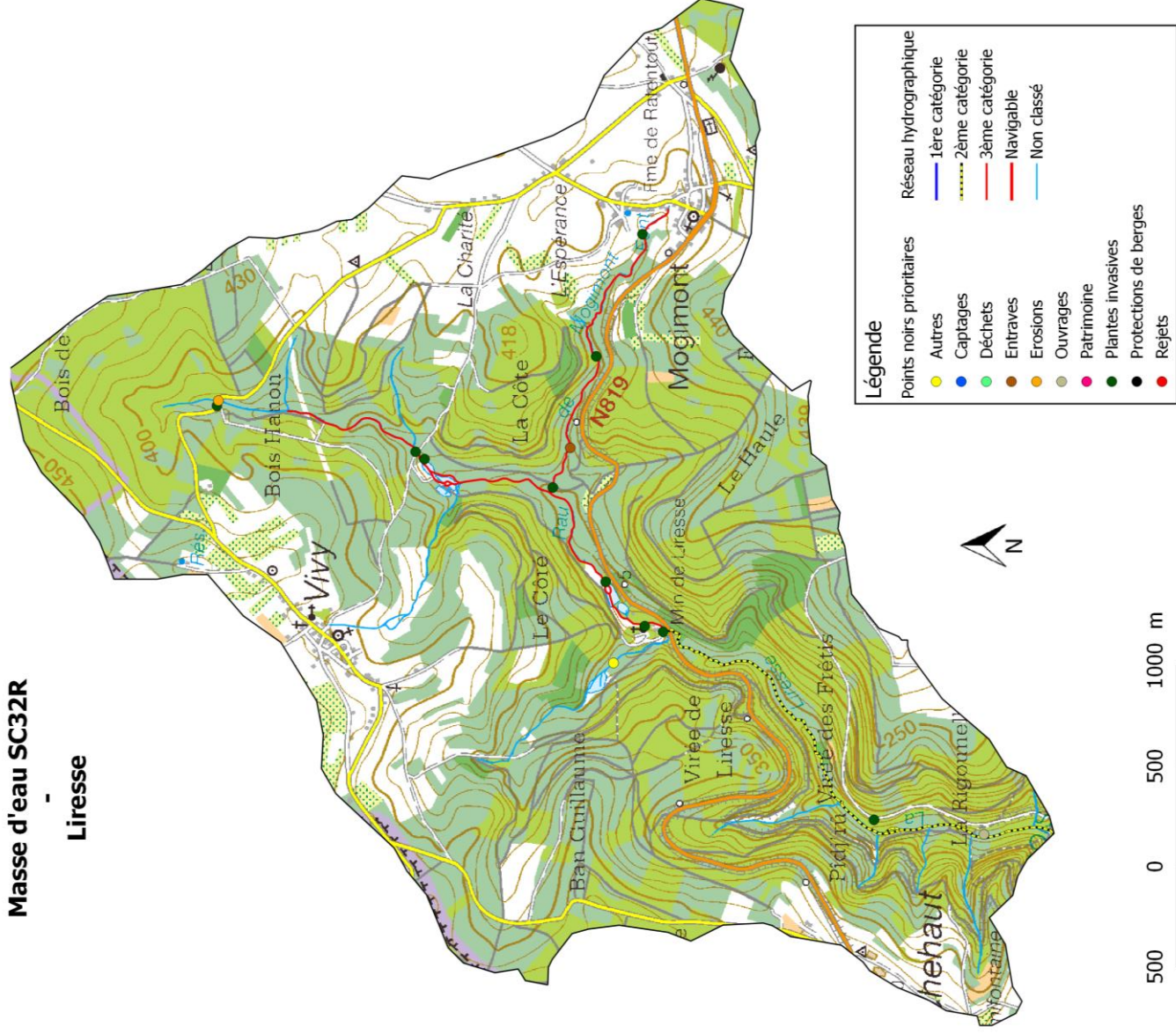


**Points noirs non prioritaires (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en aout 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	1	4	1	0	1	0	0	10	1
0	1	1	0	0	1	0	0	10	1

# Masse d'eau SC32R

## Liresse





**Masse d'eau SC33R – RUISSEAU DE GROS FAYS - BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021**  
**Bon état atteint**

**MASSE D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.**

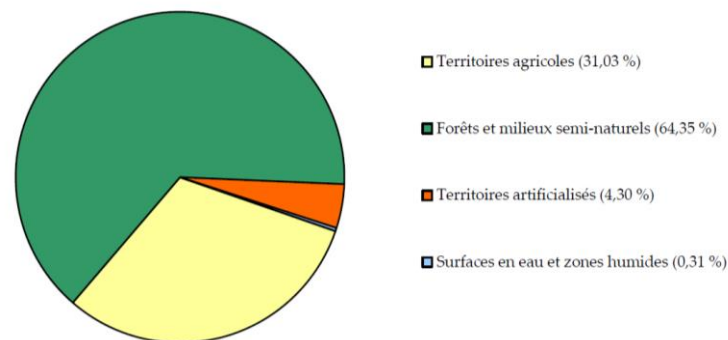
Masse d'eau de 17 km<sup>2</sup>, située sur les Communes de **Bièvre** (Gros-Fays, Cornimont), Vresse-sur-Semois, Bouillon, Paliseul.

Située en tête de bassin, elle comprend le Ruisseau de Gros-Fays et le Ruisseau de Wez. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux ardennais à forte pente ».

Les villages de Gros-Fays et Cornimont comptent ensemble 229 habitants (13 hab./km<sup>2</sup>), dont les eaux usées ne sont pas épurées (une station est prévue, 120 EH, non prioritaire).

Le ruisseau de Gros-Fays et quelques-uns de ses affluents sont en zone amont de zone de baignade (zone de baignade de Vresse-sur-Semois) sur une longueur cumulée de 21 km.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

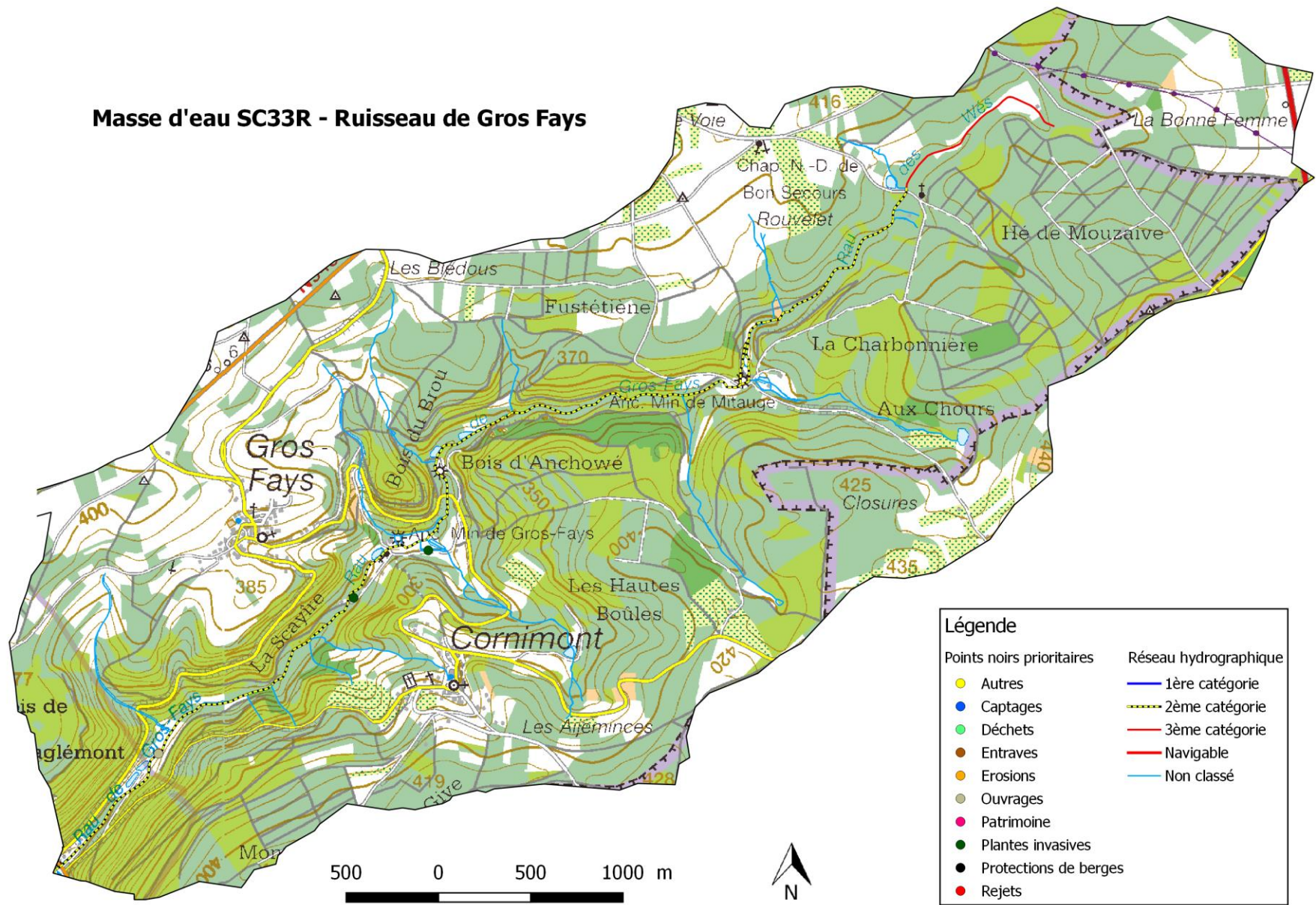


**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en aout 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	0	2	0	0	1	0	3	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



## Masse d'eau SC33R - Ruisseau de Gros Fays





**Masse d'eau SC34R – RUISSEAU DE REBAIS – BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 Bon état atteint**

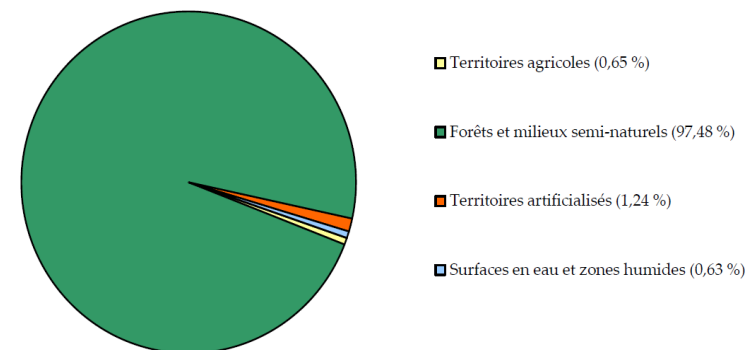
**MASSE D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.**

Petite masse d'eau frontalière (11,93 km<sup>2</sup>), située en tête de bassin et exclusivement forestière, pratiquement sans habitat (26 habitants).

La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux ardennais à pente forte ».

22 km de zone amont pour les deux zones de baignade en Semois sur la Commune de Vresse-sur-Semois.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



**Points noirs non prioritaires (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en septembre 2015 :**

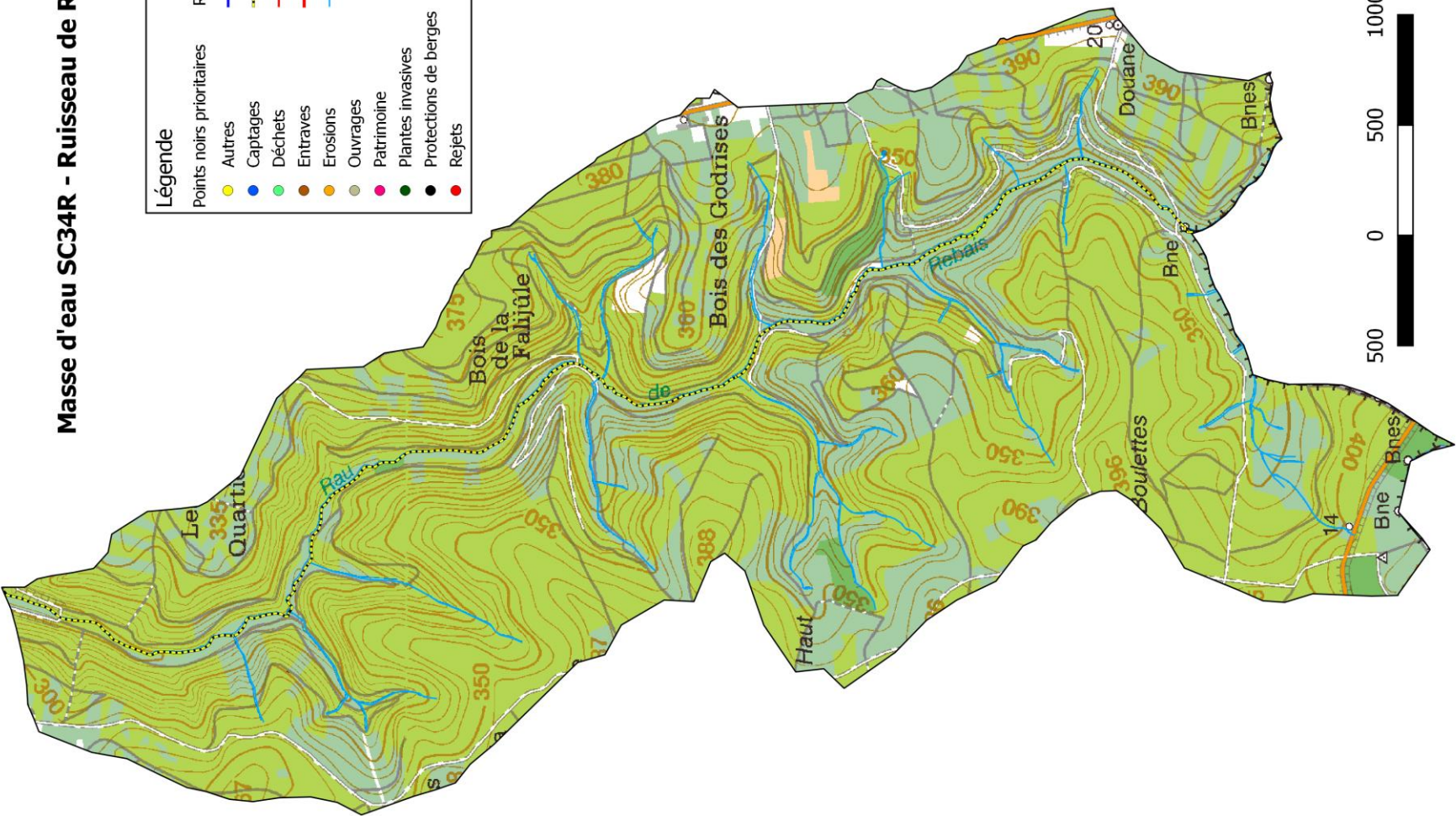
Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	0	4	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0





## Masse d'eau SC34R - Ruisseau de Rebais

Légende	
<b>Points noirs prioritaires</b>	<b>Réseau hydrographique</b>
Autres (jaune)	1ère catégorie (bleu)
Captages (bleu)	2ème catégorie (pointillés jaunes)
Déchets (vert)	3ème catégorie (rouge)
Entraves (orange)	Navigable (rouge)
Erosions (orange)	Non classé (bleu clair)
Ouvrages (gris)	
Patrimoine (rose)	
Plantes invasives (vert foncé)	
Protections de berges (noir)	
Rejets (rouge)	





**Masse d'eau SC35R – RUISSEAU DU RUX AU MOULIN – BON ETAT en 2012 – Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint**

**MASSE D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.**

Masse d'eau naturelle de 60,85 km<sup>2</sup>, comportant de nombreux cours d'eau. Elle s'étend sur les Communes de **Bièvre** (Petit-Fays, Monceau-en-Ardenne, Baillamont, Oizy, Six Planes), Vresse-sur-Semois (1/3 Vresse, Orchimont, Nafraiture), Gedinne.

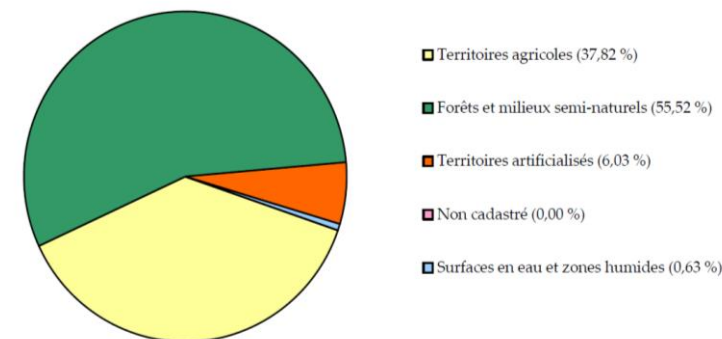
Située en tête de bassin, cette masse d'eau comprend de nombreux cours d'eau : le Ruisseau de Bellefontaine, le Ruisseau de Fayait, le Ruisseau de Fumait, le Ruisseau de la Vanne, le Ruisseau de Nafraiture, le Ruisseau des Blancs Cailloux, le Ruisseau d'Orchimont, le Ruisseau du Hêtre et le Ruisseau du Ru au Moulin.

La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux ardennais à pente forte ».

Les vallées sont plutôt forestières, sauf dans leurs zones amont où les cours d'eau coulent dans des prairies, prairies qui couvrent les plateaux. La zone amont de la zone de baignade de Vresse-sur-Semois (les 5 derniers kilomètres avant Vresse) coule donc en zone forestière.

Présence de nombreux villages, mais constitués en villages agricoles. Deux stations d'épuration sont à réaliser à Monceau (300 EH) et Nafraiture (300EH). A noter que plus de la moitié de la population se situe en zone d'épuration autonome. La population totale de la masse d'eau atteint 1274 personnes soit 21 hab./km<sup>2</sup>.

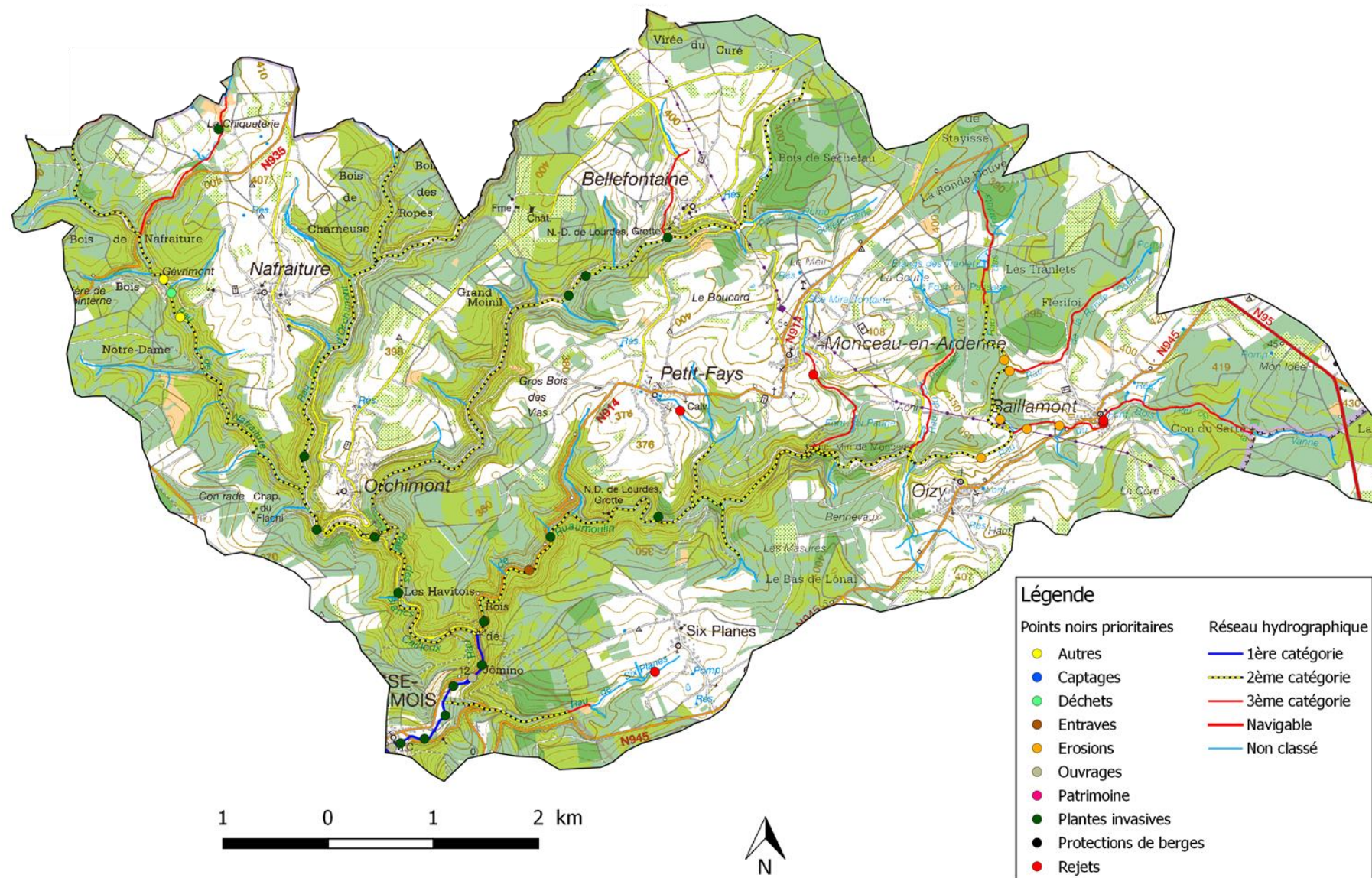
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



**Points noirs non prioritaires (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire octobre 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
3	12	7	5	0	3	0	6	19	6
1	6	2	5	0	2	0	0	19	2

## Masse d'eau SC35R - Ruisseau du Rux au Moulin





**Masse d'eau SC36R – RUISSEAU DE MEMBRE – BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint**

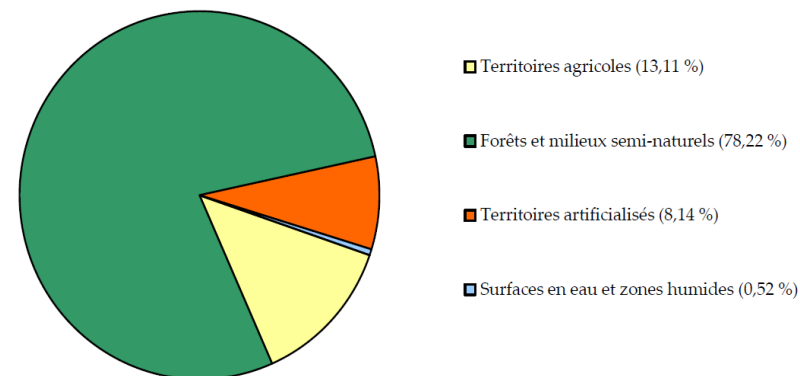
Masse d'eau naturelle de 16.68 km<sup>2</sup>, située sur la Commune de Vresse-sur-Semois. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux ardennais à pente forte.

Située à la frontière française, elle comprend le Ruisseau de Membre et compte 283 habitants, soit 17 hab./km<sup>2</sup>. Le tourisme est également bien présent avec 642 EH (camping).

La réalisation d'une station d'épuration est prévue, par l'INASEP, à Sugny (550 EH). Ce village est partagé entre les deux sous-bassins Semois-Chiers et Haute-Meuse. 11 % de la population se situe en zone d'épuration autonome.

Située en tête de bassin, elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (78 %) ainsi que par des prairies et cultures (13 %). Près de 24 % de son territoire se situe en zone Natura 2000.

.OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

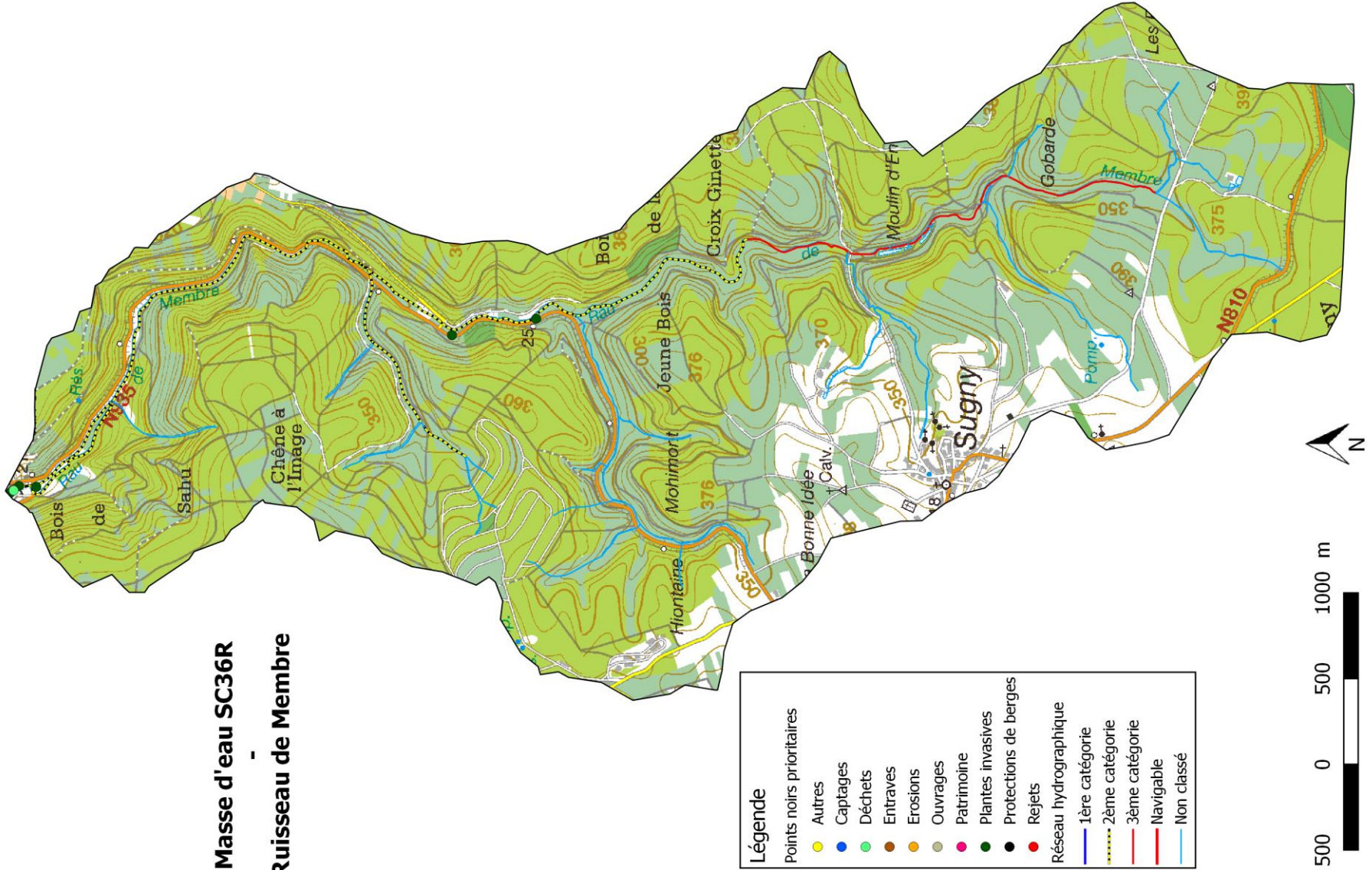


**Points noirs non prioritaires (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en septembre 2015 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
1	0	4	0	0	0	0	0	2	1
1	0	1	0	0	0	0	0	2	0



**Masse d'eau SC36R**  
**Ruisseau de Membre**





**Masse d'eau SC37R – SEMOIS IV – BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint**

**MASSE D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.**

Suivant les 2/3 aval de la Basse Semois, cette dernière longue masse d'eau (80 km de Semois) traverse, depuis la confluence avec le Ruisseau des Aleines, les Communes de **Bouillon** (Les Hayons, Dohan, Bouillon, Noirefontaine, Sensenruth, Ucimont, Botassart, Corbion, Poupehan, Frahan, Rochehaut), puis **Vresse-sur-Semois** (Alle, Mouzaive, Chairière, Laforêt, 2/3 Vresse, Membre, Bohan) jusqu'à la frontière française.

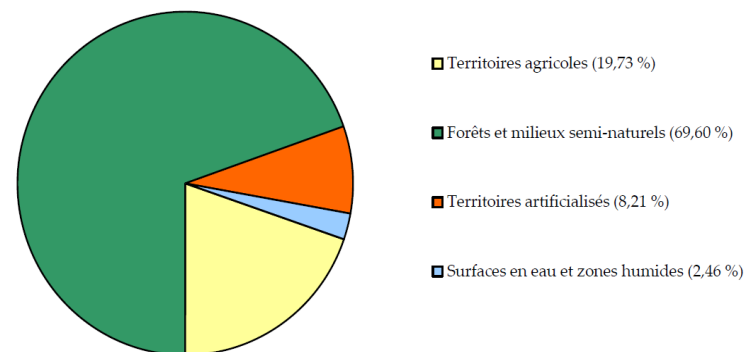
La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Grandes rivière ardennaises à pente moyenne ».

Ses 136,67 km<sup>2</sup> sont pour 70 % recouverts de forêts ou de milieux semi naturels et pour 20 % de territoires agricoles.

La population résidente n'est pas très nombreuse (6285 habitants, soit 46 hab./km<sup>2</sup>) mais le tourisme (principalement campings) y génère 12.745 EH.

Elle comprend les stations d'épuration suivantes : Bouillon (6750 EH), Noirefontaine (630 EH), Corbion (810 EH), Rochehaut (900 EH), Membre (1080 EH), Vresse-sur-Semois (400 EH), Alle-sur-Semois (1000 EH), Laforet (300 EH). La station d'épuration de Chairière (270 EH) n'est pas terminée. Trois stations d'épuration restent à réaliser à Poupehan (1600 EH), Frahan (350 EH) et Bohan (600 EH).

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



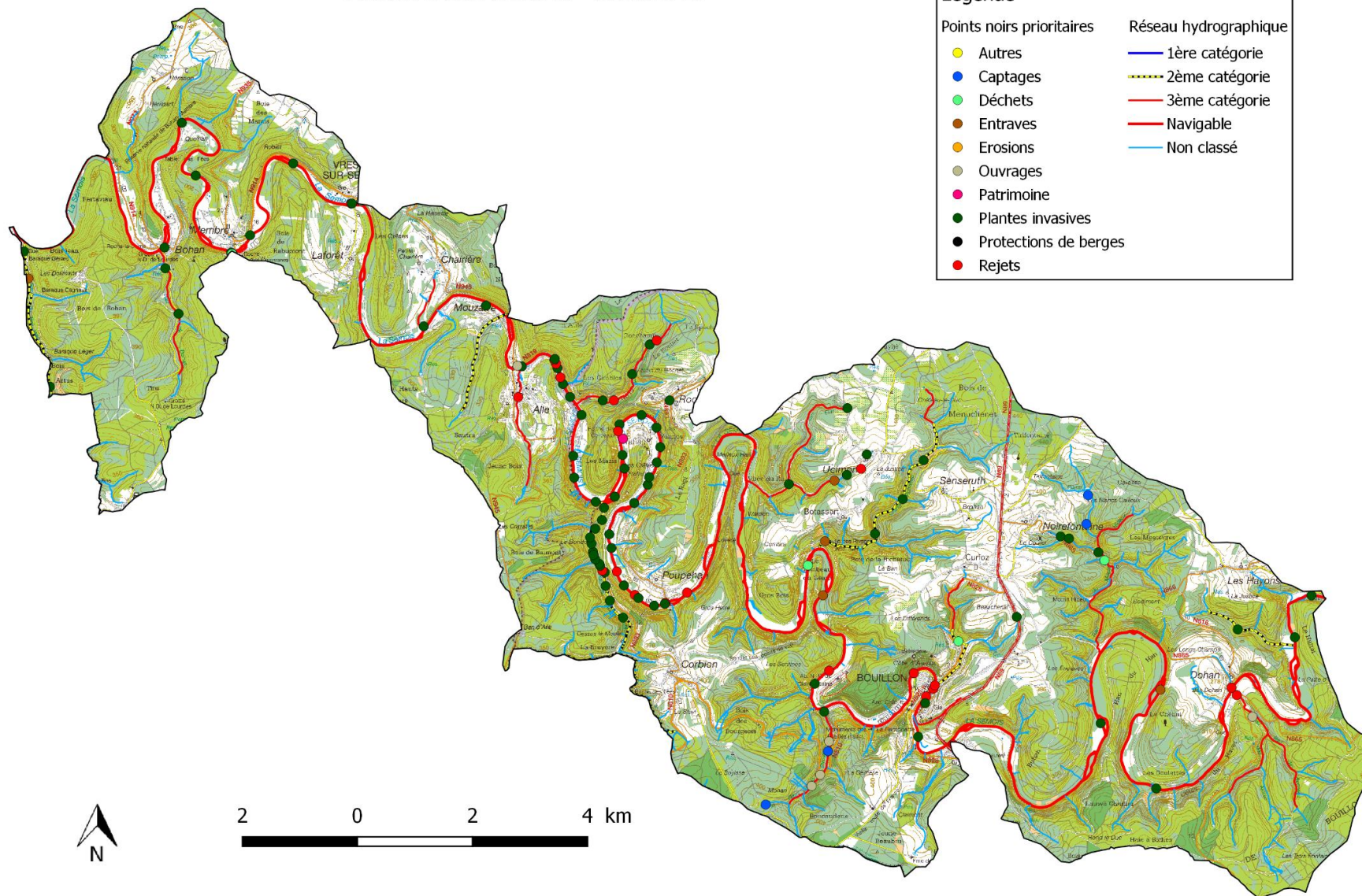
Cette masse d'eau compte quatre zones de baignade en Semois (Bouillon - Pont de la Poulie, Bouillon - Pont de France, Alle-sur-Semois et Vresse-sur-Semois) auxquelles y sont adjoints 101 km de zones amont.

**Points noirs non prioritaires (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en novembre 2013 et en aout 2016 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
8	4	14	42	5	17	2	18	71	7
3	0	5	21	4	6	0	1	171	0



## Masse d'eau SC37R - Semois IV





**Masse d'eau SC38R – CHIERS – PAS BON ETAT 2012 - Etat écologique 2013 moyen - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 dérogation**

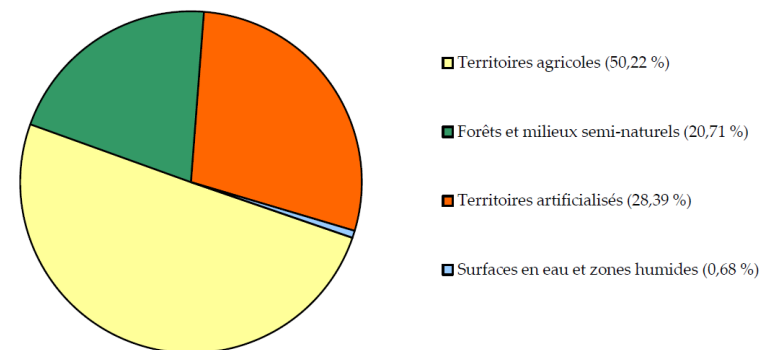
A part une petite partie (sans cours d'eau) sur la Commune de Messancy, cette masse d'eau est entièrement située sur le territoire de la Commune d'**Aubange** (Aix-sur-Cloie, Aubange et un quartier frontalier d'Athus). La typologie d cette masse d'eau correspond aux « rivières lorraines à pente moyenne ». Petite masse d'eau transfrontalière (France et Grand-Duché de Luxembourg). Elle est caractérisée comme fortement modifiée. C'est le cas de la Chiers qui entre en Belgique à Athus en provenance du Grand-Duché, qui a un parcours exclusivement urbain et industriel de 2,7 km dont un km frontalier, avant de poursuivre son cours vers la France en repassant par le Grand-Duché. C'est aussi le cas du Brüll depuis son entrée dans l'agglomération d'Aubange jusqu'à sa confluence avec un affluent de la Chiers à Mont Saint-Martin (F).

Elle est située dans l'ancien bassin minier, 28 % de son territoire sont artificialisés (habitat et zones industrielles), pour 21 % de forêts et milieux semi-naturels et pour 50 % de terrains agricoles.

Elle dispose de deux stations d'épurations, à Athus (17500 EH) et Aubange (6000 EH). Si dans les parties urbaines des rejets sont encore à déplorer alors que 100% des eaux usées sont théoriquement traitées, c'est le bétail qui altère la qualité du Brüll dans sa partie amont.

Quant à la Chiers, l'état dans lequel elle entre dans la masse d'eau, et donc en Belgique, est tellement mauvais qu'on peut difficilement estimer la part qui pourrait être attribuée à son petit parcours chez « nous ». Avec 392 hab./km<sup>2</sup>, cette masse d'eau est la plus densément peuplée de toutes celles du sous-bassin Semois-Chiers (5.883 habitants pour 15 km<sup>2</sup>).

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

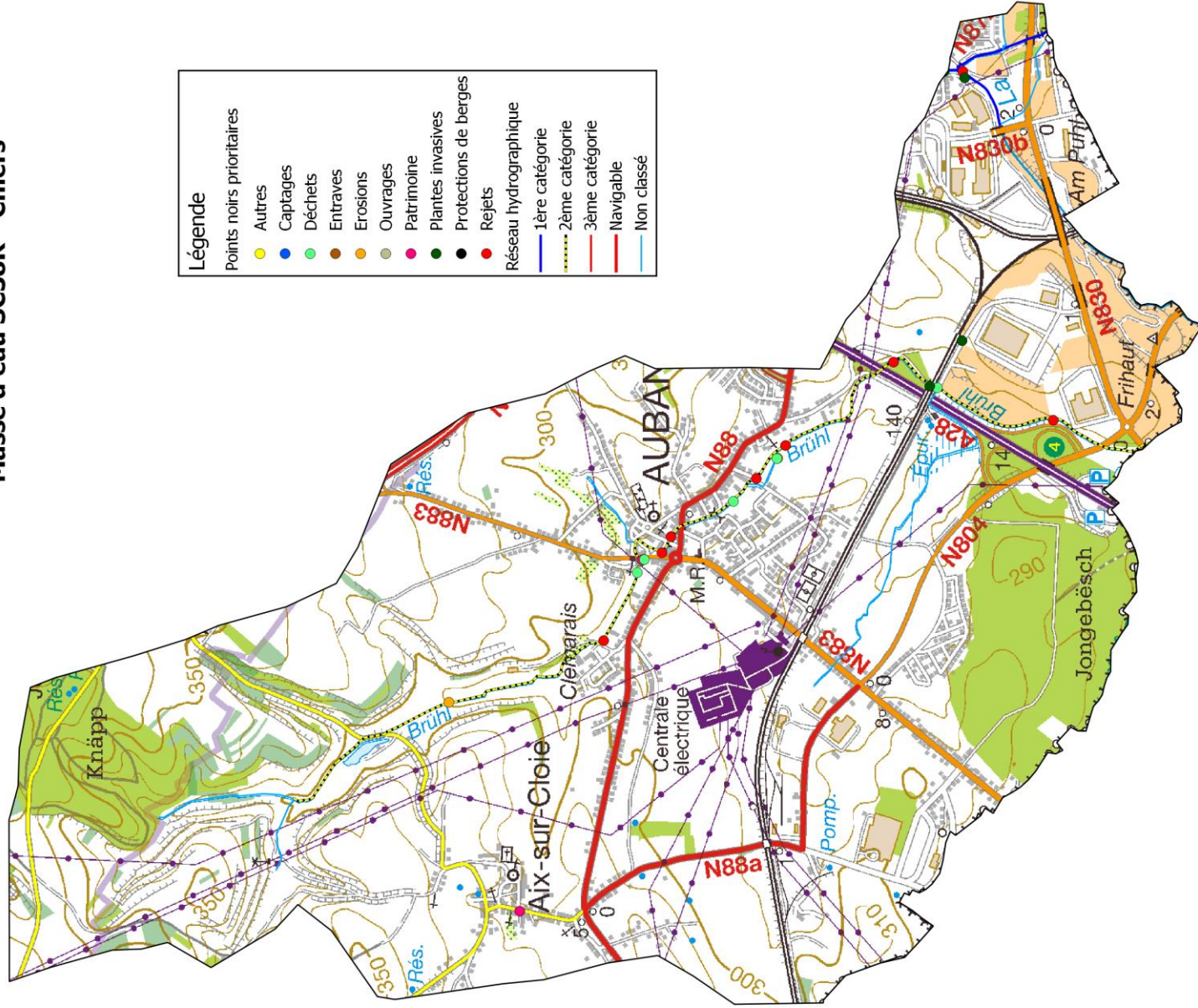


**Points noirs non prioritaires (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en aout 2014 :**

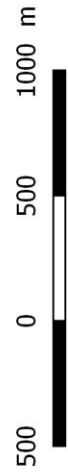
Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
12	6	2	9	0	0	1	5	7	0
6	2	0	7	0	0	0	2	7	0



## Masse d'eau SC38R - Chiers



Légende	
Points noirs prioritaires	
●	Autres
●	Captages
●	Déchets
●	Entraves
●	Erosions
●	Ouvrages
●	Patrimoine
●	Plantes invasives
●	Protections de berges
●	Rejets
Réseau hydrographique	
—	1ère catégorie
—	2ème catégorie
—	3ème catégorie
—	Navigable
—	Non classé





**Masse d'eau SC39R – THONNE – PAS BON ETAT EN 2012 - Etat écologique 2013 moyen - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021**  
**Dérogation**

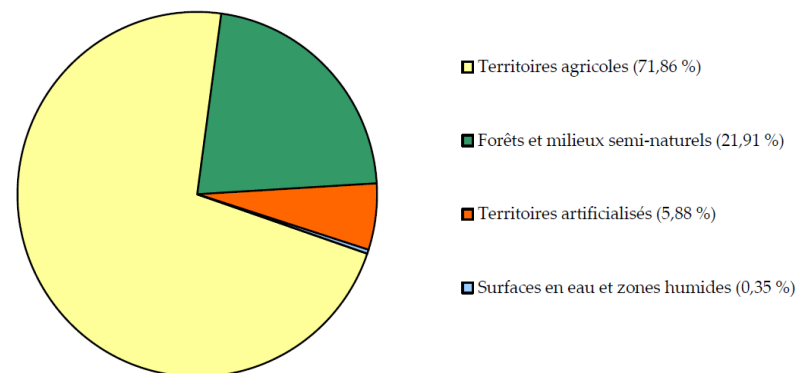
Très petite (7,26 km<sup>2</sup>) masse d'eau naturelle en tête d'un bassin transfrontalier (avec la France). Elle compte 72 % de territoires agricoles (dont environ 60% de prairies permanentes) pour 22 % de forêts. Un seul village, Sommethonne, appartenant à la Commune de Meix-devant-Virton, avec une population de 259 habitants (36 hab./km<sup>2</sup>).

La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux lorrains à pente forte ».

Pas encore d'épuration, une station d'épuration de 400 EH est prévue à Sommethonne.

L'état douteux de cette masse d'eau est dû à deux facteurs : d'une part, une forte pression agricole, avec de nombreux points de libre accès au cours d'eau, d'autre part, la (très) courte distance (900 m) entre le village (et ses rejets domestiques) et la frontière, où est situé le point de contrôle.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



**Points noirs non prioritaires (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en septembre 2014 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	4	0	0	0	4	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

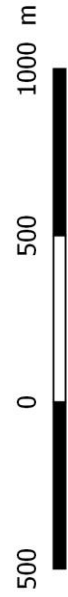


**Masse d'eau SC39R**  
**Thonne**



**Légende**

Points noirs prioritaires	●
Autres	●
Captages	●
Déchets	●
Entraves	●
Erosions	●
Ouvrages	●
Patrimoine	●
Plantes invasives	●
Protections de berges	●
Rejets	●
Réseau hydrographique	—
1ère catégorie	—
2ème catégorie	—
3ème catégorie	—
Navigable	—
Non classé	—





**Masse d'eau SC40R – RUISSEAU DE SAINT-JEAN – BON ETAT EN 2012 - Très bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2021**

Petite (8 km<sup>2</sup>) masse d'eau naturelle et transfrontalière avec la France, répartie sur deux Communes, **Gedinne (3/4)** et Vresse-sur-Semois.

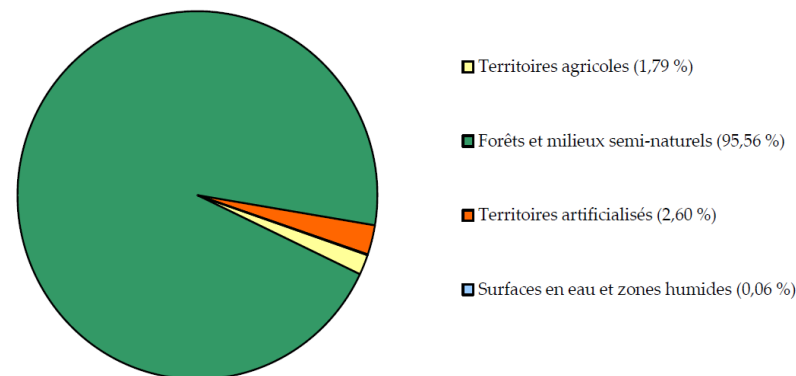
La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux ardennais à pente forte ».

Pratiquement entièrement couverte de forêts, elle comprend le Ruisseau de Saint-Jean, situé sur la Commune de Gedinne.

Cette Commune ne participe pas au Contrat de Rivière Semois-Chiers au vu de son minuscule territoire concerné par notre sous-bassin. Cette masse d'eau n'a donc pas été inventoriée par la Cellule de coordination.

Près de 55% de son territoire se situe en zone Natura 2000.

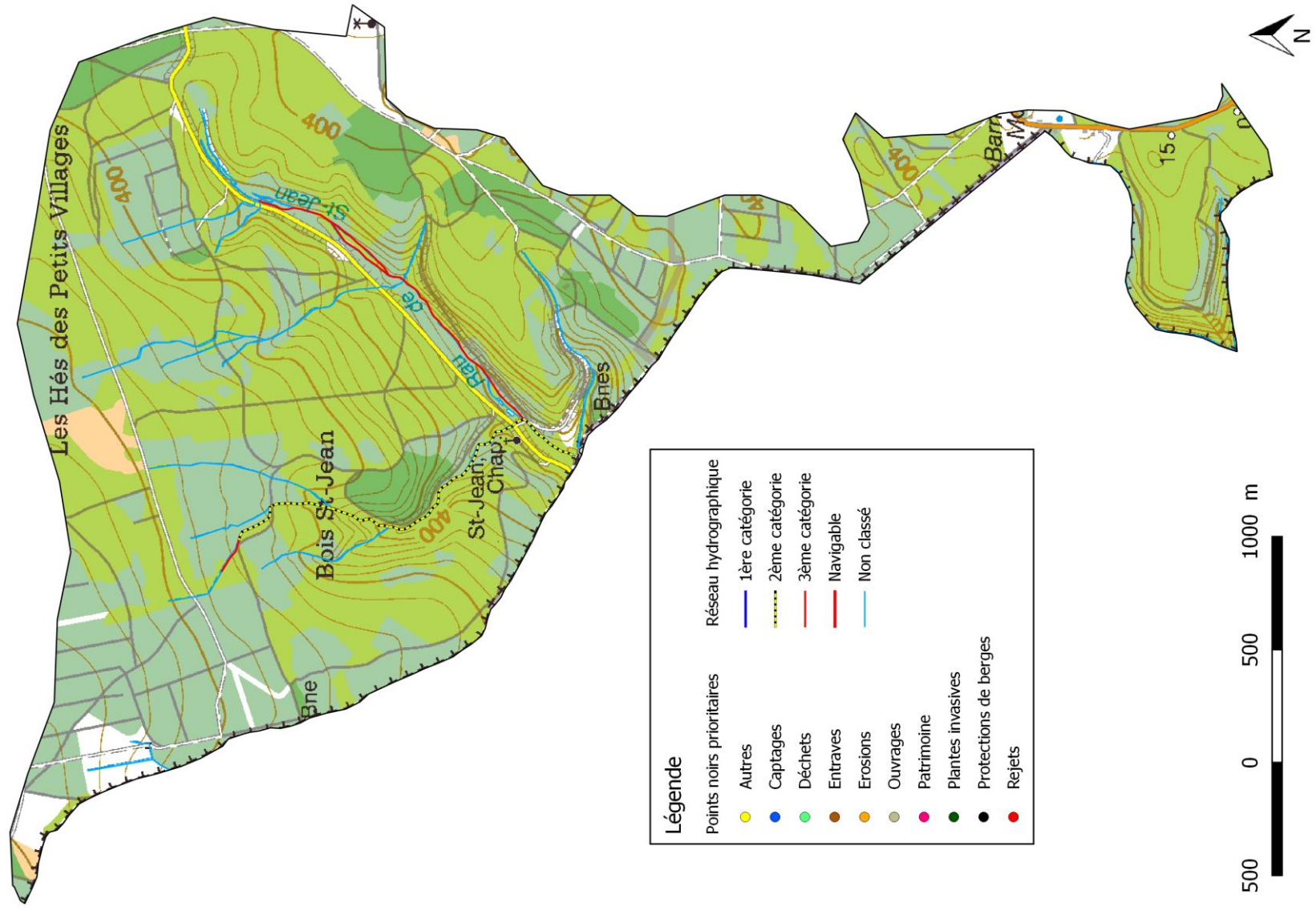
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



**Points noirs (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – pas d'inventaire (à prévoir) :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

# Masse d'eau SC40R - Ruiseau de Saint-Jean



**Légende**

Points noirs prioritaires	Réseau hydrographique
Autres (Yellow dot)	1ère catégorie (Blue line)
Captages (Blue dot)	2ème catégorie (Dotted line)
Déchets (Green dot)	3ème catégorie (Red line)
Entraves (Brown dot)	Navigable (Red line)
Erosions (Orange dot)	Non classé (Light blue line)
Ouvrages (Grey dot)	
Patrimoine (Pink dot)	
Plantes invasives (Green dot)	
Protections de berges (Black dot)	
Rejets (Red dot)	

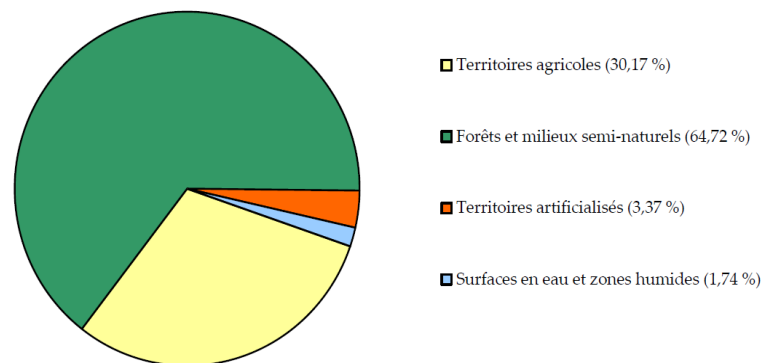


**Masse d'eau SC41R – VIERRE IV – PAS BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint**

Masse d'eau naturelle de 20,08 km<sup>2</sup> située juste à l'aval du barrage de la Vierre (Commune de Chiny). Un seul village : Les Bulles, avec 591 habitants, soit 29 hab./km<sup>2</sup>. Elle compte 65 % de surfaces boisées pour 30 % de territoires agricoles (situés à l'aval de la masse d'eau).

La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Rivières lorraines à pente moyenne ».

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

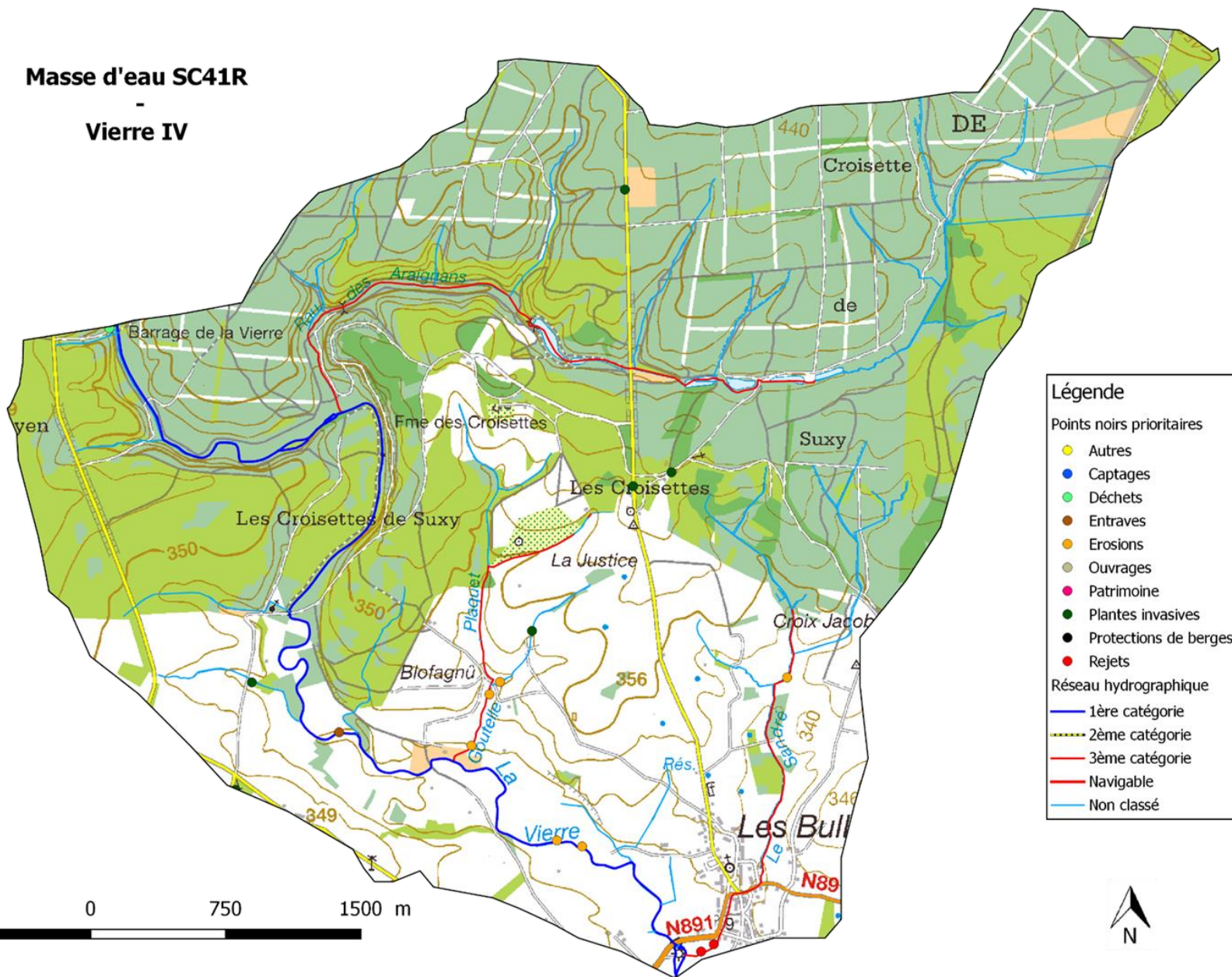


**Points noirs non prioritaires (1<sup>ère</sup> ligne) et points noirs prioritaires (2<sup>ème</sup> ligne) – inventaire en octobre 2014 :**

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	25	2	3	0	1	0	0	6	0
0	6	1	2	0	0	0	0	0	0



**Masse d'eau SC41R**  
**-**  
**Vierre IV**





## **4.4. Information du public sur les résultats de l'inventaire**

L'AGW du 13 novembre 2008 prévoit que les résultats de l'inventaire soient approuvés par le Comité de Rivière. Dans le cas présent, les résultats de l'inventaire ont été présentés et approuvés lors de l'Assemblée générale du 26 janvier 2016.

Ils ont été également détaillés, de manière spécifique (par thèmes et/ou par zones d'actions), à nos partenaires (Communes, gestionnaires de cours d'eau, Cantonnements DNF, Service de la Pêche) dans le cadre de nos rencontres en vue d'établir et de prioriser les actions reprises dans ce Protocole d'Accords. Chaque inventaire de terrain fait l'objet d'une approbation par les Communes.

L'inventaire de terrain a également été présenté dans l'Inf'Eau Semois-Chiers n°30 de juin 2016. Celui-ci est envoyé à l'ensemble du Comité de rivière ainsi que les représentants communaux. Habitants du sous-bassin, partenaires extérieurs ou encore toutes les personnes soucieuses de la qualité de nos cours d'eau, ils sont plus de 416 intéressés à recevoir chaque trimestre notre bulletin de liaison par voie électronique.

La plupart des Communes créent des liens avec le Contrat de Rivière sur leur site internet.

Les inventaires sont disponibles sur simple demande auprès de la Cellule de coordination.

A moyen terme, la Cellule de coordination souhaite mettre en ligne les résultats d'inventaire, notamment au travers de son site Internet : [www.semois-chiers.be](http://www.semois-chiers.be)





## **5. PROGRAMME D' ACTIONS**

### **5.1. Elaboration du Programme d' Actions 2014-2016**

L'inventaire de terrain a été présenté à chaque Collège échevinal qui, après discussion quant au bien-fondé de la désignation des points noirs relevés, a été invité à définir les actions qu'il choisissait de mettre en œuvre durant la période 2017-2019 (parmi les actions proposées par la cellule de coordination du Contrat de Rivière ou de sa propre initiative).

Une Assemblée générale des partenaires s'est tenue le 26 janvier 2016 à Meix-devant-Virton au cours de laquelle les membres du Comité de rivière ont approuvé à l'unanimité les points noirs prioritaires et les actions proposées.

Ensuite, c'est par des contacts directs avec les différents partenaires du Contrat de Rivière que les actions ont pu être définitivement inscrites dans le Protocole d'Accords.

Les membres du Comité de rivière ont approuvé l'ensemble des actions qui ont été présentées à l'occasion du Comité du 4 octobre 2016 à Rossignol. Etant donné que la plupart d'entre elles sont destinées à pallier aux points noirs relevés, il a été décidé de classer les actions du Protocole d'Accords suivant les thèmes d'inventaire du SPW, en y ajoutant les thématiques complémentaires nécessaires.

Ce qui nous donne les treize thèmes suivants :

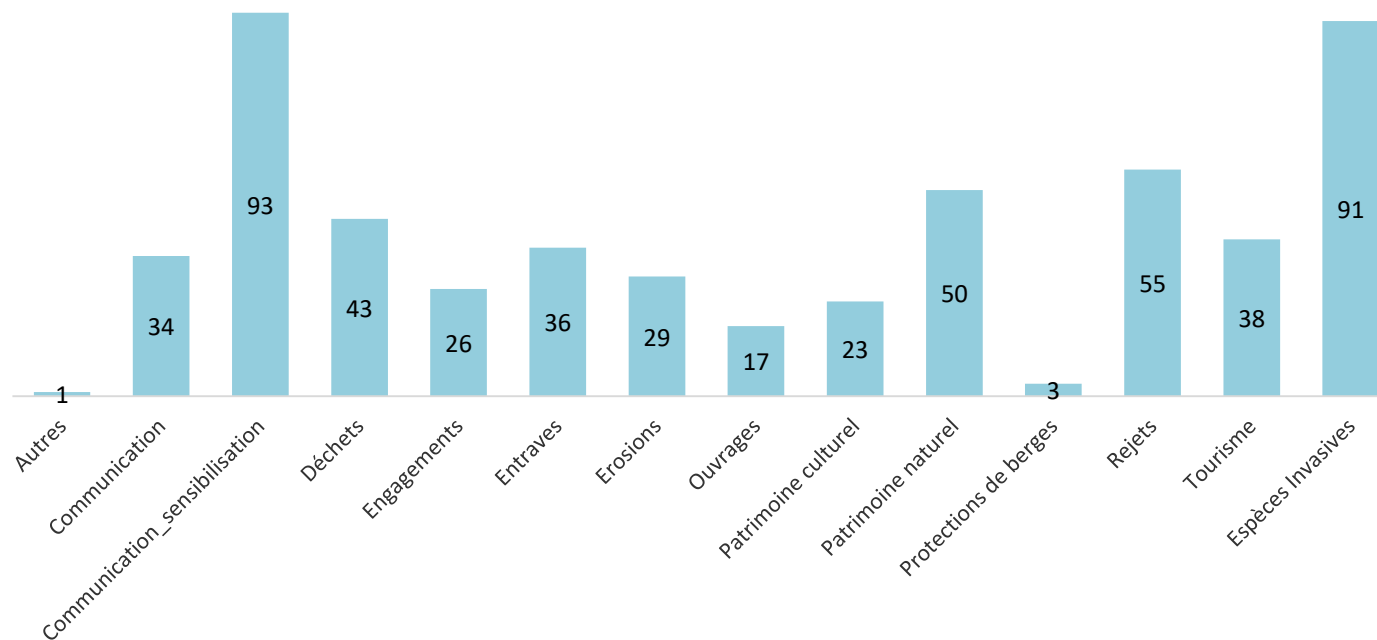
- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| 1. <b>Rejets</b>               | 8. <b>Déchets</b>   |
| 2. <b>Captages</b>             | 9. <b>Patrimoine</b> : culturel et paysager                 |
| 3. <b>Erosions</b>             | 10. <b>Autres</b>   |
| 4. <b>Ouvrages</b>             | 11. <b>Tourisme</b>   |
| 5. <b>Entraves</b>             | 12. <b>Communication</b> : communication et sensibilisation |
| 6. <b>Protection de berges</b> | 13. <b>Engagements.</b>                                     |
| 7. <b>Plantes invasives</b>    |   |



La structure du Protocole d'accords est définie par l'AGW du 18 novembre 2008. Le Protocole d'Accords vous est présenté par thème.

## Répartition des actions du Protocole d'Accords par thème

Le Protocole d'accords comprend **539 actions** réparties de la façon suivante :



**TOTAL du nombre d'actions : 539**

→ **Nombre d'actions en lien avec la DCE : 213 → 40%**

→ **Nombre d'actions en lien avec le PGRI : 69 → 13%**



## 5.2. Domaine d'activités

### Présentation des thèmes et sous-thèmes DCE

#### 1. Assainissement des eaux usées



L'assainissement des eaux usées concerne les projets de mesures qui visent à réduire l'impact des rejets d'eaux urbaines résiduaire dans les eaux de surface et les eaux souterraines. Les outils règlementaires pour la gestion des eaux urbaines résiduaire sont décrits dans le Code de l'Eau, en particulier :

- Le Règlement Général d'Assainissement (RGA) qui fixe les régimes d'assainissement (collectif, autonome, transitoire) et les obligations qui en découlent.
- Les Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH), schémas directeurs de la gestion des eaux usées.

**Le régime d'assainissement collectif** implique que les eaux usées sont ou seront collectées par des égouts et des collecteurs pour être épurées dans une station d'épuration collective.

**Le régime d'assainissement autonome** concerne les zones où la pose des égouts n'est pas envisagée, les habitants devant épurer eux-mêmes leurs eaux usées en équipant leur habitation d'un système d'épuration individuel agréé.

**Le régime d'assainissement transitoire** concerne les zones où une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les réorienter vers l'assainissement collectif ou l'assainissement autonome. Ce type de régime étant destiné à disparaître à terme, l'assainissement transitoire ne fait pas l'objet d'un sous-thème.

La SPGE coordonne et finance les investissements en matière de collecte et de traitement des eaux urbaines résiduaire au travers de programmes d'investissement quinquennaux. En outre, la SPGE co-finance les travaux d'égouttage planifiés par les Communes au travers de leurs programmes triennaux.

Actuellement et compte tenu des impératifs liés aux contentieux entre la Commission européenne et la Belgique sur la mise en œuvre de la directive 91/271/CEE, la priorité est accordée à l'assainissement des eaux usées des agglomérations de plus de 2.000 EH. Des investissements sont néanmoins réalisés pour les agglomérations dont la taille est inférieure à 2.000 EH en raison de la sensibilité du milieu récepteur et du respect d'autres directives européennes (zones de baignade, zones Natura 2000, directive 2000/60/CE).



### 1.1. Assainissement collectif

Le régime d'assainissement collectif implique que les eaux usées sont ou seront collectées par des égouts et des collecteurs pour être épurées dans une station d'épuration publique existante ou à réaliser avant rejet en eau de surface.

Le régime d'assainissement collectif caractérise les zones équipées (ou qui seront équipées d'égouts débouchant vers une station d'épuration collective existante ou à réaliser.

Ce régime s'applique :

- aux agglomérations dont le nombre d'EH est supérieur ou égal à 2.000,
- aux agglomérations inférieures à 2.000 EH, qui remplissent une des conditions suivantes :
  - une station d'épuration collective est en service ou le marché a été adjugé,
  - 75% des égouts sont existants et en bon état,
  - des spécificités environnementales justifient le choix du régime d'assainissement collectif.

**→ 89,9 % d'assainissement collectif à l'échelle de la Province de Luxembourg. A noter que le sous-bassin Semois-Chiers est composé de 2 Communes namuroises : Vresse-sur-Semois et Bièvre. A l'heure actuelle, 4 stations d'épuration sont existantes sur la Commune de Vresse-sur-Semois, ce qui représente 2.900 EH. Il n'y pas de station d'épuration à l'heure actuelle sur la Commune de Bièvre (sous-bassin Semois-Chiers).**

Programme de mesures :

*NB : nous avons voulu conserver la numérotation des mesures issues du projet de Plan de gestion (DCE).*

Pour les agglomérations  $\geq 10.000$  EH :

- 0070 : Nouvelles stations d'épuration → SPGE, AIVE, INASEP
- 0110 : Mise en conformité des stations existantes (traitement tertiaire) → SPGE, AIVE, INASEP
- 0040 : Mise en conformité du réseau de collecte → SPGE, AIVE, INASEP
- 0030 : Mise en conformité du réseau d'égouts → SPGE, AIVE, INASEP, Communes





Pour les agglomérations comprises entre 2.000 et 10.000 EH :

- 0060 : Nouvelles stations d'épuration → SPGE, AIVE, INASEP
- 0060-1 : Travaux de rénovation des stations d'épuration existantes → SPGE, AIVE, INASEP
- 0020 : Mise en conformité du réseau de collecte → SPGE, AIVE, INASEP
- 0010 : Mise en conformité du réseau d'égouts → SPGE, AIVE, INASEP, Communes

Pour les agglomérations < 2.000 EH :

- 0050 : Nouvelles stations d'épuration → SPGE, AIVE, INASEP
- 0050-1 : Travaux de rénovation des stations d'épuration existantes → SPGE, AIVE, INASEP
- 0072 : Mise en conformité du réseau de collecte → SPGE, AIVE, INASEP
- 0071 : Mise en conformité du réseau d'égouts → SPGE, AIVE, INASEP, Communes

*Heureux comme un  
poisson dans l'eau.*

## 1.2. Assainissement autonome

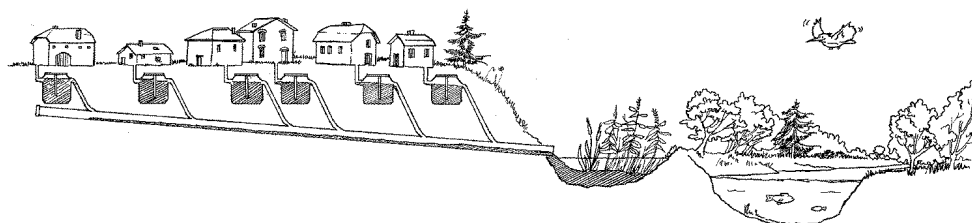
Le régime d'assainissement autonome caractérise les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petite collectivité, l'épuration des eaux usées.

En zone d'assainissement autonome, l'article R.279 du Code de l'Eau prévoit l'obligation d'installer un système d'épuration individuelle agréé pour :

- toute nouvelle habitation,
- toute habitation existante dont les aménagements, extensions ou transformations autorisés par un permis d'urbanisme ont pour effet d'augmenter la charge polluante rejetée.

Ce système fait l'objet :

- soit d'une déclaration : pour les systèmes dont la capacité est inférieure à 100 EH,
- soit d'une demande de permis d'environnement : pour les systèmes ayant une capacité supérieure ou égale à 100 EH.





Les Communes soit actent la déclaration, soit délivrent le permis en cas de recevabilité de la demande.

Les Communes ou plusieurs personnes privées ou publiques peuvent initier des projets assurant un assainissement autonome groupé à l'ensemble des habitations, en raison d'impératifs techniques ou environnementaux. Lorsque l'assainissement autonome groupé est mis en œuvre par les Communes (ou une ou plusieurs personnes publiques) on parlera alors d'assainissement autonome communal groupé. Dans ce cas, les droits et devoirs liés à l'assainissement de la zone concernée incombent à la Commune. Lorsque l'assainissement autonome groupé est mis en œuvre par une ou plusieurs personnes privées, la mise en conformité est à l'initiative des propriétaires des habitations concernées.

→ **9,4 % d'assainissement autonome à l'échelle de la Province de Luxembourg.**

Programme de mesures :

- 0130 : Mesure-mère : mise en place d'un service public d'assainissement autonome
- 0130-1 : Assainissement autonome en zone prioritaire → SPGE, AIVE, INASEP

## **2. L'industrie**



Les activités des entreprises peuvent entraîner des pressions importantes sur l'environnement et sur les ressources en eau en particulier. Les objectifs et les principes de la politique communautaire en matière d'environnement visent notamment à la prévention, à la réduction et, dans la mesure du possible, à la suppression de la pollution provenant des entreprises.

Instauré par le décret du 11 mars 1999, le permis d'environnement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2002. Il intègre en un seul permis l'ensemble des anciennes autorisations requises en matière d'environnement : autorisation d'exploiter, de prise d'eau, de déversement d'eaux usées, d'autorisations spécifiques aux explosifs, ...

Toute entreprise qui déverse des eaux usées industrielles est soumise à permis d'environnement. En outre, les entreprises sont soumises à la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles.



## 2.1. Toutes industries

Les mesures de base liées aux rejets d'eaux usées industrielles concernent toutes les industries (entreprises de tailles différentes et de divers secteurs d'activités : sidérurgie, fonderie, pharmacie, pétrochimie, entreprises agro-alimentaires, car-wash, imprimeries, ...) rejetant des eaux usées qualifiées d'industrielles.

Il en résulte qu'en fixant des objectifs de qualité à atteindre pour les eaux déversées, le permis d'environnement impose à l'industriel un effort d'épuration et des mesures de gestion de l'eau (économies, recyclage, séparation des types d'eau, ...). Les rejets d'eaux usées industrielles sont soumis à une taxe calculée en fonction de la charge polluante déversée par l'entreprise.

### Programme de mesures :

- 0202 : Inspection des industries non IPPC → SPW-DGO3
- 0270 : Renforcement des conditions intégrales et sectorielles sur base des meilleures technologies disponibles (MTD) → SPW-DGO3
- 0300 : Mise en conformité des rejets d'eaux usées industrielles par les établissements en défaut de permis d'environnement → SPW-DGO3
- 0410 : Application du décret sur la responsabilité environnementale → Industriels
- 0433 : Plan actualisé du réseau d'égouttage de l'entreprise → Industriels
- 0440 : Rejets de substances prioritaires et dangereuses prioritaires en fonction des MTD et des valeurs limites d'émission pour les établissements non IPPC → SPW-DGO3
- 0460 : Localisation précise des rejets industriels → SPW-DGO3
- 0203 : Autocontrôle des industries non-IPPC → Industriels
- 0250 : Registre des rejets des eaux usées industrielles → SPW-DGO3
- 0285 : Application des MTD pour les établissements non IPPC, dans les masses d'eau à risque (d'origine industrielle) → Industriels
- 0340 : Développement et suivi des installations d'épuration communes des eaux usées industrielles → Industriels
- 0380 : Sensibilisation des industriels et de leurs partenaires → Industriels, SPW-DGO3
- 0420 : Révision des permis d'environnement selon les objectifs DCE → SPW-DGO3
- 0434 : Analyse des eaux usées industrielles s'il n'existe pas de conditions sectorielles → Industriels
- 0450 : Meilleures connaissances des rejets industriels → SPW-DGO3
- 1250 : Inventaire des établissements à risque ESO (eau souterraine) → SPW-DGO3
- 1260 : Contrôles d'enquête pour les eaux souterraines → SPW-DGARNE





## 2.2. IPPC

Les industries dites IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control) sont celles dont les activités industrielles et agricoles ont un fort potentiel de pollution.

→ *Entreprises IPPC présentes sur le sous-bassin Semois-Chiers :*

- *JINDAL FILMS EUROPE – Production de films plastiques souples – VIRTON*
- *ARCELORMITTAL SA (ARES SA) Usine de Rodange (GDL) – Usine sidérurgique, train de laminage pour palplanche et rails (située au Grand-Duché mais avec un rejet d'eau usée en Région wallonne).*
- *MAGOLUX SA – Fonderie d'acier – MESSANCY*
- *EMI-CMI DEFENCE SA – Traitement de surface des métaux – AUBANGE*
- *LAMBIOTTE SA – Fabrication de produits chimiques organiques de base tels que les hydrocarbures oxygénés) HABAY*
- *RECYBOIS SA – Centre de regroupement, de tri, de recyclage de déchets de bois : production de plaquettes calibres suivie d'une valorisation énergétique (cogénération) – VIRTON*
- *RECYLUX Belgique SA (ex LUXFER SA) – Centre de traitement et de recyclage des métaux – AUBANGE*
- *AIVE SCRL (IDELUX) – CET de classes 2 et 3 et installations annexes – HABAY*
- *BURGO ARDENNES SA – Fabrication de pâte à papier et de papier – ROUVROY*
- *HUBERTY FRERES – Elevage de poules pondeuses – NEUFCHATEAU*
- *VAN QUAETHEN Patrick et AVALOZE Josiane – Elevage de porcs à l'engraissement, porcelets et lapins - NEUFCHATEAU*

Programme de mesures :

- 0190 : Application des MTD (« Meilleures Technologies Disponibles ») pour les entreprises IPPC → industriels
- 0201 : Inspection des industries IPPC → SPW-DGO3
- 0204 : Autocontrôle des industries IPPC → industriels

*Se méfier de l'eau qui dort.*





### 2.3. SEVESO

La directive SEVESO II (Directive 96/82/CE) est entrée en vigueur en juin 2001. Cette directive a été transcrite dans un accord de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions. Cette Directive a pour objet la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et la limitation de leurs conséquences pour l'homme et l'environnement, afin d'assurer de façon cohérente et efficace dans tout le pays des niveaux de protection élevés.

→ *Entreprises SEVESO présentes sur le sous-bassin Semois-Chiers:*

- *ALPECO FIREWORKS : Les Voies de Bohan 245, 5550 SUGNY (Vresse-sur-Semois)*
- *ANTARGAZ BELGIUM : Zoning Industriel (Les Coeuvin) - Route de Gérasa, 10, 6723 HABAY*
- *BURGO ARDENNES : Rue de la Papeterie, 1, 6760 VIRTON*
- *LAMBIOTTE & CIE : Grand'Rue 79, 6724 MARBEHAN*

Programme de mesures :

- 1890 : Imposition de conditions particulières en matière de permis d'exploiter pour les établissements visés par la directive SEVESO → SPW-DGO3
- 1960 : Conditions sectorielles relatives au stockage des substances dangereuses → SPW-DGO3

**seveso**.be  
Que faire en cas d'accident industriel ?



### 3. L'agriculture

#### 3.1. Apports en nutriments

**Les apports en nutriments concernent les apports d'éléments nutritifs (principalement les nitrates) via les effluents d'élevage et/ou les engrais et amendements organiques et minéraux.**

Les apports en nutriments agricoles font l'objet de réduction et de contrôle par le biais du programme de Gestion Durable de l'Azote en Agriculture (PGDA). Comme son nom l'indique, ce programme vise essentiellement l'azote, mais les mesures prises peuvent également contrôler dans une certaine mesure les pollutions agricoles diffuses dues au phosphore.

Les mesures du PGDA sont liées aux plafonds d'épandage, aux normes de production d'azote du cheptel, au taux de liaison au sol, aux périodes et aux conditions d'épandage, à la gestion des APL (azote potentiellement lessivable) de contrôle, à la teneur en azote des effluents d'élevage, à la mise aux normes des bâtiments d'élevage, à la fertilisation raisonnée, à la mise en place de Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN).

#### Programme de mesures :

- 0470 : Permis d'environnement pour les exploitations agricoles → SPW-DGO3
- 0475 : Mise en œuvre, contrôle et révision de la bonne application du PGDA et révision des zones vulnérables → SPW-DGO3, Agriculteurs
- 0530 : Sensibilisation à la fertilisation raisonnée → SPW-DGO3, Nitrawal
- 0560 : Renforcement des contrôles liés à la conditionnalité → SPW-DGO3
- 0590 : Interdiction de l'accès du bétail au cours d'eau → Agriculteurs
- 0670 : Sensibilisation aux bonnes pratiques culturales → SPW-DGO3
- 0680 : Harmonisation des conseils de fertilisation des laboratoires → SPW-DGO3
- 0681 : Harmonisation des analyses d'effluents par les laboratoires → SPW-DGO3
- 0700 : Analyse des risques de non atteinte du bon état et évaluation de l'efficacité du PGDA → SPW-DGO3
- 0710 : Informations sur les achats de fertilisants minéraux (projet FERTIMIN) → Distributeurs d'engrais
- 0765 : Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) zone tampon obligatoire de 6 mètres le long des cours d'eau → Agriculteurs
- 0770 : Bandes tampon le long des cours d'eau → Agriculteurs





### 3.2. Erosion

Le sous-thème « érosion » concerne les projets de mesures destinées à réduire l'érosion des terres agricoles mais aussi les projets de mesures liées à la problématique du phosphore car le phosphore est intimement lié aux particules de sol qui peuvent être emportées par l'érosion.

Les incidences des phénomènes de ruissellement et d'érosion hydrique des sols agricoles relèvent du domaine agronomique (dégâts aux semis, baisses de rendement, pertes en terre, modification du travail du sol, ...) et des nuisances aux collectivités et aux particuliers (inondations par ruissellement, flux boueux, ...).

Le développement de mesures visant la réduction des risques d'érosion et du ruissellement a un impact positif non seulement sur ces deux aspects mais également sur la protection des eaux de surface contre la pollution d'origine agricole diffuse, du fait de :

- La diminution des quantités de matières organiques, d'azote, de phosphore, d'éléments traces métalliques et de pesticides à usage agricole qui se retrouvent dans les cours d'eau. C'est particulièrement vrai pour les pollutions des eaux par le phosphore, pour laquelle l'érosion du sol consécutive au ruissellement constitue un facteur déterminant.
- La diminution des quantités de sédiments et de boues de dragage et de l'amélioration de leur qualité.
- L'effet bénéfique pour les organismes aquatiques.

Les possibilités d'actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement peuvent être groupées en deux catégories :

- Les mesures préventives destinées à empêcher ou limiter le processus d'érosion à l'échelle des parcelles agricoles. Ces mesures ont trait aux pratiques culturales : taille et orientation des parcelles, répartition des cultures, travail du sol, couvert végétal, ...
- Les mesures palliatives visant la limitation des conséquences de l'érosion, en aval des parcelles. Ces mesures concernent les aménagements de l'espace rural : ouvrages de génie rural, bandes enherbées, zones tampons, ...



→ Dans notre sous-bassin, l'érosion se caractérise principalement par le piétinement des berges et lit des cours d'eau par le bétail.



Programme de mesures :

- 0790 : Définition des seuils de risque d'érosion → SPW-DGO3

Des mesures reprises sous le sous-thème « apports en nutriments » ont aussi un impact sur le ruissellement et l'érosion hydrique des sols agricoles.

Il s'agit des mesures suivantes :

- 0470 : Permis d'environnement pour les exploitations agricoles → SPW-DGO3
- 0590 : Interdiction de l'accès du bétail au cours d'eau → Agriculteurs
- 0610 : Augmentation du taux de couverture hivernale des sols agricoles en zone vulnérable → Agriculteurs
- 0765 : Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) zone tampon obligatoire de 6 mètres le long des cours d'eau → Agriculteurs
- 0770 : Bandes tampon le long des cours d'eau → Agriculteurs

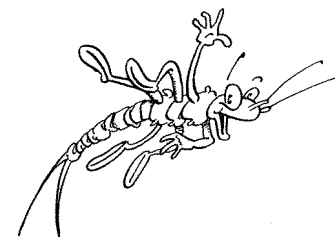
### **3.3. Matières Organiques Exogènes à l'Agriculture (MOEA)**

**« MOEA » désigne toutes les matières organiques qui n'ont pas une origine agricole directe mais qui peuvent être valorisées comme engrais et/ou amendement organique en agriculture. Cela reprend les boues de stations d'épuration urbaines ou industrielles, les composts, les digestats de méthanisation.**

En Wallonie, les boues appliquées sur les sols agricoles sont majoritairement constituées des boues de l'industrie papetière et quelques autres industries (ex : transformation de la pomme de terre). Les boues d'épuration issues de stations d'épuration traitant des effluents urbains ne représentent qu'un cinquième du tonnage de boues apportées au sol.

Programme de mesures :

- 1175 : Traitement et valorisation des MOEA (mise en œuvre de l'AGW du 12/01/1995 et de l'AGW du 14/06/2001) → SPGE, Organismes d'Assainissement agréé, Industries, Agriculteurs.





### **3.4. Mesures Agri-Environnementales (MAE)**

**Ce sous-thème transversal détaille les différents projets de mesures agro-environnementales qui peuvent être mis en œuvre, à titre volontaire, par les agriculteurs pour diminuer leur impact environnemental. Elles sont applicables pour régler les problèmes liés à l'apport de nutriments, à l'érosion et aux pesticides.**

L'objectif du programme agri-environnemental wallon est de minimiser les impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement (gestion des pesticides, protection des eaux de surface et des eaux souterraines, ...) tout en maximisant ses impacts positifs (gestion du paysage rural, contribution au maintien d'une certaine biodiversité inféodée aux pratiques agricoles, maintien d'habitats spécifiques, ...), ceci en garantissant une activité agricole viable sur le plan économique et social.

Programme de mesures :

- 0660 : Rendre plus attractives les MAE efficaces pour la protection des eaux de surface et souterraines → SPW-DGO3
- 0805 : Mise en œuvre des MAE ayant un effet direct ou indirect sur la qualité des eaux de surface et souterraines → Agriculteurs

### **3.5. Pesticides agricoles**

**Ce sous-thème reprend les projets de mesures visant à réduire l'impact négatif des pesticides utilisés en agriculture sur les eaux de surface et souterraines.**

Programme de mesures :

- 0975 : Mesures de base de compétence fédérale liées à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides agricoles et non agricoles.
- 1120 : Définition de zones vulnérables aux pesticides → SPW-DGO3
- 0771 : Mise en œuvre des mesures liées à la directive cadre pesticides → Agriculteurs
- 1100 : Cuve annexe obligatoire sur les pulvérisateurs dans les masses d'eau à risque « pesticides » → Agriculteurs, Collectivités
- 1150 : Promotion de l'utilisation de matériel visant à réduire les pollutions ponctuelles dues aux pesticides → SPW-DGO3
- 1151 : Promotion de matériel visant à réduire les pollutions ponctuelles dues aux pesticides dans les zones à risque (biofiltres) → SPW-DGO3
- 1160 : Promotion et sensibilisation aux bonnes pratiques phytosanitaires → Comité Régional Phyto et asbl



## 4. Collectivité et ménages

### 4.1. Economies d'eau

### 4.2. Pesticides non agricoles et déchets toxiques

Les activités humaines sont les principales causes d'introduction de polluants dans le milieu naturel. La contamination peut se faire directement (rejets) ou indirectement (apports atmosphériques, pollutions diffuses, ...).

Les polluants synthétiques utilisés en milieu urbain peuvent être classés en deux grands groupes :

- Les pesticides, destinés à lutter contre les organismes nuisibles pour l'homme, notamment pour son hygiène et ses activités liées à la terre (entretien des espaces verts publics et privés, du réseau de chemin de fer, ...).
- D'autres micropolluants organiques dont les plus répandus concernent les solvants de peintures, les adjuvants de produits ménagers, les hydrocarbures, les huiles, les produits chlorés et les médicaments, ...



Ceci étant, il ne faut pas négliger les pollutions liées au lessivage de surfaces imperméabilisées (réseaux routiers essentiellement). Ces pollutions concernent spécifiquement les métaux et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Ces derniers peuvent aussi provenir de retombées atmosphériques (fumées, circulation automobile, ...). Les sites et sols pollués en milieu urbain, de même que les décharges sauvages ou contrôlées, peuvent être à l'origine de pollutions par des produits toxiques.



#### Programme de mesures :

- 1130 : Révision de la législation wallonne relative à l'utilisation des produits phytosanitaires dans les endroits publics → SPW-DGO3
- 0890 : Renforcement des actions de réduction des déchets toxiques en milieu urbain → Communes
- 0900 : Sensibilisation, formation et gestion de l'utilisation des substances toxiques en milieu domestique → SPW-DGO3, Communes

## 5. Les zones protégées

### 5.1. Les zones Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites d'importance patrimoniale. Ces sites sont identifiés sur base de deux directives européennes, la directive 79/409 concernant la conservation des oiseaux sauvages et la directive 92/43/CEE appelée directive « Habitats » ou « Faune-Flore-Habitats ». La première directive concerne uniquement les oiseaux alors que la seconde prend en compte une large diversité d'animaux et de végétaux ainsi que des habitats ou des milieux. Ces deux directives définissent des statuts généraux de protection des espèces et des habitats (interdiction de détruire et de déranger certaines espèces animales et végétales, prélèvements d'espèces réglementées, ...) sur l'ensemble du territoire européen et complètent la protection légale par l'identification de sites où des mesures particulières sont indispensables pour assurer le développement ou le maintien à long terme de populations viables ou encore, pour assurer la pérennité d'habitats ou d'écosystèmes remarquables dans leur état de conservation d'origine.

→ *Le sous-bassin Semois-Chiers est couvert par 52.229 hectares en zones Natura 2000, soit 29,73 %. (cf. point 3.7.).*

#### Programme de mesures :

- 1547 : Mise en œuvre des mesures liées aux Directives Oiseaux et Habitats (Natura 2000) → Agriculteurs, particuliers, autres





## 5.2. Les zones de baignade

Les actions visant à maintenir ou restaurer la qualité des eaux de baignade sont d'application sur les bassins versants des zones de baignade et de leur zone amont.

Parmi ces actions, la mesure visant la réduction des apports dans les zones de protection amont et au niveau des zones de baignade est détaillée pour chaque zone de baignade dans le cadre de l'élaboration des profils des zones de baignade. Par ailleurs le Service Public de Wallonie évalue, conformément à la directive 2006/7/CE, la qualité bactériologique et le risque de contamination par les cyanobactéries l'ensemble des zones de baignade désignées en Wallonie.

→ Dans le sous-bassin Semois-Chiers, 10 zones de baignade ont été désignées par le Gouvernement wallon.

- la vallée du Rabais à Virton (H01) – SC02R
- le Centre Sportif de Saint Léger (H02) – SC02R
- le lac de Neufchâteau (H03) – SC20R
- la plage du pont Saint-Nicolas à Chiny (H07) – SC28R
- la plage de Lacuisine (H10) – SC28R
- baignade de la promenade P.Perrin à Herbeumont (H16) – SC28R
- baignade du Pont de France à Bouillon (H34) – SC37R
- baignade du Pont de la Poulie à Bouillon (H19') – SC37R
- la plage de récréalle à Alle-sur-Semois (I11) - SC37R
- baignade de Vresse-sur-Semois à l'amont du Ru au moulin (I12') – SC37R

L'étang du complexe sportif de Libramont (H06) est situé dans le sous-bassin de la Lesse.

Au site de Rabais (H01), la baignade est interdite pour des raisons de sécurité.

*Se jeter à l'eau.*



### Programme de mesures :

- 1760 : Désignation des zones de protection à l'amont des zones de baignade → SPW-DGO3
- 1770 : Poursuivre la surveillance de la qualité bactériologique et de la présence de cyanobactéries dans les zones de baignade → SPW-DGO3
- 1780 : Réduction des apports dans les zones de protection amont et au niveau des zones de baignade → AIVE, INASEP, Secteur touristique, Agriculteurs, Particuliers
- 1790 : Révision des profils des zones de baignade et des inventaires d'apports dans les zones amont de baignade → SPGE, SPW-DGO3
- 1800 : Interdiction de l'accès du bétail à tous les cours d'eau en zone amont de baignade → Agriculteurs





### 5.3. Les zones vulnérables

Dans le cadre de la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, l'union européenne a élaboré en 1991, la directive « Nitrates » (91/676/CEE). Cette directive impose aux Etats membres de désigner des zones dites « vulnérables » sur base de trois critères :

- Les zones où les eaux superficielles présentent des concentrations en nitrates supérieures à 50mg/l ou risquent d'atteindre de telles concentrations si des mesures appropriées ne sont pas prises.
- Les zones où les eaux souterraines présentent des concentrations en nitrates supérieures à 50 mg/l ou risquent d'atteindre de telles concentrations si des mesures appropriées ne sont pas prises.
- Les zones alimentant des lacs naturels d'eau douce, d'autres masses d'eau douce, des estuaires, des eaux côtières et marines qui subissent ou risquent de subir un phénomène d'eutrophisation si des mesures appropriées ne sont pas prises.

→ *Le sous-bassin Semois-Chiers n'est pas concerné par les zones vulnérables.*

### 5.4. Zones sensibles

L'ensemble du territoire de la Wallonie est désigné comme zone sensible.

Il en résulte l'obligation pour l'Autorité compétente d'équiper les agglomérations de 10.000 EH et plus de stations d'épuration pratiquant un traitement tertiaire des eaux usées, de manière à respecter les normes de rejet en azote et en phosphore dans les cours d'eau.

Les mesures relatives à cette thématique ont été traitées dans le cadre de la thématique « Assainissement collectif ».

### 5.5. Zones de protection de captages

Programme de mesures :

- 0640 : Zones de surveillance pour les captages à risque → SPW-DGO3, SPGE
- 1730 : Délimitation de zones de prévention de tous les captages d'eau potabilisable → SPGE, Producteurs d'eau
- 1740 : Mise en conformité des zones de prévention → SPGE, Producteurs d'eau





- 1750 : Contrôle des permis octroyés dans les zones de prévention existantes et futures → SPW-DGO3
- 0650 : Adaptation du PGDA dans les zones de protection des captages à risque hors zone vulnérable → SPW-DGO3
- 1170 : Cellule de diagnostic « pesticides-captages » → SPGE, CRAW
- 1755 : Instauration de « contrats de captage » → Producteurs d'eau, SPGE, SPW-DGO3

→ *Nous vous invitons à consulter le point 3.5.*

## 6. Prélèvements, crues et étiages

Ce thème reprend une série de projets liés aux aspects quantitatifs de la gestion de l'eau, que ce soit relativement aux eaux de surface ou aux eaux souterraines en périodes de basses eaux ou de hautes eaux.

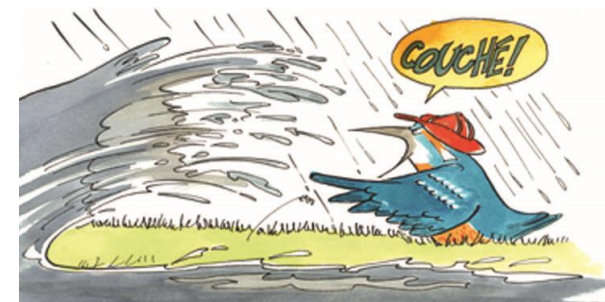
### 6.1. Prélèvements

La Déclaration de Politique Régionale prévoit d'élaborer un schéma Régional d'Exploitation des ressources en Eau, véritable outil de planification et de réglementation de l'exploitation des ressources en eau sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.

Ce schéma servira à remplir plusieurs objectifs, à savoir :

- la régulation des prélèvements publics et privés (agricoles, industriels et domestiques),
- la sécurité d'approvisionnement du territoire wallon,
- un accès à l'eau solidaire,
- une maîtrise du prix de l'eau,
- l'application du principe de la récupération des coûts,
- la cohérence avec les autres politiques régionales en matière d'environnement, de ressources naturelles et d'aménagement du territoire.

Parallèlement à l'élaboration de ce schéma directeur, il importe d'instaurer des règles plus strictes dans la délivrance des permis pour tout projet pouvant porter atteinte à la ressource en eau afin d'éviter la dégradation de la ressource en particulier pour ce qui concerne de nouveaux forages en vue de réaliser une prise d'eau souterraine.





#### Programme de mesures :

- 1280 : Imposition d'un piézomètre de contrôle.
- 1281 : Elaboration d'un cadre réglementaire du schéma d'exploitation des ressources en eau → SWDE
- 1320 : Imposer un volume journalier et annuel maximum autorisés par prise d'eau soumise à permis → SPW-DGO3
- 1330 : Gestion du réseau de mesures piézométriques
- 1350 : Recensement des prises d'eau souterraine et suivi de la base de données appelée « 10-sous » → SPW-DGO3
- 2100 : Réalisation d'études hydrogéologiques → SPW-DGO3
- 1282 : Etude des capacités de la recharge → SPW-DGO3
- 1283 : Optimisation de l'utilisation du réseau public de distribution d'eau → SWDE
- 1300 : Renforcer le contrôle des prélèvements et les sanctions en cas de non-respect des seuils fixés → SPW-DGO3
- 2110 : Quotas de prélèvement pour les masses d'eau souterraines déficitaires ou à risque quantitatif → SPW-DGO3

#### **6.2. Etiage**

Un étiage correspond au niveau le plus bas atteint par un cours d'eau, lorsque tout écoulement de surface a cessé et qu'il n'est plus alimenté que par le débit de base en provenance des eaux souterraines. En général, les étiages sont dus à des sécheresses prolongées qu'aggravent des températures élevées. Une baisse du niveau des nappes au cours des saisons précédentes contribue aussi à la faiblesse des débits, ainsi que des prélèvements en eau trop importants, qui ont tendance à se multiplier en période de sécheresse.

Ces modifications entraînent une diminution de la dilution des substances rejetées dans le milieu aquatique. Les concentrations en polluants sont alors susceptibles de dépasser des valeurs considérées comme dangereuses pour la faune et la flore aquatiques mais aussi pour la qualité de l'eau potable. La réduction de la vitesse de l'eau et du niveau des cours d'eau influence également le transport et la dégradation des matières organiques, la sédimentation des particules et l'oxygénation de l'eau, de façon souvent défavorable.

La diminution des débits et l'altération de la qualité de l'eau vont modifier le développement des communautés végétales, avec en général une augmentation de la production d'algues. La prolifération d'algues filamenteuses peut ensuite entraîner des nuisances potentielles de différentes natures : esthétiques, physiques ou chimiques (anoxie, eutrophisation, ...). Au niveau de la faune aquatique, la phase d'étiage s'accompagne souvent d'une diminution du nombre et de la diversité



des peuplements d'invertébrés. En outre, la dégradation des propriétés physico-chimiques des cours d'eau risque d'entraîner des réactions physiologiques néfastes pour les poissons qui peuvent alors souffrir d'hyperthermie ou d'asphyxie.

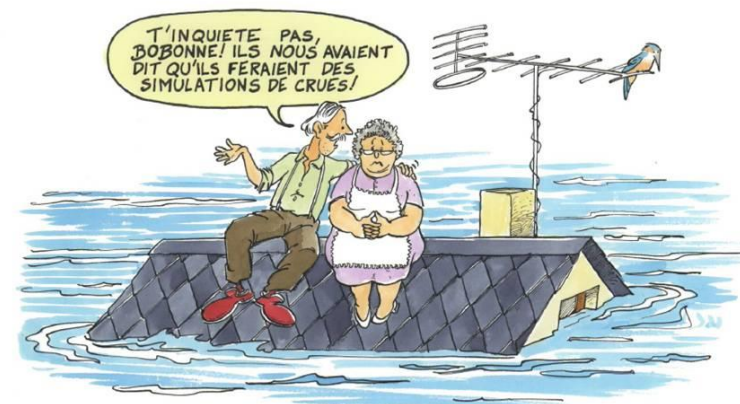
#### Programme de mesures :

- 1310 : Définir un débit minimum d'étiage → SPW-DGO3
- 1360 : Caractérisation des masses d'eau dont le bon état dépend des interactions entre eaux de surface et eaux souterraines → SPW-DGO3
- 1420 : Contingement des prélèvements dans les cours d'eau déficitaires → SPW-DGO3
- 1380 : Restriction de prélèvement d'eau quand les seuils critiques sont atteints → SPW-DGO3

### **6.3. Crues et inondations**

Le thème « crues » concerne la période de hautes eaux et reprend une série de mesures destinées à réduire le risque de dommages qui peuvent en découler (inondations, érosions, coulées de boues).

La Wallonie n'a pas attendu la directive « inondations » (adoptée par le Parlement européen le 23 octobre 2007) pour réagir aux problèmes d'inondations de plus en plus récurrentes. Un plan d'actions, approuvé par le Gouvernement wallon le 9 janvier 2003, a été mis en place avec la collaboration des différentes administrations wallonnes concernées, il s'agit du Plan P.L.U.I.E.S (Prévention et Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés). Ce plan transversal et cohérent à l'échelle de chaque sous-bassin hydrographique intègre un faisceau de 30 mesures concrètes à entreprendre pour réduire le risque de dommages. Une des premières actions consiste en la cartographie des zones d'inondations. Viennent ensuite à titre d'exemples, la mise en œuvre de contraintes urbanistiques, la promotion de mesures agro-environnementales (haies, tournières, ...), l'entretien judicieux des rivières, la réalisation d'ouvrages de protection locale ou encore l'amélioration de l'annonce des crues. De plus des Projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondations en Wallonie ont été adoptés pour la période 2015-2021 en même temps que les Projets de deuxième Plans de Gestion par District Hydrographique.





Il est important de noter que les projets de mesures proposés ci-après ont été sélectionnés et priorisés sur base de leur efficacité « globale » pour l'achèvement des objectifs de la DCE, et non pas uniquement sur base de leur efficacité dans la lutte contre les inondations (la lutte contre les effets des inondations n'étant pas l'objectif premier de la DCE).

#### Programme de mesures :

- 1835 : Mesures du Plan PLUIES ayant un impact direct ou indirect sur la qualité des eaux de surface et souterraines → Gestionnaires de zones humides, SPW, Agriculteurs, Propriétaires forestiers
- 1840 : Plan PLUIES : préservation et restauration des zones humides
- 1850 : Plan PLUIES : création des zones à inonder
- 1860 : Plan PLUIES : réduction du ruissellement dans les zones agricoles
- 1870 : Plan PLUIES : plantation et entretien des haies et talus
- 0930 : Limitation du ruissellement et de l'imperméabilisation des sols → SPW-DGO4, Communes
- 0940 : Sensibilisation aux techniques alternatives à l'imperméabilisation des sols → SPW-DGO4, Communes

*La goutte qui fait  
déborder le vase.*

#### 6.2. Démergement

Le démergement, un terme issu du jargon minier, caractérise les opérations d'évacuation des eaux dans les zones présentant des affaissements de terrain provoqués par l'exploitation du charbon dans le sous-sol de la Région wallonne, dont les veines exploitées n'ont pas été remblayées. Ces travaux permettent d'éviter l'inondation de la plaine alluviale de ces régions.

La SPGE assure la gestion des opérations de démergement en étroite collaboration avec les organismes d'Assainissement Agréés des bassins de Liège, Charleroi et Mons, à savoir l'AIDE, l'IGRETEC et l'IDEA.

→ **Le sous-bassin Semois-Chiers n'est pas concerné par cette thématique.**

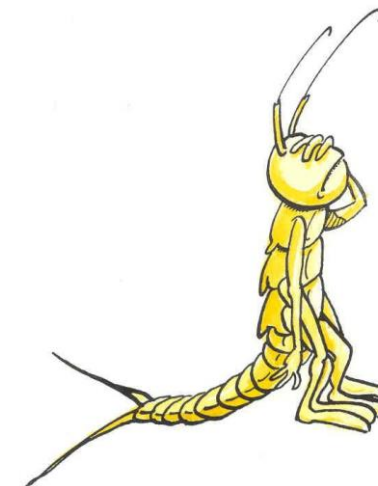


## 7. Pollutions historiques et accidentelles

### 7.1. Les pollutions accidentelles

Les pollutions accidentelles (déversement non intentionnel de produits dangereux, fuites de citernes, ...) sont des évènements qui, même de courte durée et à faible fréquence, peuvent anéantir les effets de toutes les autres actions de restauration sur la vie aquatique et s'opposer à l'atteinte du « bon état ».

Face à ce risque, il convient de maintenir et renforcer les efforts déjà entrepris. Outre le recours aux mesures préventives (plans d'urgence des entreprises SEVESO, permis d'environnement, ...), il est essentiel d'assurer une détection précoce des pollutions accidentelles afin d'en assurer une maîtrise efficace et la plus rapide possible. A cet effet, la Police de l'Environnement dispose d'un service de garde et d'intervention urgente à travers le numéro d'appel de SOS Pollution (070/23.30.01).



En collaboration avec les services de secours traditionnels (police, services d'incendie, protection civile), l'intervention de la Police de l'Environnement a pour objectif de rechercher la cause de la pollution et de proposer des mesures qui visent à limiter autant que possible les conséquences dommageables de la pollution. Ce service fait donc appel à la vigilance des citoyens dans le but de détecter le plus rapidement possible les pollutions en tous genres.

En amont de ces interventions sur le terrain, le Gouvernement a mis récemment en place une Unité de Répression des Pollutions (URP). En plus d'assurer les permanences de SOS Pollution, cette unité du Département de la Police et des Contrôles assure les dimensions répressives et proactives de la lutte contre la pollution.

#### Programme de mesures :

- 1950 : Renforcement de l'URP et de « SOS Pollution » → SPW-DGO3
- 1980 : Inventaire des pollutions accidentelles → SPW-DGO3

*Naviguer en eau trouble.*



## 7.2. Les sédiments

Les matières en suspension (MES) dans les eaux de surface sont des particules organiques et minérales d'origines très variées, amenées ou produites par des facteurs naturels (érosion hydrique des sols, production de plancton, décomposition de matière morte d'origine végétale ou animale, ...) et anthropiques (rejets d'eaux usées urbaines et industrielles, effluents d'élevage, ...). Au cours de leur cheminement, ces particules sédimentent et s'accumulent au fond des cours d'eau où elles rejoignent d'autres matériaux plus grossiers (cailloux, graviers, sables, ...).



Ce phénomène naturel est accentué par des facteurs anthropiques qui renforcent l'apport de particules sédimentables (pratiques agricoles favorisant l'érosion, imperméabilisation des sols augmentant le ruissellement, ...).

Cette accumulation de sédiments engendre une réduction de la profondeur disponible pour la navigation, un accroissement des risques d'inondations et peut s'avérer peu compatible avec l'existence de certains biotopes aquatiques.

### Programme de mesures :

- 2060 : Caractérisation des sédiments dans les cours d'eau non navigables → SPW-DGO3
- 2070 : Retrait des sédiments pollués, dans les zones prioritaires → SPW-DGO2, SPAQUE

## 7.3. Les sites pollués

La gestion des sites et sols potentiellement pollués en Wallonie mobilise plusieurs acteurs publics :

- le Département du Sol et des Déchets (DSD-DGO3),
- la Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement (SPAQUE SA),
- la Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie (DGO4)

Le partage des compétences entre ces acteurs s'effectue sur base de la typologie des sites (Sites à Réaménager (SAR), dépotoirs, stations-service, ...), de l'existence ou non d'un responsable (propriétaire, exploitant, ...), du degré de pollution et des risques que présentent les sites pour la santé de la population ou l'environnement.



Ces sites font l'objet d'études permettant de confirmer ou non la présence d'une pollution du sol ou des eaux souterraines. Le cas échéant, la pollution est caractérisée (identification des polluants présents, extension verticale ou horizontale de la pollution). Des mesures de sécurité, un suivi du site, ou un assainissement sont mis en œuvre en fonction des risques que présente le site pour la santé et l'environnement, les ressources en eau en particulier. Ces risques sont évalués par comparaison à des normes ou en recourant à des outils d'évaluation des risques permettant de tenir compte des spécificités du site (modèles d'exposition, modèles de transfert, ...).

#### Programme de mesures :

- 2020 : Mise en œuvre du Décret « Sol » (réhabilitation des sites pollués) → SPAQUE
- 2010 : Mise en œuvre du Décret « Sol » (base de données de caractérisation des sites pollués) → SPAQUE, SPW-DGO3
- 2030 : Mise en œuvre du Décret « Sol » (études de caractérisation des SAR) → SPAQUE

## 8. Hydromorphologie

L'hydromorphologie est un concept clé dans l'étude des écosystèmes aquatiques. Elle caractérise et étudie la morphologie des cours d'eau en fonction de conditions hydrologiques et géologiques spécifiques.

Les principales altérations physiques de l'hydromorphologie des cours d'eau sont les suivantes :

- En ce qui concerne les berges → artificialisation, voûtements et la couverture pour favoriser des usages tels que la navigation, l'urbanisation,...
- En ce qui concerne le lit mineur → canalisation de la rivière, rectification du linéaire, ... pour favoriser la navigation et/ou l'urbanisation. Mais également, les barrages et seuils infranchissables ou difficilement franchissables par les poissons, barrages-turbines, ...
- En ce qui concerne le lit majeur → endiguements pour la protection contre les inondations, l'agriculture et l'urbanisation ainsi que tout type de remblai d'anciens bras ou de chenaux de crues qui constituent des milieux humides annexes au cours d'eau.
- En ce qui concerne l'hydrologie → variations de débit (prélèvements, dérivations, ...) qui nuisent au fonctionnement naturel du cours d'eau et conditionnent sa qualité biologique.







### 8.1. La continuité écologique des cours d'eau

Le principal argument en faveur de la production d'hydroélectricité et son caractère non polluant dans le sens où elle n'engendre aucun rejet pour l'environnement : ni CO<sub>2</sub>, ni autres gaz, ni produits radioactifs, ni biocides utilisés dans l'entretien des circuits de refroidissement par exemple.

Néanmoins il est unanimement reconnu que la production d'hydroélectricité est susceptible d'entraîner des incidences, parfois nombreuses et intenses sur le milieu aquatique, en particulier sur les peuplements de poissons et en conséquence sur le maintien du bon état écologique des cours d'eau au sens de la DCE.

#### Programme de mesures :

- 1450 : Exploitation de l'énergie hydroélectrique → SPW-DGO3, SPW-DGO2
- 1460 : Inventaire des obstacles à la libre circulation des poissons
- 1480 : Fonctionnalité des rivières : continuité longitudinale

*Les petits ruisseaux font les grandes rivières.*

### 8.2. La gestion et l'entretien des cours d'eau

Les cours d'eau qui traversent à la fois des zones naturelles, agricoles et urbaines exigent une gestion particulière. Il convient, d'une part, de sauvegarder et de restaurer les caractéristiques de l'écosystème rivière et, d'autre part, de préserver les droits et les intérêts des riverains en procédant, le cas échéant, à des aménagements locaux en vue de protéger les berges et de lutter contre les effets des inondations.

#### Programme de mesures :

- 1490 : Concertation en matière de travaux et coordination des gestionnaires sur les cours d'eau → Gestionnaire du cours d'eau
- 1520 : Fonctionnalité des rivières : continuité latérale → Gestionnaire du cours d'eau
- 1530 : Cadre méthodologique pour la gestion des cours d'eau, via des programmes d'actions sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée → Gestionnaire du cours d'eau
- 1540 : Maintenir, gérer et restaurer les ripisylves indigènes → Gestionnaire du cours d'eau
- 3000 : Révision du cadre juridique « Cours d'eau » → SPW-DGO3
- 3010 : Formation et échange d'expériences en gestion intégrée des cours d'eau → SPW-DGO3-FOREM



## 9. Activités récréatives

*J'en ai l'eau à la bouche.*

Les incidences environnementales des activités de loisirs sont influencées par une multitude de paramètres. L'intensité de ces pressions est fonction de la nature de l'activité, du nombre d'adeptes, de leur comportement, des dispositions prises pour réguler et contrôler les activités, des aménagements présents sur le territoire, de la fragilité des milieux, ...

Au-delà de l'étude de ces pressions, l'enjeu est de réussir à concilier intérêts économiques et protection des écosystèmes. En ce sens, les activités récréatives pour lesquelles des mesures sont envisagées sont essentiellement la pêche, les kayaks et la baignade (cf. points 3.6 : les usages et 5.2. : les zones de baignade).

### 9.1. La pêche

**La conservation et la restauration de la biodiversité piscicole sont intimement liées à la gestion durable de nos cours d'eau. Ainsi, à juste titre, les poissons font partie des indicateurs biologiques qui sont pris en considération dans l'évaluation de l'état écologique des masses d'eau de surface.**

La faune piscicole bénéficiera de facto des mesures prises pour améliorer l'état des masses d'eau. Mais, si le patrimoine halieutique est fonction de la qualité intrinsèque des eaux de surface, il est également fonction de la protection et de la restauration de l'écologie des écosystèmes aquatiques.

En ce sens, les mesures à prendre doivent permettre aux poissons d'exécuter leurs fonctions vitales (« se nourrir, se reproduire et se protéger contre les prédateurs et les conditions défavorables du milieu ») dans les meilleures conditions possibles.

Programme de mesures :

- 2150 : Plan de gestion piscicole → SPW-DGO3





## 9.2. Tourisme fluvial et kayak

Le Gouvernement wallon a adopté en 19 mars 2009 l'arrêté réglementant la circulation des kayaks et des autres embarcations sportives sur les cours d'eau. Le texte est d'application à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Cet arrêté a pour objectif d'assurer au maximum la sécurité des kayakistes et de respecter tous les utilisateurs de l'eau en :

- fixant des débits au-delà et en-deçà desquels la circulation sera interdite,
- mettant en place des relais d'information sur la circulation (une signalétique homogène, un site Internet),
- mettant et déterminant des horaires de circulation.

Cette réglementation protège les sociétés wallonnes de location de kayaks contre les activités et les zones d'embarquement sauvages.

Un changement notable pour la vallée de la Semois : la suppression de toute circulation sur la Vierre entre l'aire de débarquement de Suxy et le barrage hydroélectrique.

Pour plus d'informations : un site Internet quadrilingue <http://kayak.environnement.wallonie.be/index.htm>

### Aires d'embarquement, de débarquement et plan d'eau en Semois

**NB :** AED : aire d'embarquement et débarquement kayak

AE : aire d'embarquement

AD : aire de débarquement





**Sur la Vierre :**

Nom	Entité	Localisation ou lieu-dit
La Vierre, au pont de Martilly (AE)	Herbeumont	Pont de la Vierre, sur la route de Straimont à Martilly
Plage de Straimont (AED)	Straimont (Herbeumont)	La Vierre, au pont Marie-Thérèse, plage de Straimont
Sous le Nawée, à Suxy (AED)	Suxy (Chiny)	A Suxy
Pont Suxy-Chiny (AD)	Suxy (Chiny)	A Suxy, en aval immédiat du pont de la route Suxy-Chiny

**En Semois non navigable :**



Nom	Entité	Localisation ou lieu-dit
Aire au pont de la Semois à Tintigny (AE)	Tintigny	En aval du pont de Tintigny (berge gauche)
Aire au pont Charrau (AED)	Termes (Chiny)	A Termes
Aire « Au Breux » (AED)	Jamoigne	Au pont à Jamoigne
Plaine de jeux de Moyen (AED)	Moyen (Chiny)	
Plan d'eau du Moulin Cambier (AED)	Chiny	Plan d'eau de Chiny, Pont Saint-Nicolas
Plage de Chiny (AED)	Chiny	
Côte du Liry (AED)	Chiny	
L'embarcadère à Chiny (AED)	Chiny	Juste en aval de la passerelle
Le débarcadère à Chiny (AED)	Chiny	
La Rochette à Lacuisine (AED)	Lacuisine (Florenville)	
Plage de Lacuisine (AED)	Lacuisine (Florenville)	
Plan d'eau de Lacuisine	Lacuisine (Florenville)	
Les Cabrettes à Chassepierre (AED)	Chassepierre (Florenville)	Camping, à Chassepierre
Au camping de Ste-Cécile (AED)	Ste-Cécile (Florenville)	
Aire « Champs le Monde » (AED)	Herbeumont	Au camping « Champs le Monde » (à Herbeumont), en amont du pont
Aire « Moulin Willaime » (AED)	Herbeumont	Au camping



**En Semois navigable :**

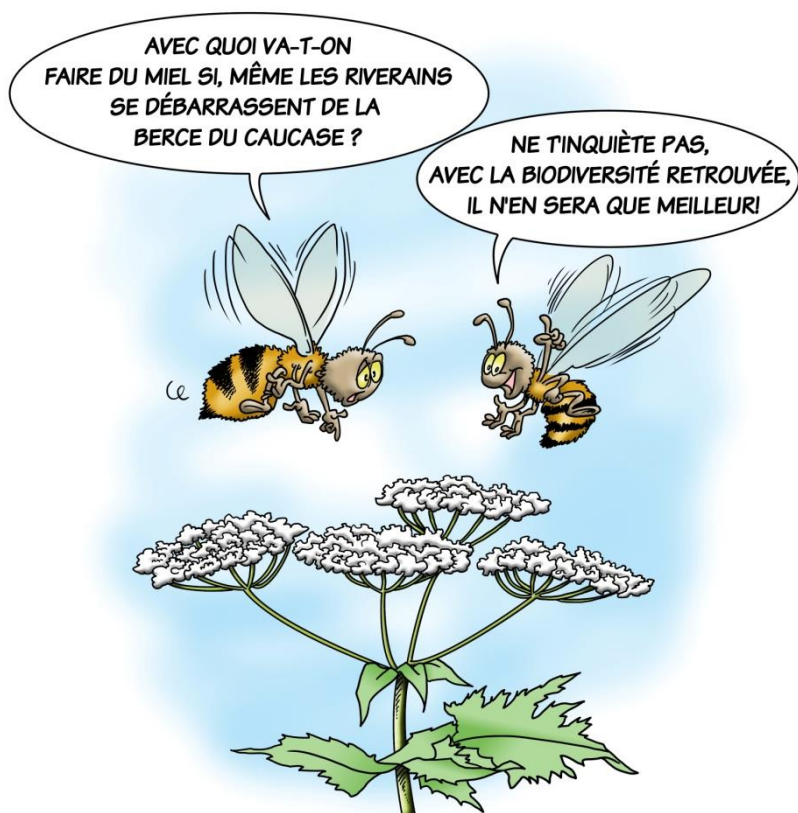
<b>Nom</b>	<b>Entité</b>	<b>Localisation ou lieu-dit</b>
Pont de Linglé (AED)	Bertrix	En amont immédiat du pont de Linglé
Bertrix (AED)	Bertrix	Au Camping Saint-Remacle
Gué du Maka (AED)	Bouillon (Les Hayons)	Gué du Maka, 25 mètres en aval immédiat du ruisseau des Alleines
Pont de Dohan (AED)	Bouillon (Dohan)	Sur 40 mètres en aval immédiat du pont de Dohan
Au Saty (AED)	Bouillon (Noirefontaine)	Gué Han du Han, 25 mètres en aval immédiat du Ruisseau du Moulin Hideux
La Vanne (AD)	Bouillon	La Vanne, à la rampe de débarquement
Plan d'eau de Bouillon	Bouillon	Plan d'Eau
Au barrage à aiguilles (AE)	Bouillon	Ile du Calay
Pont de Poupehan (AED)	Bouillon (Poupehan)	Aval du pont de Poupehan, 5 mètres en amont et 15 mètres en aval du pont quai sous le pont
Les Crêtes (AED)	Bouillon (Frahan)	Aire des Crêtes à Frahan
La Passerelle (AED)	Bouillon (Frahan)	La Passerelle, 5 mètres en aval et 10 mètres en amont de la passerelle
Récréalle (AED)	Alle-sur-Semois	Récréalle, 25 mètres de berge face au restaurant « Récréalle »
La Vanne (Alle) (AED)	Alle-sur-Semois	La Vanne, 20 mètres face à la location « La Vanne »
Pont de Vresse Amont (AED)	Vresse-sur-Semois	50 m en amont du pont de Vresse
Pont de Vresse aval (AED)	Vresse-sur-Semois	Aval du pont de Vresse, à la rampe aval du pont
Pont de Membre (AED)	Vresse-sur-Semois (Membre)	Aval du pont de Membre, 50 mètres en aval immédiat du pont
La Besace (AD)	Vresse-sur-Semois (Bohan)	La Besace, 25 mètres en amont de la « Besace », au panneau « stop kayaks La Vanne »
Pont de Bohan (AD)	Vresse-sur-Semois (Bohan)	15 mètres en aval immédiat du pont de Bohan



## Présentation des thèmes et sous thèmes hors DCE

Les thèmes ci-dessous sont définis et illustrés au point 4.3.

### 1. Plantes invasives



Nombre de plantes ornementales ont été introduites dans nos parcs et jardins, bien loin de leur aire de distribution naturelle.

La plupart sont parfaitement inoffensives. Il arrive toutefois que certaines d'entre elles s'échappent, se multiplient et colonisent les milieux naturels.

Les plantes invasives sont des plantes exotiques envahissantes qui constituent une menace écologique en prenant petit à petit la place des espèces indigènes. Ainsi elles banalisent la flore de notre terroir et plus particulièrement de nos fonds de vallée en provoquant une forte diminution de la biodiversité.

Les trois principales plantes invasives sont : **la Berce du Caucase, la Balsamine de l'Himalaya et la Renouée du Japon.**

Ces plantes peuvent y occasionner d'importants dommages écologiques, économiques et sanitaires.

La Berce du Caucase contient des substances dites « photo-sensibilisantes ». Au contact de la peau, et en combinaison avec les radiations UV de la lumière solaire, elles provoquent de sévères brûlures.

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/invasives.html?IDC=5632>

**A surveiller également ... les plantes aquatiques invasives.**

Un très large éventail de plantes aquatiques est disponible dans le commerce afin d'agrémenter et d'oxygéner nos aquariums, mares et autres bassins de jardins. Les espèces d'origine exotique y occupent une place prépondérante. Depuis peu, certaines d'entre elles tendent à se disperser dans l'environnement et à causer d'importants déséquilibres biologiques.

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/plantes-aquatiques.html?IDC=5722>



## 2. Déchets

Cette thématique reprend les déchets qui ne sont pas considérés comme des déchets toxiques au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), comme par exemples les dépôts de déchets verts, principalement les tontes de pelouses, en bords de cours d'eau ou de sites naturels.



## 3. Patrimoine

Des paysages naturels variés aux paysages humanisés, au riche patrimoine naturel, le sous-bassin Semois-Chiers possède de nombreux atouts : les points de vue, les affleurements rocheux, le bâti remarquable tels que les moulins, les lavoirs, ... ou encore les ponts et passerelles, ...

### 3.1. Patrimoine naturel



Les vallées de la Semois et du Ton présentent encore de nombreux sites au caractère sauvage comme certains tronçons de rivières bien préservés avec une riche végétation rivulaire, des rochers dégagés, une flore particulière, des îles avec leurs roselières et gravières, des frayères ou encore des noues.

Les cours d'eau et les milieux liés à l'eau interviennent en tant que lignes de force maîtresses dans la structuration des paysages du sous-bassin Semois-Chiers. C'est pourquoi le Contrat de Rivière s'y intéresse. De plus, la démarche participative du Contrat peut s'appliquer à la gestion des paysages étant donné les nombreux acteurs concernés.

Comme par exemples, le projet de restauration des sources du Brüll, la mise en lumière et la valorisation des rochers de la Semois, la création d'une frayère à Brochet à Houllifontaine.



### 3.2. Patrimoine culturel

D'Arlon la romaine, à la Cité de Godefroy de Bouillon en passant par le Comté de Chiny, aux moulins et lavoirs de la vallée du Ton, le patrimoine bâti ancien continue d'attirer les citoyens d'aujourd'hui.

Comme par exemples, la restauration du lavoir de Limes ou encore la restauration et/ou valorisation du petit patrimoine lié à l'eau : fontaines, pompes et bacs en pierre.

### 4. Ouvrages

Cette thématique - non reprise dans la DCE - reprend les ouvrages classés en points noirs et en points noirs prioritaires, définis comme « *tout type d'ouvrage présentant une détérioration forte, quelle que soit le propriétaire ou gestionnaire de l'ouvrage et la situation de l'ouvrage* ».

Exemples : restauration d'un pont qui enjambe le Ton à la sortie de Châtillon, vérifier les autorisations pour les ouvrages sur le cours d'eau, entretien d'ouvrage de protection locale à Saint-Mard, Rulles, Lamorteau, Buvange et Udange, ou encore tester le bon fonctionnement de la passe à poissons sur le Rau des Aulnettes.

### 5. Tourisme

Le tourisme dans notre sous-bassin rime avec la baignade, la pêche, la pratique du kayak et la randonnée.

Exemples :

- demande d'attribution du label international "Pavillon bleu" pour la zone de baignade de Saint-Léger
- coulée verte et bleue : dans le cadre de la rénovation urbaine d'Athus (re)créer des chemins le long de la Messancy et de la Chiers avec l'aménagement d'espaces verts
- signalisation à des cours d'eau sur les sentiers de randonnée
- l'action coordonnée de police en vue de dissuader le camping sauvage dans la vallée de la Semois.







## 6. Communication

Les actions de sensibilisation en lien étroit avec les précédents thèmes se retrouvent dans ces différents volets, ainsi par exemple l'action d'information à la problématique des plantes invasives est reprise dans le thème « Espèces invasives ».

### 6.1. Communication

Exemples :

- Transmettre les données de l'inventaire de terrain aux divers partenaires concernés (DNF, Communes, gestionnaires de cours d'eau, AIVE, INASEP, DGO3, ...). Le gestionnaire jugera de l'utilité d'une intervention.
- Réactualisation de l'inventaire de terrain du sous-bassin Semois-Chiers.
- Organisation de concertations préalables aux travaux relatifs aux cours d'eau avec l'ensemble des partenaires concernés.
- Aide administrative et technique dans le cadre des obligations des sociétés de pêche.



### 6.5. Sensibilisation

Exemples :

- Sensibiliser les habitants (riverains) aux droits et devoirs en matière de gestion des berges (plantation, dépôt de tontes de pelouse, déchets de construction, érosion de berges, ...).
- Organisation des « journées de l'Eau ».



## 7. Autres

Ce volet reprend les actions hors DCE et non reprises dans les thématiques précédentes.

## 8. Engagements

Nous vous invitons à consulter le point 5.4. de ce document.





## Projets d'actions en lien avec la DCE ...

THEMES INVENTAIRE			THEMES DCE	
REJETS	Mise en œuvre des programmes d'égouttage et d'assainissement. <u>Maîtres d'œuvre</u> : AIVE, INASEP			
	Réalisation de divers travaux d'amélioration des stations d'épuration existantes, assurer l'entretien régulier des collecteurs, déversoirs d'orage et l'exploitation des stations d'épuration. <u>Maître d'œuvre</u> : AIVE			
	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction. <u>Maîtres d'œuvre</u> : Communes, AIVE			
	Zone d'épuration autonome: information des habitants sur la législation. <u>Maîtres d'œuvre</u> : Communes, AIVE			
	Mise en œuvre d'un programme de réduction des nuisances industrielles en particulier vers le milieu aquatique. <u>Maîtres d'œuvre</u> : Burgo Ardennes SA et Ampacet SPRL			
	Solutionner le rejet agricole (ruisseau d'Offagne). <u>Maîtres d'œuvre</u> : agriculteur, commune de Paliseul			
	L'épandage raisonné et contrôlé d'herbicides au niveau des voies de chemin de fer. Une attention particulière est portée dans les tronçons de voie traversant des zones sensibles et sites Natura 2000 du sous-bassin Semois-Chiers. <u>Maîtres d'œuvre</u> : Infrabel			
	<u>Partenaire</u> : SPW-DGO3-DNF			
EROSIONS	Appliquer la législation en matière de clôture des cours d'eau. <u>Maîtres d'œuvre</u> : SPW-DGO3-DNF			
	En zone où il n'est pas encore obligatoire de clôturer, sensibiliser l'agriculteur à clôturer car il est interdit de dégrader les berges et le lit du cours d'eau (pour les points noirs prioritaires). <u>Maîtres d'œuvre</u> : Communes			
				Assainissement collectif des eaux usées.
				Assainissement autonome des eaux usées.
				Gestion des eaux pluviales.
				Réduction des rejets industriels et limitations des rejets de substances dangereuses.
				Agriculture – Apports en nutriments.
				Pesticides.
				Pollutions historiques et accidentelles.
				Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques.
				Activités récréatives.
				Valoriser les ressources stratégiques en eau.



THEMES INVENTAIRE	
<b>OUVRAGES</b>	Restauration du petit pont à Vlessart. <u>Maître d'œuvre</u> : Commune de Légglise
<b>ENTRAVES</b>	Entretien raisonné des cours d'eau en tête de bassin (non classés et catégorie 3). <u>Maîtres d'œuvre</u> : Communes <u>Partenaires</u> : SPW-DGO3-DNF et Service de la Pêche, sociétés de pêche, Parc Naturel de Gaume, Contrat de Rivière Semois-Chiers
	Assurer le suivi des barrages des castors. <u>Maîtres d'œuvre</u> : Communes de Chiny, Florenville, Tintigny, Habay, Herbeumont, Bertrix, SPW-DGO3-DNF
	Solutionner l'obstacle poissons sur le Ton au moulin de la Paix. <u>Maîtres d'œuvre</u> : Commune de Saint-Léger, Province du Luxembourg-DST <u>Partenaires</u> : SPW-DGO3-DNF et Service de la Pêche, AIVE, Contrat de Rivière Semois-Chiers
<b>PROTECTIONS DE BERGES</b>	Protection de berge d'un méandre de la Semois à Breuvanne (Ménil). <u>Maître d'œuvre</u> : SPW-DGO3-DCENN
<b>PLANTES INVASIVES</b>	Mener des chantiers de gestion « plantes invasives » en bords de cours d'eau. <u>Maîtres d'œuvre</u> : SPW-DGO2, SPW-DGO3-DCENN, Province du Luxembourg-DST, Communes, CiEi
	Eviter la propagation de la Renouée du Japon (ne pas faucher). <u>Maîtres d'œuvre</u> : Communes. <u>Partenaire</u> : CiEi
<b>DECHETS</b>	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent. <u>Maîtres d'œuvre</u> : Communes, Contrat de Rivière Semois-Chiers
	Ecoles propres. <u>Maîtres d'œuvre</u> : écoles maternelle, primaire et secondaire <u>Partenaires</u> : Communes de Virton, Musson Saint-Léger, Meix-devant-Virton, Rouvroy, Etalle, Contrat de Rivière Semois-Chiers, AIVE, Parc Naturel de Gaume, Lions Club Laclaireau Comté de Chiny
	Arrosage des dômes du CET de Habay. <u>Maître d'œuvre</u> : AIVE

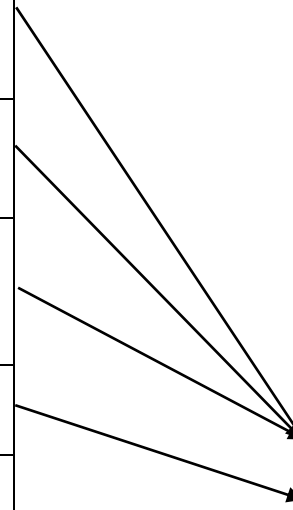
THEMES DCE
Assainissement collectif des eaux usées.
Assainissement autonome des eaux usées.
Gestion des eaux pluviales.
Réduction des rejets industriels et limitations des rejets de substances dangereuses.
Agriculture – Apports en nutriments.
Pesticides.
Pollutions historiques et accidentelles.
Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques.
Activités récréatives.
Valoriser les ressources stratégiques en eau.

*Clair comme de l'eau de roche.*



THEMES INVENTAIRE	
PATRIMOINE : naturel et culturel	Valorisation didactique des lavoirs. <u>Maitres d'œuvre</u> : Communes <u>Partenaires</u> : Maisons du Tourisme, Qualité Village Wallonie, Contrat de Rivière Semois-Chiers
	Mise en valeur du bélier hydraulique à Châtillon. <u>Maître d'œuvre</u> : Commune de Saint-Léger
	Génotypage au niveau de la Chevratte. <u>Maitres d'œuvre</u> : Parc Naturel de Gaume, Contrat de Rivière Semois-Chiers <u>Partenaires</u> : Sociétés de pêches (Les Fervents de la Chevratte, Société Halieutique Virtonaise) Communes de Virton, Meix-devant-Virton, Tintigny, SPW-DGO3-DNF-Virton et Service de la Pêche
	Participation à la "Comission travaux" de la Fédération Halieutique Semois-Chiers. <u>Maitre d'œuvre</u> : Contrat de Rivière Semois-Chiers <u>Partenaire</u> : Maison de la Pêche du Luxembourg
	Entretien de la frayère de Chantemelle. <u>Maitres d'œuvre</u> : Commune d'Etalle SPW-DGO3-DNF-Arlon, Contrat de Rivière Semois-Chiers <u>Partenaire</u> : SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche, société de pêche Le Gardon Stabulois
	Création d'un Salicetum dans le cadre du PCDN. <u>Maitre d'œuvre</u> : Commune de Rouvroy <u>Partenaire</u> : SPW-DGO3-DNF-Virton.
TOURISME	Examen et suivi du profil de la zone de baignade de Chiny. <u>Maitre d'œuvre</u> : Commune de Chiny
	Signalisation à des cours d'eau sur les sentiers de randonnée. <u>Maitres d'œuvre</u> : Communes, Contrat de Rivière Semois-Chiers <u>Partenaires</u> : Maisons du Tourisme
	Demande de l'attribution du label international « Pavillon bleu » pour la zone de baignade de Saint-Léger. <u>Maitre d'œuvre</u> : Commune de Saint-Léger

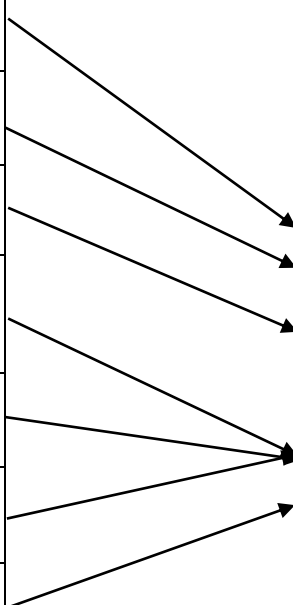
THEMES DCE
Assainissement collectif des eaux usées.
Assainissement autonome des eaux usées.
Gestion des eaux pluviales.
Réduction des rejets industriels et limitations des rejets de substances dangereuses.
Agriculture – Apports en nutriments.
Pesticides.
Pollutions historiques et accidentelles.
Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques.
Activités récréatives.
Valoriser les ressources stratégiques en eau.





<b>COMMUNICATION</b>	Messancy : étude de la protection locale de l'école libre "Le Foyer" entre le pont de la rue du Castel et le pont de la rue de la Gare. <u>Maître d'œuvre</u> : SPW-DGO3-DCENN
	Application du système de gestion de l'environnement selon le règlement EMAS en ce compris la communication environnementale qui en résulte. <u>Maître d'œuvre</u> : Burgo Ardennes SA
	Réalisation d'une étude sur les pratiques agricoles préservant la qualité de l'eau en Région wallonne. <u>Maître d'œuvre</u> : FUGEA
	Organisation de concertations préalables aux travaux relatifs aux cours d'eau avec l'ensemble des partenaires concernés. <u>Maîtres d'œuvre</u> : SPW-DGO2, SPW-DGO3-DCENN, Province du Luxembourg-DST
	Développement d'une approche intégrée pour le diagnostic de la qualité des eaux de la Meuse (Diadem). <u>Maître d'œuvre</u> : Comité d'accompagnement du projet
	Examen de l'inventaire de terrain du Contrat de Rivière Semois-Chiers. <u>Maître d'œuvre</u> : SPW-DGO2, SPW-DGO3-DCENN, Province du Luxembourg-DST, Province de Namur
	Aide administrative et technique dans le cadre des obligations des sociétés de pêche. <u>Maître d'œuvre</u> : Contrat de Rivière Semois-Chiers
	<b>ENGAGEMENTS</b>
Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière. <u>Maître d'œuvre</u> : SPW-DGO3-Esu	
Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers. <u>Maîtres d'œuvre</u> : 21 Communes, Burgo Ardennes SA, Ampacet SPRL	
Poursuivre le soutien financier annuel apporté aux contrats de rivière actifs sur le territoire provincial. <u>Maître d'œuvre</u> : Province de Namur	

<b>THEMES DCE</b>
Assainissement collectif des eaux usées.
Assainissement autonome des eaux usées.
Gestion des eaux pluviales.
Réduction des rejets industriels et limitations des rejets de substances dangereuses.
Agriculture – Apports en nutriments.
Pesticides.
Pollutions historiques et accidentelles.
Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques.
Activités récréatives.
Valoriser les ressources stratégiques en eau.



## **5.3. Programme d'actions**

### **ACTIONS PAR THEMATIQUE**

Numérotation des actions : **17 SC Re 0001** : 17 pour 2017, SC pour Semois-Chiers, Re pour rejets, n° propre à l'action.

- 1. Rejets**
- 2. Erosions**
- 3. Ouvrages**
- 4. Entraves**
- 5. Protection de berges**
- 6. Captages**
- 7. Plantes invasives**
- 8. Déchets**
- 9. Patrimoine naturel et culturel**
- 10. Tourisme**
- 11. Communication**
- 12. Autres**
- 13. Engagements**



# 1. REJETS



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers





Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCRe0001	Accompagnement particulier des Communes concernées par les modifications de PASH afin d'assurer le respect des nouvelles impositions adéquates.	Mise à jour des outils cartographiques (carte aggro et GIG). Rappel des nouvelles impositions.	AIVE	Les Communes de la province du Luxembourg
17SCRe0002	Etudes en vue de réaliser un projet pilote d'épuration des villages de Villers-sur Semois et Chantemelle (500 EH).		Etalle, AIVE	
17SCRe0003	Information et sensibilisation des candidats bâtisseurs et des professionnels de la construction aux problématiques eaux usées, eaux pluviales et aux obligations en matières d'assainissement et d'évacuation.	Organisation de séances d'information, salon du bâtiment, ...	AIVE	Les Communes de la province du Luxembourg
17SCRe0004	L'épandage raisonné et contrôlé d'herbicides au niveau des voies de chemin de fer. Une attention particulière est portée dans les tronçons de voie traversant des zones sensibles et sites Natura 2000 du sous-bassin Semois-Chiers.	Sont considérées comme "zones sensibles" les zones à proximité des cours d'eau, sources ou en zones humides. Précaution à prendre pour les habitats du lézard des souches. Zones sensibles examinées en mai 2004 : en aval et en amont des 2 étangs des Epioux (Lacuisine), Rau de la Mellier (Neufchâteau -> Marbehan), sur la Rulles, Devant Outrouge (Bertrix->Libramont), La Flèche-> vers Dinant, à Ste-Marie sur Semois, aux marais de la Haute Semois, marais de Villers-la-Loue, marais de la Cussignière, ...	Infrabel	DNF
17SCRe0005	Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts provinciaux visant notamment le zéro phyto.		DST_PN	

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCRe0006	Mise à disposition de l'information nécessaire et de nos compétences afin de faciliter la mise en conformité des habitations.	Sensibilisation. Développement d'outils. Remises d'avis. Etudes diverses.	AIVE	Les Communes de la province du Luxembourg
17SCRe0007	Mise en œuvre des programmes d'égouttage et d'assainissement.	Mise en œuvre des ouvrages d'assainissement des eaux usées domestiques en zone d'assainissement collectif, tels que définis dans les programmes d'investissements de la SPGE approuvés par le Gouvernement Wallon, des programmes d'égouttage prioritaire.	AIVE	Les Communes de la province du Luxembourg, SPGE
17SCRe0008	Poursuite de la réalisation du cadastre de l'égouttage par études endoscopiques et levés topographiques.	Ces études ont pour objectif d'avoir une bonne connaissance des réseaux de collecte et d'identifier les endroits où il est nécessaire d'intervenir (programmation de travaux de réhabilitation des réseaux).	AIVE	Les Communes de la province du Luxembourg, SPGE
17SCRe0009	Poursuite de l'entretien du taillis à courte rotation de la station d'épuration de Saint-Vincent.	Les saules coupés (tous les 3 ans) servent de boutures pour palier au problème d'érosion des berges pour la DCENN. Des saules sont coupés tous les ans pour la vannerie et tous les 3 ans par le DNF.	DNF_Virton	
17SCRe0010	Poursuite du programme de réduction des nuisances industrielles en particulier vers le milieu aquatique.	Poursuivre les actions entreprises pour réduire les émissions polluantes vers le milieu récepteur ainsi que pour réduire les prélèvements sur les ressources en eau et améliorer la qualité des rejets. Informer régulièrement les partenaires du CR (Comité de rivière, Inf'Eau Semois-Chiers) des résultats obtenus.	Ampacet SPRL	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCRe0011	Poursuite du programme de réduction des nuisances industrielles en particulier vers le milieu aquatique.	Poursuivre les actions entreprises pour réduire les émissions polluantes vers le milieu récepteur ainsi que pour réduire les prélèvements sur les ressources en eau et améliorer la qualité des rejets. Informer régulièrement les partenaires du CR (Comité de rivière, Inf'Eau Semois-Chiers) des résultats obtenus.	Burgo Ardennes SA	
17SCRe0012	Réalisation de divers travaux d'amélioration des stations d'épuration existantes, assurer l'entretien régulier des collecteurs, déversoirs d'orage et l'exploitation des stations d'épuration.	Assurer le fonctionnement optimal des stations d'épuration en intervenant : - en direct sur les ouvrages d'épuration, - sur le réseau amont de sorte à concentrer le plus possible la pollution. Voir Annexes 'Dihec'.	AIVE	Les Communes de la province du Luxembourg, SPGE
17SCRe0013	Recherche de solutions en vue de résoudre les problèmes de rejets dans Léglise (dossier de création d'une station d'épuration).		Léglise, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0014	Recherche de solutions pour améliorer la qualité du ruisseau de l'Herba.		Virton, entreprises	CR_Semois-Chiers
17SCRe0015	Recherche de solutions pour les rejets ménagers arrivant dans la Réserve naturelle de Vance.		Natagora_Lorraine	Etalle, AIVE, CR_Semois-Chiers



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCRe0016	S'assurer du raccordement et du bon fonctionnement des systèmes d'épuration des bâtiments communaux en zone d'épuration autonome.	Ecole d'Assenois par exemple.	Bertrix	
17SCRe0017	S'assurer du raccordement et du bon fonctionnement des systèmes d'épuration des bâtiments communaux en zone d'épuration autonome.	Ecoles de Mogimont ou Ucimont par exemple.	Bouillon	
17SCRe0018	S'assurer du raccordement et du bon fonctionnement des systèmes d'épuration des bâtiments communaux en zone d'épuration autonome.	Par exemple, l'école de Hachy et la salle de village d'Hachy.	Habay	
17SCRe0019	S'assurer du raccordement et du bon fonctionnement des systèmes d'épuration des bâtiments communaux en zone d'épuration autonome.		Herbeumont	
17SCRe0020	S'assurer du raccordement et du bon fonctionnement des systèmes d'épuration des bâtiments communaux en zone d'épuration autonome.		Léglise	
17SCRe0021	Sensibilisation des différents publics cibles (particuliers, communes, ...) à l'impact de leurs comportements sur le fonctionnement des stations d'épuration et à leurs obligations en matière de traitement des eaux usées.	Organisation de visites de stations d'épuration. Articles pour les bulletins communaux. Réalisation d'affiches. Sensibilisation au raccordement à l'égout. Organisation de séances d'informations.	AIVE	Les Communes de la province du Luxembourg
17SCRe0022	Sensibilisation du public scolaire à nos métiers et aux comportements adéquats à adopter à travers des visites de stations d'épuration, des animations en classes et dans nos stations d'épuration.	"une petite goutte d'eau fort curieuse" : 1h d'animation en classe. "Explôs" : 3 h d'animation dans les stations de Bastogne, Marche, Arlon et Dampicourt ou 1h30 d'animation en classe en préparation à la visite d'une station d'épuration.	AIVE	Les Communes de la province du Luxembourg

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCRe0023	Solutionner le rejet agricole.	Présence d'un dépôt de fumier en bordure du Ruisseau d'Offagne à Offagne (29PAL006), visiblement, l'installation n'est pas étanche. Propriétaire contacté dès 2016 (rencontre avec Mr Billas).	Paliseul, Agriculteur	
17SCRe0024	Solutionner le rejet du bassin d'orage de la scierie à Vivy.	Pêche électrique à programmer.	CR_Semois-Chiers	DCP-SP
17SCRe0025	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Mise en place d'une procédure et d'une analyse des points noirs relevés par le CR pour identifier les points noirs "rejets" et rechercher des solutions pour les supprimer.	Arlon, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0026	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Mise en place d'une procédure et d'une analyse des points noirs relevés par le CR pour identifier les points noirs "rejets" et rechercher des solutions pour les supprimer.	Aubange, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0027	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Mise en place d'une procédure et d'une analyse des points noirs relevés par le CR pour identifier les points noirs "rejets" et rechercher des solutions pour les supprimer.	Bertrix, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0028	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Notamment en amont de zone de baignade. Mise en place d'une procédure et d'une analyse des points noirs relevés par le CR pour identifier les points noirs "rejets" et rechercher des solutions pour les supprimer.	Bouillon, AIVE	CR_Semois-Chiers

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCRe0029	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Mise en place d'une procédure et d'une analyse des points noirs relevés par le CR pour identifier les points noirs "rejets" et rechercher des solutions pour les supprimer.	Chiny, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0030	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Mise en place d'une procédure et d'une analyse des points noirs relevés par le CR pour identifier les points noirs "rejets" et rechercher des solutions pour les supprimer.	Etalle, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0031	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Mise en place d'une procédure et d'une analyse des points noirs relevés par le CR pour identifier les points noirs "rejets" et rechercher des solutions pour les supprimer.	Florenville, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0032	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Priorité sur l'Arlune. Eclaircir la situation à la Rocaille. (Cette action devrait être réalisée en 2016 pour Hachy).	Habay, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0033	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Mise en place d'une procédure et d'une analyse des points noirs relevés par le CR pour identifier les points noirs "rejets" et rechercher des solutions pour les supprimer.	Herbeumont, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0034	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Mise en place d'une procédure et d'une analyse des points noirs relevés par le CR pour identifier les points noirs "rejets" et rechercher des solutions pour les supprimer.	Léglise, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0035	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Mise en place d'une procédure et d'une analyse des points noirs relevés par le CR pour identifier les points noirs "rejets" et rechercher des solutions pour les supprimer.	Libramont, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0036	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Mise en place d'une procédure et d'une analyse des points noirs relevés par le CR pour identifier les points noirs "rejets" et rechercher des solutions pour les supprimer.	Meix-devant-Virton, AIVE	CR_Semois-Chiers

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCRe0037	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Mise en place d'une procédure et d'une analyse des points noirs relevés par le CR pour identifier les points noirs "rejets" et rechercher des solutions pour les supprimer. Ex : Rue Deboulle.	Messancy, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0038	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Mise en place d'une procédure et d'une analyse des points noirs relevés par le CR pour identifier les points noirs "rejets" et rechercher des solutions pour les supprimer. Travaux d'égouttage réalisés rue du 113ème Régiment d'Infanterie Française. Prochains travaux : égouttage/collecteur à Mussy-la-Ville et Signeux.	Musson, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0039	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Mise en place d'une procédure et d'une analyse des points noirs relevés par le CR pour identifier les points noirs "rejets" et rechercher des solutions pour les supprimer.	Rouvroy, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0040	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Mise en place d'une procédure et d'une analyse des points noirs relevés par le CR pour identifier les points noirs "rejets" et rechercher des solutions pour les supprimer.	Saint-Léger, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0041	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Mise en place d'une procédure et d'une analyse des points noirs relevés par le CR pour identifier les points noirs "rejets" et rechercher des solutions pour les supprimer.	Tintigny, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0042	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.	Mise en place d'une procédure et d'une analyse des points noirs relevés par le CR pour identifier les points noirs "rejets" et rechercher des solutions pour les supprimer.	Virton, AIVE	CR_Semois-Chiers

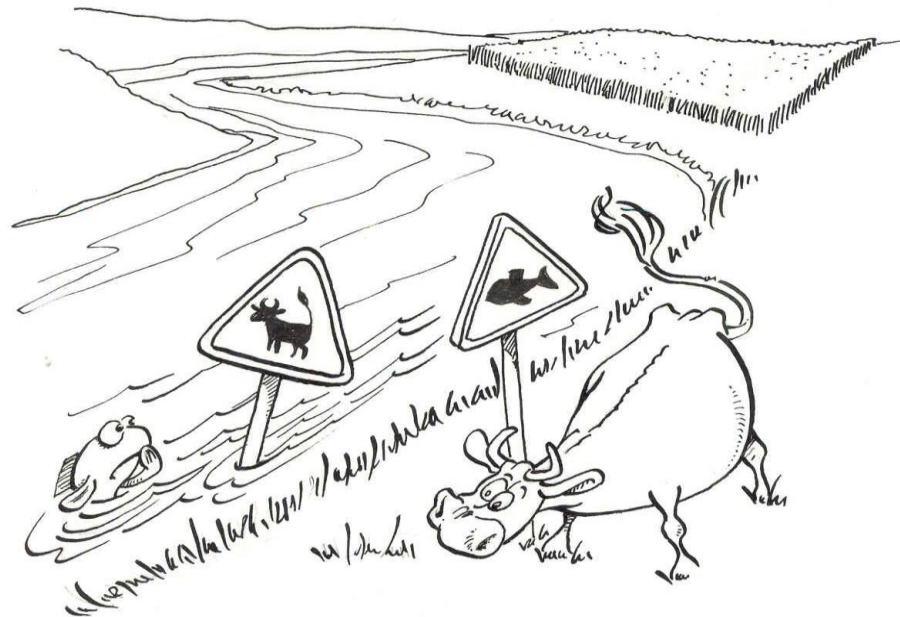
Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCRe0043	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.		Vresse-sur-Semois, INASEP	CR_Semois-Chiers
17SCRe0044	Suivi de la qualité des eaux de la saulaie du camp militaire de Lagland.		DNB-Camp de Lagland	
17SCRe0045	Suivi qualitatif des rejets de la saulaie de Saint-Vincent.		DNF_Virton	
17SCRe0046	Zone d'épuration autonome: information des habitants sur la législation.		Bertrix, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0047	Zone d'épuration autonome: information des habitants sur la législation.		Bièvre, CR_Semois-Chiers	
17SCRe0048	Zone d'épuration autonome: information des habitants sur la législation.		Bouillon, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0049	Zone d'épuration autonome: information des habitants sur la législation.		Chiny, AIVE	
17SCRe0050	Zone d'épuration autonome: information des habitants sur la législation.		Florenville, AIVE	
17SCRe0051	Zone d'épuration autonome: information des habitants sur la législation.	Prévoir un toute-boîte aux habitants concernés (peu) - distribution par la Commune.	Habay	CR_Semois-Chiers
17SCRe0052	Zone d'épuration autonome: information des habitants sur la législation.		Herbeumont, AIVE	
17SCRe0053	Zone d'épuration autonome: information des habitants sur la législation.		Léglise, AIVE	
17SCRe0054	Zone d'épuration autonome: information des habitants sur la législation.	Deux rejets relevés sur le village de Plainevaux (en zone autonome), identifier les habitations concernées et les informer, les pousser à installer un système d'épuration individuel.	Paliseul, AIVE	CR_Semois-Chiers
17SCRe0055	Zone d'épuration autonome: information des habitants sur la législation.		Libramont, AIVE	CR_Semois-Chiers





© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

# 2. EROSIONS



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEr0001	Appliquer la législation en matière de clôture des cours d'eau.	Se baser sur l'inventaire du CR et la carte des zones obligatoires.	DNF_Bièvre	CR_Semois-Chiers
17SCEr0002	Appliquer la législation en matière de clôture des cours d'eau.	Se baser sur l'inventaire du CR et la carte des zones obligatoires. Paliseul: L'ancienne Commune d'Offagne n'avait pas demandé la dérogation, il est donc obligatoire d'y clôturer les cours d'eau classés, voir inventaire, de nombreux PN et 4 PNP.	DNF_Bouillon	CR_Semois-Chiers
17SCEr0003	Appliquer la législation en matière de clôture des cours d'eau.	Se baser sur l'inventaire du CR et la carte des zones obligatoires.	DNF_Florenville	CR_Semois-Chiers
17SCEr0004	Appliquer la législation en matière de clôture des cours d'eau.	Se baser sur l'inventaire du CR et la carte des zones obligatoires.	DNF_Habay	CR_Semois-Chiers
17SCEr0005	Appliquer la législation en matière de clôture des cours d'eau.	Se baser sur l'inventaire du CR et la carte des zones obligatoires.	DNF_Neufchâteau	CR_Semois-Chiers
17SCEr0006	Appliquer la législation en matière de clôture des cours d'eau.	Se baser sur l'inventaire du CR et la carte des zones obligatoires.	DNF_Saint-Hubert	CR_Semois-Chiers
17SCEr0007	Clôturer le cours d'eau.	Il s'agit de points noirs prioritaires, mais il n'est pas obligatoire de clôturer la zone, faire clôturer sur base de l'interdiction de dégrader les berges et le lit.	Agriculteur	DNF_Bièvre
17SCEr0008	Clôturer le cours d'eau.	Ce point noir prioritaire a été relevé en période de sécheresse, le cours d'eau ne ressemblait qu'à un champ de boue, une réunion a été organisée (14/08/15) sur le terrain avec le DNF, le CR, le DST, l'agriculteur et le propriétaire de l'étang qui capte l'eau en amont. Il a été demandé à l'agriculteur de clôturer le CE et au propriétaire de l'étang de se limiter à 1/3 du débit.	Agriculteur	Paliseul, DNF_Bouillon, DCP-SP, DST_PLux



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEr0009	Contrôle du respect de la législation en matière de clôture des cours d'eau.	Se baser sur l'inventaire du CR et la carte des zones obligatoires.	DNF_Virton	CR_Semois-Chiers
17SCEr0010	Contrôle du respect de la législation en vigueur sur les distances des plantations de résineux le long des cours d'eau.		DNF_Virton	
17SCEr0011	En zone où il n'est pas encore obligatoire de clôturer, sensibiliser l'agriculteur à clôturer car il est interdit de dégrader les berges et le lit du cours d'eau (pour les points noirs prioritaires).		Arlon	
17SCEr0012	En zone où il n'est pas encore obligatoire de clôturer, sensibiliser l'agriculteur à clôturer car il est interdit de dégrader les berges et le lit du cours d'eau (pour les points noirs prioritaires).		Chiny, DNF_Florenville	
17SCEr0013	En zone où il n'est pas encore obligatoire de clôturer, sensibiliser l'agriculteur à clôturer car il est interdit de dégrader les berges et le lit du cours d'eau (pour les points noirs prioritaires).		Comice agricole d'Etalle	Tintigny, DNF_Florenville
17SCEr0014	En zone où il n'est pas encore obligatoire de clôturer, sensibiliser l'agriculteur à clôturer car il est interdit de dégrader les berges et le lit du cours d'eau (pour les points noirs prioritaires).		DNF_Bouillon	
17SCEr0015	En zone où il n'est pas encore obligatoire de clôturer, sensibiliser l'agriculteur à clôturer car il est interdit de dégrader les berges et le lit du cours d'eau (pour les points noirs prioritaires).		DNF_Neufchâteau	Bertrix, Herbeumont
17SCEr0016	En zone où il n'est pas encore obligatoire de clôturer, sensibiliser l'agriculteur à clôturer car il est interdit de dégrader les berges et le lit du cours d'eau (pour les points noirs prioritaires).		DNF_Saint-Hubert	Libramont



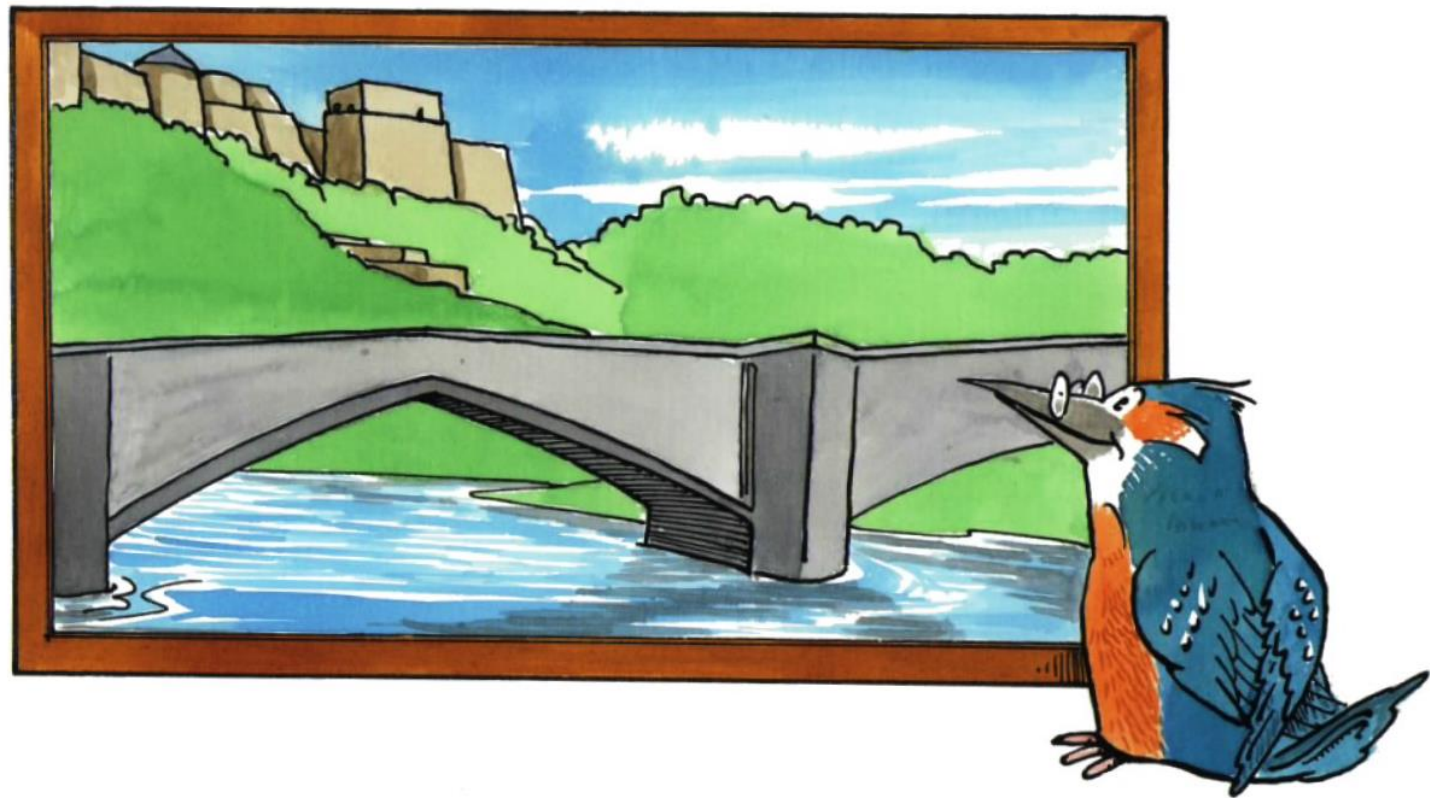
Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEr0017	En zone où il n'est pas encore obligatoire de clôturer, sensibiliser l'agriculteur à clôturer car il est interdit de dégrader les berges et le lit du cours d'eau (pour les points noirs prioritaires).		Etalle	
17SCEr0018	En zone où il n'est pas encore obligatoire de clôturer, sensibiliser l'agriculteur à clôturer car il est interdit de dégrader les berges et le lit du cours d'eau (pour les points noirs prioritaires).		Florenville, DNF_Florenville	
17SCEr0019	En zone où il n'est pas encore obligatoire de clôturer, sensibiliser l'agriculteur à clôturer car il est interdit de dégrader les berges et le lit du cours d'eau (pour les points noirs prioritaires).		Meix-devant-Virton	
17SCEr0020	En zone où il n'est pas encore obligatoire de clôturer, sensibiliser l'agriculteur à clôturer car il est interdit de dégrader les berges et le lit du cours d'eau (pour les points noirs prioritaires).		Musson	
17SCEr0021	En zone où il n'est pas encore obligatoire de clôturer, sensibiliser l'agriculteur à clôturer car il est interdit de dégrader les berges et le lit du cours d'eau (pour les points noirs prioritaires).		Rouvroy	
17SCEr0022	En zone où il n'est pas encore obligatoire de clôturer, sensibiliser l'agriculteur à clôturer car il est interdit de dégrader les berges et le lit du cours d'eau (pour les points noirs prioritaires).		Virton	
17SCEr0023	Examiner l'érosion du talus de la route dans le « Bois Hanon » sur la Liresse.		Bouillon	
17SCEr0024	Sensibilisation au respect de la législation sur les distances des plantations de résineux le long des cours d'eau.		DNF_Bièvre	

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEr0025	Sensibilisation au respect de la législation sur les distances des plantations de résineux le long des cours d'eau.		DNF_Bouillon	
17SCEr0026	Sensibilisation au respect de la législation sur les distances des plantations de résineux le long des cours d'eau.		DNF_Florenville	CR_Semois-Chiers
17SCEr0027	Sensibilisation au respect de la législation sur les distances des plantations de résineux le long des cours d'eau.		DNF_Habay	
17SCEr0028	Sensibilisation au respect de la législation sur les distances des plantations de résineux le long des cours d'eau.	22HER030, jeunes résineux (<25ans), très proches du cours d'eau en zone Natura 2000.	DNF_Neufchâteau	
17SCEr0029	Sensibilisation au respect de la législation sur les distances des plantations de résineux le long des cours d'eau.		DNF_Saint-Hubert	



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

# 3. OUVRAGES





Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCOu0001	Ansart : amélioration d'une digue existante.	Visite et analyse à faire.	DCENN	
17SCOu0002	Entretien de la passe à poissons sur la Vierre à Les Bulles.		DCENN, CR_Semois-Chiers	
17SCOu0003	Entretien de la passerelle en bois près du chalet de la Bouriqueresse.	Compléter/ remplacer les rondins en bois.	Virton	
17SCOu0004	Entretien d'ouvrage de protection locale à Saint-Mard, Rulles, Lamorteau, Buvange & Udange.		DCENN	
17SCOu0005	Nettoyage du site (ancien hangar en très mauvais état) au niveau de l'Odenbaach (cours d'eau communal) en amont de Toernich.		Arlon, propriétaire	
17SCOu0006	Prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les projets d'urbanisation afin de limiter les impacts sur nos ouvrages et les cours d'eau.	Sensibilisation et remises d'avis sur permis.	AIVE	Les Communes de la province du Luxembourg
17SCOu0007	Remise en état de la passerelle piétonne.	Si chemin de promenade, à vérifier si ce n'est pas privé.	Bouillon	
17SCOu0008	Remise en état du pont au niveau du ruisseau de la Planchette.		Meix-devant-Virton	
17SCOu0009	Remise en état du pont qui enjambe la Soye (à proximité des moulins de la Soye).		Meix-devant-Virton	
17SCOu0010	Remise en état du pont sous la route/ le chemin.	30BOU001: fortes dégradations; 31BOU002: bases du pont dégradée.	Bouillon	
17SCOu0011	Restauration d'un pont qui enjambe le Ton à la sortie de Châtillon.	Le pont est privé.	Saint-Léger	





Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCOu0012	Restauration du muret à Saint-Remy (rue de l'Eglise).		Virton	
17SCOu0013	Restauration du petit pont à Vlessart.	Sabler et refaire les zones écroulées.	Léglise	
17SCOu0014	Sécurisation du pont (cours d'eau concernés : ruisseau du Fond de Haza) en aval de Genevaux.		Musson	
17SCOu0015	Sécurisation du pont rue Baillet Latour à Latour.		Virton	
17SCOu0016	Tester le bon fonctionnement de la PAP sur le Rau des Aulnettes.	Quand l'obstacle derrière l'ancienne école de Villers-la-Loue sera solutionné, il serait intéressant de tester l'échelle à poissons présente sur le ruisseau.	CR_Semois-Chiers	Fervents de la Chevratte, DCP-SP
17SCOu0017	Vérifier les autorisations pour les ouvrages sur le cours d'eau.	Nombreux aménagements récents à l'amont et l'aval d'un étang sur le Pichou, utilisation de pierres "de Gaume" en Ardenne, béton, etc.	Paliseul, DST_Plux, DNF_Bouillon, SPW-Urbanisme	DCP-SP

# 4. ENTRAVES



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEn0001	Aménagement d'un partiteur et d'une passe à poissons, entre la Vire et la Fausse Eau à Signeux. Consolidation des berges en aval du partiteur.		DCENN	DGP-SP
17SCEn0002	Assurer le suivi des barrages des castors sur la Civanne.		Tintigny, DNF_Florenville, Le Brochet	CR_Semois-Chiers
17SCEn0003	Assurer le suivi des barrages des castors.		Chiny, DNF_Florenville	CR_Semois-Chiers
17SCEn0004	Assurer le suivi des barrages des castors.		Florenville, DNF_Florenville	CR_Semois-Chiers
17SCEn0005	Assurer le suivi du barrage des castors sur le Rau de Muno (inondation de la route).		Bertrix, DNF_Neufchâteau	
17SCEn0006	Assurer ses missions légales en matière de travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation des cours d'eau non navigables en 2 <sup>ème</sup> catégorie.		DST_PN	
17SCEn0007	Entretien de la ripisylve dans les secteurs prioritaires (Phase 1).	Travaux en retard de 2 ans, à faire 2017-2019...	DCENN	
17SCEn0008	Entretien de la ripisylve dans les secteurs prioritaires (Phase 2).		DCENN	
17SCEn0009	Entretien de la ripisylve et des embâcles en amont du pont de la rue de l'Usine à Dampicourt.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS). Réunion de concertation 21/06/2016.	DCENN	
17SCEn0010	Entretien de la ripisylve et des embâcles en aval du pont de la rue des Chamoiseurs à Virton.		DCENN	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEn0011	Entretien raisonné des cours d'eau en tête de bassin (non classés et catégorie 3).	Le cours d'eau ne doit pas être nettoyé à 100 %. Il faut veiller à laisser des caches pour la truite et autres poissons. Retirer seulement les obstacles infranchissables et majeurs, élaguer les arbres en bordure si nécessaire et couper les branches susceptibles de tomber dans le cours d'eau. Cette action permettra : de restaurer le libre écoulement des eaux, d'avoir une eau fraîche et oxygénée (attirer la truite vers le cours d'eau, de favoriser la reproduction naturelle des truites (gravière non colmatée), d'obtenir un équilibre global de l'écosystème.	Arlon	DCP-SP, DNF_Arlon, CR_Semois-Chiers
17SCEn0012	Entretien raisonné des cours d'eau en tête de bassin (non classés et catégorie 3).	Le cours d'eau ne doit pas être nettoyé à 100 %. Il faut veiller à laisser des caches pour la truite et autres poissons. Retirer seulement les obstacles infranchissables et majeurs, élaguer les arbres en bordure si nécessaire et couper les branches susceptibles de tomber dans le cours d'eau. Cette action permettra : de restaurer le libre écoulement des eaux, d'avoir une eau fraîche et oxygénée (attirer la truite vers le cours d'eau, de favoriser la reproduction naturelle des truites (gravière non colmatée), d'obtenir un équilibre global de l'écosystème.	Aubange	DCP-SP, DNF_Arlon, CR_Semois-Chiers, La Fario d'Aubange, PNDG



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEn0013	Entretien raisonné des cours d'eau en tête de bassin (non classés et catégorie 3).	Rau de Wirgo (3 <sup>ème</sup> catégorie). Le cours d'eau ne doit pas être nettoyé à 100%. Laisser des caches pour la truite et autres poissons. Favoriser la remontée de la truite en limitant l'empreinte de l'homme. Retirer les obstacles infranchissables et majeurs, élaguer les arbres en bordure et couper les branches susceptibles de tomber dans l'eau. Pose de déflecteurs si nécessaire.	Le Gardon Stabulois	Etalle, DST_PLux, CR_Semois-Chiers
17SCEn0014	Entretien raisonné des cours d'eau en tête de bassin (non classés et catégorie 3).	Le cours d'eau ne doit pas être nettoyé à 100 %. Il faut veiller à laisser des caches pour la truite et autres poissons. Retirer seulement les obstacles infranchissables et majeurs, élaguer les arbres en bordure si nécessaire et couper les branches susceptibles de tomber dans le cours d'eau. Cette action permettra : de restaurer le libre écoulement des eaux, d'avoir une eau fraîche et oxygénée (attirer la truite vers le cours d'eau, de favoriser la reproduction naturelle des truites (gravière non colmatée), d'obtenir un équilibre global de l'écosystème.	Meix-devant-Virton	DCP-SP, DNF_Virton, CR Semois-Chiers, Les Fervents de la Chevratte, PNDG



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEn0015	Entretien raisonné des cours d'eau en tête de bassin (non classés et catégorie 3).	Le cours d'eau ne doit pas être nettoyé à 100 %. Il faut veiller à laisser des caches pour la truite et autres poissons. Retirer seulement les obstacles infranchissables et majeurs, élaguer les arbres en bordure si nécessaire et couper les branches susceptibles de tombées dans l'eau. Cette action permettra : de restaurer le libre écoulement des eaux, d'avoir une eau fraîche et oxygénée (attirer la truite vers le cours d'eau, de favoriser la reproduction naturelle des truites (gravière non colmatée), d'obtenir un équilibre global de l'écosystème. Ex : ruisseau de Habergy, ruisseau de Bébange, Schlewerbaach.	Messancy	DCP-SP, PNDG, Les Fervents de la Gaule, CR_Semois-Chiers
17SCEn0016	Entretien raisonné des cours d'eau en tête de bassin (non classés et catégorie 3).	Le cours d'eau ne doit pas être nettoyé à 100 %. Il faut veiller à laisser des caches pour la truite et autres poissons. Retirer seulement les obstacles infranchissables et majeurs, élaguer les arbres en bordure si nécessaire et couper les branches susceptibles de tomber dans le cours d'eau. Cette action permettra : de restaurer le libre écoulement des eaux, d'avoir une eau fraîche et oxygénée (attirer la truite vers le cours d'eau, de favoriser la reproduction naturelle des truites (gravière non colmatée), d'obtenir un équilibre global de l'écosystème.	Musson	DCP-SP, DNF_Virton, CR_Semois-Chiers, Arc-en-Ciel Halanzy, PNDG



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEn0017	Entretien raisonné des cours d'eau en tête de bassin (non classés et catégorie 3).	Le cours d'eau ne doit pas être nettoyé à 100 %. Il faut veiller à laisser des caches pour la truite et autres poissons. Retirer seulement les obstacles infranchissables et majeurs, élaguer les arbres en bordure si nécessaire et couper les branches susceptibles de tomber dans le cours d'eau. Cette action permettra : de restaurer le libre écoulement des eaux, d'avoir une eau fraîche et oxygénée (attirer la truite vers le cours d'eau, de favoriser la reproduction naturelle des truites (gravière non colmatée), d'obtenir un équilibre global de l'écosystème.	Rouvroy	DCP-SP, DNF_Virton, CR_Semois-Chiers, Syndicat des Pêcheurs de la Gaume, PNDG
17SCEn0018	Entretien raisonné des cours d'eau en tête de bassin (non classés et catégorie 3).	Le cours d'eau ne doit pas être nettoyé à 100 %. Il faut veiller à laisser des caches pour la truite et autres poissons. Retirer seulement les obstacles infranchissables et majeurs, élaguer les arbres en bordure si nécessaire et couper les branches susceptibles de tomber dans le cours d'eau. Cette action permettra : de restaurer le libre écoulement des eaux, d'avoir une eau fraîche et oxygénée (attirer la truite vers le cours d'eau, de favoriser la reproduction naturelle des truites (gravière non colmatée), d'obtenir un équilibre global de l'écosystème.	Virton	DCP-SP, DNF_Virton, CR_Semois-Chiers, Société Halieutique Virtonnaise, PNDG



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEn0019	Entretien raisonné des cours d'eau en tête de bassin (non classés et catégorie 2 et 3).	Rau de Wachet (2 <sup>ème</sup> catégorie). Le cours d'eau ne doit pas être nettoyé à 100%. Laisser des caches pour la truite et autres poissons. Favoriser la remontée de la truite en limitant l'empreinte de l'homme. Retirer les obstacles infranchissables et majeurs, élaguer les arbres en bordure et couper les branches susceptibles de tomber dans l'eau. Pose de déflecteurs si nécessaire.	L'Epinoche, CR_Semois-Chiers	DST_PLux, DCP-SP, PNDG
17SCEn0020	Entretien raisonné des cours d'eau en tête de bassin (non classés et catégorie 3).	Le cours d'eau ne doit pas être nettoyé à 100 %. Il faut veiller à laisser des caches pour la truite et autres poissons. Retirer seulement les obstacles infranchissables et majeurs, élaguer les arbres en bordure si nécessaire et couper les branches susceptibles de tomber dans le cours d'eau. Cette action permettra : de restaurer le libre écoulement des eaux, d'avoir une eau fraîche et oxygénée (attirer la truite vers le cours d'eau, de favoriser la reproduction naturelle des truites (gravière non colmatée), d'obtenir un équilibre global de l'écosystème.	Etalle	Le Gardon Stabulois, DCP-SP, PNDG, CR_Semois-Chiers
17SCEn0021	Entretien raisonné des cours d'eau en tête de bassin (non classés et catégorie 3) au niveau de La Barrière.	Inventaire de cours d'eau non-classés au niveau de l'obstacle de la Barrière pour ensuite le réapproprié en ruisseau frayère pour la truite.	L'Epinoche, CR_Semois-Chiers	
17SCEn0022	Evacuer, dans les plus brefs délais, les entraves créant un risque non négligeable d'inondation des zones habitées ou sensibles.		DST_PN	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEn0023	Evaluer l'obstacle à la remontée du poisson.	Chute d'eau de 1m créée pour le captage d'une pisciculture. Point 33VRE001, Commune de Bièvre.	CR_Semois-Chiers	DCP-SP
17SCEn0024	Lever les entraves prioritaires reprises lors de l'inventaire.		Bièvre	CR_Semois-Chiers
17SCEn0025	Lever les entraves prioritaires reprises lors de l'inventaire.		DCENN	DNF, DCP-SP
17SCEn0026	Lever les entraves prioritaires reprises lors de l'inventaire.	Ex: ruisseau des Aulnettes.	DST_PLux	DNF, DCP-SP
17SCEn0027	Lever les entraves prioritaires reprises lors de l'inventaire.	PNP, mais aussi nombreux petits PN, manque d'entretien généralisé. Sauf castors et en catégorie 3.	Léglise	CR_Semois-Chiers
17SCEn0028	Lever les entraves prioritaires reprises lors de l'inventaire.	Cours d'eau communaux : ruisseau du Vieux Moulin, ruisseau des Ecrevisses et ruisseau de la Rosière.	Musson	CR_Semois-Chiers
17SCEn0029	Lever les entraves prioritaires reprises lors de l'inventaire.	En 2016, examen des entraves fait pour le Rau des Mambes.	PCDN_Bouillon, DST_Plux	DCP-SP, CR_Semois-Chiers
17SCEn0030	Mettre en valeur la Vallée d'Aise et son patrimoine historique, l'ancienne voie de chemin de fer.	Ancien pont du chemin de fer, et tracé, via le PCDR ? Projet à mettre en place avec la commune ? Projet de mise en valeur de la Morépire. Evaluer les obstacles à la remontée du poisson sur le ruisseau (26BER008).	Bertrix, Herbeumont	
17SCEn0031	Moyen : maintien d'un écoulement optimal dans la traversée de Moyen (retrait de l'atterrissement et entretien du chenal de crue).	Intervention si nécessaire en 2017-2019.	DCENN	
17SCEn0032	Solutionner l'obstacle poissons sur le Ton au moulin de la Paix.	Réalisation d'un chenal de crue.	Saint-Léger, DST_Plux	DCP-SP, AIVE, CR_Semois-Chiers
17SCEn0033	Solutionner l'obstacle poissons sur le Ton à "La Barrière" à Saint-Léger.		Propriétaire	DCP-SP, CR_Semois-Chiers, DST_PLux

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEn0034	Surveiller le barrage castors à Hachy entre le chemin de fer et l'autoroute.	Proximité de l'E411 et du chemin de fer.	Habay, DNF_Habay, propriétaire	
17SCEn0035	Surveiller le barrage castors sur le ruisseau de la Foulouse.	Proximité de la route ainsi que d'un chalet, éventuellement réunion avec le DNF à prévoir?	Herbeumont, DNF_Neufchâteau, propriétaire	
17SCEn0036	Trouver une solution à l'obstacle poisson sur le Rau au Moulin (1 <sup>ère</sup> catégorie.) à Vresse-sur-Semois.	Visite et analyse à faire. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	DCENN	Vresse, DCP-SP



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

Heureux comme un poisson  
dans l'eau.

# 5. PROTECTION DE BERGES





Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCPB0001	Protection de berge d'un méandre de la Semois à Breuvanne (Ménil).		DCENN	
17SCPB0002	Réfection des murs de la Fausse Eau à Virton.	Faire en 2016-2017 cf. Travaux AIVE. Lien avec les projets de la Société Halieutique Virtonaise. Implique une approche Intégrée et Sectorisée A (PARIS).	DCENN	
17SCPB0003	Stabiliser les berges qui le nécessitent.		DST_PN	



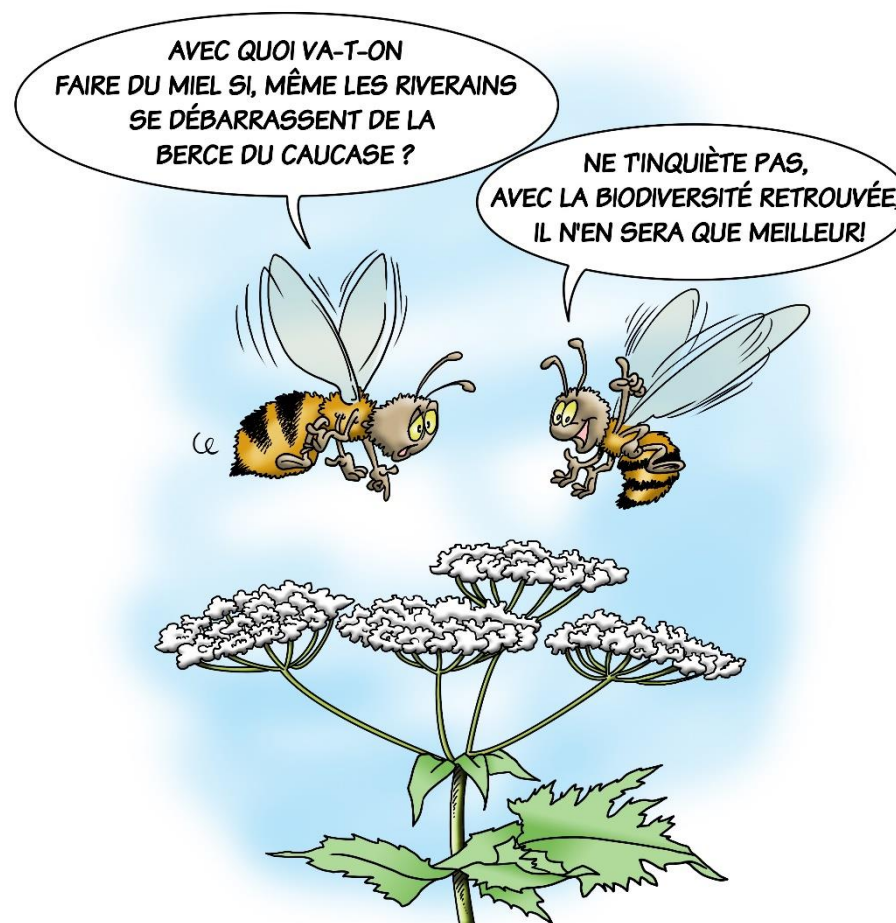
L'eau, goutte à goutte,  
creuse le roc.

# 6. CAPTAGES



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

# 7. ESPECES INVASIVES



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEI0001	Coordination de la gestion de la Berce du Caucase à Les Bulles.		CR_Semois-Chiers	Chiny, DNF_Florenville, DST-Lux, CiEi
17SCEI0002	Coordination des chantiers de gestion des deux principales plantes invasives considérées comme prioritaires (Balsamine de l'Himalaya, Berce du Caucase dans la mesure des disponibilités).		CR_Semois-Chiers	CiEi, communes, DGO2, DST_Plux, DST_PN, DCENN
17SCEI0003	Eviter la propagation de la Renouée du Japon (ne pas faucher).	Le long de la coulée verte.	Arlon	CiEi
17SCEI0004	Eviter la propagation de la Renouée du Japon (ne pas faucher).		Aubange	CiEi
17SCEI0005	Eviter la propagation de la Renouée du Japon (ne pas faucher).		Etalle	
17SCEI0006	Eviter la propagation de la Renouée du Japon (ne pas faucher).		Meix-devant-Virton	CiEi
17SCEI0007	Eviter la propagation de la Renouée du Japon (ne pas faucher).		Messancy	CiEi
17SCEI0008	Eviter la propagation de la Renouée du Japon (ne pas faucher).		Rouvroy	CiEi
17SCEI0009	Gérer le petit spot de Renouées du Japon à Martilly le long du parking près de la Vierre.	Poursuite/suivi de sa gestion.	Herbeumont	CiEi
17SCEI0010	Gestion de la Berce du Caucase à Athus.		Propriétaire, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0011	Gestion de la Berce du Caucase à Sélange et Longeau.		Messancy	CiEi

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEI0012	Gestion de la Berce du Caucase à Viville.		CiEi	Arlon, CR_Semois-Chiers
17SCEI0013	Gestion de la Berce du Caucase.	Ex : Arlon, Athus, Virton (cf. fiches de gestion du SPW-Cellule invasives).	Infrabel	CiEi
17SCEI0014	Gestion de la Renouée du Japon dans la vallée de Laclaireau.		Virton, CR_Semois-Chiers, DNF_Virton	CiEi
17SCEI0015	Gestion des Renouées du Japon à la sortie de Châtillon rue du Chalet.		Saint-Léger	CR_Semois-Chiers, CiEi
17SCEI0016	Gestion des Renouées du Japon derrière l'Arsenal à Virton.		Virton, DCENN	CR_Semois-Chiers
17SCEI0017	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.	Site internet communal, revue communale, courrier ciblé, ...	Arlon, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0018	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.	Site internet communal, revue communale, courrier ciblé, ...	Aubange, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0019	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.		Bertrix, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0020	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.		Bièvre, CR_Semois-Chiers	DNF_Bièvre, CiEi
17SCEI0021	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.	Incitation des citoyens à gérer les plantes invasives sur leurs propriétés.	Bouillon, CR_Semois-Chiers	PCDN_Bouillon, CiEi
17SCEI0022	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.	Article dans la revue communale/site communal.	Chiny, CR_Semois-Chiers,	CiEi
17SCEI0023	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.	Article dans la revue communale/site communal.	Etalle, CR_semois-Chiers	CiEi



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEI0024	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.	Article dans la revue communale/site communal.	Florenville, CR_Semois-Chiers,	CiEi
17SCEI0025	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.		Habay, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0026	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.		Herbeumont, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0027	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.		Léglise, CR_Semois-Chiers,	CiEi
17SCEI0028	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.	Site internet communal, revue communale, courrier ciblé, ...	Meix-devant-Virton, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0029	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.	Site internet communal, revue communale, courrier ciblé, ...	Messancy, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0030	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.	Site internet communal, revue communale, courrier ciblé, ...	Musson, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0031	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.		Paliseul, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0032	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.	Site internet communal, revue communale, courrier ciblé, ...	Rouvroy, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0033	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.	Site internet communal, revue communale, courrier ciblé, ...	Saint-Léger, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0034	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.	Article dans la revue communale/site communal.	Tintigny, CR_Semois-Chiers	CiEi



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEI0035	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.	Site internet communal, revue communale, courrier ciblé, ...	Virton, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0036	Informé la population sur le raton laveur.		Arlon, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0037	Informé la population sur le raton laveur.		Aubange, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0038	Informé la population sur le raton laveur.		Bertrix, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0039	Informé la population sur le raton laveur.	Article à fournir par le CR Semois-Chiers.	Bouillon, CR_Semois-Chiers, PCDN_Bouillon	DNF_Bouillon, CiEi
17SCEI0040	Informé la population sur le raton laveur.		Chiny, CR_Semois-Chiers	DNF_Florenville, CiEi
17SCEI0041	Informé la population sur le raton laveur.		Etalle, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0042	Informé la population sur le raton laveur.		Florenville, CR_Semois-Chiers	DNF_Florenville, CiEi
17SCEI0043	Informé la population sur le raton laveur.	Article à envoyer par le CR, une conférence pourrait être organisée via le PCDN.	Habay, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0044	Informé la population sur le raton laveur.		Herbeumont, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0045	Informé la population sur le raton laveur.		Léglise, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0046	Informé la population sur le raton laveur.		Libramont, CR_Semois-Chiers	CiEi

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEI0047	Informers la population sur le raton laveur.		Meix-devant-Virton, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0048	Informers la population sur le raton laveur.		Messancy, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0049	Informers la population sur le raton laveur.		Musson, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0050	Informers la population sur le raton laveur.	Via le Paliseul News ou le site internet.	Paliseul, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0051	Informers la population sur le raton laveur.		Rouvroy, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0052	Informers la population sur le raton laveur.		Saint-Léger, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0053	Informers la population sur le raton laveur.		Tintigny, CR_Semois-Chiers	DNF_Florenville, CiEi
17SCEI0054	Informers la population sur le raton laveur.	Il existe un dépliant réalisé par le SPW fin 2015.	Virton, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0055	Lutter de manière coordonnée d'amont en aval contre les plantes invasives le long des cours d'eau non navigables, en priorité la berce du Caucase et la balsamine de l'Himalaya		DST_PN	CiEi
17SCEI0056	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Odenbaach (Udange), Flodenbourg (Sesselich).	Arlon	CR_Semois-Chiers, CiEi
17SCEI0057	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Principalement la balsamine de l'Himalaya.	Aubange	CR_Semois-Chiers, CiEi

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEI0058	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Poursuivre l'arrachage de la Balsamine dans la vallée des Munos. Mener un chantier de lutte contre la Renouée dans la vallée des Munos. Poursuivre les différents chantiers de lutte contre la Berce du Caucase (1 placette dans la Vallée des Munos et 1 placette près du rucher école). Poursuivre La Gestion de la Renouée au complexe sportif de Bertrix (AD&N).	Bertrix, DNF Neufchâteau, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0059	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.		Bièvre	DNF_Bièvre, CiEi, CR_Semois-Chiers
17SCEI0060	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Poursuivre la gestion des Berces (points "berces" ME SC37R) + gestion de la Balsamine sur la Liresse (PCDN, 1 <sup>ère</sup> campagne fin juin –début juillet 2016).	Bouillon, DNF_Bouillon, PCDN_Bouillon	CR_Semois-Chiers, CiEi
17SCEI0061	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Poursuivre l'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya.	Chiny, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0062	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Poursuivre la gestion de la Berce du Caucase sur le site de Les Bulles.	Chiny, CR_Semois-Chiers, CiEi	
17SCEI0063	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Poursuivre les tests sur les spots de renouées du Japon.	Chiny, CR_Semois-Chiers, CiEi, DNF_Florenville	
17SCEI0064	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Poursuite de l'arrachage de la Berce du Caucase par la CiEi à Mouzaives. Mener un chantier d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya?	CR_Semois-Chiers, CiEi	DNF_Bièvre
17SCEI0065	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Balsamine de l'Himalaya : La Rulles, La Semois, La Vire. Berces du Caucase sur le Ruisseau des Aleines.	DCENN	CR_Semois-Chiers, CiEi

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEI0066	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.		DGO2	CR_Semois-Chiers, CiEi
17SCEI0067	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.		DST_PLux	CR_Semois-Chiers, CiEi
17SCEI0068	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Arrachage de la Balsamine de l'Himalaya à Buzenol.	Etalle, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0069	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Poursuivre la gestion de la Berce du Caucase à Sainte-Marie.	Etalle, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0070	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Relancer l'opération d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya.	Florenville, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0071	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Poursuivre la gestion de la Berce du Caucase sur le site d'Orval.	Florenville, CR_Semois-Chiers, CiEi	
17SCEI0072	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Poursuivre les tests sur les spots de Renouées du Japon.	Florenville, CR_Semois-Chiers, DNF_Florenville, CiEi	
17SCEI0073	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	La Rulles amont, arrachage des Balsamines de l'Himalaya à poursuivre avec la DCENN. Poursuivre les différents chantiers de lutte contre la Berce du Caucase: un point Berce à suivre à Habay-la-Neuve, géré par le propriétaire.	Habay	CR_Semois-Chiers, CiEi
17SCEI0074	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Mener un chantier de lutte contre la Balsamine de l'Himalaya dans la vallée de la Semois avec l'aide des compagnons bâtisseurs ou engagement d'étudiants, dont Balsamines à Herbeumont cf. J.-P. Nicolas.	Herbeumont, DNF_Neufchâteau	CR_Semois-Chiers, CiEi

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEI0075	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.		Léglise, DNF_Habay, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0076	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.		Libramont, DNF_Saint-Hubert, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0077	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Principalement la Balsamine de l'Himalaya (Limes).	Meix-devant-Virton	CR_Semois-Chiers, CiEi
17SCEI0078	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Principalement la Balsamine de l'Himalaya.	Messancy	CR_Semois-Chiers, CiEi
17SCEI0079	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.		Musson	CR_Semois-Chiers, CiEi
17SCEI0080	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.		Paliseul	CR_Semois-Chiers, CiEi
17SCEI0081	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.		Rouvroy	CR_Semois-Chiers, CiEi
17SCEI0082	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Poursuivre/relancer la lutte contre la Renouée du Japon sur le site du Poilu à Rossignol.	Tintigny	CR_Semois-Chiers
17SCEI0083	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Poursuivre la gestion de la Berce du Caucase sur le site de Bellefontaine.	Tintigny, CR_Semois-Chiers, CiEi	
17SCEI0084	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Poursuivre l'arrachage des Balsamines de l'Himalaya. Gestion par le SPW-DCENN jusque Latour.	Virton	CR_Semois-Chiers, CiEi
17SCEI0085	Mener un chantier de lutte contre la Berce du Caucase.	Cornimont.	Bièvre, CR_Semois-Chiers, CiEi	DNF_Bièvre

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEI0086	Mise en place de parcelles-test de plantation de clématites des bois en vue d'éradiquer la Renouée du Japon.		PNDG, CR_Semois-Chiers	Rouvroy, Virton, Saint-Léger, Florenville, Chiny, CiEi
17SCEI0087	Poursuivre la gestion des Renouées du Japon.	Gestion avec J.-P. Nicolas par injection le long de la route St-Médard-Herbeumont, par pâturage dans la réserve à la gare de Morteihan, par fauche pour le point le long de la route du moulin des Nawés près du pont de la route N884.	DNF_Neufchâteau	Herbeumont, CiEi
17SCEI0088	Poursuivre les différents chantiers de lutte contre la Berce du Caucase.		Herbeumont	CiEi
17SCEI0089	Poursuivre les différents chantiers de lutte contre la Berce du Caucase.		Léglise	CiEi
17SCEI0090	Suivi de la gestion de la Renouée du Japon derrière l'arsenal des pompiers à Virton.		Virton, DCENN, CR_Semois-Chiers	CiEi
17SCEI0091	Suivi des sites de gestion de la Berce du Caucase sur la Commune de Léglise.		CR_Semois-Chiers	Léglise, CiEi



# 8. DECHETS



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers





Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCDe0001	Arrosage des dômes du CET de Habay.	Réduire le débit rejeté en période d'étiage.	AIVE svp	
17SCDe0002	Ecoles propres.	Sensibilisation du milieu scolaire à la problématique des déchets. Projets menés par les écoles durant l'année scolaire 2016-2017. Une exposition sera organisée en avril 2017, la semaine avant «l'opération communes et rivières propres – Be Wapp», afin de présenter les projets des différentes écoles participantes.	Ecoles maternelle, primaire et secondaire des Communes de Virton, Musson Saint-Léger, Meix-devant-Virton, Rouvroy et Etalle	Virton, Musson Saint-Léger, Meix-devant-Virton, Rouvroy, Etalle, CR_Semois-Chiers, AIVE, Parc Naturel de Gaume, Lions Club Laclaireau Comté de Chiny
17SCDe0003	Faire respecter la législation en matière de déchets et de cours d'eau non navigables.	Visite et lettre à faire. Ex. : déchets verts en bords de cours d'eau (rue Belmont à Ethe).	DCENN	
17SCDe0004	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Arlon	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0005	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Aubange	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0006	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Bertrix	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0007	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Bièvre	BEP, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0008	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Bouillon	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0009	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Chiny	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW

<b>Numéro de l'action</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description de l'action</b>	<b>Maîtres d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>
17SCDe0010	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Etalle	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0011	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Florenville	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0012	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Habay	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0013	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Herbeumont	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0014	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Léglise	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0015	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Libramont	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0016	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Meix-devant-Virton	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0017	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Messancy	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0018	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Musson	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0019	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Paliseul	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0020	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Rouvroy	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCDe0021	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Saint-Léger	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0022	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Tintigny	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0023	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Virton	AIVE, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0024	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp).	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire.	Vresse-sur-Semois	BEP, CR_Semois-Chiers, SPW
17SCDe0025	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opérations de ramassage à un autre moment de l'année que l'opération Communes et rivières propres.	Arlon, CR_Semois-Chiers	
17SCDe0026	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opération de ramassage à un autre moment de l'année que « l'opération communes et rivières propres ». Ex : La Messancy à Athus (cf. 31/07 et 3/09/2015). Serge Toussaint (Battincourt) a créé du matériel pour faire de la sensibilisation auprès des jeunes sur la thématique des déchets.	Aubange, CR_Semois-Chiers	
17SCDe0027	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opérations de ramassage.	Bertrix, CR_Semois-Chiers	
17SCDe0028	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opérations de ramassage.	Bouillon, CR_Semois-Chiers	
17SCDe0029	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opérations de ramassage.	Chiny, CR_Semois-Chiers	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCDe0030	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opérations de ramassage.	Etalle, CR_Semois-Chiers	
17SCDe0031	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opérations de ramassage.	Florenville, CR_Semois-Chiers	
17SCDe0032	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opérations de ramassage.	Habay, CR_Semois-Chiers	
17SCDe0033	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opérations de ramassage.	Herbeumont, CR_Semois-Chiers	
17SCDe0034	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opérations de ramassage.	Léglise, CR_Semois-Chiers	
17SCDe0035	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opérations de ramassage.	Libramont, CR_Semois-Chiers	
17SCDe0036	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opération de ramassage à un autre moment de l'année que « l'opération communes et rivières propres ».	Meix-devant-Virton, CR_Semois-Chiers	
17SCDe0037	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opération de ramassage à un autre moment de l'année que « l'opération communes et rivières propres ».	Messancy, CR_Semois-Chiers	
17SCDe0038	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opération de ramassage à un autre moment de l'année que « l'opération communes et rivières propres »..	Musson, CR_Semois-Chiers	
17SCDe0039	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opérations de ramassage.	Paliseul, CR_Semois-Chiers	
17SCDe0040	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opération de ramassage à un autre moment de l'année que « l'opération communes et rivières propre »s.	Rouvroy, CR_Semois-Chiers	
17SCDe0041	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opérations de ramassage.	Tintigny, CR_Semois-Chiers	

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCDe0042	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent.	OFNI's, opérations de ramassage à un autre moment de l'année que « l'opération Communes et rivières propres ».	Virton, CR_Semois-Chiers	
17SCDe0043	Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage aux OFNIS").	Mise en évidence de la quantité et de la diversité des déchets flottants et sensibilisation aux enjeux et solutions via panneaux didactiques et animations.	CR_Semois-Chiers	



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

# 9. PATRIMOINE CULTUREL et NATUREL



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

## Patrimoine culturel

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCPa0001	Entretien du petit patrimoine lié à l'eau (lavoirs de Toernich, Viville, Heinsch).	Fleurissement des lavoirs au printemps. Travaux prévus pour le lavoir de Heinsch (après les travaux de voiries, ...).	Arlon	
17SCPa0002	Entretien du petit patrimoine lié à l'eau.	Fontaine, bac abreuvoir à Gérouville, fontaine, pompes à Meix-devant-Virton, pompes et bacs abreuvoirs à Robelmont, lavoirs à Villers-la-Loue (privé) et Houdrigny (privé).	Meix-devant-Virton	
17SCPa0003	Entretien et valorisation du petit patrimoine lié à l'eau (lavoir de Baranzy, lavoir de Charaupont, lavoir rue des Juifs et lavoir de la rue Lavaux à Mussy-la-Ville).		Musson	
17SCPa0004	Entretien et valorisation du petit patrimoine lié à l'eau (lavoirs d'Aix-sur-Cloie, Aubange, Battincourt et Rachecourt).		Aubange	
17SCPa0005	Etude relative à l'installation d'une roue à aube au Moulin Cambier.	Opération de développement rural de Chiny.	Chiny, FRW	CR_Semois-Chiers, Apere, DNF_Florenville, DCP-SP, gestionnaire du moulin
17SCPa0006	Mettre en place une exposition autour de la relation entre les Celtes et l'eau.		Musée des Celtes	CR_Semois-Chiers
17SCPa0007	Mise en valeur de la fontaine aux Malades à Choupa.		Saint-Léger	

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCPa0008	Mise en valeur du bélier hydraulique à Châtillon.	Mise en place du bélier hydraulique à proximité du bâtiment communal (Meubles Turbang), réalisation d'une brochure, d'un panneau expliquant le fonctionnement.	Saint-Léger	
17SCPa0009	Réactualisation du panneau au niveau des sources de la Semois.	Cf. graphiste de l'Office du Tourisme.	Arlon, OT_Arlon, CR_Semois-Chiers	MT_Arlon
17SCPa0010	Remettre en service, rénover et mettre en valeur les bacs abreuvoirs.	3 ensembles de bacs abreuvoirs qui ne sont plus alimentés (à vérifier pour le point "Bois5 de 2009) et en mauvais état. A analyser au cas par cas en fonction des propriétaires. Concernant les fontaines, la liste a été arrêtée : Frênes – chemin du Jardinnet, Carlsbourg – rue Champs-Javaux, Nollevaux – rue Saint-Urbain, Maissin - rue du Bois d'Haumont, Framont - rue de la Dîme, Offagne - rue de la Poste, Fays-les-Veneurs - rue de la Plaide.	Paliseul	CR_Semois-Chiers, QVW
17SCPa0011	Restauration de l'ancien lavoir de Meix-le-Tige.		Saint-Léger	QVW, CR_Semois-Chiers
17SCPa0012	Restauration du lavoir d'Aix-sur-Cloie.		Aubange	
17SCPa0013	Restauration du lavoir de Limes.		Meix-devant-Virton	
17SCPa0014	Restaurer le petit patrimoine lié à l'eau.	Remise sous eau et entretien à prévoir. Pour Harinsart, la restauration est inscrite au budget depuis 2015.	Habay	
17SCPa0015	Sécurisation du ponceau de Suxy.		Chiny	CR_Semois-Chiers, DST_Plux, SAS, DNF_Florenville, Défense de la Semois



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCP0016	Valorisation didactique des lavoirs.	Circuit des lavoirs, dépliants, ...	Arlon, OT_Arlon	MT_Arlon, CR_Semois-Chiers, QVW
17SCP0017	Valorisation didactique des lavoirs.		Aubange	MT_Arlon, SI_Aubange, Cercle d'Histoire de Messancy, CR_Semois-Chiers, QVW
17SCP0018	Valorisation didactique des lavoirs.	Circuits des lavoirs, dépliants,...	Etalle, CR_Semois-Chiers, SI_Etalle, Archétal	
17SCP0019	Valorisation didactique des lavoirs.	Mise en valeur des lavoirs par le biais de panneaux retraçant l'histoire (photos anciennes, lessive d'autrefois, anecdotes, ...), panneaux nominatifs des lavoirs (cf. commune de Saint-Léger).	Meix-devant-Virton	MT_Gaume, QVW, CR_Semois-Chiers
17SCP0020	Valorisation didactique des lavoirs.		Messancy	MT_Arlon, Cercle d'Histoire de Messancy, CR Semois-Chiers, QVW
17SCP0021	Valorisation didactique des lavoirs.	Circuits des lavoirs, dépliants, ...	Musson	MT_Gaume, CR_Semois-Chiers, QVW
17SCP0022	Valorisation didactique des lavoirs.	Mise en valeur des lavoirs par le biais de panneaux retraçant l'histoire (photos anciennes, lessive d'autrefois, anecdotes, ...), panneaux nominatifs des lavoirs (cf. commune de Saint-Léger), circuit des lavoirs, dépliants, ...	Rouvroy	MT_Gaume, QVW, CR_Semois-Chiers



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCPa0023	Valoriser et/ou remettre en état le petit patrimoine lié à l'eau (nombreux bacs et fontaines).		Bièvre	QVW, CR_Semois-Chiers

## Patrimoine naturel

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCPa0024	Acquisition par la Commune de la Fausse-Eau en vue de développer/agrandir la future réserve naturelle.		Rouvroy	
17SCPa0025	Amélioration de la frayère à Breuvanne.	Suivi de la frayère à brochet le long de la Civanne (problématique castor et élodées). Il faudrait pouvoir mettre la frayère à sec en été.	Le Brochet, CR_Semois-Chiers	Tintigny
17SCPa0026	Améliorer l'aménagement (clôture) de la mare en face de l'Athénée Royal.	Entretien et sécurisation des lieux. Présence de déchets, vandalisme du panneau, végétation ligneuse abondante.	Virton	
17SCPa0027	Améliorer l'aménagement (clôture) de la mare créée par ADN près du complexe sportif.	Présence de déchets et vandalisme de la mare.	Bertrix, ADN	
17SCPa0028	Aménagement de la zone autour du château du Faing.		Chiny, Idelux-PP, Bureau d'étude, DCENN, DGO4	

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCPa0029	Aménagement de l'ancienne cabine de chemin de fer : logement de chèvres et abri pour les chauves-souris dans le cadre du PCDN de Rouvroy.		DNF_Virton	
17SCPa0030	Aménagement didactique le long du ravel Lamorteau-Harmoncourt : panneaux sur la faune et la flore, disposer des arrêts à thèmes, ...	Cf. PCDN.	Rouvroy	
17SCPa0031	Aménagement et entretien de la mare au parc Mathelin.		Messancy	CR_Semois-Chiers
17SCPa0032	Création de gravière pour la truite - La Fagne Morée.	Mise en place de déflecteurs pour obtenir des caches à poissons et des zones de gravières favorisant la reproduction naturelle de la truite.	Le Gardon Stabulois	Etalle, CR_Semois-Chiers
17SCPa0033	Création de gravière pour la truite - Rau de la Grosse Fontaine.	Mise en place de déflecteurs pour obtenir des caches à poissons et des zones de gravières favorisant la reproduction naturelle de la truite.	Le Gardon Stabulois	Etalle, CR_Semois-Chiers
17SCPa0034	Création d'un Salicetum dans le cadre du PCDN.		Rouvroy	DNF_Virton
17SCPa0035	Entretien de la « mare » de Baranzy (et entretien du ponton et des barrières).		Musson	CR_Semois-Chiers
17SCPa0036	Entretien de la frayère de Chantemelle.		Etalle, DNF-Arlon, CR_Semois-Chiers	Le Gardon Stabulois, DCP-SP
17SCPa0037	Entretien de la mare de l'arboretum de Frassem.	Dans le cadre des journées wallonnes de l'Eau : 22/03/2016 : 2 ouvriers communaux et 2 personnes de la Cellule de coordination du CR.	Arlon, CR_Semois-Chiers	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCPa0038	Entretien et valorisation du petit patrimoine lié à l'eau : restauration et mise en valeur du lavoir et de la pompe à Ethe, de la fontaine Martin à Virton et de la fontaine Marie.		Virton	QVW, CR_Semois-Chiers
17SCPa0039	Etude relative à l'aménagement de la zone autour du Château du Faing (Chiny).		Chiny, Idelux-PP, Bureau d'étude, DCENN, DGO4	CR_Semois-Chiers, Apere, DNF_Florenville, DCP-SP
17SCPa0040	Projet de géotypage au niveau du bassin de la Chevratte.		PNDG, CR_Semois-Chiers	Virton, Meix-devant-Virton, Tintigny, Les Fervents de la Chevratte, Société Halieutique Virtonaise, DNF_Virton, DCP-SP
17SCPa0041	Inventaire et proposition d'aménagements piscicoles (caches à poissons, déflecteurs,...).	Fausse-Eau (de l'entrée de Pierrard à Virton (Arsenal). Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	DCENN, Société Halieutique Virtonaise, Virton, CR_Semois-Chiers	DCP-SP
17SCPa0042	Lors de travaux ferroviaires et lors des opérations d'entretien de la végétation pour des raisons de sécurité : mise en place de mesures de préservation et de protection de la faune le long de l'assiette SNCB et le long du Ton : lézards, orvets, oiseaux, (hirondelles de rivage), criquets, ...	En attente du PCDN.	Rouvroy	DNF_Virton, Infrabel, J-P Jacob



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCP a0043	Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration, la renaturation et l'entretien de la Chiers, de l'Othain, du Loison et de leurs affluents en France.	Ces études s'inscrivent dans un marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration, la renaturation et l'entretien de la Chiers, de l'Othain, du Loison et de leurs affluents (dont la Thonne).	SIAC	Communauté de Communes du pays de Montmédy, Communes de Grand-Failly, Petit-Failly, Villers-le-Rond, DDT, DREAL, STAP, EPAMA, Conseils Départementaux, Conseil Régional, Chambres d'Agriculture, Fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Associations de pêche, ONEMA, ONF, Agence de l'Eau Rhin Meuse, SPW-DGO3-DCENN, Rouvroy, Meix-devant-Virton, CR_Semois-Chiers
17SCP a0044	Mise en lumière des mares forestières.		DNF_Habay	CR_Semois-Chiers

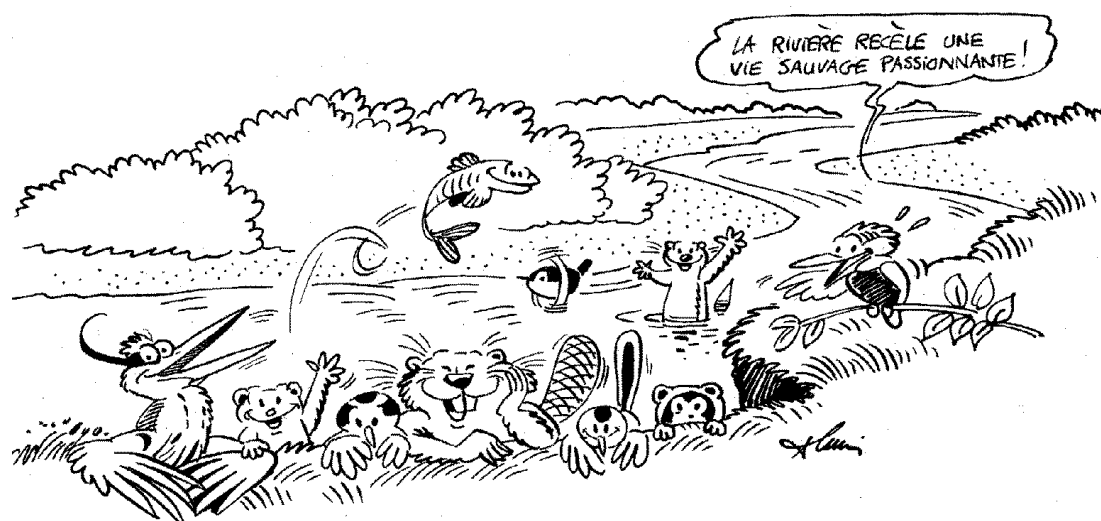
Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCPa0045	Mise en œuvre d'un crapauduc pour faciliter la migration des batraciens au niveau de la route Lamorteau-Harnoncourt.	Cf. PCDN.	Rouvroy	
17SCPa0046	Mise en place de diverses techniques propices à la préservation et au développement de la biodiversité sur nos sites d'exploitation et lors de l'étude de nouveaux projets d'assainissement.		AIVE	Les Communes de la province du Luxembourg
17SCPa0047	Mise en place d'incubateurs et alevinage de truitelles sur le Ruisseau de Rabais.		Société Halieutique Virtonaise	DCP-SP, CR_Semois-Chiers, DNF_Virton
17SCPa0048	Mise en place d'un incubateur à gravier.	Définir un endroit sur un confluent de la Semois ou de la Rulles pour placer un incubateur.	Le Brochet, CR_Semois-Chiers	Tintigny, DCP-SP
17SCPa0049	Mise en valeur pédagogique de la zone humide de Breuvanne.		Tintigny, CR_Semois-Chiers	
17SCPa0050	Panneaux didactiques sur la nouvelle voie verte (du parc Mathelin au domaine du lac) "Rivière et zones humides".	Cf. graphiste de l'Office du Tourisme d'Arlon.	Messancy, MT_Arlon, CR_Semois-Chiers	OT_Arlon
17SCPa0051	Participation à la "Comission travaux" de la Fédération Halieutique Semois-Chiers.		CR_Semois-Chiers	MPLux
17SCPa0052	Plantation de fruitiers à Harnoncourt au niveau de la voie lente : partenariat avec l'école, saulaie, verger, bibliothèque.		Rouvroy	

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCPa0053	Prendre des mesures favorisant l'hydromorphologie et la biodiversité lors de toute intervention sur les cours d'eau non navigables.		DST_PN	
17SCPa0054	Propositions d'aménagements piscicoles au niveau de la Fausse Eau.	Dans le cadre du réaménagement de la Fausse Eau, mise en place d'aménagements piscicoles (pose d'enrochements, caches à poissons, ...).	Virton, DCENN	Société Halieutique Virtonaise, DNF_Virton, DCP-SP, CR_Semois-Chiers
17SCPa0055	Poursuivre l'opération annuelle de protection des batraciens lors des migrations printanières, dresser l'inventaire des sites herpétologiques en Province de Namur, informer les bénévoles, accompagner la résolution de problèmes lors des migrations, remettre des avis techniques, proposer des aménagements de sites, sensibiliser.		DST_PN	
17SCPa0056	Réalisation d'un panneau didactique sur la mare (arboretum de Frassem).	Cf. graphiste de l'Office du Tourisme.	Arlon, OT Arlon, CR_Semois-Chiers	MT_Arlon
17SCPa0057	Réalisation d'un panneau didactique sur la mare (cf. mare de l'arboretum de Frassem).	Cf. graphiste de l'Office du Tourisme d'Arlon.	Messancy, OT_Arlon, CR_Semois-Chiers	MT_Arlon
17SCPa0058	Réempoissonnement ruisseau de la Tortrue.		AIVE svp	Le Gardon Stabulois, DCP-SP
17SCPa0059	Réhabilitation de cours de ruisseaux , par travail au cheval.		DNF_Arlon	Saint-Léger, Aubange
17SCPa0060	Réhabilitation de l'étang du ruisseau de la « Pisselotte » par travail au cheval.		DNF_Arlon	Saint-Léger

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCPa0061	Réhabilitation de la frayère de la Semois à Chantemelle.		DNF_Arlon	
17SCPa0062	Réhabilitation de la Rulles à Ansart.	Mise en place de grosses pierres sur des tronçons rectilignes de la Rulles au lieu-dit "La Chapelle" à Ansart (Tintigny).	DCENN	Le Brochet, CR_Semois-Chiers
17SCPa0063	Remettre en valeur le parcours didactique de la vallée de la Madeleine.		Bertrix, DNF_Neufchâteau, CR_Semois-Chiers	
17SCPa0064	Remise en état du gué au niveau du ruisseau du Magenot.	Agriculteur concerné : M. Bodelet.	Virton	DST_PLux, DCP-SP, agriculteur
17SCPa0065	Restauration de tourbières.	Coupe de ligneux envahissants (saules, aulnes,...), broyage en vue de reprendre la fauche réalisée auparavant par les agriculteurs.	Natagora_Lorraine	
17SCPa0066	Sensibilisation des écoles et de familles au riche patrimoine naturel du camp militaire de Lagland.	ex : participation aux journées wallonnes de l'Eau, ...	DNB-Camp de Lagland	
17SCPa0067	Suivi de la passe à poissons située sur la Vierre à "Les Bulles".		CR_Semois-Chiers	DCENN
17SCPa0068	Suivi de la qualité des niveaux d'eau des tourbières basses.	Suivi et interprétation des niveaux d'eau des piézomètres situés en tourbières alcalines (Vance, Sampont, Heinsch).	Natagora_Lorraine	Lifes "Herbages" et "Intégré"
17SCPa0069	Suivi du plan de régulation du Cormoran.		DNF_Florenville	
17SCPa0070	Suivi du plan de régulation du Cormoran.		DNF_Virton	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCPa0071	Suivi du programme de restauration de la Semois et ses affluents.		Communauté de Communes Meuse et Semoy	CR_Semois-Chiers
17SCPa0072	Sur base de l'inventaire des habitats potentiels pour la loutre effectué par l'ULg (Unité de Zoogéographie) et des propositions d'interventions, aménagements de la part des gestionnaires de cours d'eau concernés.	Il s'agit d'effectuer des aménagements lors des travaux envisagés. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	DCENN	ULg
17SCPa0073	Valorisation des roches et rochers de la Semois	Poursuite de la rédaction de fiches pour étayer la farde "Roches et rochers de Semois", mise ne lumière des rochers et création de panneaux nominatifs.	Groupe de travail Rochers	



© 1996 FRAPNA "La Rivière m'a dit..." - L'eau

# 10. TOURISME

La vocation touristique de la vallée de la Semois, avec ses nombreuses zones de baignade officielles et son environnement préservé nous a conduit à ajouter cette thématique, afin de mettre en valeur les richesses existantes et aussi d'inciter à les respecter.



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCTo0001	Action coordonnée de police en vue de dissuader le camping sauvage dans la vallée de la Semois.		DNF_Bouillon	
17SCTo0002	Action coordonnée de police en vue de dissuader le camping sauvage dans la vallée de la Semois.		DNF_Florenville	
17SCTo0003	Action coordonnée de police en vue de dissuader le camping sauvage dans la vallée de la Semois.		DNF_Virton	
17SCTo0004	Après constat et demande, entretien des sentiers (TransSemoisienne et GR) sur le territoire communal de Chiny.		Chiny	
17SCTo0005	Après constat et demande, entretien des sentiers (TransSemoisienne et GR) sur le territoire communal de Tintigny.		Tintigny	
17SCTo0006	Collaboration avec les sentiers de Grande Randonnée dans le cadre du GR16 (Sentier de la Semois).		CR_Semois-Chiers	GR Sentiers
17SCTo0007	Coulée verte et bleue : dans le cadre de la rénovation urbaine d'Athus (re)créer des chemins le long de la Messancy et de la Chiers avec l'aménagement d'espaces verts.	Cf. Emilie Thiry.	Aubange	
17SCTo0008	Créer un "circuit de l'eau" autour d'endroits en rapport avec l'eau (fontaines, étangs, ...).	Au vu du nombre de moulins, lavoirs, ... présents sur la Commune, il serait intéressant de créer un circuit de l'eau ou un circuit des moulins, lavoirs, ... (une grande boucle en voiture et éventuellement des circuits plus courts (pédestres) sur quelques villages, ...).	Messancy	MT_Arlon



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCTo0009	Dans le cadre de la rénovation urbaine, installer une passerelle le long de la Messancy afin de faire le lien entre le parc Mathelin et le lac de Messancy.	Dossier FEDER.	Messancy	
17SCTo0010	Demande de l'attribution du label international « Pavillon bleu » pour la zone de baignade de Saint-Léger.		Saint-Léger	
17SCTo0011	Equipement de la zone de baignade de Chiny.		Chiny, camping	
17SCTo0012	Etablir des liens entre les différents circuits de promenades existants et en projet.	Dans le cadre du PCDR, projet de création/aménagement d'une voie lente qui traversera toute la Commune. Etude réalisée par le bureau Impact de Bertrix (carte reprenant les différentes promenades existantes).	Meix-devant-Virton	
17SCTo0013	Examen et suivi de la zone de baignade de Lacuisine.		ADL Chiny	Chiny, CR_Semois-Chiers, SPW-DGO3
17SCTo0014	Examen et suivi du profil de la zone de baignade de Chiny.		Chiny	SPW-DGO3, CR_Semois-Chiers
17SCTo0015	Mise en valeur, sauvegarde, entretien et signalisation des 17 paysages semoisiens autour de Dohan (12 points de vue) et du village de Les Hayons (5 points de vue).		Semois et Vierre	
17SCTo0016	Organisation du Big Jump.		Saint-Léger	Asbl du Complexe sportif, CR_Semois-Chiers



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCTo0017	Organisation d'une promenade liée à l'eau (une fois par an).	Thème lié à l'eau : un cours d'eau en particulier, zone humide, patrimoine bâti lié à l'eau, industries liées à l'eau, ... (cf. Journées Wallonnes de l'Eau).	SI_Saint-Léger	
17SCTo0018	Promotion du circuit de randonnée trafic lent "Au fil de la Semois" par l'organisation de la TransSemoisienne annuellement.		Défense et Promotion de la Semois	
17SCTo0019	Promouvoir les zones de baignade, notamment en organisant le Big jump.	ZBH-16, La Semois à Herbeumont - Voir où exactement (profondeur).	Herbeumont	CR_Semois-Chiers
17SCTo0020	Remplacement de 3 drapeaux belges. Dohan: Rocher Lecompte, Bouillon: point de vue charier. Corbion chaire à prêcher.		MT_Bouillon	
17SCTo0021	Remplacer les panneaux de signalisation des cours d'eau vandalisés et en ajouter là où ils manquent (à inventorier).	Un panneau victime d'un coup de fusil, un abimé à réparer. + Panneaux sentiers.	Bièvre, CR_Semois-Chiers	SI_Bièvre
17SCTo0022	Rochehaut: restauration (peinture) de 3 abris forestiers.		MT_Bouillon	
17SCTo0023	Sécurisation du sentier menant à la Roche à Colas.		Alisna	
17SCTo0024	Signalisation à des cours d'eau sur les sentiers de randonnée.	Obtention des tracés de promenades, inventaire des emplacements, financement des panneaux (12€/plaquette env., CR/subsides?) et mise en place par les communes (travaux + poteaux bois et fixations), sous réserve de financement.	Arlon, CR_Semois-Chiers, MT_Arlon	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCTo0025	Signalisation à des cours d'eau sur les sentiers de randonnée.	Obtention des tracés de promenades, inventaire des emplacements, financement des panneaux (12€/plaquette env., CR/subsides?) et mise en place par les Communes (travaux + poteaux bois et fixations).	Aubange, CR_Semois-Chiers, MT_Arlon	SI_Aubange
17SCTo0026	Signalisation à des cours d'eau sur les sentiers de randonnée.	Obtention des tracés de promenades, inventaire des emplacements, financement des panneaux (12€/plaquette env., CR/subsides?) et mise en place par les communes (travaux + poteaux bois et fixations), sous réserve de financement.	Bertrix, CR_Semois-Chiers, MT_Pays Bouillon, SI_Bertrix	
17SCTo0027	Signalisation à des cours d'eau sur les sentiers de randonnée.	Obtention des tracés de promenades, inventaire des emplacements, financement des panneaux (12€/plaquette env., CR/subsides ?) et mise en place par les communes (travaux + poteaux bois et fixations). Sous réserve de financement.	Bouillon, CR_Semois-Chiers, MT_Bouillon, SI	PCDN_Bouillon
17SCTo0028	Signalisation à des cours d'eau sur les sentiers de randonnée.	Obtention des tracés de promenades, inventaire des emplacements, financement des panneaux (CR/subsides?) et mise en place par les communes (travaux + poteaux bois et fixations), pourrait être réalisé grâce aux subsides que le CR reçoit de la part de la Province de Namur.	CR_Semois-Chiers	MT_Ardenne Namuroise

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCTo0029	Signalisation à des cours d'eau sur les sentiers de randonnée.	Obtention des tracés de promenades, inventaire des emplacements, financement des panneaux (12€/plaquette env., CR/subsides?) et mise en place par les communes (travaux + poteaux bois et fixations), sous réserve de financement.	Etalle, CR_Semois-Chiers, SI, Archétal	
17SCTo0030	Signalisation à des cours d'eau sur les sentiers de randonnée.	Obtention des tracés de promenades, inventaire des emplacements, financement des panneaux (CR/subsides?) et mise en place par les communes (travaux + poteaux bois et fixations).	Habay, CR_Semois-Chiers	MT_Forêt d'Anlier
17SCTo0031	Signalisation à des cours d'eau sur les sentiers de randonnée.	Obtention des tracés de promenades, inventaire des emplacements, financement des panneaux (12€/plaquette env., CR/subsides?) et mise en place par les communes (travaux + poteaux bois et fixations), sous réserve de financement.	Herbeumont, CR_Semois-Chiers, MT_Bouillon, SI_Herbeumont	
17SCTo0032	Signalisation à des cours d'eau sur les sentiers de randonnée.	Obtention des tracés de promenades, inventaire des emplacements, financement des panneaux (12€/plaquette env., CR/subsides?) et mise en place par les communes (travaux + poteaux bois et fixations), sous réserve de financement.	Léglise, CR_Semois-Chiers, MT_forêt d'Anlier	
17SCTo0033	Signalisation à des cours d'eau sur les sentiers de randonnée.	Obtention des tracés de promenades, inventaire des emplacements, financement des panneaux (12€/plaquette env., CR/subsides ?) et mise en place par les communes (travaux + poteaux bois et fixations). Sous réserve de financement.	Libramont, CR_Semois-Chiers	OT_Libramont

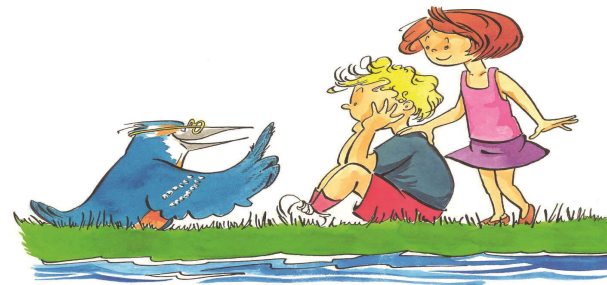
Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCTo0034	Signalisation à des cours d'eau sur les sentiers de randonnée.	Obtention des tracés de promenades, inventaire des emplacements, financement des panneaux (12€/plaquette env., CR/subsides?) et mise en place par les communes (travaux + poteaux bois et fixations), sous réserve de financement.	Messancy, MT_Arlon, CR_Semois-Chiers	
17SCTo0035	Signalisation à des cours d'eau sur les sentiers de randonnée.	Obtention des tracés de promenades, inventaire des emplacements, financement des panneaux (12€/plaquette env., CR/subsides?) et mise en place par les communes (travaux + poteaux bois et fixations), sous réserve de financement.	Musson, CR_Semois-Chiers, MT_Gaume	
17SCTo0036	Signalisation à des cours d'eau sur les sentiers de randonnée.	Obtention des tracés de promenades, inventaire des emplacements, financement des panneaux (12€/plaquette env., CR/subsides?) et mise en place par les communes (travaux + poteaux bois et fixations), sous réserve de financement.	Paliseul, CR_Semois-Chiers, MT_Bouillon, SI_Paliseul	
17SCTo0037	Signalisation à des cours d'eau sur les sentiers de randonnée.	Obtention des tracés de promenades, inventaire des emplacements, financement des panneaux (12€/plaquette env., CR/subsides?) et mise en place par les communes (travaux + poteaux bois et fixations), sous réserve de financement.	Saint-Léger, CR_Semois-Chiers, MT_Gaume, Syndicat d'Initiative de Saint-Léger	
17SCTo0038	Signalisation des cours d'eau sur les routes communales.	Obtention des tracés de promenades, inventaire des emplacements, financement des panneaux (12€/plaquette env., CR/subsides?) et mise en place par les communes (travaux + poteaux bois et fixations), sous réserve de financement.	Libramont, CR_Semois-Chiers	



# 11. COMMUNICATION

Communication

Sensibilisation du grand public, des écoles, des familles, ...



## Communication

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0001	Aide administrative et technique dans le cadre des obligations des sociétés de pêche.		CR_Semois-Chiers	
17SCCo0002	Aider les habitants de la zone inondable de Straimont à mettre en place des systèmes de protections individuelles contre les crues.	Cf. étude réalisée par la DCENN.	Herbeumont, DCENN	CR_Semois-Chiers
17SCCo0003	Application du système de gestion de l'environnement selon le règlement EMAS en ce compris la communication environnementale qui en résulte.		Burgo Ardennes SA	
17SCCo0004	Cartographie du parcours de pêche.	Mettre à jour le parcours de pêche.	L'Epinoche, CR_Semois-Chiers	Saint-Léger, DCP-SP
17SCCo0005	Communiquer les résultats des pêches électriques réalisées sur le territoire de la commune d'Etalle.		Etalle, CR_Semois-Chiers	DCP-SP
17SCCo0006	Contrôle du respect de la législation en vigueur en matière d'utilisation d'herbicides.		DNF_Virton	
17SCCo0007	Coordination et suivi de l'école de pêche de Pierrard.		Société Halieutique Virtonaise	DNF_Virton
17SCCo0008	Développement d'une approche intégrée pour le diagnostic de la qualité des eaux de la Meuse (Diadem).	Projet Interreg.	Comité d'accompagnement du projet	
17SCCo0009	Etablir par masse d'eau une fiche reprenant notamment l'état des lieux, les objectifs environnementaux et le programme de mesures élaborés dans le cadre de la DCE.		DESU	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0010	Examen de l'inventaire de terrain du Contrat de Rivière Semois-Chiers.	Thèmes : embâcles, obstacles poissons, érosions, protections de berges, plantes invasives, ouvrages. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	DST_PN, DST_PLux, DCENN, DGO2	DCP-SP
17SCCo0011	Inventaire au niveau du camp militaire de Lagland : plantes invasives et sites de castors.		DNB-Camp de Lagland	
17SCCo0012	Inventaire des Communes d'Arlon et de Messancy sur sous-bassin hydrographique de la Moselle.		CR_Semois-Chiers	
17SCCo0013	Inventaire des cours d'eau classés sur la commune de Libramont.	Environ 22 km de cours d'eau classés sont à parcourir.	CR_Semois-Chiers	
17SCCo0014	Messancy : étude de la protection locale de l'école libre "Le Foyer" entre le pont de la rue du Castel et le pont de la rue de la Gare.	Etude à faire 2017-2019.	DCENN	
17SCCo0015	Mise à jour du site internet du CR Semois-Chiers.		CR_Semois-Chiers	
17SCCo0016	Etude de la protection locale des villages de Moyen et Laneuville.		DCENN	
17SCCo0017	Organisation de concertations préalables aux travaux relatifs aux cours d'eau avec l'ensemble des partenaires concernés.		DCENN	DNF, DCP-SP, DGO1, Communes, CR Semois-Chiers
17SCCo0018	Organisation de concertations préalables aux travaux relatifs aux cours d'eau avec l'ensemble des partenaires concernés.		DGO2	DNF, DCP-SP, DGO1, Communes, CR Semois-Chiers

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0019	Organisation de concertations préalables aux travaux relatifs aux cours d'eau avec l'ensemble des partenaires concernés.	Concertation préalable au bail d'entretien cours d'eau de 2 <sup>ème</sup> catégorie.	DST_PLux	DNF, DCP-SP, DGO1, Communes, CR_Semois-Chiers
17SCCo0020	Poursuivre l'examen du protocole de turbinage de la Vierre avec l'ensemble des partenaires concernés		CR_Semois-Chiers	Chiny, Electrabel, DNF_Florenville, société de pêche
17SCCo0021	Réactualisation de l'inventaire de terrain du sous-bassin Semois-Chiers.		CR_Semois-Chiers	
17SCCo0022	Réalisation d'une étude sur les pratiques agricoles préservant la qualité de l'eau en Région wallonne.		FUGEA	
17SCCo0023	Réalisation et mettre en ligne une base de données reprenant l'inventaire de terrain et le programme d'actions du CR.		DESU	
17SCCo0024	Réaliser, au bénéfice des écoles et du grand public, des ateliers et animations de sensibilisation à la nature (dont un atelier "rivière").		DST_PN	
17SCCo0025	Recherche de synergies avec le Contrat de Rivière dans le cadre du PCDN de Tintigny.		Tintigny, CR_Semois-Chiers	DNF_Virton
17SCCo0026	Recherche de synergies entre le SIAC et le Contrat de Rivière Semois-Chiers.	Faire connaître le SIAC en Belgique et le Contrat de Rivière Semois-Chiers en France (diffusion d'un article de présentation de ces deux organismes dans les bulletins de liaisons et sites internet de ceux-ci). Collaboration et partage d'expériences sur les différentes thématiques liées aux cours d'eau (renaturation, gestion des plantes invasives, communication, ...).	SIAC, CR_Semois-Chiers	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0027	Recherche de synergies entre l'EPAMA et le Contrat de Rivière Semois-Chiers.		EPAMA, CR_Semois-Chiers	
17SCCo0028	Remettre un avis technique pour toute demande visant la réalisation d'un projet situé à proximité du cours d'eau ou dans la zone d'aléa d'inondation par débordement du cours d'eau.		DST_PN	
17SCCo0029	Renforcer le rôle de "conseiller technique et/ou juridique" auprès des communes (et par conséquence des citoyens) en matière d'appui technique et juridique à la gestion des cours d'eau non navigables.		DST_PN	
17SCCo0030	Suivi de l'Illé.	Suivi de la température de l'Illé.	Le Gardon Stabulois	
17SCCo0031	Transmettre à la cellule de coordination du CR les profils des zones de baignade mis à jour.		DESU	
17SCCo0032	Transmettre les données de l'inventaire de terrain aux divers partenaires concernés (DNF, Communes, gestionnaires de cours d'eau, AIVE, INASEP, DGO3-DDR, ...). Le gestionnaire jugera de l'utilité d'une intervention.		CR_Semois-Chiers	
17SCCo0033	Transmettre, à la cellule de coordination du CR et pour diffusion aux partenaires du CR, les résultats des analyses du réseau de mesure.		DESU	

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0034	Actualiser le roll-up et le triptyque du CR Semois-Chiers.		CR_Semois-Chiers	



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

Mettre de l'eau dans son vin.

## Sensibilisation du grand public, des écoles, des familles, ...

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0034	Accompagnement personnalisé des utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques pour la mise aux normes de leur exploitation en matière de manipulation et de stockage des produits phytopharmaceutiques.	Visites en ferme et conseils personnalisés (à la demande).	PhytEauWal	
17SCCo0035	Développement d'animation "Pêche électrique" pour les écoles.		CR_Semois-Chiers	DNF, DCP-SP
17SCCo0036	Animations aux étangs de Rossignol (Tintigny).	Proposition de journées d'animation pour les enfants aux étangs de Rossignol (initiation, concours, formations,...).	Le Brochet	CR_Semois-Chiers
17SCCo0037	Coordination générale de la Journée WET chez Nestlé Waters à Etalle.		CR_Semois-Chiers	Nestlé Waters
17SCCo0038	Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), éviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers.		Arlon	CR_Semois-Chiers
17SCCo0039	Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), éviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers.		Aubange	CR_Semois-Chiers



<b>Numéro de l'action</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description de l'action</b>	<b>Maîtres d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>
17SCCo0040	Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), éviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers.		Bertrix	CR_Semois-Chiers
17SCCo0041	Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), éviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers.		Chiny	CR_Semois-Chiers
17SCCo0042	Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), éviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers.		Etalle	CR_Semois-Chiers
17SCCo0043	Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), éviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers.		Florenville	CR_Semois-Chiers
17SCCo0044	Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), éviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers.		Habay	CR_Semois-Chiers
17SCCo0045	Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), éviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers.		Herbeumont	CR_Semois-Chiers
17SCCo0046	Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), éviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers.		Léglise	CR_Semois-Chiers





Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0047	Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), éviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers.		Libramont	CR_Semois-Chiers
17SCCo0048	Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), éviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers.		Meix-devant-Virton	CR_Semois-Chiers
17SCCo0049	Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), éviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers.		Messancy	CR_Semois-Chiers
17SCCo0050	Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), éviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers.		Musson	CR_Semois-Chiers
17SCCo0051	Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), éviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers.		Rouvroy	CR_Semois-Chiers
17SCCo0052	Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), éviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers.		Saint-Léger	CR_Semois-Chiers
17SCCo0053	Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), éviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers.		Tintigny	CR_Semois-Chiers



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0054	Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), éviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers.		Virton	CR_Semois-Chiers
17SCCo0055	Information et sensibilisation des utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques sur les mesures de réduction des pollutions ponctuelles et diffuses de l'eau et sur les exigences légales en la matière.	Organisation de séances d'information et de visites d'aménagements.	PhytEauWal	
17SCCo0056	Information et sensibilisation du grand public à la démarche/aux objectifs du Contrat de Rivière, ainsi qu'aux diverses actions menées, via différentes manifestations.		CR_Semois-Chiers	
17SCCo0057	Informier la population sur les zones inondables notamment dans le cadre de vente/construction d'immobilier.		Arlon	CR_Semois-Chiers
17SCCo0058	Informier la population sur les zones inondables notamment dans le cadre de vente/construction d'immobilier.		Aubange	CR_Semois-Chiers
17SCCo0059	Informier la population sur les zones inondables notamment dans le cadre de vente/construction d'immobilier.		Bertrix	CR_Semois-Chiers
17SCCo0060	Informier la population sur les zones inondables notamment dans le cadre de vente/construction d'immobilier.		Chiny	CR_Semois-Chiers

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0061	Informer la population sur les zones inondables notamment dans le cadre de vente/construction d'immobilier.		Etalle	CR_Semois-Chiers
17SCCo0062	Informer la population sur les zones inondables notamment dans le cadre de vente/construction d'immobilier.		Florenville	CR_Semois-Chiers
17SCCo0063	Informer la population sur les zones inondables notamment dans le cadre de vente/construction d'immobilier.	Service urbanisme et cadastre, faire un article dans la revue communale.	Habay	CR_Semois-Chiers
17SCCo0064	Informer la population sur les zones inondables notamment dans le cadre de vente/construction d'immobilier.	Création d'une sorte de "centrale" d'information à la Commune (service urbanisme).	Herbeumont	CR_Semois-Chiers
17SCCo0065	Informer la population sur les zones inondables notamment dans le cadre de vente/construction d'immobilier.	Création d'une sorte de "centrale" d'information à la Commune (service urbanisme).	Léglise	CR_Semois-Chiers
17SCCo0066	Informer la population sur les zones inondables notamment dans le cadre de vente/construction d'immobilier.		Libramont	CR_Semois-Chiers
17SCCo0067	Informer la population sur les zones inondables notamment dans le cadre de vente/construction d'immobilier.		Meix-devant-Virton	CR_Semois-Chiers
17SCCo0068	Informer la population sur les zones inondables notamment dans le cadre de vente/construction d'immobilier.		Messancy	CR_Semois-Chiers



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0069	Informier la population sur les zones inondables notamment dans le cadre de vente/construction d'immobilier.		Musson	CR_Semois-Chiers
17SCCo0070	Informier la population sur les zones inondables notamment dans le cadre de vente/construction d'immobilier.		Rouvroy	CR_Semois-Chiers
17SCCo0071	Informier la population sur les zones inondables notamment dans le cadre de vente/construction d'immobilier.		Tintigny	CR_Semois-Chiers
17SCCo0072	Informier la population sur les zones inondables notamment dans le cadre de vente/construction d'immobilier.		Virton	CR_Semois-Chiers
17SCCo0073	Mise à disposition de supports d'information concernant la législation et les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytopharmaceutiques (à usage professionnel) afin de limiter les risques de pollution de la ressource en eau.	Mise à disposition de diverses brochures (Eau Secours, carnets TOPPS, ...) à la demande du Contrat de Rivière. Rédaction d'articles d'information/de sensibilisation à la demande.	PhytEauWal	
17SCCo0074	Mise à jour du site internet de la Commune et/ou de la revue communale – actualisation des informations relatives au CR, inventaires, ...		Musson	
17SCCo0075	Mise à la disposition des écoles de matériel d'étude des milieux aquatiques.		Gaume-Environnement	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0076	Mise en valeur pédagogique du barrage des castors sur le ruisseau des Munos.		Bertrix, CR_Semois-Chiers	DNF_Neufchâteau
17SCCo0077	Organisation de « journées Nature » pour les écoles primaires des huit Communes du sud du sous-bassin Semois-Chiers.		CR_Semois-Chiers	Variable
17SCCo0078	Organisation de promenades "nature".		Gaume-Environnement	
17SCCo0079	Organisation des « journées de l'Eau ».	Animations diverses dans le cadre des Journées mondiales de l'Eau (en mars), pour les écoles, adultes et familles.	CR_Semois-Chiers	Variable
17SCCo0080	Organisation d'un colloque "Rencontre entre acteurs de la rivière" à l'intention de l'ensemble des partenaires des Contrats de Rivière de la Province du Luxembourg et plus particulièrement des employés communaux.		CR_Lux	Variable
17SCCo0081	Participation à la foire agricole de Libramont.	En coordination avec les autres CR.	CR_Semois-Chiers	
17SCCo0082	Promouvoir l'utilisation de citernes à récupération des eaux de pluies ainsi que les systèmes d'égouttage séparatifs.	Obligation pour les nouvelles constructions d'avoir une citerne à eau de pluie.	Arlon	CR_Semois-Chiers



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0083	Promouvoir l'utilisation de citernes à récupération des eaux de pluies ainsi que les systèmes d'égouttage séparatifs.		Aubange	CR_Semois-Chiers
17SCCo0084	Promouvoir l'utilisation de citernes à récupération des eaux de pluies ainsi que les systèmes d'égouttage séparatifs.		Bertrix	CR_Semois-Chiers
17SCCo0085	Promouvoir l'utilisation de citernes à récupération des eaux de pluies ainsi que les systèmes d'égouttage séparatifs.	Eventuellement, mise en place d'une prime communale.	Bouillon	CR_Semois-Chiers
17SCCo0086	Promouvoir l'utilisation de citernes à récupération des eaux de pluies ainsi que les systèmes d'égouttage séparatifs.		Habay	CR_Semois-Chiers
17SCCo0087	Promouvoir l'utilisation de citernes à récupération des eaux de pluies ainsi que les systèmes d'égouttage séparatifs.		Herbeumont	CR_Semois-Chiers
17SCCo0088	Promouvoir l'utilisation de citernes à récupération des eaux de pluies ainsi que les systèmes d'égouttage séparatifs.		Libramont	CR_Semois-Chiers
17SCCo0089	Promouvoir l'utilisation de citernes à récupération des eaux de pluies ainsi que les systèmes d'égouttage séparatifs.		Meix-devant-Virton	CR_Semois-Chiers
17SCCo0090	Promouvoir l'utilisation de citernes à récupération des eaux de pluies ainsi que les systèmes d'égouttage séparatifs.		Messancy	CR_Semois-Chiers



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0091	Promouvoir l'utilisation de citernes à récupération des eaux de pluies ainsi que les systèmes d'égouttage séparatifs.	Obligation pour les nouvelles constructions d'avoir une citerne à eau de pluie.	Musson	CR_Semois-Chiers
17SCCo0092	Promouvoir l'utilisation de citernes à récupération des eaux de pluies ainsi que les systèmes d'égouttage séparatifs.	Déjà obligatoire dans les nouveaux permis, mais la promotion pourrait concerner les habitations existantes.	Paliseul	CR_Semois-Chiers
17SCCo0093	Promouvoir l'utilisation de citernes à récupération des eaux de pluies ainsi que les systèmes d'égouttage séparatifs.		Rouvroy	CR_Semois-Chiers
17SCCo0094	Promouvoir l'utilisation de citernes à récupération des eaux de pluies ainsi que les systèmes d'égouttage séparatifs.		Saint-Léger	CR_Semois-Chiers
17SCCo0095	Promouvoir l'utilisation de citernes à récupération des eaux de pluies ainsi que les systèmes d'égouttage séparatifs.	Obligation pour les nouvelles constructions d'avoir une citerne à eau de pluie.	Virton	CR_Semois-Chiers
17SCCo0096	Proposer des animations/ outils pédagogiques aux écoles de la commune.	Ecole de Neuvillers : projet truite en classe.	Libramont, CR_Semois-Chiers	DCP-SP
17SCCo0097	Proposer des animations/ outils pédagogiques aux écoles de la commune d'Etalle.	Animations IBGN, castors, visite du site de production écrevisses à Mortinsart.	CR_Semois-Chiers	Etalle

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0098	Proposition d'animations au CDPA de Marbehan.		CR_Semois-Chiers	
17SCCo0099	Proposition de parrainage de rivières aux écoles.	Parrainage de rivière ou de plan d'eau avec le projet « truite en classe ».	CR_Semois-Chiers	Léglise
17SCCo0100	Publication du bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers : l'Inf'Eau Semois-Chiers.	4 N° / an.	CR_Semois-Chiers	
17SCCo0101	Recherche de synergies avec le Parc Naturel de Gaume dans le cadre de l'installation de celui-ci au château de Rossignol.		Tintigny, PNDG, CR_Semois-Chiers	
17SCCo0102	Sensibilisation au respect de la législation en matière d'utilisation d'herbicides.		DNF_Bièvre	
17SCCo0103	Sensibilisation au respect de la législation en matière d'utilisation d'herbicides.		DNF_Bouillon	Paliseul, Bouillon
17SCCo0104	Sensibilisation au respect de la législation en matière d'utilisation d'herbicides.		DNF_Habay	
17SCCo0105	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Articles à insérer ponctuellement dans la revue communale, sensibiliser les riverains qui sont responsables des PNP relevés en inventaire (dépôts d'inertes, dépôts de tonte de pelouse).	Arlon, CR_Semois-Chiers	
17SCCo0106	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Articles à insérer ponctuellement dans la revue communale, sensibiliser les riverains qui sont responsables des PNP relevés en inventaire (dépôts d'inertes, dépôts de tonte de pelouse).	Aubange, CR_Semois-Chiers	





Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0107	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Articles à insérer ponctuellement dans la revue communale, sensibiliser les riverains qui sont responsables des PNP relevés en inventaire (dépôts d'inertes, dépôts de tonte de pelouse).	Bertrix, CR_Semois-Chiers	
17SCCo0108	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Articles à insérer ponctuellement dans la revue communale, sensibiliser les riverains qui sont responsables des PNP relevés en inventaire (dépôts d'inertes, dépôts de tonte de pelouse).	Bièvre, CR_Semois-Chiers	
17SCCo0109	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Articles à insérer ponctuellement dans la revue communale, sensibiliser les riverains qui sont responsables des PNP relevés en inventaire (dépôts d'inertes, dépôts de tonte de pelouse). Envoi de courriers ciblés aux habitants concernés (notamment dans le cadre de pulvérisations de pesticides).	Bouillon, CR_Semois-Chiers	DNF_Bouillon
17SCCo0110	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Articles à insérer dans la revue communale, sensibiliser les riverains qui sont responsables des PNP relevés en inventaire (dépôts d'inertes, dépôt de tonte de pelouse).	Chiny, CR_Semois-Chiers	DNF_Florenville
17SCCo0111	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Articles à insérer ponctuellement dans la revue communale, sensibiliser les riverains qui sont responsables des PNP relevés en inventaire (dépôts d'inertes, dépôts de tonte de pelouse).	CR_Semois-Chiers	Libramont

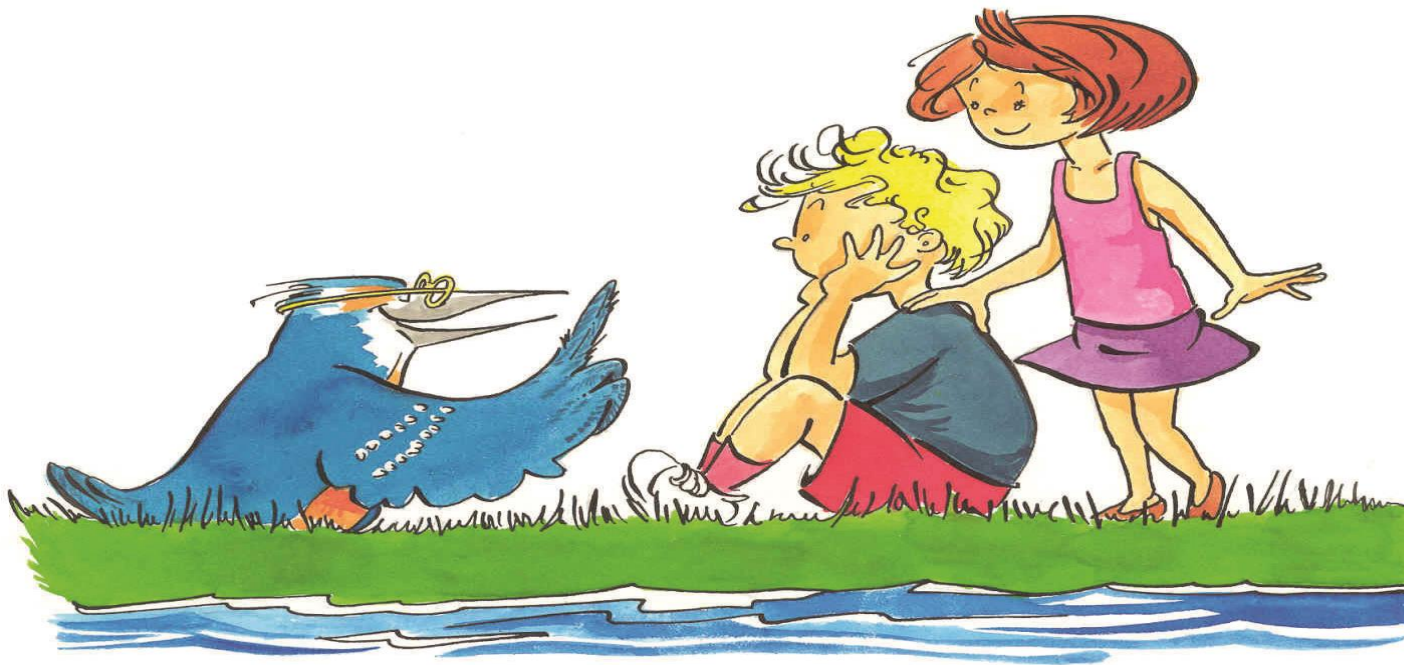
Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0112	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Articles à insérer dans la revue communale, sensibiliser les riverains qui sont responsables des PNP relevés en inventaire (dépôts d'inertes, dépôt de tonte de pelouse).	Etalle, CR_Semois-Chiers	
17SCCo0113	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Articles à insérer dans la revue communale, sensibiliser les riverains qui sont responsables des PNP relevés en inventaire (dépôts d'inertes, dépôt de tonte de pelouse).	Florenville, CR_Semois-Chiers	DNF_Florenville
17SCCo0114	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Envoyer des courriers aux privés pour lesquels ont été relevés des dépôts de déchets verts en bordure de cours d'eau.	Habay, CR_Semois-Chiers	
17SCCo0115	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).		Herbeumont, CR_Semois-Chiers	
17SCCo0116	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).		Léglise, CR_Semois-Chiers	
17SCCo0117	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Articles à insérer ponctuellement dans la revue communale, sensibiliser les riverains qui sont responsables des PNP relevés en inventaire (dépôts d'inertes, dépôts de tonte de pelouse).	Meix-devant-Virton, CR_Semois-Chiers	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0118	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Articles à insérer ponctuellement dans la revue communale, sensibiliser les riverains qui sont responsables des PNP relevés en inventaire (dépôts d'inertes, dépôts de tonte de pelouse).	Messancy, CR_Semois-Chiers	
17SCCo0119	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Articles à insérer ponctuellement dans la revue communale et sur le site internet, sensibiliser les riverains qui sont responsables des PNP relevés en inventaire (dépôts d'inertes, dépôts de tonte de pelouse).	Musson, CR_Semois-Chiers	
17SCCo0120	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Deux points noirs prioritaires qui sont d'importants dépôts de déchets verts. Envoyer un courrier aux propriétaires afin de les sensibiliser et qu'ils évacuent les dépôts au parc à conteneur.	Paliseul, CR_Semois-Chiers	
17SCCo0121	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Articles à insérer ponctuellement dans la revue communale, sensibiliser les riverains qui sont responsables des PNP relevés en inventaire (dépôts d'inertes, dépôts de tonte de pelouse).	Rouvroy, CR_Semois-Chiers	
17SCCo0122	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Articles à insérer ponctuellement dans la revue communale, sensibiliser les riverains qui sont responsables des PNP relevés en inventaire (dépôts d'inertes, dépôts de tonte de pelouse).	Saint-Léger, CR_Semois-Chiers	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCCo0123	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Articles à insérer dans la revue communale, sensibiliser les riverains qui sont responsables des PNP relevés en inventaire (dépôts d'inertes, dépôt de tonte de pelouse).	Tintigny, CR_Semois-Chiers	
17SCCo0124	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Articles à insérer ponctuellement dans la revue communale, sensibiliser les riverains qui sont responsables des PNP relevés en inventaire (dépôts d'inertes, dépôts de tonte de pelouse). Courrier à adresser aux riverains entre autres de la rue Nouvelle à Ethe.	Virton, CR_Semois-Chiers	
17SCCo0125	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Envoyer des courriers aux privés pour lesquels ont été relevés des dépôts de déchets verts en bordure de cours d'eau – Les responsables des PN seront certainement « sensibilisés » en 2016.	Vresse-sur-Semois, CR_Semois-Chiers	
17SCCo0126	Sensibiliser les entrepreneurs forestiers et particuliers concernant le franchissement des cours d'eau avec des engins forestiers.		DNF_Bièvre	



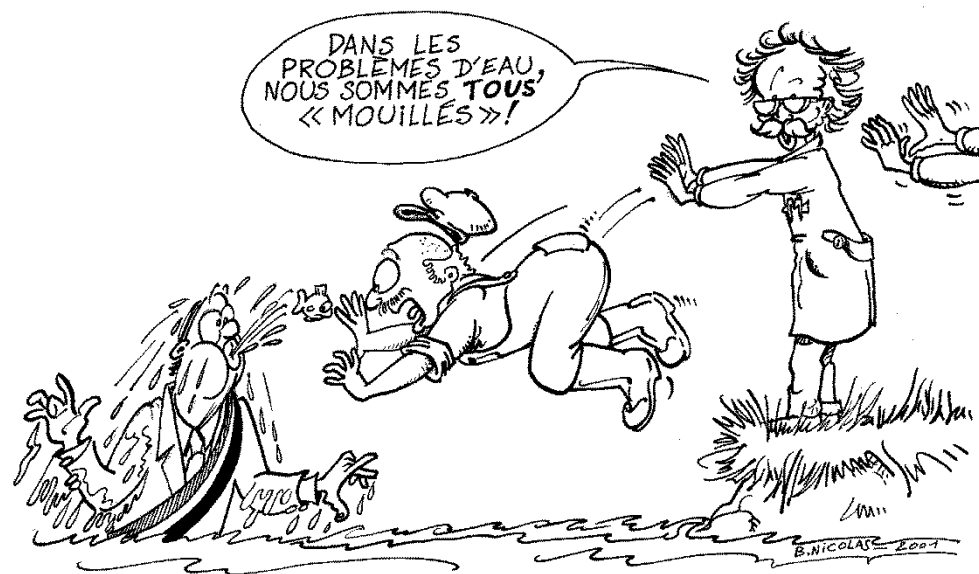
© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers



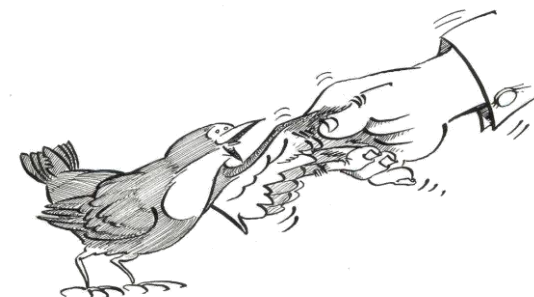
# 12. AUTRES

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCAu0001	S'assurer du bon état et de la disponibilité (transport) du matériel « anti-crues ».		DGO2	

# ENGAGEMENTS



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
17SCEng0001	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	135 803,23€ (montant 2016)	DESU	
17SCEng0002	Laisser le Contrat de Rivière ouvert à toutes nouvelles propositions d'actions en conformité avec les objectifs et les orientations du Contrat.		CR_Semois-Chiers	
17SCEng0003	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	7463€ indexés	Arlon	
17SCEng0004	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	4593€ indexés	Aubange	
17SCEng0005	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	2870€ indexés	Bertrix	
17SCEng0006	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	1435€ indexés	Bièvre	
17SCEng0007	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	2870€ indexés	Bouillon	
17SCEng0008	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	2870€ indexés	Chiny	
17SCEng0009	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	2870€ indexés	Etalle	
17SCEng0010	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	2870€ indexés	Florenville	





<b>Numéro de l'action</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description de l'action</b>	<b>Maîtres d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>
17SCEng0011	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	2870€ indexés	Habay	
17SCEng0012	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	2870€ indexés	Herbeumont	
17SCEng0013	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	1435€ indexés	Léglise	
17SCEng0014	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	1435€ indexés	Libramont	
17SCEng0015	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	1722€ indexés	Meix-devant-Virton	
17SCEng0016	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	4593€ indexés	Messancy	
17SCEng0017	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	2136€ indexés	Musson	
17SCEng0018	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	1435€ indexés	Paliseul	
17SCEng0019	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	2490€ indexés	Rouvroy	
17SCEng0020	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	2490€ indexés	Saint-Léger	
17SCEng0021	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	2870€ indexés	Tintigny	



<b>Numéro de l'action</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description de l'action</b>	<b>Maîtres d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>
17SCEng0022	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	4593€ indexés	Virton	
17SCEng0023	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	2870€ indexés	Vresse-sur-Semois	
17SCEng0024	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	500€	Ampacet SPRL	
17SCEng0025	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.	1500€	Burgo Ardennes SA	
17SCEng0026	Poursuivre le soutien financier annuel apporté aux Contrats de Rivière actifs sur le territoire provincial.	1914€	DST_PN	



## 5.4. Financement du Contrat de Rivière

Comme précisé dans l'article 55. §1<sup>er</sup> (Section 9) de l'AGW du 13 novembre 2008, le financement du fonctionnement des Contrats de Rivière peut être pris en charge par :

- la Région wallonne,
- la (les) Provinces (s),
- les Communes,
- tout autre partenaire désireux de soutenir financièrement les actions du Contrat de Rivière.

Pour le Contrat de Rivière Semois-Chiers, ceci se traduit par les lignes budgétaires suivantes :

### Participation financière du SPW-DGO3

	Montant
Sur base de l'année 2016	135.803,23 €

### Participation financière des Communes

	Montants (indexables chaque année)
Commune d'Arlon	7.463 €
Commune d'Etalle	2.870 €
Commune de Habay	2.870 €





Commune de Léglise	1.435 €
Commune de Libramont	1.435 €
Commune de Tintigny	2.870 €
Commune de Chiny	2.870 €
Commune d'Herbeumont	2.870 €
Commune de Florenville	2.870 €
Commune de Bertrix	2.870 €
Commune de Bouillon	2.870 €
Commune de Paliseul	1.435 €
Commune de Vresse-sur-Semois	2.870 €
Commune de Bièvre	1.435 €
Commune d'Aubange	4.593 €
Commune de Meix-devant-Virton	1.722 €
Commune de Messancy	4.593 €
Commune de Musson	2.136 €
Commune de Rouvroy	2.490 €
Commune de Saint-Léger	2.490 €



Commune de Virton	4.593 €
<b>TOTAL</b>	<b>61.650 €</b>

### Participation financière de la Province de Namur

	Montants
Province de Namur	1.914 €

### Participation financière d'autres partenaires

	Montants
Burgo Ardennes SA	1.500 €
Ampacet SPRL	500 €

### Points APE

	Montants
FOREM (sur base de l'année 2016)	14.386 €



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers



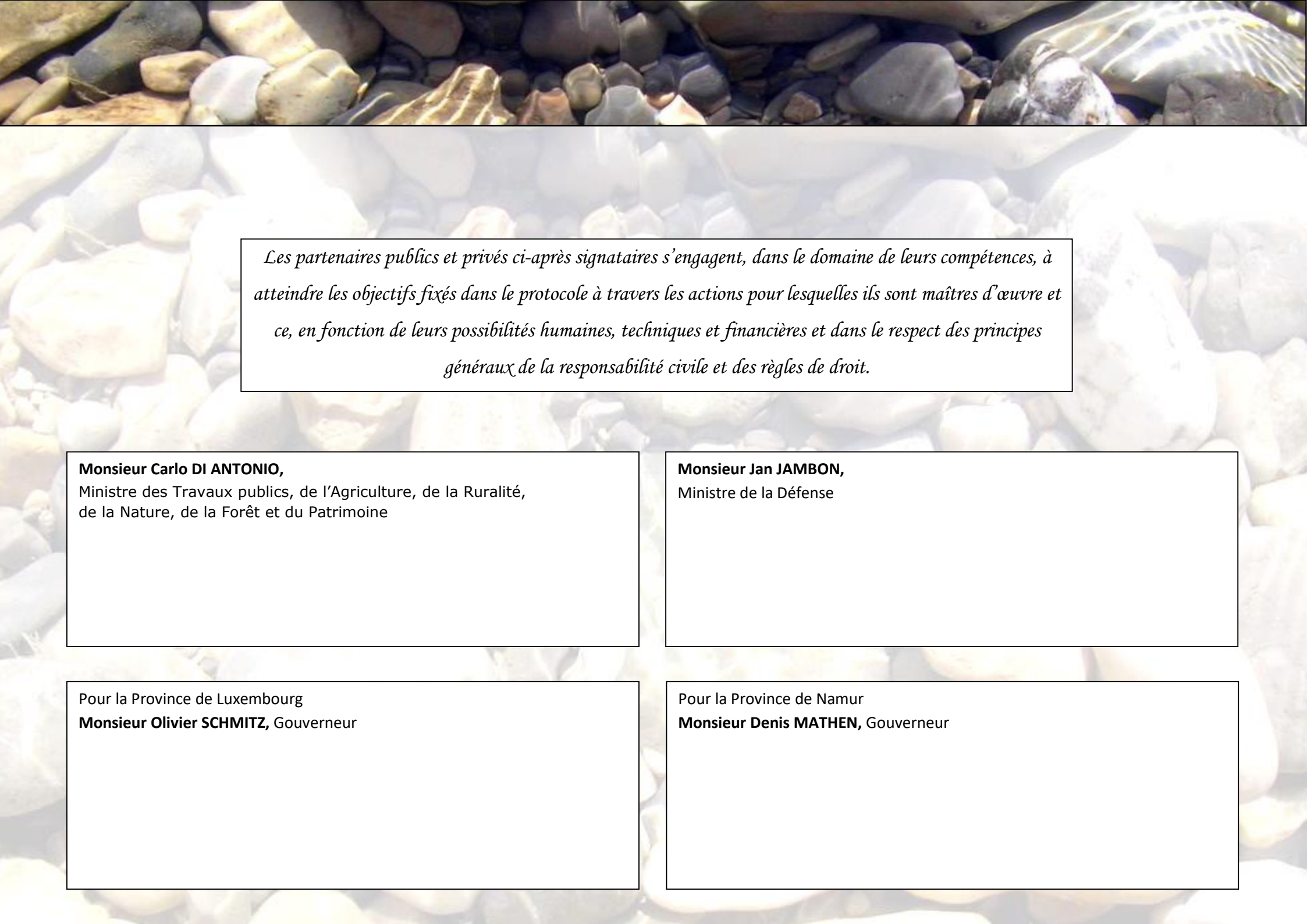
## 5.5. Engagements des partenaires

Après la signature du Protocole d'accords, qui scelle les engagements de tous les partenaires, la mission de la Cellule de coordination sera d'en assurer la réalisation dans les délais prévus en :

- ✓ Mettant en œuvre les actions dont elle est responsable.
- ✓ Motivant et encourageant les partenaires à tenir leurs engagements tout en les accompagnant dans leur entreprise.
- ✓ Tentant de faire émerger de nouvelles actions pertinentes.
- ✓ Assurant la cohésion entre les membres du Comité de rivière, en organisant des réunions de travail et/ou de concertation.
- ✓ Valorisant les actions réalisées.
- ✓ Poursuivant les contacts avec les Communes.
- ✓ Informant le Comité de rivière et la population de l'état d'avancement des projets.



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers



*Les partenaires publics et privés ci-après signataires s'engagent, dans le domaine de leurs compétences, à atteindre les objectifs fixés dans le protocole à travers les actions pour lesquelles ils sont maîtres d'œuvre et ce, en fonction de leurs possibilités humaines, techniques et financières et dans le respect des principes généraux de la responsabilité civile et des règles de droit.*

**Monsieur Carlo DI ANTONIO,**

Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité,  
de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

**Monsieur Jan JAMBON,**

Ministre de la Défense

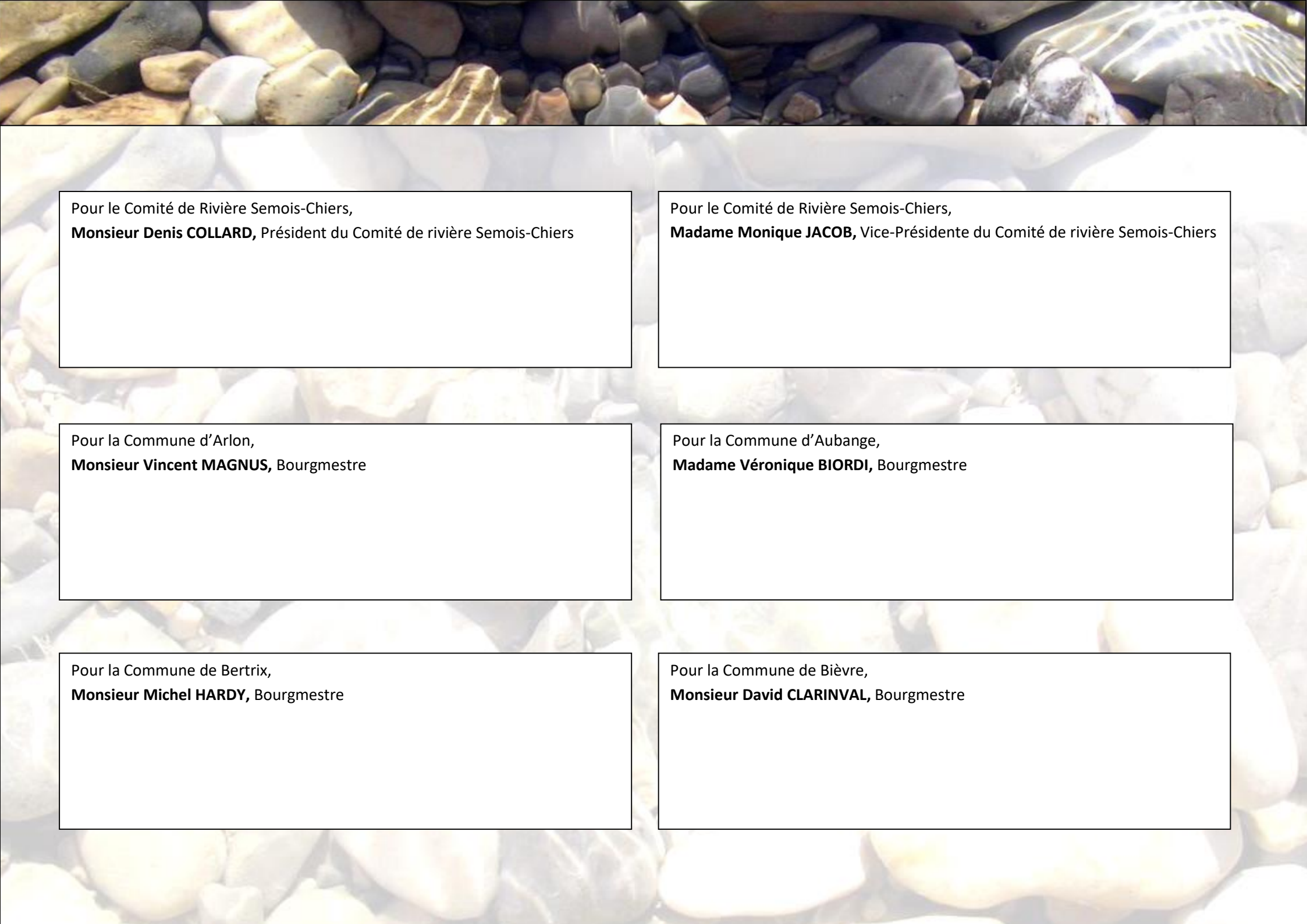
Pour la Province de Luxembourg

**Monsieur Olivier SCHMITZ,** Gouverneur

Pour la Province de Namur

**Monsieur Denis MATHEN,** Gouverneur





Pour le Comité de Rivière Semois-Chiers,  
**Monsieur Denis COLLARD**, Président du Comité de rivière Semois-Chiers


Pour le Comité de Rivière Semois-Chiers,  
**Madame Monique JACOB**, Vice-Présidente du Comité de rivière Semois-Chiers

Pour la Commune d'Arlon,  
**Monsieur Vincent MAGNUS**, Bourgmestre

Pour la Commune d'Aubange,  
**Madame Véronique BIORDI**, Bourgmestre

Pour la Commune de Bertrix,  
**Monsieur Michel HARDY**, Bourgmestre

Pour la Commune de Bièvre,  
**Monsieur David CLARINVAL**, Bourgmestre



Pour la Commune de Bouillon,  
**Monsieur André DEFAT**, Bourgmestre


Pour la Commune de Chiny,  
**Monsieur Sébastien PIRLOT**, Bourgmestre

Pour la Commune d'Etalle,  
**Monsieur Henri THIRY**, Bourgmestre

Pour la Commune de Florenville,  
**Madame Sylvie THEODORE**, Bourgmestre

Pour la Commune de Habay,  
**Madame Isabelle PONCELET**, Bourgmestre

Pour la Commune d'Herbeumont,  
**Madame Catherine MATHELIN**, Bourgmestre



Pour la Commune de Léglise,  
**Monsieur Francis DEMASY**, Bourgmestre

Pour la Commune de Libramont  
**Monsieur Pierre ARNOULD**, Bourgmestre

Pour la Commune de Meix-devant-Virton,  
**Monsieur Pascal FRANÇOIS**, Bourgmestre

Pour la Commune de Messancy,  
**Monsieur Roger KIRSCH**, Bourgmestre

Pour la Commune de Musson,  
**Monsieur Michel YANS**, Bourgmestre

Pour la Commune de Paliseul,  
**Monsieur Freddy ARNOULD**, Bourgmestre



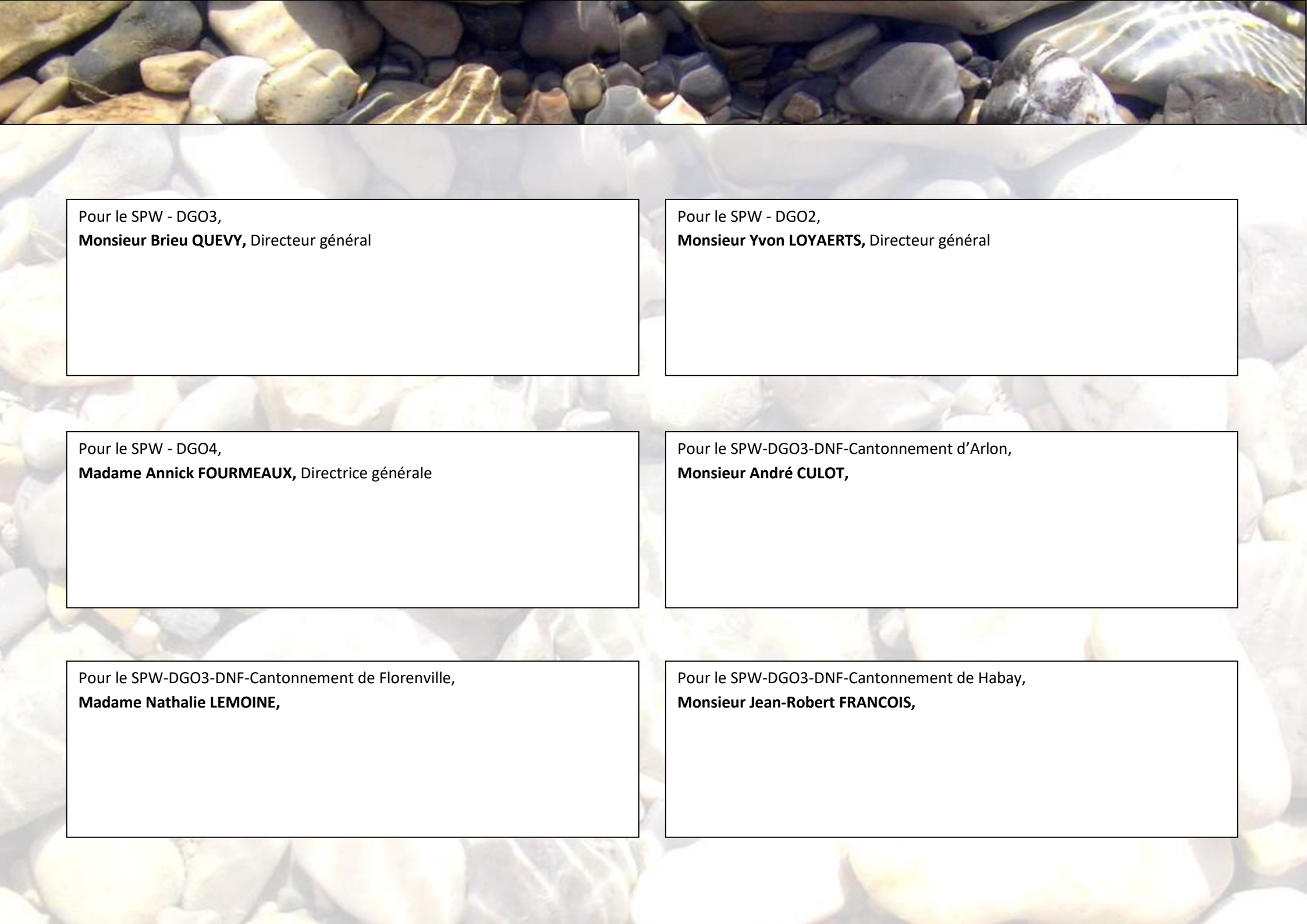
Pour la Commune de Rouvroy,  
**Madame Carmen RAMLOT**, Bourgmestre

Pour la Commune de Saint-Léger,  
**Monsieur Alain RONGVAUX**, Bourgmestre

Pour la Commune de Tintigny,  
**Monsieur Benoît PIEDBOEUF**, Bourgmestre

Pour la Commune de Virton,  
**Monsieur François CULOT**, Bourgmestre

Pour la Commune de Vresse-sur-Semois,  
**Monsieur Albert LEDUC**, Bourgmestre



Pour le SPW - DGO3,  
**Monsieur Brieu QUEVY**, Directeur général

Pour le SPW - DGO2,  
**Monsieur Yvon LOYAERTS**, Directeur général

Pour le SPW - DGO4,  
**Madame Annick FOURMEAUX**, Directrice générale

Pour le SPW-DGO3-DNF-Cantonnement d'Arlon,  
**Monsieur André CULOT**,

Pour le SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Florenville,  
**Madame Nathalie LEMOINE**,

Pour le SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Habay,  
**Monsieur Jean-Robert FRANCOIS**,

Pour le SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Virton,  
**Monsieur David STORMS,**

Pour le SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Bièvre,  
**Monsieur Dominique ARNOULD,**

Pour le SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Bouillon,  
**Monsieur Pierre GIGOUNON,**

Pour le SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Neufchâteau,  
**Monsieur Benjamin DE POTTER,**

Pour le SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Saint-Hubert,  
**Madame Dominique PAUWELS,**

Pour l'AIVE,  
**Monsieur Daniel LEDENT,** Président



Pour l'INASEP,

**Monsieur Richard FOURNAUX**, Président

Pour le BEP,

**Monsieur Jean-Claude NIHOUL**, Président

Pour Semois et Vierre asbl,

**Monsieur Jean-Etienne HALLET**, Président

Pour Défense et Promotion de la Semois asbl,

**Monsieur Pascal LEGRAND**, Président

Pour Alisna asbl,

**Monsieur Jean-Etienne HALLET**, Président

Pour l'Association de la Découverte de la Nature (ADN),

**Monsieur Thierry DEBAERE**,



Pour Infrabel SA,  
**Monsieur Jean-Pierre DEFORÊT,**

Pour la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs,  
**Monsieur Philippe DUVIVIER,** Président

Pour Gaume-Environnement asbl,  
**Monsieur Léopold TOUSSAINT,** Président

Pour Natagora-Lorraine,  
**Monsieur JEAN-LUC MAIRESSE,**

Pour la Maison du Tourisme du Pays de Bouillon,  
**Monsieur Jean-Etienne HALLET,** Président

Pour la Maison du Tourisme du Pays de la Forêt d'Anlier,  
**Monsieur Louis BASTIN,** Président





Pour la Maison du Tourisme de Gaume,  
**Monsieur Georges BEHIN**, Directeur

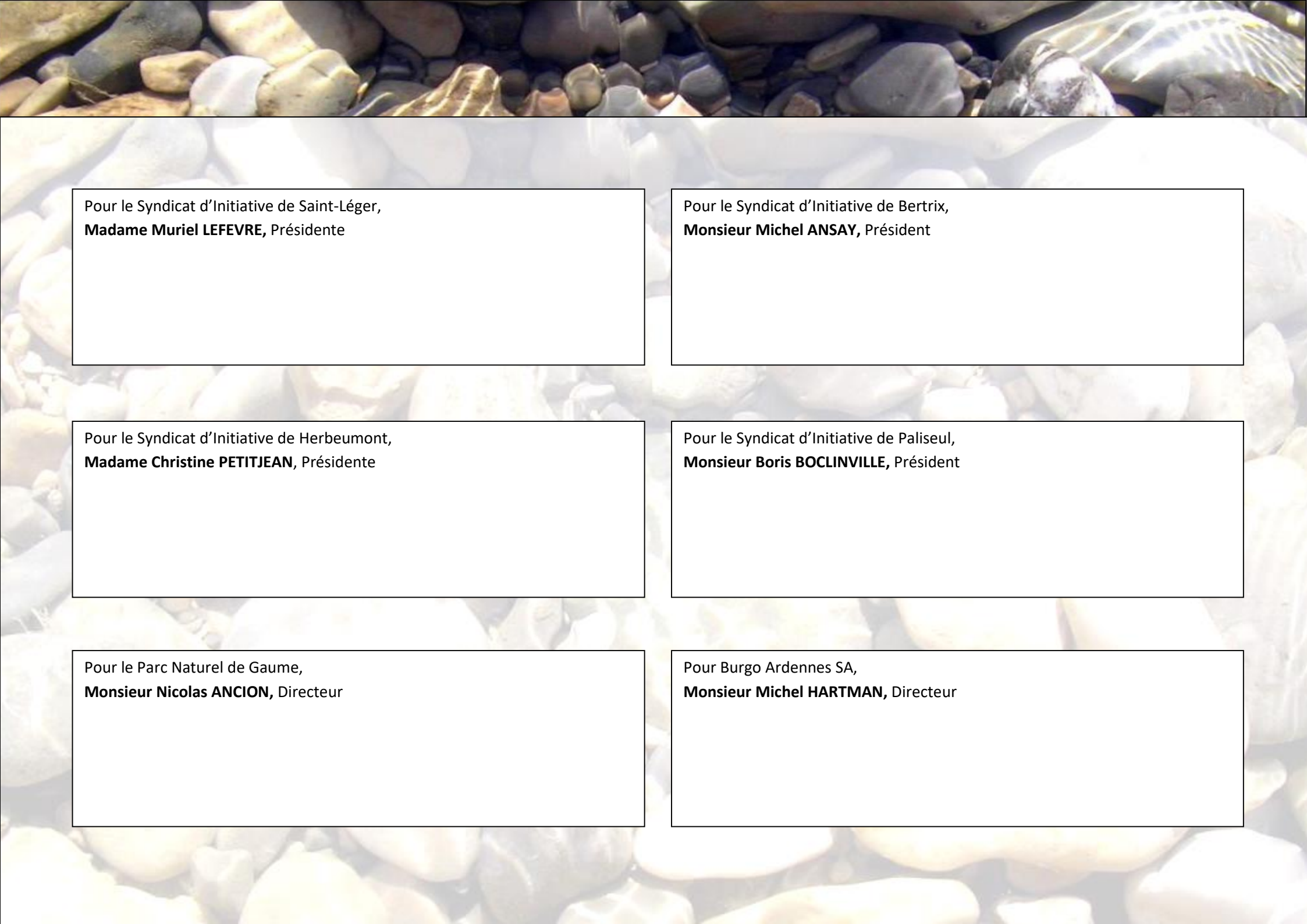
Pour la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon,  
**Madame Marie-Eve HUBERMONT**, Directrice

Pour le Royal Office du Tourisme d'Arlon,  
**Madame Anne-Catherine GOFFINET**, Présidente

Pour le Syndicat d'Initiative d'Etalle,  
**Monsieur Francis BOUTET**, Président

Pour Archéтал,  
**Monsieur Vivien THIRY**, Président

Pour le Syndicat d'Initiative de Tintigny,  
**Monsieur Philippe LABRANCHE**,



Pour le Syndicat d'Initiative de Saint-Léger,  
**Madame Muriel LEFEVRE**, Présidente

Pour le Syndicat d'Initiative de Bertrix,  
**Monsieur Michel ANSAY**, Président

Pour le Syndicat d'Initiative de Herbeumont,  
**Madame Christine PETITJEAN**, Présidente

Pour le Syndicat d'Initiative de Paliseul,  
**Monsieur Boris BOCLINVILLE**, Président

Pour le Parc Naturel de Gaume,  
**Monsieur Nicolas ANCION**, Directeur

Pour Burgo Ardennes SA,  
**Monsieur Michel HARTMAN**, Directeur

Pour Ampacet SPRL,  
**Monsieur Daniel GOBERT**, Directeur

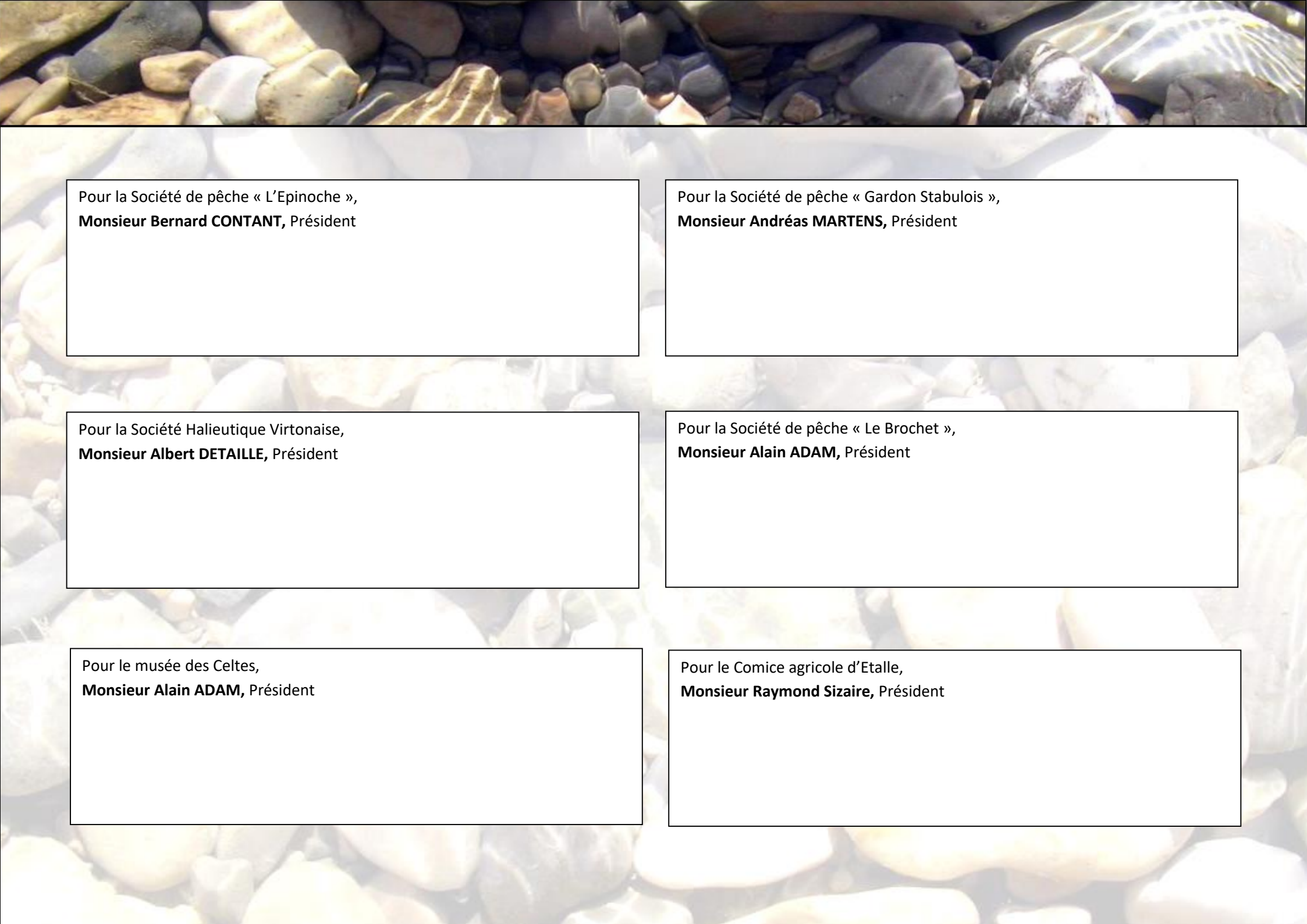
Pour l'Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents  
(EPAMA),  
**Madame Morgane PITEL**, Présidente

Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers (SIAC),  
**Madame Morgane PITEL**, Présidente

Pour la Communauté de Communes Meuse et Semoy,  
**Monsieur Erik PILARDEAU**, Président

Pour l'ADL de Chiny,  
**Monsieur Xavier LECAT**, Coordinateur

Pour le PCDN de Bouillon,  
**Monsieur André DEFAT**, Bourgmestre



Pour la Société de pêche « L'Épinoche »,  
**Monsieur Bernard CONTANT**, Président

Pour la Société de pêche « Gardon Stabulois »,  
**Monsieur Andréas MARTENS**, Président

Pour la Société Halieutique Virtonaise,  
**Monsieur Albert DETAILLE**, Président

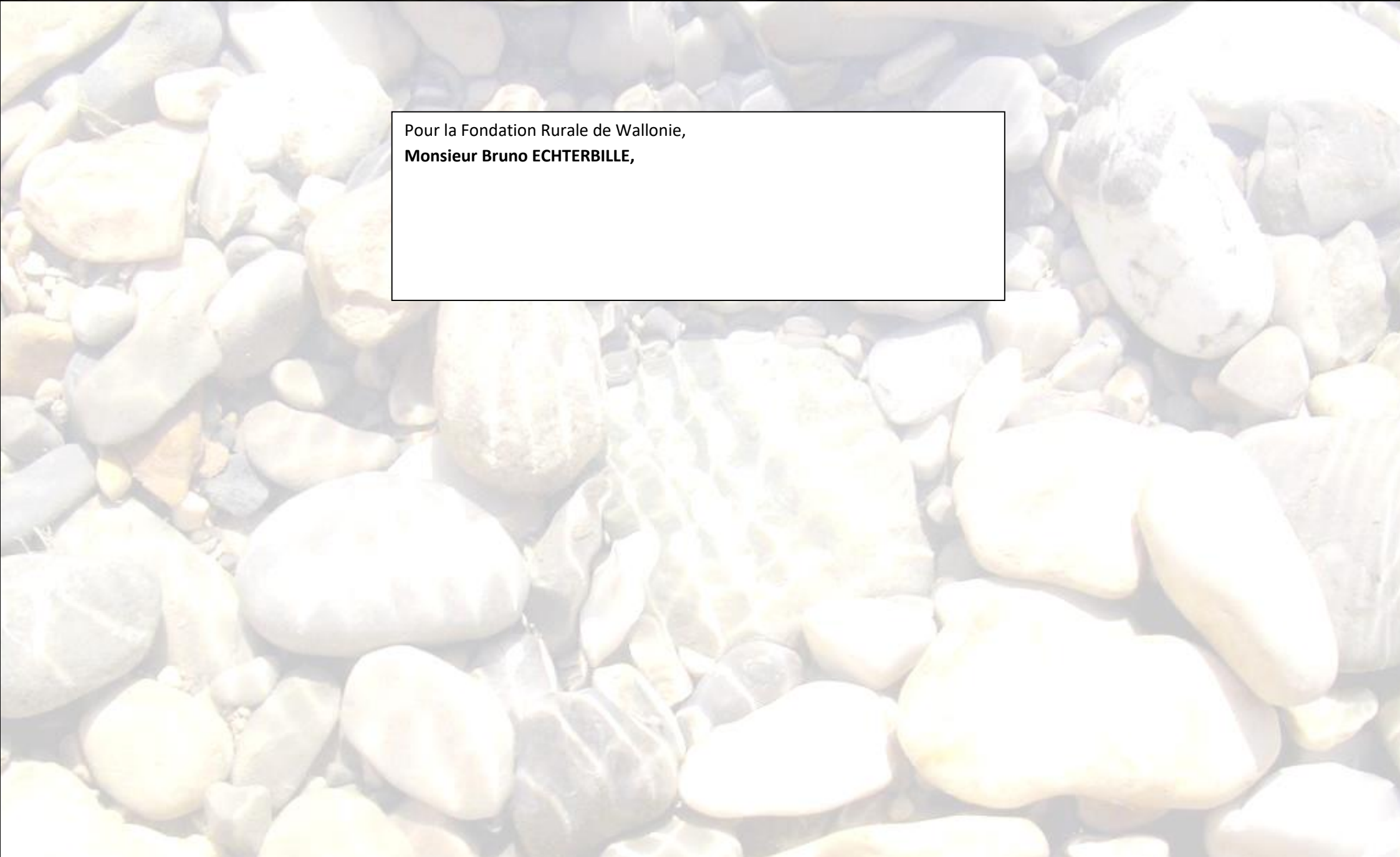
Pour la Société de pêche « Le Brochet »,  
**Monsieur Alain ADAM**, Président

Pour le musée des Celtes,  
**Monsieur Alain ADAM**, Président

Pour le Comice agricole d'Étalle,  
**Monsieur Raymond Sizaire**, Président



Pour la Fondation Rurale de Wallonie,  
**Monsieur Bruno ECHTERBILLE,**





# ANNEXES



## 1. LISTE DES PARTENAIRES

Ci-dessous sont repris les représentants des différents organismes publics et privés faisant partie du COMITE DE RIVIERE du Contrat de Rivière Semois-Chiers asbl.

Ces membres ne sont pas tous nécessairement porteurs d'actions. D'autres partenaires quant à eux porteurs de projets ne font pas partie du Comité de rivière.

Les membres du Conseil d'Administration sont en surligné bleu.

### 1.1. COMITE DE RIVIERE

#### Groupe 1 - Administrations communales et Provinces

ORGANISMES	MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
Commune d'Arlon	Stéphane LICHTFUS	André PERPETE
Commune d'Aubange	Véronique BIORDI	André LAMBERT
Commune de Bertrix	Denis COLLARD – <b>PRESIDENT</b>	Mathieu ROSSIGNOL
Commune de Bièvre	André COPINE	Francis MARTIN
Commune de Bouillon	Alain HOUTHOOFT	André DEFAT
Commune de Chiny	Joëlle DEBATY	Christine GILSON
Commune d'Etalle	Henri THIRY	Anne ABRASSART
Commune de Florenville	Sylvie THEODORE	Eric GELHAY
Commune de Habay	Nathalie MONFORT	Pierre BOUILLON



ORGANISMES	MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
Commune d'Herbeumont	Stéphane PUFFET	Catherine MATHELIN
Commune de Léglise	Myriam PONCELET	Nicolas DEMANDE
Commune de Libramont	Etienne GOFFIN	Laurent CONROTTE
Commune de Meix-devant-Virton	Marc GILSON	Michaël WEKHUIZEN
Commune de Messancy	Laurence LORGE	Christiane KIRSCH
Commune de Musson	Bruno GOELFF	Michel YANS
Commune de Paliseul	Yvon MOLINE	Alain PONCELET
Commune de Rouvroy	Michel MARION	Stéphane HERBEUVAL
Commune de Saint-Léger	Monique JACOB - <b>VICE-PRESIDENTE</b>	Didier DEPIENNE
Commune de Tintigny	Philippe LABRANCHE - <b>SECRETAIRE</b>	Isabelle MICHEL
Commune de Virton	Etienne CHALON	Annie GOFFIN
Commune de Vresse-sur-Semois	Françoise LEBOC	André PIRSON
Province de Luxembourg – Service des cours d’eau	Vincent ADAM	
Province de Namur - Cellule Environnement et Cours d’Eau	Pierre VUYLSTEKE	Michel COLLINGE





## Groupe 2 - Acteurs locaux

ORGANISMES	MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
ADN - Association pour la Découverte de la Nature	Thierry DEBAERE	
AIVE	Pauline DE ROECK	Guy SCHMITZ
ALISNA	Michel VANDENBROECK	Luc VAN MOLLE
Ampacet Belgium SPRL	Venancio DE SA	Pascal KLUSER
Association Mieux Vivre	Christian ROUSSEAU	Christian PSZIZOLINSKI
Burgo Ardennes SA	Frédéric VERITER	
CNB (Cercles naturalistes de Belgique) - Section Semois	Danièle TELLIER	Monique STIENON
Parc Naturel de Gaume	Nicolas ANCIEN	Anne LEGER
Défense - Camp militaire de Lagland	Lionel RIGUELLE	Jan WILS
Défense et Promotion de la Semois asbl	Pascal LEGRAND	Léopold TOUSSAINT
Electrabel - Centrale de Coe	Benoît LIEGEOIS	Luc FRANCOIS
Fédération Halieutique Semois-Chiers	Thierry THIELTGEN	Alain GEORGES
Fondation Rurale de Wallonie (équipe Semois-Ardenne)	Bruno ECHTERBILLE	Gervaise ROPARS



<b>ORGANISMES</b>	<b>MEMBRES EFFECTIFS</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
Gaume-Environnement asbl	Léopold TOUSSAINT	Vincent RASSEL
Infrabel SA	Jean-Pierre DEFORET	
Le Gardon Stabulois	Andréas MARTENS	Didier HENRI
Mairie de Gorcy	Patrick RIZZOLO	Jacqueline FOSTY
Maison du Tourisme de Gaume	Michel REZETTE	Georges BEHIN
Maison du Tourisme de l'Ardenne namuroise	Marc LEONET	Mauricette LALLEMENT
Maison du Tourisme du Pays de Bouillon	Jean-Louis DEWIT	Jean-Etienne HALLET
Natagora - Régionale Lorraine	Jean-Claude BERGUET	Pierre LEMAIRE
Natagora Semois Ardennaise	Anne CABUS	Huguette REYNARTS
SAS (Sites Archéologiques de la Semois)	Jean-Etienne HALLET	Mauricette LALLEMENT
Syndicat d'Initiative d'Etalle	Francis BOUTET	Monique CHAIDRON
Syndicat d'Initiative de Habay	Jacques VAMSUYPEEME	Marianne CORNET
Syndicat d'Initiative de Marbehan	Olivier BARTHELEMY	Christiane PIQUEMAL
Syndicat d'Initiative de Saint-Léger	Jacques PETIT	Jean-Claude THIRY



### Groupe 3 - Administrations et organes consultatifs concernés

<b>ORGANISMES</b>	<b>MEMBRES EFFECTIFS</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
SPW - DGO2 - Département des voies hydrauliques de Namur	Hugues PETIT	Laurent THONON
SPW - DGO3 - Département de la Ruralité et des Cours d'Eau	Patrick VANDERSMISSEN - <b>TRESORIER</b>	Pascal POCHET
SPW - DGO3 - Département de la Nature et des Forêts	Nathalie LEMOINE	Yves HAUPTMANN
SPW - DGO3 - Département de la Ruralité et des Cours d'Eau	Pierre OTTE	
SPW - DGO3 - Département de l'Environnement et de l'Eau	Augustin SMOOS	Sven ABRAS
SPW - DGO3 - Département de l'Environnement et de l'Eau	Francis DELLOYE	
SPW - DGO3 - DNF - Direction d'Arlon	Marc AMEELS	Yves HAUPTMANN
SPW - DGO4 - Département Energie	Jean-Jacques t'SERSTEVENS	



## 1.2. AUTRES ORGANISMES PARTENAIRES

ORGANISMES	Personnes relais	Personnes relais
Phyteauwal asbl	Anne COPUS	
INASEP	Eric LEFEVRE	
BEP	Carine BOMAL	
ULg – Unité de zoogéographie	Vinciane SCHOCKERT	
SPW-DNF-Cantonement d’Arlon	André CULOT	
SPW-DNF-Cantonement de Virton	David STORMS	
SPW-DNF-Cantonement de Florenville	Nathalie LEMOINE	
SPW-DNF-Cantonement de Habay	Jean-Robert FRANCOIS	
SPW-DNF-Cantonement de Neufchâteau	Benjamin DE POTTER	
SPW-DNF-Cantonement de Bouillon	Pierre GIGOUNON	
SPW-DNF-Cantonement de Bièvre	Dominique ARNOULD	
SPW-DNF-Cantonement de Saint-Hubert	Dominique PAUWELS	
Commissariat Général au Tourisme	Philippe PIGNOLET	Alain VISSENAEKENS
Les Contrats de Rivière wallons	Augustin SMOOS	Sven ABRAS
Maison du Tourisme du Pays de la Semois entre Ardenne et Gaume	Jacqueline BERTAUX	
Maison du Tourisme du Pays d’Anlier	Marie-Claire MARCHAL	
Maison du Tourisme du Pays d’Arlon	Marie-Eve HUBERMONT	
Musée des Celtes	Julie CAO-VAN	



Qualité Village Wallonie asbl	Delphine BOONEN	
Natagora - Ardenne centrale	Thierry GRIDLET	Kevin BASTIN
Natagora – Semois ardennaise	Huguette REYNAERTS	
CRIE de la Forêt d’Anlier	Dominique RENOY	Anne LONCIN
Gaume Découverte	Pierre LEMAIRE	
Groupe Transversal Inondations (GTI)	Paul DEWIL	
Nestlé Waters SA	Florent MAIRE	
Syndicat d’initiative de Paliseul	Jean-Claude ISTACE	
Syndicat d’Initiative d’Herbeumont	Christine PETITJEAN	
Syndicat d’Initiative de Bertrix	Céline WENKIN	
Syndicat d’Initiative de Lacuisine	Guy BECHOUX	
Office du Tourisme d’Arlon	Anne-Catherine GOFFINET	



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers



## 2. BIBLIOGRAPHIE

- Arrêté du Gouvernement Wallon du 19 mars 2009 relatif à la circulation sur et dans les cours d'eau
- Article 32 du Livre II du Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007 et l'arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière et à leur financement.
- Charte du bassin de la Semois (1996) - Premier programme d'actions
- Circuit de l'eau - A la découverte du cycle naturel et anthropique de l'eau sur le territoire des Communes de Etalle, Meix-devant-Virton et Tintigny- Collaboration Cuestas asbl et ULg-Campus d'Arlon
- Code de l'Eau
- Déclaration Environnementale 2012- INASEP
- Directive (91/271/CEE) relative aux eaux urbaines résiduaires
- Directive 79/409/CEE relative à la conservation des oiseaux
- Directive 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels et de la faune et flore sauvage
- Directive Cadre Eau 2000/60/CE relative à la mise en œuvre d'un Plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique.
- Directive Eaux de baignade (2006/7/CE) relative à la gestion de la qualité des eaux de baignade
- Directive Inondations (2007/60/EC) relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations
- Directive IPPC (2008/1/CE) relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution (IPPC)
- Directive Nitrate (91/676/CEE) relative à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles
- Directive SEVESO II (96/82/CE)
- District hydrographique international de la Meuse - Projet de plan de gestion en Wallonie – Bilans et perspectives
- Farde Roches et rochers de Semois- Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers (2012)
- Fascicule Camps de jeunes dans le sous-bassin Semois-Chiers - Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers (2011)
- Fascicule relatif à la lutte contre les espèces invasives – la Berce du Caucase-Service de Wallonie (2010)
- Mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE) : Projet de plan de gestion en Wallonie - District Hydrographique International de la Meuse (2013).



- Patrimoine et Eau en Pays de Gaume-Maison du Tourisme de Gaume (2003)
- Plan de Gestion Piscicole du Bassin de la Semois-Collaboration ULg-DSGE/MRW-DGRNE-DNF-SP (2005)
- Premier Contrat de Rivière pour le bassin du Ton (1999)
- Procès-verbal du Comité de Rivière du 23 février 2013
- Procès-verbal du Comité de Rivière du 24 juin 2013
- Projet de Parc Naturel de Gaume : Diagnostic de Territoire-Cuestas asbl (2012)
- Protocole d'accords 2011-2013 du Contrat de Rivière Semois-Chiers
- Protocole d'accords 2014-2016 du Contrat de Rivière Semois-Chiers
- Rivières et agriculture : Concilier production agricole et préservation des milieux aquatiques - Contrats de Rivières de la Province du Luxembourg
- Second programme d'actions pour la vallée de la Semois (2002)
- Second programme d'actions pour la vallée du Ton (2003)
- Troisième programme d'actions pour la vallée de la Semois et pour les vallées du Ton et de la Messancy (2007)
- Plan de Gestion des Risques d'Inondations en Wallonie 2015-2021
- Projet de deuxième Plan de Gestion par District Hydrographique 2016-2021
  
- ADN : [www.adnasbl.net](http://www.adnasbl.net)
- AIVE : [www.idelux-aive.be](http://www.idelux-aive.be)
- Alterias : [www.alterias.be](http://www.alterias.be)
- AMPACET : [www.ampacet.com](http://www.ampacet.com)
- AQUAWAL : [www.aquawal.be](http://www.aquawal.be)
- Association mieux-vivre : [www.mieuxvivre54.org](http://www.mieuxvivre54.org)
- AVES asbl : [www.aves.be](http://www.aves.be)
- Burgo Ardennes SA : [www.burgo.com](http://www.burgo.com)
- Centre d'Interprétation du Paysage : [www.cip-lorraine-gaumaise.com](http://www.cip-lorraine-gaumaise.com)
- Cercle des naturalistes de Belgique : [www.cercles-naturalistes.be](http://www.cercles-naturalistes.be)



- Commissariat Général au Tourisme : [www.cgt.tourismewallonie.be](http://www.cgt.tourismewallonie.be)
- Commune d'Arlon : [www.arlon.be](http://www.arlon.be)
- Commune d'Aubange : [www.aubange.be](http://www.aubange.be)
- Commune d'Etalle : [www.etalle.be](http://www.etalle.be)
- Commune d'Herbeumont : [www.herbeumont.be](http://www.herbeumont.be)
- Commune de Bertrix : [www.bertrix.be](http://www.bertrix.be)
- Commune de Bièvre : [www.bievre.be](http://www.bievre.be)
- Commune de Bouillon : [www.bouillon.be](http://www.bouillon.be)
- Commune de Chiny : [www.chiny.be](http://www.chiny.be)
- Commune de Florenville : [www.florenville.be](http://www.florenville.be)
- Commune de Habay : [www.habay.be](http://www.habay.be)
- Commune de Léglise : [www.leglise.be](http://www.leglise.be)
- Commune de Libramont : [www.libramont.be](http://www.libramont.be)
- Commune de Meix-devant-Virton : [www.meix-devant-virton.be](http://www.meix-devant-virton.be)
- Commune de Messancy : [www.messancy.be](http://www.messancy.be)
- Commune de Musson : [www.musson.be](http://www.musson.be)
- Commune de Paliseul : [www.paliseul.be](http://www.paliseul.be)
- Commune de Rouvroy : [www.rouvroy.be](http://www.rouvroy.be)
- Commune de Saint-Léger : [www.saint-leger.be](http://www.saint-leger.be)
- Commune de Tintigny : [www.tintigny.be](http://www.tintigny.be)
- Commune de Virton : [www.virton.be](http://www.virton.be)
- Commune de Vresse-sur-Semois : [www.vresse-sur-semois.be](http://www.vresse-sur-semois.be)
- Contrat de Rivière Haute-Sûre : [www.crhs.eu](http://www.crhs.eu)
- Parc Naturel de Gaume : [www.parc-naturel-gaume.be](http://www.parc-naturel-gaume.be)
- Espèces invasives en Wallonie : [www.biodiversité.wallonie.be](http://www.biodiversité.wallonie.be) et [www.wallonie.be/berce](http://www.wallonie.be/berce)





- EPAMA: [www.epama.fr](http://www.epama.fr)
- Fondation Rurale de Wallonie : [www.frw.be](http://www.frw.be)
- GAL « Racines et Ressources » : [www.racinesetressources.be](http://www.racinesetressources.be)
- Géoportail de la Wallonie : [www.geoportail.wallonie.be](http://www.geoportail.wallonie.be)
- INASEP : [www.inasep.be](http://www.inasep.be)
- Infrabel : [www.infrabel.be](http://www.infrabel.be)
- Le Gardon Stabulois : [www.legardonstabulois.be](http://www.legardonstabulois.be)
- Les Contrats de Rivière wallons : [www.environnementwallonie.be/contrat\\_riviere.be](http://www.environnementwallonie.be/contrat_riviere.be)
- Mairie de Gorcy : [www.mairie-gorcy.be](http://www.mairie-gorcy.be)
- Maison de la Pêche : [www.mplux.be](http://www.mplux.be)
- Maison du Tourisme de Gaume : [www.soleildegaume.be](http://www.soleildegaume.be)
- Maison du Tourisme de l'Ardenne namuroise : [www.ardenne-namuroise.be](http://www.ardenne-namuroise.be)
- Maison du Tourisme de la forêt d'Anlier : [www.foret-anlier-tourisme.be](http://www.foret-anlier-tourisme.be)
- Maison du Tourisme du Pays d'Arlon : [www.arlon-tourisme.be](http://www.arlon-tourisme.be)
- Maison du Tourisme du Pays de Bouillon : [www.bouillon.tourisme.be](http://www.bouillon.tourisme.be)
- Natagora : [www.natagora.be](http://www.natagora.be)
- Nitrawal : [www.nitrawal.be](http://www.nitrawal.be)
- Office Royal du Tourisme d'Arlon : [www.ot-arlon.be](http://www.ot-arlon.be)
- Pavillon bleu : [www.pavillonbleu.be](http://www.pavillonbleu.be)
- Phyteauwal : [www.phyteauwal.be](http://www.phyteauwal.be)
- Province de Namur : [www.province.namur.be](http://www.province.namur.be)
- Province du Luxembourg : [www.province.luxembourg.be](http://www.province.luxembourg.be)
- Qualité des eaux de baignade en Wallonie : [www.aquabact.environnement.be](http://www.aquabact.environnement.be)
- Qualité Village Wallonie asbl : [www.qualitevillagewallonie.be](http://www.qualitevillagewallonie.be)
- Service Public de Wallonie : [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)



- SEVESO : [www.seveso.be](http://www.seveso.be)
- Société Halieutique Virtonnaise : [www.société-halieutique-virtonnaise](http://www.société-halieutique-virtonnaise)
- Société Royale Forestière de Belgique : [www.srfb.be](http://www.srfb.be)
- Syndicat d'Initiative d'Aubange : [www.aubange-tourisme.be](http://www.aubange-tourisme.be)
- Syndicat d'Initiative d'Etalle : [www.sietalle.be](http://www.sietalle.be)
- Syndicat d'Initiative de Habay : [www.habay-tourisme.be](http://www.habay-tourisme.be)
- Syndicat d'Initiative de Marbehan : [www.marbehan-tourisme.be](http://www.marbehan-tourisme.be)
- Syndicat d'Initiative de Saint-Léger : [www.saint-leger.be](http://www.saint-leger.be)
- ULg-DSGE-Campus d'Arlon : [www.campusarlon.ulg.ac.be](http://www.campusarlon.ulg.ac.be)



### **3. LISTE DES ABREVIATIONS**

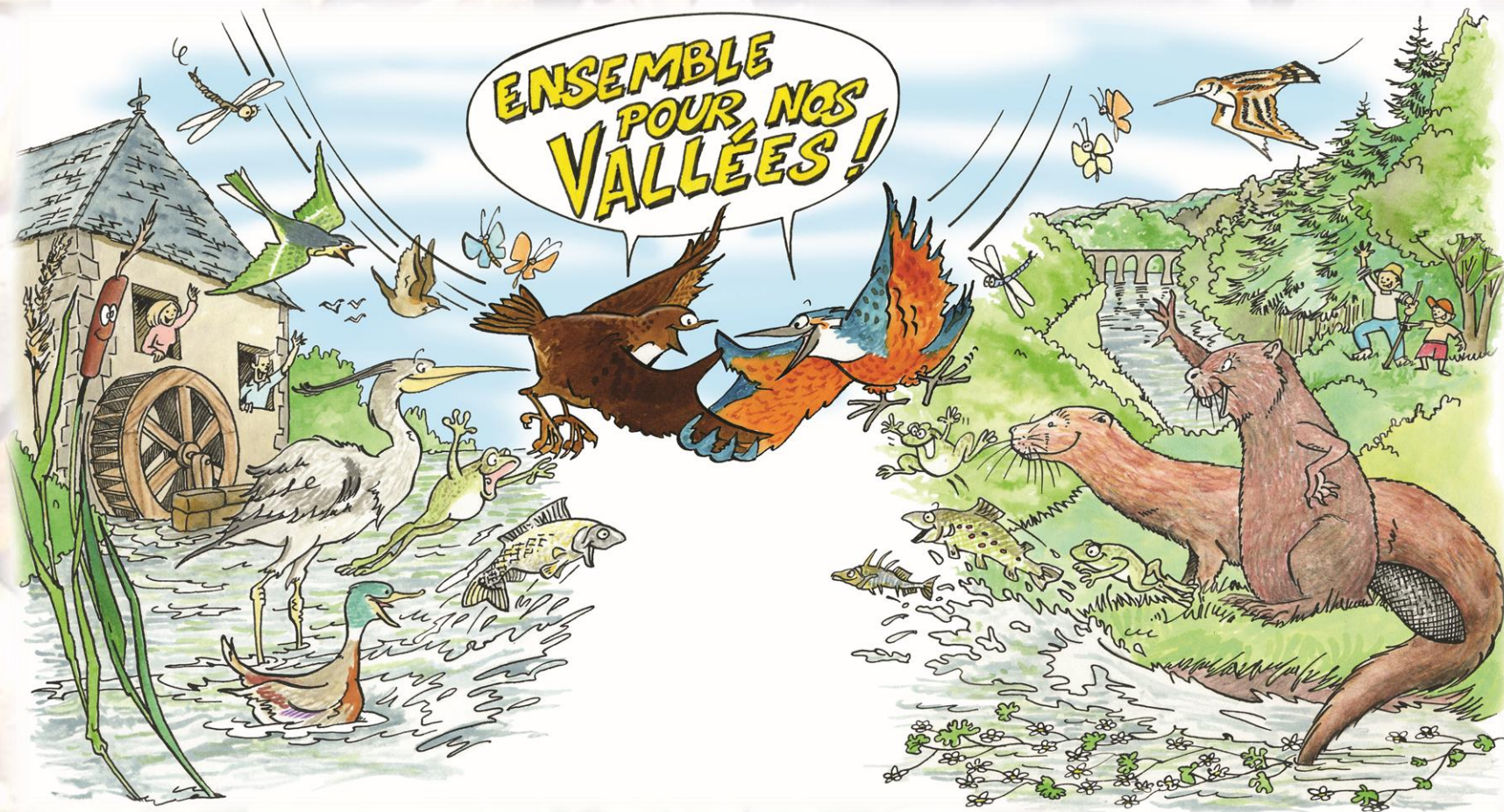
AD&N	Association pour la découverte de la Nature asbl
AGW	Arrêté du Gouvernement wallon
AIVE	Association Intercommunale pour la Valorisation et la Protection de l'Environnement
APERe	Association pour la Promotion des Energies Renouvelables
BEP_Na	Bureau Economique de la Province de Namur
CE	Cours d'eau
CNB	Cercle des Naturalistes de Belgique
CR	Contrat de Rivière
CR_Lux	Contrats de Rivière de la province de Luxembourg
DCENN	Direction des Cours d'eau non navigables central (SPW-DGO3-DCENN)
DCP-SP	Direction de la chasse et de la pêche - service pêche (SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche)
DDR	Direction du Développement rural (SPW-DGO3-DDR)
DESU	Direction des Eaux de surface (SPW-DGO3-DESU)
DGHI	Direction de la Gestion Hydraulique Intégrée (SPW-DGO2)
DGO1	Direction Générale Opérationnelle des Routes et des Bâtiments (SPW-DGO1)
DGO3	Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (SPW-DGO3)
DGO4	Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie (SPW-DGO4)
DHI	District Hydrographique International
DNB-Camp de Lagland	Défense Nationale Belge-Camp de Lagland



DNF	Département de la Nature et des forêts (SPW-DGO3-DNF)
DPC	Département de la Police et des Contrôles (SPW-DGO3-DPC)
DST_PLX	Direction du Service technique de la Province de Luxembourg
DVHN	Département des voies hydrauliques de Namur (SPW-DGO2)
EPAMA	Etablissement Public pour l'Aménagement de la Meuse et ses Affluents
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
FSP_BSBL	Fédération Halieutique et Piscicole du Sous-Bassin Semois-Chiers
FTLB	Fédération Touristique du Luxembourg Belge
FUGEA	Fédération Unie de Groupements d'Eleveurs et d'Agriculteurs
FWA	Fédération wallonne de l'Agriculture
INASEP	Intercommunale Namuroise de Services Publics
MAE	Mesure Agro-Environnementale
ME	Masse d'eau
MT	Maison du Tourisme
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PCDR	Plan Communal de Développement Rural
PGD	Pôle de Gestion Différenciée
Plan PLUIES	Plan de Prévention et de LUTte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés
PN	Points noirs
PNDG	Parc Naturel de Gaume
PNP	Points noirs prioritaires



QVW	Qualité Village Wallonie
SAS	Sites Archéologiques de la Semois
SI	Syndicat d'Initiative
SIAC	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau
SPW	Service Public de Wallonie
STEP	Station d'épuration
SWDE	Société wallonne des eaux
ULg	Université de Liège
URP	Unité de Répression des Pollutions (SPW-DGO3-URP)



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

## Pour en savoir plus sur le Contrat de Rivière Semois-Chiers asbl



Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers asbl

Rue Camille Joset, 1

B - 6730 ROSSIGNOL

Tél. : 063/38.89.44

Courriels : [ycollignon@semois-chiers.be](mailto:ycollignon@semois-chiers.be), [scugnon@semois-chiers.be](mailto:scugnon@semois-chiers.be)  
[vlequeux@semois-chiers.be](mailto:vlequeux@semois-chiers.be), [czintz@semois-chiers.be](mailto:czintz@semois-chiers.be)

Site internet : [www.semois-chiers.be](http://www.semois-chiers.be)



*L'ASBL du Contrat de Rivière Semois-Chiers est financée par le SPW-DGO3, les 21 Communes, ainsi que par la Province de Namur, Burgo Ardennes SA et Ampacet SPRL*



Arlon



Aubange



Bertrix



Bièvre



Bouillon



Chiny



Etalle



Florenville



Habay



Herbeumont



Légglise



Libramont



Meix-dvt-Virton



Messancy



Musson



Paliseul



Rouvroy



Saint-Léger



Tintigny



Virton



Vresse/Semois

